

Enquête Epsilon
Volet qualitatif

Septembre 2024

Clément Beunas

LA SANTE MENTALE A L'ENTREE EN MAISON D'ARRET
UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE

Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France

Rapport remis à la Direction de l'administration pénitentiaire

Équipe de recherche

Clément Beunas
Kevin D'Ovidio
Marion Eck
Thomas Fovet

Comité scientifique

Gilles Chantraine
Camille Lancelevée

REMERCIEMENTS

Cette étude, portée par la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France (F2RSM Psy) a été financée par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). Réalisée par Clément Beunas, elle a été pilotée par Thomas Fovet et a bénéficié de l'appui des membres de l'équipe Epsilon Kevin D'Ovidio et Marion Eck, ainsi que de la supervision scientifique de Gilles Chantraine et de Camille Lancelevée. Les membres de la F2RSM Psy ont soutenu cette enquête à différentes étapes de son avancée, et tout particulièrement Elen Bailly, Maxime Bubrovzky, Joël Charbit, Oumaïma El Qaoubii, Sophie Loridan, Delphine Pastureau, Margot Trimbur et Marielle Wathelet. Les chercheurs et chercheuses du centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé, UMR 8019) ont également apporté leur soutien scientifique.

L'équipe tient à remercier les membres du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) pour leur aimable autorisation d'utilisation de l'œuvre intitulée « Maquette d'une cellule de prison » présentée dans le cadre de l'exposition « Détenus-artistes : quand la pratique artistique aide à vivre la détention ».

Les agents de l'administration pénitentiaire de tous niveaux hiérarchiques rencontrés dans le cadre de cette enquête ont permis à celle-ci de se dérouler dans des conditions idéales.

Cette recherche n'aurait pas pu voir le jour sans la participation des personnes détenues qui ont accepté de livrer leurs témoignages.

LISTE DES ACRONYMES

AICS : Auteur d'infraction à caractère sexuel
API : Alarme portative individuelle
ASE : Aide sociale à l'enfance
AVC : Arrêt vasculaire cérébral
CDD : Contrat à durée déterminée
CEF : Centre éducatif fermé
CER : Centre éducatif renforcé
CGLPL : Contrôleur général des lieux de privation de liberté
CMP : Centre médico-psychologique
CMU : Couverture maladie universelle
CNE : Centre national d'évaluation
CPIP : Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CProU : Cellule de protection d'urgence
CPU : Commission pluridisciplinaire unique
CV : *Curriculum Vitae*
DAP : Direction de l'administration pénitentiaire
DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ELAC : Équipes locales d'appui et de contrôle
ELSP : Équipes locales de sécurité pénitentiaire
ENAP : École nationale d'administration pénitentiaire
EPM : Établissement pénitentiaire pour mineur
IMRaD : *Introduction, Methods, Results, and Discussion*
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IRM : Imagerie par résonance magnétique
MNA : Mineur non accompagné
OIP : Observatoire international des prisons
ONG : Organisation non gouvernementale
PSE : Placement sous surveillance électronique
QD : Quartier disciplinaire
QI : Quartier d'isolement
QEPEC : Quartier d'évaluation et de prise en charge
QER : Quartier d'évaluation de la radicalisation
QM : Quartier mineur
MAF : Maison d'arrêt pour femmes
OMS : Organisation mondiale de la santé
PCS : *Prepaid Cash Service*
PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse
RP : Remise de peine
RPE : Règles pénitentiaires européennes
RPS : Remise de peine supplémentaire
SDF : Sans domicile fixe

SDRE : Soins psychiatriques sur décision d'un représentant de l'État
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SMPR : Service médico-psychologique régional
TSO : Traitement de substitution aux opiacés
UCSA : Unité de consultations de soins ambulatoires
UHSA : Unité hospitalière spécialement aménagée
UHSI : Unité hospitalière sécurisée interrégionale
UDV : Unité pour détenus violents
US : Unité sanitaire
USMP : Unité sanitaire en milieu pénitentiaire
UVF : Unité de visite familiale
VIP : *Very important person*
VMC : Ventilation mécanique contrôlée

Table des matières

<i>Remerciements</i>	3
<i>Liste des acronymes</i>	5
<i>Introduction</i>	9
1. L'incarcération s'inscrit dans un parcours de vie	10
2. La prison n'est pas un espace homogène	11
3. Une enquête en maison d'arrêt	12
4. Une analyse sociologique de la santé mentale en prison	15
<i>Méthode</i>	21
1. Présentation de l'enquête et des données	21
2. Normes d'écriture	26
3. Recueillir et restituer des discours relatifs à la souffrance en prison	28
1. Conduire une enquête en prison	29
2. Interroger des personnes détenues sur leur santé mentale.....	32
3. Comment restituer les discours recueillis ?	43
<i>Résultats</i>	45
<i>Chapitre 1. Entrer en prison : l'épreuve des « arrivants »</i>	47
1. Au-delà du « choc carcéral »	48
1. L'effroi : « C'est le ciel qui m'est tombé sur la tête... »	49
2. Le soulagement : « Je sais qu'en prison, il n'y aura pas de problème. »	51
3. La colère : « Je vais me buter, frère, t'as pas compris ?! »	52
4. La résignation : « Je savais très bien qu'un jour ou l'autre, j'allais finir en prison. »	54
2. Rites de mortification au quartier arrivant.....	56
1. Privés de liberté : « C'est une coupure directe. De la liberté à la prison. »	57
2. Manque et privations : « Aux arrivants, c'est le manque. »	59
3. L'indignité : « Une fois qu'on a retrouvé un peu de dignité de soi, c'est bon. »	63
3. Quitter les arrivants	68
<i>Chapitre 2. Derrière la santé mentale, les inégalités sociales</i>	73
1. Capital social : obtenir du soutien matériel et émotionnel entre les murs	74
1. Les solidarités familiales et amicales à l'épreuve de la prison : « Moi, j'ai une chance, c'est que j'ai ma famille. »	75
2. Relations utilitaires et amitiés sélectives en détention : « On passe 24 heures sur 24 ensemble, ça crée des liens. »	78
2. Capital culturel : parvenir à négocier sa place dans les coursives	82
1. Mobiliser un capital juridique et administratif : « J'écris le bon français pour le bon Francis ! »	82
2. Injonctions à l'activité et immobilité imposée : « Quel détenu va vous dire “je sais jouer du violoncelle” ? »	86
3. Rester calme et se montrer violent : « Il ne faut pas être le plus faible, mais il ne faut pas être le plus méchant. »	88
3. Capital économique : acheter, troquer, donner, vendre	91
1. Avoir de l'argent pour améliorer son quotidien : « Cantiner, c'est la mère des guerres. »	91
2. Dons, troc et transactions à la fenêtre des cellules : « Le soir, j'avais mon paquet de pâtes qui descendait... »	94
3. Les transactions économiques souterraines : « On fait à la manière du détenu. »	95
<i>Chapitre 3. Les temporalités de la prison</i>	101

1. Les visiteurs occasionnels de la prison	103
1. Se familiariser à la détention : « On ne s'habitue pas, on s'adapte. ».....	103
2. Se préparer à la sortie : « Les gens vont savoir que je suis une cassos. ».....	110
2. Quand la prison colle à la peau	113
1. Des allers-retours incessants : « Moi, j'appartiens à la justice ! ».....	114
2. Devenir étranger à soi-même : « Tu ne seras plus jamais la même personne. ».....	117
3. Le temps des longues peines	120
1. La prison dans la durée : « J'étais à l'iPhone 5, dehors. Je suis sorti, on était au 10. ».....	120
2. La banalité de la mort : « En un an, il y a eu trois suicides. ».....	123
Chapitre 4. Des souffrances façonnées par des architectures carcérales	129
1. Le « goulag » et le « foyer »	130
1. Isolement, quadrillage et sécurité à Melville : « Ici, c'est un goulag, j'ai jamais vu ça ! ».....	131
2. Promiscuité, exigüité et coopérations à Verne : « C'est une prison, mais c'est un centre de loisirs, on va dire... ».....	133
3. Le « paradoxe de la modernité carcérale » : « Dans les nouvelles taules, ils font en sorte de resserrer l'étau. ».....	137
2. Expériences de quartiers	142
1. La détention ordinaire : « C'est la jungle, en haut. ».....	143
2. Le module de respect : « C'est l'ouverture, tu peux bouger dans le respecto. ».....	145
3. Le quartier pour détenus vulnérables : « J'ai choisi le bon secteur pour être bien. ».....	147
4. L'unité pour détenus violents : « Au fond, je suis mieux ici que là-bas. ».....	149
5. Le quartier disciplinaire : « C'est pas pour les personnes fragiles... ».....	152
3. Isolement et promiscuité.....	154
1. Tensions dans la cellule : « Il me rend fou ! ».....	155
2. Face à la solitude : « Tu deviens un peu fou, à force de rester tout seul. ».....	159
Chapitre 5. Se soigner en prison.....	165
1. Accès aux soins et organisation carcérale	166
1. L'« hôpital » de Melville : « Ici, on a le temps de mourir trois fois ! ».....	166
2. L'« infirmerie » de Verne : « C'est pas non plus l'hôpital avec l'IRM et tout... ».....	172
2. Représentations sociales du soin et des soignants	174
1. Adhésion aux soins et « bonne volonté sanitaire » : « Vous êtes là H-24, ne me dites pas que vous n'avez pas un quart d'heure pour aller voir un psychiatre... ».....	175
2. Méfiance et désintérêt à l'égard des soignants : « J'ai jamais accroché, moi, psychologue et tout ça. »... 180	180
3. Le soutien psychique du personnel pénitentiaire : « Il m'a fait la leçon, mais il m'a remonté le moral pour une journée. ».....	185
3. Débuter, poursuivre ou arrêter les consommations en prison.....	189
1. La dépendance au tabac : « Le tabac, c'est important, ici. Sinon, on pète des câbles. ».....	189
2. Les usages du cannabis : « Une fois que t'es ici, t'es obligé d'en avoir. ».....	191
3. Stigmatisation et marginalisation des « shlags » : « J'évite ces gens-là. Ils sont sales, ils ont des maladies... ».....	194
4. Arrêter : « Ça faisait très longtemps que j'avais la volonté d'arrêter, mais je n'y arrivais pas. ».....	199
Conclusion.....	205
1. Synthèse.....	205
2. Limites et perspectives	208
1. Des biais de recrutement liés au protocole d'enquête : « Vous devriez voir mon codétenu ! ».....	208
2. Des contraintes dans le choix des établissements : « Vous êtes allé à Duras ou pas ? ».....	210
3. Quels effets de la prison sur le long terme ? « Lui, il a pris une plus longue peine que moi ! ».....	211
4. La santé mentale des agents pénitentiaires : « Et les surveillants, alors ? ».....	212
Bibliographie	213

« Ils sont tous fous ! » ; « Il y a un vivier, ici, vous allez être servi ! » ; « Vous n'allez pas manquer de travail ! »... Présenter cette enquête consacrée à la santé mentale des personnes détenues au personnel pénitentiaire en vue de négocier l'accès au terrain suscite invariablement les mêmes réactions. Ces témoignages, formulés sur le ton de l'humour ou avec résignation, n'ont rien d'exceptionnel : ils sont apparus avec une grande régularité tout au long de l'enquête, et ont pu être relevés à l'occasion d'autres études sociologiques consacrées à la santé mentale en prison (Lancelevée, 2016a). Ils témoignent, à leur façon, d'un constat largement partagé dans les coursives des prisons françaises : celui d'une hausse, au cours des dernières décennies, du nombre de personnes incarcérées souffrant d'importants troubles psychiques.

Pour expliquer cette croissance, trois hypothèses sont généralement mobilisées dans la littérature scientifique (Lancelevée, 2014 ; Lancelevée, Fovet, 2024). D'une part, ce mouvement tiendrait aux mutations de la psychiatrie et au déclin du modèle asilaire au profit d'une psychiatrie de secteur, impliquant une défaillance dans la prise en charge des personnes les plus désaffiliées (Eyraud, Velpy, 2014). D'autre part, il relèverait de l'évolution des pratiques judiciaires, et notamment de la sous-mobilisation du principe d'irresponsabilité pénale lors des procès (Guibet Lafaye, Lancelevée, Protais, 2016 ; Protais, 2016 ; 2017). Enfin, il tiendrait au développement de l'offre de soin en prison, conférant de fait à ces espaces une fonction d'asile de dernier recours (Dubret, 2006 ; Bérard, Chantraine, 2008a).

Si cette tendance est difficile à quantifier, la santé mentale dégradée de la population carcérale est quant à elle régulièrement attestée. Les ordres de grandeur varient en fonction des échantillons et des protocoles de recherche retenus, mais les enquêtes épidémiologiques qui se sont attachées à l'évaluer aboutissent avec une grande régularité au même résultat : les personnes détenues vont mal. Leur santé mentale est particulièrement précaire à tous les moments de leur incarcération : lors de l'entrée (Plancke *et al.*, 2017), au cours de leur détention (Falissard *et al.*, 2006) et à la sortie (Fovet *et al.*, 2022). Toutefois, malgré la grande régularité de ces constats, l'absence d'étude longitudinale ne permet pas d'appréhender l'impact de la prison dans l'évolution de la santé mentale des personnes détenues (Eck *et al.*, 2024). Dans quelle mesure l'incarcération aggrave-t-elle certains troubles ? Est-elle susceptible d'en générer de nouveaux ? Peut-on émettre l'hypothèse, peut-être contre-intuitive, que par le recours au soin qu'elle facilite – et qu'elle impose parfois – la prison peut dans certains cas améliorer l'état de santé de personnes détenues ? Ce sont précisément à de telles questions que l'enquête Epsilon s'attache à répondre.

De leur côté, les enquêtes de sciences sociales qui se sont intéressées à la santé en prison se sont, pour une large part, prioritairement concentrées sur le travail des soignants exerçant en détention, sur l'organisation du soin en milieu carcéral et sur les expériences des personnes prises en charge par les unités sanitaires (par exemple Milly, 2001 ; 2003 ; Bessin, Lechien, 2002 ; Bessin, 2003 ; Rostaing, 2008 ; Le Bianic, Malochet, 2011 ; Vacheret, Lafortune, 2011 ; Mahi, 2015 ; Chassagne, 2015 ; 2019). De fait, la loi du 18 janvier 1994, qui place la santé des personnes détenues sous la tutelle du ministère de la Santé (là où elle était jusqu'alors du ressort de l'administration pénitentiaire), a engendré d'importants bouleversements au sein de l'institution (Lechien, 2001). Ces enquêtes témoignent des tensions qui peuvent s'exprimer entre des logiques de sécurité et de santé, et qui se manifestent de manière emblématique autour de l'épineuse question du secret professionnel (Chantraine, Scheer, Milhaud, 2012 ; Lancelevée, 2016a). Parallèlement à ces travaux, plusieurs enquêtes se sont proposé d'étudier les expériences carcérales des personnes détenues (Rostaing, 1994 ; 2006 ; Chantraine, 2004a ; Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008 ; Fassin, 2015), mais ces études, essentiellement consacrées au quotidien en détention et aux interactions sociales qui s'y nouent, n'abordent qu'incidemment la question de la santé mentale (Rostaing, 2015).

Partant de ces constats, ce volet de l'enquête Epsilon, qui repose sur une approche sociologique et qualitative, s'attache à étudier les effets de l'incarcération sur la santé mentale des personnes détenues. Reposant sur une démarche longitudinale, cette enquête, conduite dès l'entrée en prison et jusqu'au terme des trois premiers mois passés en détention, ambitionne d'analyser prioritairement ce qui se joue durant ce laps de temps. Un tel objectif ne peut pas faire l'économie de quelques précisions d'ordre théorique et méthodologique.

1. L'incarcération s'inscrit dans un parcours de vie

Il est fréquent d'envisager la prison comme un espace hors du temps et de considérer les prisonniers à un instant donné, sans adopter de perspective temporelle. Pour le dire en des termes démographiques, la population détenue est souvent envisagée en termes de « stock », et non de « flux ». C'est cette perspective que l'on adopte, par exemple, lorsque l'on remarque qu'après avoir connu une croissance presque ininterrompue pendant plusieurs décennies seulement entrecoupée par une déflation consécutive à la pandémie de Covid-19 en 2020, la population carcérale tutoie, au 1^{er} janvier 2024, les 76 000 détenus¹ – un record historique dépassé depuis. Non seulement cette

¹ Les personnes incarcérées font l'objet d'une diversité d'appellations qui attestent des différentes perspectives adoptées par les agents qui privilégient l'une de ces notions plutôt qu'une autre. Le qualificatif de « détenu », couramment utilisé par le personnel pénitentiaire, mais aussi par les reclus eux-mêmes, est sujet à critique parce qu'il insiste sur le seul statut carcéral des individus. L'expression de « personne détenue », mobilisée pour lui substituer, n'est pas plus neutre :

affirmation est exacte, mais elle est aussi particulièrement utile : c'est cette analyse en termes de stock qui permet de produire une image instantanée de la (sur)population carcérale à un instant donné.

Cette perspective, pourtant, tend à masquer un autre constat tout aussi important : chaque année, on décompte environ 70 000 sorties de prison. La surpopulation carcérale ne doit donc pas être envisagée uniquement comme un excédent de personnes détenues par rapport au nombre de places disponibles, mais bien comme un phénomène dynamique qui tient à la hausse du nombre d'incarcérations et à l'allongement de la durée des peines (Tournier, 1998).

À l'échelle des individus, ce constat a une importance fondamentale : il signifie que l'incarcération s'inscrit dans un parcours de vie. La prison constitue en effet l'une des étapes qui jalonnent des biographies singulières qui ne sauraient se réduire à cette seule dimension. Or, ce sont ces trajectoires qui confèrent un sens spécifique à cette expérience. L'entrée en prison peut faire l'objet d'appréciations différenciées : elle peut être perçue comme une profonde rupture biographique, ou au contraire comme une relative routine (Chantraine, 2004a).

Non seulement l'incarcération s'inscrit dans un parcours de vie, mais la prison constitue en elle-même une trajectoire : il ne s'agit ni d'une expérience figée ni d'un moment suspendu hors du temps. Cette trajectoire carcérale n'est pas nécessairement linéaire : un changement d'établissement, de secteur ou de cellule ; de même que l'accès à un travail, à des activités ou à des parloirs, par exemple, sont autant d'éléments susceptibles de faciliter l'incarcération ou de la rendre difficilement supportable. C'est précisément ce constat qui justifie le déploiement d'une perspective longitudinale.

2. La prison n'est pas un espace homogène

Improprement mentionnée au singulier, « la » prison n'existe pas. L'expression désigne en réalité une diversité d'espaces carcéraux qui n'ont parfois que peu de choses en commun (Lancelevée, Scheer, 2019, pp. 9-12). Cette hétérogénéité est d'abord liée aux différents types de structures (maisons d'arrêt, centres de détention ou maisons centrale, par exemple) qui impliquent des règles de sécurité variables et accueillent des populations distinctes. Mais même parmi un unique type d'établissement, comme les maisons d'arrêt qui seront étudiées ici, il est possible de constater leur très grande hétérogénéité en fonction de leur date de construction, de leur

utilisée par les pouvoirs publics ou des ONG, elle tend à insister sur les droits dont disposent les prisonniers malgré leur situation d'enfermement. Ce travail n'entreprend pas de trancher parmi cette multitude d'appellations, par ailleurs riche d'informations en tant que telle, et utilise indistinctement les expressions de « prisonniers », de « détenus », de « personnes détenues » ou de « reclus » pour désigner les personnes interrogées.

emplacement, de leur architecture, de leur taille, du nombre de détenus qu'elles accueillent, de l'ancienneté des agents qui y exercent, etc. Appliqué à l'étude de la santé mentale, ce constat a une conséquence importante : il signifie que les prisons n'affectent pas de la même manière les individus ; et que les dimensions proprement urbanistiques, architecturales et matérielles des établissements pénitentiaires causent des souffrances variables. C'est ici qu'une analyse qualitative réalisée dans plusieurs établissements très hétérogènes s'avère heuristique : cette démarche permet d'appréhender dans la finesse les différences qui résultent de ces caractéristiques carcérales, là où les approches quantitatives tendent à éteindre ces singularités.

De même que « la » prison n'existe pas, il n'existe pas non plus « une » population carcérale homogène. Malgré les différentes perspectives qu'ils adoptent, nombre des travaux fondateurs de la sociologie de la prison (Clemmer, 1958 ; Goffman, 1968 ; Foucault, 1993 ; Sykes, 2019) ont sans doute contribué à forger cette représentation d'un espace travaillant à l'uniformisation des prisonniers. Par exemple, le célèbre concept d'institution totale développé par Erving Goffman, sur lequel nous reviendrons plus loin, tend à insister sur les diverses opérations de standardisation des reclus visant à l'harmonisation des conduites, des modes de vie et des représentations. Selon cette perspective, l'institution totale s'attache, sans jamais tout à fait y parvenir, à gommer les singularités individuelles (Goffman, 1968).

Sans nier ces aspects, une étude consacrée à la santé mentale en détention nécessite d'adopter une approche fine documentant la façon dont des trajectoires différenciées peuvent aboutir à des vécus singuliers. Les personnes détenues peuvent bien sûr être distinguées en fonction de leurs profils pénaux, de la durée de leur peine, de l'infraction qui leur est reprochée et du type d'établissement au sein duquel elles sont incarcérées. Mais plus fondamentalement, comme nous le relèverons dans cette enquête, la population carcérale est traversée par des inégalités sociales et de santé que la prison n'atténue pas, mais qu'elle tend au contraire à exacerber.

3. Une enquête en maison d'arrêt

Cette enquête a été conduite en maison d'arrêt. Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il importe de revenir brièvement sur les caractéristiques de la population détenue au sein de ces établissements et de rappeler quelques éléments de contexte relatifs à la place qu'occupent ces structures dans l'économie générale du système pénal.

Nombre de travaux consacrés aux caractéristiques sociales de la population carcérale se sont attachés à mettre en lumière un résultat désormais bien connu : les personnes détenues appartiennent, dans leur grande majorité, aux classes populaires les plus désaffiliées. Ce constat,

régulièrement étayé, tient notamment à l'inégalité des chances devant les tribunaux (Gautron, Retière, 2013). Comme le résumait Bruno Aubusson de Cavarlay dès les années 1980 : « L'amende est bourgeoise et petite-bourgeoise, l'emprisonnement ferme est sous-prolétarien, l'enfermement avec sursis est populaire » (Aubusson de Cavarlay, 1985, p. 289). Pour Michel Foucault, la prison ne fait là que répondre à sa fonction première, qui est précisément de prendre en charge les illégalismes des populations les plus précaires (Foucault, 1993).

L'origine sociale n'est pas le seul facteur facilitant l'incarcération : ainsi que le rappelle Philippe Combessie, « la variable sociologique la plus discriminante en matière de prison est assurément le sexe » (Combessie, 2004, p. 32). Si les femmes ne représentent qu'un peu plus de 3 % de la population carcérale, c'est qu'elles font l'objet d'un contrôle social renforcé organisé principalement par d'autres institutions que celles de la justice pénale (Cardi, 2007). Du reste, non seulement la prison concerne principalement les hommes, mais elle s'adresse plus spécifiquement aux jeunes hommes : environ la moitié des personnes détenues est âgée de moins de 30 ans.

La part d'étrangers parmi la population carcérale, de l'ordre de 20 %, est également bien supérieure par rapport à la population générale (environ 7 %). Si les personnes étrangères en prison sont issues d'une grande diversité de nationalités, des débats politico-médiatiques récurrents tendent à amalgamer la part de détenus étrangers, d'origine immigrée ou encore musulmans. Ces débats, qui font régulièrement l'objet d'estimations aussi hasardeuses qu'inflationnistes (Galembert, 2020), témoignent néanmoins d'un constat relevé par nombre d'observateurs (Fassin, 2015) : la part de personnes issues de l'immigration dans les prisons françaises est élevée, en partie du fait des pratiques policières et judiciaires qui ciblent avec plus d'intensité les jeunes hommes racisés de classes populaires (Jobard, Névanen, 2007).

Ces éléments dessinent les contours du tri opéré tout au long de la chaîne pénale. D'un point de vue statistique – et dans bon nombre de représentations stéréotypées – l'archétype du détenu est un jeune homme pauvre d'origine immigrée. Néanmoins, cette seule perspective macrosociologique ne permet pas de saisir dans la finesse la diversité des ressources dont disposent les personnes incarcérées. Celles-ci, pourtant, jouent un rôle central tout au long de leur incarcération en contribuant à la faciliter ou, au contraire, à la rendre difficilement surmontable. La persistance des liens familiaux ou amicaux, le bagage scolaire et les diplômes obtenus, les emplois occupés antérieurement ou les compétences administratives et juridiques sont autant de ressources très inégalement réparties en prison qui s'avèrent pourtant déterminantes. Ici encore, une approche microsociologique s'avère particulièrement utile : elle invite à explorer dans le détail la façon dont l'expérience carcérale diffère en fonction des ressources et des capitaux inégalement distribués en prison. C'est une telle perspective, nourrie des enquêtes ethnographiques consacrées aux

expériences et aux socialisations carcérales (par exemple Rostaing, 1997 ; Chantraine, 2004a ; Bony, 2015a ; Tschanz, 2020), qui sera déployée dans cette étude.

Il existe en France, parmi les 188 établissements pénitentiaires répartis sur le territoire, 133 maisons d'arrêt et quartiers maison d'arrêt qui hébergent théoriquement des prévenus dans l'attente de leur procès et des personnes condamnées à des peines inférieures à deux ans. Dans les faits, compte tenu de l'application d'un *numerus clausus* dans les établissements pour peine, il n'est pas rare d'y rencontrer des détenus condamnés à des peines bien supérieures.

Si le principe de l'encellulement individuel est inscrit dans la loi depuis 1875, la densité carcérale s'élève à plus de 140 % en moyenne dans ce type d'établissement, et dépasse les 200 % dans certaines maisons d'arrêt (D'Ovidio, 2018), au point que la gestion de cette surpopulation chronique constitue une véritable politique pénitentiaire (Bérard, Chantraine, 2008b, p. 71). La suroccupation des prisons françaises est une conséquence de la forte croissance du nombre de détenus : il y avait 26 000 personnes incarcérées en 1975, 56 000 en 1995 et 76 000 en 2024. Les travaux conduits en sociologie s'accordent à relever que cette croissance presque ininterrompue témoigne moins d'une hausse de la délinquance qu'elle n'est le résultat de la répression accrue d'un ensemble de petits illégalismes ainsi que de l'allongement de la durée des peines (Mucchielli 2007 ; 2008). Comme le souligne le sociologue Loïc Wacquant, il s'agit plus largement d'une conséquence de la gestion répressive de la pauvreté et de la désaffiliation (Wacquant, 2009 ; 2015).

Régulièrement annoncée afin de résorber cette surpopulation chronique, la construction de nouveaux établissements tend moins à vider les prisons qu'elle n'alimente cette inflation carcérale : tout se passe comme si la construction de nouvelles places de prison se soldait invariablement par la hausse du nombre de personnes incarcérées. Or, cette surpopulation affecte tout particulièrement les maisons d'arrêt : en septembre 2023, ces structures accueillait environ 50 000 personnes (dont 20 000 prévenus), soit 67 % du total de personnes détenues. Le nombre de places théoriques, lui, était de 34 000, soit une surpopulation moyenne d'environ 140 %. De ce fait, de nombreux détenus sont contraints de vivre dans des situations de promiscuité extrême : selon les chiffres produits par l'administration pénitentiaire, 2 111 détenus dormaient sur des matelas posés à même le sol au 1^{er} janvier 2023. En outre, si les cellules doublées, triplées, voire quadruplées sont fréquentes, quelques établissements hébergent les prisonniers dans des dortoirs collectifs où le nombre d'occupants peut s'avérer bien supérieur. L'un des enquêtés rencontré dans le cadre de cette enquête vivait par exemple dans un petit dortoir de six places théoriques qu'il partageait avec sept autres personnes.

Au-delà de cette promiscuité intense, bon nombre de maisons d'arrêt occupent des bâtiments parfois séculaires, délabrés ou vétustes. La création de nouveaux établissements n'ayant pas permis de résorber un parc carcéral ancien, il n'est pas rare que les détenus soient hébergés

dans des bâtiments construits à l'aube du XIX^e siècle. Couplées à la surpopulation, ces conditions sont favorables à la prolifération d'espèces dites nuisibles (rats, cafards, punaises de lits) dont la présence dans certains établissements est régulièrement relevée tant par la presse que par des ONG, des autorités administratives indépendantes ou des détenus. En cela, il existe un paradoxe régulièrement relevé par nombre d'observateurs extérieurs : « la pire condition de détention est donc réservée à la majorité des détenus, des personnes prévenues (non encore jugées définitivement) ou condamnées à de courtes peines » (Rostaing, 2021, p. 50). C'est ce constat, bien connu, qui conduit à centrer cette enquête sur les maisons d'arrêt. D'une part parce que, comme nous l'avons vu, il s'agit du type d'établissement qui accueille la majorité des prisonniers. D'autre part, parce qu'au regard de ces conditions de détention particulièrement dégradées, il s'agit d'un poste d'observation heuristique pour saisir l'impact de l'incarcération sur la santé mentale des personnes détenues.

4. Une analyse sociologique de la santé mentale en prison

Il importe désormais de clarifier comment sera envisagée la notion de « santé mentale » dans ce travail. Cette catégorie, qui appartient davantage aux sciences de la psyché qu'aux sciences sociales, n'est pas univoque : historiquement, elle a pu renvoyer à des acceptions bien différentes (Bellahsen, 2014). Mais même si l'on s'en tient à une définition relativement consensuelle, comme celle proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), n'y a-t-il pas quelque chose de paradoxal à travailler sur la santé mentale en prison ? L'OMS propose en effet de définir la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social », tandis que la santé mentale est appréhendée comme un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Comment « réaliser son potentiel », « faire face aux difficultés normales de la vie », « travailler avec succès » et « apporter une contribution à la communauté » dans un espace qui impose la réclusion, l'isolement et la privation (Goffman, 1968 ; Sykes, 2019) ? Même si elle ne saurait se réduire à cette unique fonction, l'incarcération constitue en effet, selon l'expression consacrée, une *peine* – ce terme témoignant du double registre de la condamnation pénale et de la douleur occasionnée. Il s'agit précisément de l'une des fonctions de la prison que de générer de la souffrance (Christie, 2005) – celle-ci étant mesurée et pondérée moins en termes d'intensité que de durée. En cela, « la souffrance psychique sous ses différentes formes est un élément constitutif de la vie en détention » (Fassin, 2018, p. 353).

Contrairement au psychologue ou au psychiatre, le sociologue n'a pas pour objectif d'établir des tableaux cliniques ou d'émettre des diagnostics – il en serait du reste bien incapable. Dès lors, que peuvent bien avoir à apporter les sciences sociales à l'étude de la santé mentale ? Si ces deux domaines peuvent sembler distants l'un de l'autre, le mouvement fondateur de la sociologie moderne consiste précisément à les articuler. Dans sa célèbre étude consacrée au suicide, Émile Durkheim propose d'extraire ce phénomène du seul domaine de compétence des sciences de la psyché pour l'appréhender comme un fait social. Il isole, dans ce cadre, les différents facteurs sociaux susceptibles d'influer sur la possibilité de se donner la mort (Durkheim, 2013). Ce geste séminal ouvre la voie à un ensemble d'enquêtes qui se sont attelées à étudier la corrélation entre la santé mentale et la position occupée dans l'espace social. Ces travaux consacrés aux inégalités sociales de santé aboutissent avec une grande régularité au même résultat : les populations les plus vulnérables (qu'il s'agisse des classes populaires, des minorités de genre ou sexuelles, des étrangers, etc.) sont tendanciellement plus affectées par des troubles psychiques (Brossard, Chandler, 2022, p. 12). Si le suicide suscite aujourd'hui encore une littérature foisonnante (Baudelot, Establet, 2018 ; Drongiti, Brossard, 2024), les objets investigués et les méthodes d'enquête se sont progressivement diversifiés. De nombreuses recherches qualitatives se sont ainsi attachées à déceler les facteurs sociaux se nichant derrière des phénomènes dont les causes sont généralement perçues comme exclusivement biologiques ou psychologiques. C'est ce que propose par exemple Muriel Darmon dans ses études portant sur les carrières de jeunes femmes anorexiques (Darmon, 2008) ou de personnes ayant connu un arrêt vasculaire cérébral (Darmon, 2021), ou encore Bernard Lahire, qui s'attache à analyser d'un point de vue sociologique le rêve, domaine d'étude historique de la psychanalyse (Lahire, 2018).

Une autre tradition de recherche envisage essentiellement la maladie à travers la réaction sociale qu'elle suscite. Dans cette perspective, la déviance par rapport à la norme existe essentiellement à travers le regard porté par le corps social. Outre-Atlantique, Howard Becker a fermement établi, à l'occasion de son étude sur les consommateurs de cannabis, que l'étiquetage social n'est pas sans conséquence sur les trajectoires déviantes (Becker, 1985). Dans une autre enquête classique, Erving Goffman s'attache de son côté à analyser les leviers mobilisés par les individus porteurs d'un stigmaté – ce concept étant envisagé non comme une réalité intrinsèque, mais comme un écart à la norme susceptible de conduire à une marginalisation (Goffman, 1975). Parallèlement, des travaux ont proposé une critique des catégories diagnostiques de la psychiatrie, cette dernière étant envisagée, selon cette tradition théorique, comme un instrument de contrôle social. De telles préoccupations sont au cœur de l'œuvre de Michel Foucault qui retrace l'histoire de la maladie mentale (Foucault, 1976) et s'intéresse à la structuration de la psychiatrie comme

instrument de partage entre le normal et le pathologique (Foucault, 1999 ; 2003). Les travaux qui s'inscrivent dans ce sillage ont le mérite de souligner le caractère historique et social de certains diagnostics. Le psychiatre Jonathan Metzl montre par exemple comment, dans les États-Unis du XX^e siècle, la catégorie de schizophrénie change de cible : initialement réservée aux femmes blanches de classe moyenne, elle se retourne contre des hommes afro-américains dans le contexte du mouvement des droits civiques (Metzl, 2020). Plus récemment, des enquêtes se sont proposé de prolonger, d'affiner et de nuancer la thèse foucauldienne en s'intéressant aux interactions entre la justice et la psychiatrie, qui se manifestent de manière emblématique lors des expertises psychiatriques des procès (Lancelevée, Protais, Renard, Saetta, 2019 ; Leroy, 2019).

D'autres travaux se sont attelés à observer, à l'aide des outils de la sociologie qualitative, l'organisation du travail et les relations professionnelles qui prévalent au sein des institutions dédiées à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Ces recherches analysent l'organisation des structures dévolues au soin, documentent le travail ordinaire des soignants, éclairent les dynamiques professionnelles qui s'y jouent et restituent les relations entretenues entre les soignants et leurs patients. Qu'il s'agisse des asiles d'antan (Goffman, 1968) ou des prisons de haute sécurité hébergeant des prisonniers souffrant de troubles psychiques (Rhodes, 2004), les lieux de privation de liberté constituent des terrains d'enquête particulièrement investis dans ce cadre – c'est ce dont témoigne le vaste ensemble de travaux consacrés à la prise en charge de la santé mentale en prison précédemment mentionnés. Les recherches sociologiques ont également suivi les mutations de la psychiatrie qui, dans un contexte de sous-financement chronique, se voit contrainte de jongler avec une logique de pénurie et de gestion des flux. Ce sont notamment des éléments qui ressortent de l'enquête menée aux États-Unis par Lorna Rhodes dans un service d'urgence psychiatrique au titre éloquent – « vider les lits » – (Rhodes, 1995), ou de la recherche menée par Isabelle Coutant dans un service de psychiatrie français destiné à des adolescents (Coutant, 2012).

La perspective adoptée dans cette enquête s'inspire des approches précédemment mentionnées et s'appuie de leurs apports tout en proposant de décentrer légèrement l'analyse. Plutôt que de partir d'une définition établie en amont de la santé mentale afin de déceler la présence ou l'absence de troubles psychiques chez les personnes interrogées, elle adopte une perspective résolument inductive et compréhensive en envisageant la santé mentale à travers le regard que portent sur elle les personnes détenues. Ce faisant, elle s'attache à faire émerger un ensemble de savoirs profanes (Blais, 2006) et minoritaires (Chantraine, 2005) en restituant les critères du mal-être et du mieux-être qui sont établis par les prisonniers à partir de leurs cadres de compréhension du monde et de leurs usages des catégories médicales en circulation. Pour ce faire, cette étude

s'évertue à restituer le plus fidèlement possible le quotidien carcéral et les différents leviers dont disposent les individus pour se soustraire à certaines règles ou pour s'aménager des marges de liberté. Ceux-ci s'avèrent indispensables à la compréhension sociologique de la santé mentale en prison. Comme le postulent Camille Lancelevée et Thomas Fovet : « S'intéresser à l'expérience de l'incarcération, c'est-à-dire à la construction des subjectivités et aux logiques d'action dans cet univers saturé de contraintes, apporte des éléments de compréhension de ce qui, en prison, contribue à produire de la peine » (Lancelevée, Fovet, 2024, p. 81).

Un tel parti pris invite à s'extraire des jugements moraux spontanés ; ce n'est qu'à cette condition que l'on peut comprendre ce qui, en détention, peut générer de la souffrance ou ce qui permet de l'atténuer. Ainsi, la prison n'est pas toujours uniquement appréhendée comme un espace de souffrance et de privation : elle peut aussi être envisagée comme un espace de restructuration de soi, un moindre mal, une fatalité ou une source d'opportunité. Certaines personnes jugées malades par le personnel médical ne se considèrent pas comme telles ; des médicaments proposés par des soignants sont refusés au profit de produits stupéfiants dont les effets sont jugés mieux maîtrisés ; certaines conduites prohibées en prison, comme la détention d'un téléphone portable, constituent l'un des plus sûrs moyens, pour certaines personnes, d'apaiser leur quotidien. Fidèle à son parti pris compréhensif, ce travail restitue ces positions et tente d'éclairer les logiques sociales qui les sous-tendent. En cela, cette étude prolonge le geste fondateur du sociologue Erving Goffman qui, dans sa célèbre enquête conduite dans les années 1950 au sein de l'hôpital psychiatrique Sainte Elisabeth de Washington, prend le parti de s'intéresser au point de vue des malades plutôt qu'à celui des psychiatres, considérant qu'en « cédant à cette partialité on rétablit au moins l'équilibre, puisque tous les ouvrages spécialisés relatifs aux malades mentaux présentent le point de vue du psychiatre qui est, socialement parlant, totalement opposé » (Goffman, 1968, p. 38). Cette démarche permet en outre d'éviter un double écueil décelé par les sociologues Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, dans lequel peuvent glisser les enquêtes conduites auprès de populations particulièrement vulnérables : celui du misérabilisme, qui consisterait à ne lire leur expérience qu'au prisme de leur souffrance et de leur misère ; et celui du populisme, qui romantiserait et exalterait les stratégies déployées pour y faire face (Grignon, Passeron, 1989)².

Ce faisant, la question de la santé mentale telle qu'elle est envisagée dans ce travail dépasse la stricte question des troubles psychiques et de la maladie : elle inclut tout ce qui, en prison, génère de la peine ou l'apaise ; produit la souffrance ou bien l'atténue. En cela, cette approche offre un éclairage complémentaire à l'approche épidémiologique adoptée par le volet quantitatif de l'enquête

² À ce propos, le récent ouvrage de Loïc Wacquant (2023) fait part d'une mise en garde similaire.

Epsilon. Si elle n'établit ni diagnostics ni prévalence des troubles psychiques, elle permet de relever à une échelle fine le poids du contexte d'enfermement dans la production de la souffrance, les différents leviers susceptibles d'être mobilisés pour s'y soustraire partiellement, et les représentations qu'émettent les personnes détenues à l'égard de leur santé et des soignants. Revenant sur les enseignements, mais aussi sur les limites et les biais des grandes enquêtes épidémiologiques consacrées à la santé mentale, la sociologue Lise Demailly plaide pour le développement parallèle d'investigations qualitatives : « Sur le plan méthodologique, on peut conclure [...] que l'approche statistique doit bénéficier d'un travail réflexif et épistémologique important et qu'elle doit être complétée par des travaux plus longitudinaux et plus qualitatifs, cliniques ou socioethnographiques » (Demailly, 2011, p. 22). Telle est précisément l'ambition de cette recherche.

Poursuivre cet objectif nous conduira à revisiter et à relire un certain nombre de résultats récurrents en sociologie de la prison relatifs aux relations entre détenus et surveillants ; aux conditions de détention ou au poids des architectures carcérales. La restitution de ces éléments vise moins la répétition que le déplacement : analysés à l'aune de la santé mentale des personnes détenues, ils éclairent, à une échelle microsociologique, la production institutionnelle de la souffrance. En cela, une sociologie de la santé mentale en prison ne peut faire l'économie d'une sociologie générale de l'espace carcéral.

Avant de présenter les principaux résultats de cette enquête, il convient de restituer dans le détail l'ensemble des décisions et des arbitrages méthodologiques qui ont présidé à son élaboration et à son déroulement. Nous aborderons dans cette section la manière dont les données ont été collectées, analysées et restituées. Parce que la démarche réflexive occupe une place centrale dans la méthode d'enquête en sciences sociales, nous reviendrons pour conclure sur les effets générés par la présence de l'enquêteur sur son terrain et sur la manière dont celui-ci, en retour, vient affecter le chercheur.

1. Présentation de l'enquête et des données

Cette étude repose, pour l'essentiel, sur une enquête de terrain menée dans trois maisons d'arrêt situées dans l'une des régions les plus pauvres de France hexagonale. Ces établissements ont été sélectionnés en raison de leurs disparités, afin d'analyser une diversité de contextes carcéraux. Le centre pénitentiaire de Melville³, situé dans une zone périurbaine à proximité d'une grande métropole, est un établissement construit au début des années 2000 qui accueille près de 900 détenus pour un peu plus de 600 places théoriques. Outre une maison d'arrêt pour hommes, il abrite également une maison d'arrêt pour femmes (MAF) et une unité pour détenus violents (UDV) au sein desquelles plusieurs entretiens ont été réalisés. La maison d'arrêt de Verne, quant à elle, est une structure construite au début du XIX^e siècle et située dans le centre-ville d'une commune de taille moyenne. Elle héberge une centaine de détenus dans des dortoirs collectifs de quatre à six places théoriques. Enfin, la maison d'arrêt de Sand, située dans un bassin désindustrialisé, accueille plus de 300 détenus pour un taux de suroccupation d'environ 200 %. Contrairement à Verne (construite avant que l'encellulement individuel ne devienne un horizon vers lequel tendre) et à Melville (qui rompt avec le traditionnel schéma d'inspiration panoptique), Sand repose sur une architecture classique des prisons construites au milieu du XIX^e siècle : un rond-point central donne sur différentes ailes traversées par des coursives. Compte tenu de contraintes temporelles, l'enquête de terrain, menée entre octobre 2022 et février 2024, s'est essentiellement déroulée à Melville et à Verne. Elle s'est tenue au cours d'une période plus resserrée à Sand : les entretiens y ont été moins nombreux, et il s'agit du seul établissement qui n'a pas pu être visité. C'est la raison pour laquelle les parties de l'analyse spécifiquement consacrées à l'architecture et à l'organisation carcérale

³ Les noms des établissements et des personnes interrogées ont été pseudonymisés. Sur la logique qui préside à cet anonymat, voir *infra*.

s'appuient essentiellement sur la comparaison de Melville et de Verne, la maison d'arrêt de Sand, par sa position intermédiaire, servant en quelque sorte de variable de contrôle entre ces deux extrémités d'un même spectre.

Tous les détenus participants à l'enquête ont été recrutés sur la base du volontariat sans critère d'inclusion particulier, sinon d'être arrivés en prison au cours des jours précédents, l'objectif poursuivi étant de rencontrer une grande diversité de personnes aux parcours et aux profils hétérogènes. Les personnes interrogées ne provenaient pas systématiquement de l'état de liberté : trois d'entre elles arrivaient d'autres établissements pénitentiaires dont elles avaient été transférées. Dans les trois établissements enquêtés, l'objectif a consisté à réitérer plusieurs rencontres auprès d'un faible nombre d'enquêtés. Ce protocole, semblable à celui qu'a pu déployer Julie Ancian dans son enquête auprès de femmes autrices de néonaticides (Ancian, 2022), permet d'abord d'établir une relation de confiance auprès des enquêtés. En outre, réalisés dès l'entrée en prison et réitérés les semaines suivantes, ces entretiens permettent d'appréhender finement les formes de socialisations carcérales et la découverte progressive de la prison.

À Melville, l'enquête s'appuie d'abord sur dix demi-journées d'observations directes conduites au sein de l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP), plus communément qualifiée d'unité sanitaire (US). Outre une meilleure compréhension du fonctionnement quotidien du service médico-psychologique régional (SMPR) et de l'unité de consultation en soins ambulatoires (UCSA), ce protocole a permis d'assister à 17 consultations psychologiques ou psychiatriques dites « arrivants ». Les « patients »⁴ ont systématiquement été informés de la présence d'un enquêteur et étaient libres de s'opposer à sa présence lors de la consultation. Des entretiens ont été proposés à l'issue de la quasi-totalité des consultations observées, à l'exception de deux (dans un cas, parce qu'il s'agissait d'une personne non francophone dans un état de stress intense empêchant la compréhension de la demande ; dans l'autre, car il s'agissait d'un homme très réfractaire à l'enquête). Au total, sur les 15 demandes effectuées, il a été possible de réaliser neuf entretiens dans les dix jours suivants – les autres ayant décliné ou ayant été transférés ou libérés entre temps. Environ trois mois après leur arrivée, des entretiens ont de nouveau été menés avec sept d'entre eux, compte tenu d'un transfert et d'un refus. Ce mode de recrutement par la voie des consultations psychologiques explique le fait que deux enquêtés, transférés d'autres établissements et directement

⁴ Si les personnes incarcérées sont des « détenus » aux yeux de l'administration pénitentiaire, les soignants les qualifient quant à eux de « patients » (Mahi, 2015), de sorte que leur statut change dès lors qu'ils pénètrent dans l'enceinte de l'unité sanitaire (Chassagne, 2015). Loin d'être anecdotiques, ces deux appellations témoignent en réalité d'une lutte symbolique : parler de patients permet aux soignants d'insister sur le droit de ces derniers à accéder au soin et à bénéficier du secret médical, celui-ci étant à l'origine de nombre de tensions entre le personnel pénitentiaire et médical (Lancelevée, 2016a). Nous reprendrons dans ce travail ces dénominations usuelles en parlant de « détenus » dans le contexte carcéral et de « patients » dans le contexte médical.

affectés à l'unité pour détenus violents, aient été intégrés à l'échantillon sans être passés par le « quartier arrivant », le secteur de la détention réservé aux nouveaux entrants.

Le flux d'entrée plus faible dans la maison d'arrêt de Verne, de même que l'exiguïté des locaux de l'unité sanitaire, empêchait la mise en place d'un protocole similaire. Les personnes détenues ont donc été directement rencontrées au quartier arrivant. Dix enquêtés ont été interrogés par ce biais, et cinq d'entre eux ont été de nouveau rencontrés trois mois plus tard – les autres ayant été transférés ou libérés. Le même protocole d'enquête a été appliqué à Sand : sept personnes arrivantes ont été rencontrées lors de la première vague d'entretiens ; trois lors de la seconde – compte tenu, là encore, de transferts et de sorties.

Les rencontres, d'une durée d'une heure en moyenne, reposaient sur des guides d'entretien abordant plusieurs axes. Le premier entretien revenait essentiellement sur l'arrivée en détention ; la trajectoire (sociale, pénale et pénitentiaire) et le parcours de soin. Le deuxième entretien abordait quant à lui le quotidien carcéral (les activités, les ressources et les relations sociales) ainsi que la santé en prison (l'auto-évaluation de l'état de santé par les enquêtés, les difficultés rencontrées et les rapports entretenus avec les soignants). Ces guides d'entretien ont fait l'objet d'une application souple : les personnes interrogées disposaient d'une grande latitude pour aborder les sujets qu'ils jugeaient importants, contribuant à orienter les échanges vers des aspects initialement imprévus qui ont considérablement enrichi l'analyse.

Tous les entretiens ont été précédés d'une brève présentation de l'enquête lors de laquelle le consentement des participants a été recueilli. Ces derniers ont systématiquement été informés qu'il leur était possible de refuser de répondre aux questions ou de couper court à l'entretien. Presque tous les entretiens ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone et accompagnés d'une prise de note systématique. Un seul participant, rencontré à deux reprises, a refusé le principe d'un enregistrement. Intégralement retranscrit, chaque entretien a fait l'objet d'une analyse détaillée visant à faire émerger des trajectoires biographiques singulières et des rapports à l'incarcération. Ce premier temps de l'analyse a consisté à brosser des « portraits sociologiques » (Lahire, 2005), à la manière des travaux réalisés par Bernard Lahire sur la transmission de capital culturel dans les familles de classes populaires (Lahire, 1995) et sur les façons dont se forment les inégalités sociales durant l'enfance (Lahire, 2019) ; ou de l'enquête dirigée par Pierre Bourdieu sur la misère de position (Bourdieu, 2015). Dans un second temps, ces différents parcours biographiques ont fait l'objet d'une analyse thématique afin de rechercher des régularités ou des oppositions structurantes (Paillé, Mucchielli, 2012, pp. 231-314).

Au total, 40 entretiens semi-directifs ont été conduits auprès de 26 personnes détenues (24 hommes et deux femmes). Le plus jeune enquêté avait 20 ans et le plus âgé plus de 60 ans, pour

une moyenne d'âge d'environ 30 ans. Onze enquêtés étaient incarcérés pour la première fois, les autres ayant connu au préalable entre une et plus de six autres incarcérations. Dix d'entre eux étaient dans l'attente de leur procès, les autres purgeant des peines allant de quelques jours à plus de quinze ans, pour une durée moyenne de quelques mois. Leur origine sociale couvre un spectre allant des classes populaires relativement stables à la plus grande précarité. Aucun d'entre eux ne bénéficiait simultanément d'un emploi en contrat à durée indéterminée et d'un logement personnel stable. Ces situations, déjà précaires à l'entrée, se sont dégradées par la suite, l'incarcération se soldant régulièrement par la perte d'un emploi et parfois d'un logement. Enfin, deux enquêtés étaient allophones : l'un était ressortissant européen, l'autre, originaire d'Asie du Sud. Ces entretiens ont été conduits en anglais et traduits en français.

Cet échantillon n'ambitionne pas de prétendre à la représentativité statistique : l'un des intérêts de la démarche qualitative est au contraire d'éclairer la pluralité des parcours, des pratiques et des représentations qui se donnent à voir parmi les prisonniers. Néanmoins, le profil des personnes interrogées ne diffère pas fondamentalement du reste de la population carcérale. L'enquête « Santé en population carcérale sortante », réalisée à partir d'un échantillon représentatif de la population masculine des maisons d'arrêt métropolitaines, relève à cet égard que l'âge moyen y est de près de 36 ans, que près de 25 % des détenus sont de nationalité étrangère, qu'un peu plus de la moitié est sans activité professionnelle, que 10 % sont sans domicile fixe et qu'environ 90 % des détenus ont un diplôme inférieur au bac ou n'ont pas de diplôme (Fovet *et al.*, 2022).

Le tableau présenté ci-dessous livre une vue d'ensemble des rencontres et propose une première caractérisation socio-démographique sommaire des enquêtés. Les catégories pour qualifier leur situation sociale (stable, précaire et très précaire) ont été établies à partir de trois critères principaux : l'existence d'un logement, d'un travail et d'un soutien extérieur. Les enquêtés référencés comme « stables » disposent de toutes ces ressources, et, même lorsque leur emploi ou leur logement sont rarement pérennes (CDD, logement chez un tiers, etc.), ils peuvent s'appuyer sur des formes de solidarités familiales ou amicales. Les enquêtés référencés comme « précaires » sont dépourvus de l'une de ces ressources (le plus souvent un emploi) et le soutien dont ils bénéficient s'avère moins étroit, en raison de la précarité de leurs proches ou du délitement des liens qu'ils entretiennent avec eux. Enfin, la catégorie « très précaire » regroupe les personnes ne disposant d'aucune de ces ressources, qui vivent à la rue, dans des formes d'habitat précaires ou dans des institutions.

Tableau 1. Tableau récapitulatif des entretiens

Nombre de rencontres	Nom	Tranche d'âge	Nombre d'incarcérations	Situation sociale
3	Anas	20-25	Troisième incarceration	Précaire
3	Angélique	40-45	Première incarceration	Précaire
3	Emma	25-30	Première incarceration	Stable
3	Nabil	20-25	Deuxième incarceration	Précaire
3	Pierrick	40-45	Quatre incarcerations ou plus	Précaire
3	Stefano	20-25	Première incarceration	Stable
3	Wassim	25-30	Deuxième incarceration	Précaire
2	Adama	25-30	Deuxième incarceration	Précaire
2	Gwen	20-25	Quatre incarcerations ou plus	Très précaire
2	Joris	20-25	Troisième incarceration	Précaire
2	Lucas	25-30	Deuxième incarceration	Précaire
2	Mani	25-30	Première incarceration	Très précaire
2	Marvin	25-30	Troisième incarceration	Précaire
2	Michel	55 ou plus	Troisième incarceration	Précaire
2	Philippe	40-45	Troisième incarceration	Précaire
2	Sofiane	20-25	Première incarceration	Stable
2	Steven	25-30	Première incarceration	Précaire
1	Alain	55 ou plus	Quatre incarcerations ou plus	Très précaire
1	Baptiste	25-30	Deuxième incarceration	Stable
1	Benjamin	25-30	Deuxième incarceration	Précaire
1	Daniel	30-35	Première incarceration	Stable
1	Dimitri	30-35	Quatre incarcerations ou plus	Très précaire
1	Florian	25-30	Première incarceration	Précaire
1	Jordan	25-30	Première incarceration	Stable
1	Kevin	30-35	Première incarceration	Stable
1	Youcef	25-30	Deuxième incarceration	Précaire

Afin de garantir leur anonymat, certaines informations biographiques concernant les personnes rencontrées sont ici passées sous silence. Les établissements dans lesquels ils sont placés ne sont pas toujours mentionnés, pas plus que les faits qui leur sont reprochés lorsque ces informations ne sont pas indispensables à la compréhension de leur situation. Quand ils sont mobilisés, les entretiens ou les discussions informelles menés auprès de professionnels exerçant en prison font l'objet d'une anonymisation plus contraignante encore, qui ne mentionne ni l'établissement dans lequel ils exercent ni le poste qu'ils occupent.

Ce matériau a été complété par d'autres données recueillies dans le cadre de cette enquête, et notamment par un ensemble d'observations directes réalisées à l'occasion de ces rencontres. Les entretiens menés en milieu carcéral procèdent nécessairement d'une démarche ethnographique, dans la mesure où il n'est pas possible d'interroger les personnes dans un cadre neutre qui soit sans effet sur l'interaction. En outre, circuler dans un établissement pénitentiaire ou négocier l'accès à

une salle d'entretien auprès du personnel pénitentiaire conduit le sociologue extérieur à multiplier les observations, les discussions et les sensations, même fugaces. Elles fournissent un matériau précieux à l'analyse en ce qu'elles permettent d'éprouver très concrètement, par l'enquête de terrain, quelques-unes des spécificités organisationnelles et architecturales des prisons.

Outre une centaine d'heures d'observations conduites à Melville, à Verne et à Sand, trois autres établissements ont été visités, ce qui a permis d'échanger avec des chefs d'établissement, des membres du personnel pénitentiaire ou des soignants. À cela s'ajoutent six entretiens de cadrage menés auprès de différents agents engagés pour la santé mentale des personnes détenues, à l'échelle de la direction de l'administration pénitentiaire ; du ministère de la Santé ; d'une direction interrégionale et de l'un des établissements étudiés. Enfin, cette enquête s'appuie sur une analyse de la littérature grise consacrée à la santé et aux soins en prison, qu'elle soit produite par l'administration pénitentiaire (rapports d'activités nationaux ou internes aux établissements), par des organisations non gouvernementales (Observatoire international des prisons [OIP], Amnesty International, etc.) ou par des autorités administratives indépendantes (Contrôleur général des lieux de privation de liberté [CGLPL], Défenseur des droits). Si toutes ces données ne sont pas mobilisées ici, elles ont toutefois permis de mieux saisir les enjeux relatifs à la prise en charge de la santé mentale des personnes détenues.

2. Normes d'écriture

Ce rapport s'appuie sur des conventions d'écriture courantes en sciences sociales qui méritent d'être précisées, car elles diffèrent sur certains points des modes d'administration de la preuve partagés dans les disciplines médicales. La présentation de ces normes d'écriture contribue certes à faciliter la compréhension et à guider les lecteurs, mais elle témoigne aussi plus fondamentalement de certains choix méthodologiques qui ont été effectués tant il peut être difficile, en sociologie, de distinguer ce qui relève de la méthode et de l'écriture. En effet, la restitution d'une matière composée d'observations et d'entretiens sous la forme d'un récit cohérent relève d'un ensemble de décisions qui sont indissociablement théoriques et méthodologiques. Comme le rappelle Vincent Dubois, « l'objectivation sociologique est indissociable de la mise en texte. Sans doute plus que pour d'autres sciences, en sociologie l'écrit ne reflète pas une matière déjà existante, à laquelle il suffirait de donner l'expression adéquate, mais l'écriture donne consistance à cette matière. La mise en ordre des observations et leur interprétation passe par l'écriture. L'écriture n'est donc pas un sous-produit de la recherche à seule fin de diffusion : elle est consubstantielle à la recherche » (Dubois, 2005, p. 9).

Certains de ces choix méthodologiques ont des conséquences sur la structuration du propos. Afin de faciliter la lecture, ce rapport adopte pour l'essentiel les normes du plan IMRaD, répandu dans les disciplines médicales. Cette convention d'écriture restitue, à la suite d'un propos introductif et de la présentation de la méthode, les principaux résultats de l'étude avant de proposer une discussion et d'apporter des éléments conclusifs. Toutefois, ce rapport s'extrait parfois légèrement de cette norme, car l'analyse de données qualitatives ne permet pas toujours de s'y conformer pleinement. Ainsi, la conclusion et la discussion seront abordées conjointement, tant il peut être difficile, dans le cas d'une enquête en sciences sociales, de distinguer ce qui relève de l'un et de l'autre – ces deux éléments gagnant au contraire à être abordés conjointement. En outre, les recherches sociologiques qui adoptent une perspective qualitative accordent une grande place au matériau empirique, et notamment aux verbatims des personnes rencontrées et aux comptes rendus d'observations. C'est ce qui explique qu'elles adoptent généralement un ton plus littéraire que les recherches conduites en sciences expérimentales.

D'autres décisions engagent la façon dont les données sont restituées. Plutôt que d'opter pour des initiales ou une anonymisation complète, ce rapport prend le parti de désigner les personnes rencontrées en recourant à des pseudonymes. Ces noms d'emprunt prennent soin de tenir compte du genre, de l'âge et de l'origine géographique des prénoms, étant entendu que ces derniers ne sont pas distribués aléatoirement, mais qu'ils sont porteurs d'informations sociales (Coulmont, 2011). Le choix de recourir à des prénoms d'emprunt tient essentiellement à la volonté d'incarner les témoignages qui sont restitués ici ; là où l'anonymat total peut tendre à disjoindre artificiellement les discours de ceux qui les tiennent. Les verbatims des personnes rencontrées ont été légèrement modifiés afin de tenir compte du passage du registre de l'oralité à celui de l'écrit. Ils conservent toutefois le souci de rester fidèle aux propos et aux registres de langage mobilisés.

La même logique préside au choix de la pseudonymisation des établissements. Plutôt que de les qualifier à l'aide de numéros ou d'initiales, nous prenons ici le parti de les désigner par des noms fictifs, comme cela a pu être régulièrement proposé par nombre de recherches consacrées à la comparaison de différents contextes carcéraux (par exemple Chantraine *et al.*, 2011 ; Scheer, 2016 ; Lancelevée, 2016a ; Chantraine, Scheer, Depuiset, 2018 ; Veaudor, 2020a). Ce choix est moins esthétique que théorique : il vise à souligner l'importance d'espaces qui ne peuvent être saisis uniquement comme des décors au sein desquels se déroule l'enquête, mais au contraire comme des objets de recherche à part entière, tant ils sont susceptibles de façonner des conduites. C'est tout un imaginaire qui se cache derrière des prisons célèbres telles que, par exemple, Les Baumettes, Fresnes ou La Santé. Dans certains cas, la prison devient même plus fameuse que la ville dont elle porte le nom. Comme l'écrit Grégory Salle à propos de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis : « C'est

la prison qui a comme absorbé la ville [...] : le nom “Fleury”, son diminutif courant, évoque immédiatement la prison comme “Orly” l’aéroport » (Salle, 2016, p. 169). Ces noms sont associés à un ensemble de représentations et de rumeurs qui confèrent à ces structures un « climat » singulier. Certaines prisons sont réputées insalubres, « compliquées » ou violentes. D’autres sont au contraire décrites comme « carrées », « tranquilles » ou apaisées. S’il est illusoire d’y parvenir pleinement, la pseudonymisation des établissements cherche à appuyer cette charge symbolique des lieux.

Enfin, parce qu’il s’agit de prendre acte du fait que la présence d’un enquêteur sur un terrain génère des effets spécifiques ; et que ceux-ci gagnent à être analysés en ce qu’ils éclairent certaines dimensions de la recherche, l’écriture adopte parfois la première personne du singulier. Ce parti pris, à la fois méthodologique et théorique, constitue une convention courante dans les recherches qualitatives, notamment lorsqu’elles adoptent une démarche ethnographique. L’usage de la première personne du singulier se borne toutefois aux seules situations auquel le chercheur est confronté et aux interactions qui engagent l’enquêteur et l’enquêté. De la même façon, le postulat selon lequel la présence d’un chercheur n’est jamais sans effet sur son terrain – ne serait-ce que parce qu’il l’influence et qu’il interagit avec lui – nécessite d’être approfondi. Un tel travail réflexif invite l’enquêteur à s’interroger sur ce que le matériau doit aux caractéristiques de la personne qui le collecte, en même temps qu’il conduit à explorer certains aspects saillants ou à relever quelques limites de l’enquête de terrain.

3. Recueillir et restituer des discours relatifs à la souffrance en prison

Les sociologues ne sont pas hermétiques aux représentations qui circulent dans la société, pas plus qu’ils ne sont étanches aux émotions qui peuvent les parcourir lorsqu’ils conduisent des enquêtes. La position qu’ils occupent sur leur terrain, du reste, est susceptible de générer des effets sur celui-ci comme sur eux-mêmes. Or, plutôt que de masquer ces informations, celles-ci gagnent à être objectivées : entreprendre ce travail réflexif constitue un élément méthodologique central des enquêtes en sciences sociales en contribuant à l’analyse et à l’interprétation des données recueillies (Weber, 2009 ; Clair, 2022). Comme le résume Gérard Mauger : « C’est en prenant la mesure de ce que “la vue” doit au “point de vue”, en “objectivant le sujet de l’objectivation”, en enquêtant sur lui-même, que le sociologue peut contrôler les effets de ce point de vue et éviter ainsi de parler de lui à son insu. La recherche de la vérité propre à la connaissance scientifique impose, au moins dans le cas des sciences sociales, une démarche réflexive : tel est, en définitive, l’objectif de l’enquête sur soi-même » (Mauger, 2022, p. 179).

1. *Conduire une enquête en prison*

La restitution de ces éléments réflexifs semble constituer un passage obligé des recherches consacrées à la prison. Ces informations s'avèrent précieuses, en ce qu'elles permettent d'éclairer les modalités de réalisation de l'enquête. Elles courent cependant le risque de conduire à des formes de narcissisme lorsque le sociologue emprunte aux codes littéraires du récit d'aventures pour proposer une image romancée voire romanesque de sa présence sur le terrain. À cet égard, les enseignements de Jean-Claude Passeron et de Claude Grignon (1989) sur la nécessité d'éviter le double écueil du misérabilisme et du populisme valent également pour l'analyse réflexive que propose l'enquêteur. On pourrait la compléter par deux postures complémentaires qui, sans être spécifiques à la recherche en prison, s'y donnent à voir avec une acuité particulière : celle du touriste, qui visiterait des espaces de privation de liberté afin de rassasier sa soif d'exotisme ; et celle de l'aventurier, qui relaterait rétrospectivement ses faits d'armes (et même certains de ses déboires) pour en tirer un prestige symbolique.

Sans doute faut-il d'abord tordre le cou à l'idée selon laquelle la prison constituerait un terrain d'enquête particulièrement difficile : la masse de travaux consacrés à cet objet tranche avec la supposée difficulté d'accès d'une institution qui est pourtant parcourue par des dizaines de chercheuses et de chercheurs. Il existe du reste certains objets qui exposent les sociologues à des formes bien plus intenses de contrôle et de surveillance (Aldrin, Fournier, Geisser, Mirman, 2022). Si l'accès à un établissement pénitentiaire peut s'avérer contraignant, d'autres institutions sont tout aussi difficiles d'accès, sinon plus (comme les établissements scolaires, les hôpitaux psychiatriques ou les commissariats, par exemple). Et si la conduite d'une enquête en prison peut confronter l'enquêteur à des formes de malaise, d'inconfort, de vigilance ou de violence, c'est aussi le cas au sein d'autres espaces (à l'instar des hôpitaux ou des EHPAD). Il importe donc de se garder de trop singulariser l'expérience d'une enquête en prison. Néanmoins, deux éléments, qui y sont sans doute plus saillants qu'ailleurs, contribuent à rendre cette démarche réflexive nécessaire.

Premièrement, conduire une enquête en prison impose au chercheur de travailler dans un environnement fermé et régi par d'importantes contraintes sécuritaires. Il lui faut en outre comprendre le fonctionnement d'une institution qui lui est étrangère, et adopter les manières légitimes d'être, de paraître ou de s'informer sans commettre d'impair. Contrairement à l'image que l'on s'en fait parfois, la prison n'est pas uniquement ce lieu très formalisé régi par des règles rigides. Il s'agit aussi d'un espace caractérisé par le bricolage, l'improvisation et l'informalité (Benguigui, 2000 ; Rostaing, 2014), ce qui nécessite de multiples négociations à tous les échelons : au niveau de la direction de l'administration pénitentiaire, de la direction interrégionale, de chaque chef

d'établissement, des responsables des unités sanitaires, des responsables des bâtiments, des surveillants, et enfin de chaque personne détenue. Même si sa présence est prévue de longue date, le sociologue n'est jamais tout à fait sûr de parvenir à pénétrer dans la zone de détention. Il lui faut souvent faire preuve de patience. Ce qui est accepté par un interlocuteur peut lui être refusé par un autre. Au sein de cet espace caractérisé par la méfiance et la vigilance généralisée, il lui faut enfin, dans un temps souvent bref, parvenir à tisser une relation de confiance auprès de parfaits inconnus. Ces éléments relatifs à la passation et au déroulé des entretiens nécessitent d'être restitués plus en détail : comme le relève Muriel Darmon, ils n'éclairent pas seulement les conditions concrètes de réalisation de l'enquête, mais permettent également d'objectiver certaines spécificités des terrains étudiés (Darmon, 2005). C'est par exemple ce que proposent Léonore Le Caisne et Laurence Proteau, lorsque les différences qu'elles constatent dans la façon dont elles sont accueillies en prison et dans un commissariat servent de support à leur analyse de l'organisation qui prévaut au sein de ces deux espaces (Le Caisne, Proteau, 2008).

Deuxièmement, la prison est un espace pétri de représentations qui en fait un lieu lugubre, inquiétant et dangereux. Comme le relève Antoinette Chauvenet, « la peur de la prison correspond à l'une de ses fonctions sociales, la dissuasion » (Chauvenet, 2006, p. 376). À cet égard, les hauts murs d'enceinte des prisons ont certes pour fonction d'empêcher les évasions (Martin, Chantraine, 2018), mais ils contribuent puissamment à la fabrique de ces représentations en soustrayant la prison au regard du reste de la société (Lhuilier, Aymard, 1997, p. 268). Il importe donc ici d'objectiver la manière dont ces stéréotypes peuvent affecter le chercheur dans son enquête, et ce, afin de les tenir à distance. Cette démarche apparaît d'autant plus nécessaire que les difficultés concrètes auxquelles fait face le sociologue ne sont pas toujours celles qu'il anticipait : elles tiennent souvent moins à la violence à laquelle il est effectivement confronté que, plus prosaïquement, au recueil de témoignages qui attestent, chacun à leur façon mais avec une grande régularité, du caractère implacable des inégalités sociales.

S'il sera question plus loin de « socialisation carcérale » pour évoquer la façon dont les personnes détenues s'adaptent bon gré mal gré à la prison, cette expression peut également, dans une certaine mesure et toute proportion gardée, s'appliquer au sociologue qui conduit sa première enquête en détention. Celui-ci doit apprendre à naviguer dans un univers codifié et maîtriser les règles élémentaires attendues d'un intervenant extérieur amené à pénétrer dans un établissement pénitentiaire. Il lui faut intégrer le vocabulaire caractéristique de l'univers carcéral, qu'il s'agisse du langage formel et acronymique de l'institution, ou informel et argotique qui s'échange sur les coursives. Il lui faut également maîtriser un ensemble de gestes et de manières d'être qui s'imposent à lui et auxquels il se prête d'abord maladroitement avant de se faire plus assuré : déposer ses affaires

dans l'un des casiers prévus à cet effet ; se soumettre aux contrôles de sécurité à l'entrée (et privilégier en amont les effets personnels qui ne déclenchent pas les détecteurs de métaux) ; récupérer et correctement fixer une alarme portative individuelle (API) à la ceinture de sorte à ne pas la déclencher par mégarde ; apprendre à se montrer patient devant les multiples grilles qu'il doit franchir et reconnaître au cliquetis métallique le bruit caractéristique de leur ouverture ; comprendre au nombre de barrettes fixées sur l'uniforme le statut hiérarchique de l'agent pénitentiaire qui lui fait face ; et peut-être par-dessus tout, être en mesure de reconnaître d'un coup d'œil le statut des personnes qu'il croise en détention. Si les agents pénitentiaires sont vêtus d'un uniforme reconnaissable, que certains soignants portent une blouse ou un blouson floqué du logo de leur centre hospitalier de rattachement et que des détenus travaillant comme auxiliaires ou en ateliers arborent une tenue de travail aux couleurs vives, nombre des personnes qui circulent en prison ne portent pas d'uniformes qui les rendraient immédiatement identifiables : c'est le cas de la plupart des détenus, des agents administratifs, des psychologues, des intervenants extérieurs, des avocats, des juges, des familles ou des proches en visite. « Le néophyte doit en effet intégrer les règles de différenciation, des règles subtiles, mais que maîtrisent parfaitement les détenus et les surveillants. À l'hôpital psychiatrique, malades et soignants n'ont pas de signes distinctifs : pourtant, personne, jamais, ne s'y trompe. En prison aussi, cette subtile indistinction n'abuse personne » (Ricordeau, 2008a, p. 215).

S'il ne s'agit pas de son objectif premier, le carnet de terrain témoigne de cette progressive socialisation du chercheur sur son terrain : alors que les premières entrées accordent de longues pages à décrire méticuleusement les moindres interactions, jusqu'aux plus anecdotiques, et qu'elles s'attachent à restituer en détail le protocole auquel il faut se soumettre pour entrer puis pour circuler en détention, les dernières pages du manuscrit se contentent de descriptions nettement plus allusives, témoignant du fait que des éléments propres à l'espace carcéral ont été intégrés au point de ne plus guère être jugés dignes d'intérêt. En cela, le carnet de terrain témoigne à sa façon d'une forme d'« effet de saturation » qui s'observe à trois niveaux distincts : d'une part, lorsque le chercheur éprouve le sentiment que les nouveaux apports de ses observations décroissent et qu'il lui est de plus en plus difficile de s'étonner de situations qui lui semblent désormais banales. D'autre part, quand il a le sentiment d'avoir « fait le tour » d'un terrain. Enfin, lorsque ce sont les agents de l'institution eux-mêmes qui peuvent lui signifier qu'il est peut-être temps qu'il la quitte. Selon Jean-Pierre Olivier de Sardan, cet effet de saturation constitue une solide garantie méthodologique, dans la mesure où il témoigne de la régularité et de la solidité de données recueillies avec constance (Olivier de Sardan, 1995, p. 17).

2. *Interroger des personnes détenues sur leur santé mentale*

Les entretiens ne sont pas des interactions neutres qui échappent au monde social : ils mettent en relation un enquêteur et un enquêté dans un face-à-face dissymétrique (Demazière, 2008). La domination symbolique que peut exercer l'enquêteur à son corps défendant – puisqu'on lui reconnaît la légitimité de poser des questions et le droit d'attendre des réponses – est d'autant plus forte dans un contexte carcéral où les personnes sont placées dans une situation de subordination extrême. Corinne Rostaing insiste à raison sur la nécessité de « tenter de restaurer des formes de civilité ordinaire » lors des entretiens menés en prison (Rostaing, 2017, p. 12), ce qui passe par exemple par le fait de serrer systématiquement la main aux personnes interrogées, de les vouvoyer ou de passer au tutoiement lorsqu'elles l'initient de leur propre chef. Si de tels éléments visent à diminuer autant que possible la pesanteur du cadre carcéral, ce dernier génère néanmoins des effets propres qu'il est illusoire de dépasser, et qui ne permettent pas de subvertir totalement cette inégalité de positions.

Les personnes incarcérées ont souvent derrière elles de longs parcours de prises en charge par des services éducatifs, médico-sociaux ou pénaux qui se poursuivent jusqu'en prison. Elles sont nombreuses à être rompues à l'exercice d'entretiens conduits par une multitude de professionnels (qu'il s'agisse d'éducateurs, d'assistantes sociales, de médecins, de psychologues, d'addictologues, de psychiatres, de juges, d'avocats, de policiers ou d'agents pénitentiaires). Interrogées dès le quartier arrivant, elles ont en outre rencontré dans les heures ou les jours précédents bon nombre d'agents leur ayant posé les mêmes questions (sur leur parcours, les faits qui leur sont reprochés, leurs souffrances, leurs émotions ou la façon dont elles vivent leur incarcération). Les personnes détenues sont donc régulièrement contraintes à une injonction biographique visant à l'exhibition de leur vie, de leurs souffrances et de leurs émotions (Chantraine, 2010 ; Ricordeau, 2008a, p. 208). Elles peuvent avoir le sentiment que leur biographie ne leur appartient pas totalement, car elle est en permanence dévoilée, scrutée ou jugée jusque dans ses aspects les plus intimes. Face à cette situation, certains détenus développent des discours standardisés qu'ils répètent machinalement, comme en témoigne la lassitude, voire l'exaspération que manifestent des arrivants lorsque leur sont systématiquement formulées les mêmes questions visant à évaluer le risque suicidaire. La multiplication de ces exercices de dévoilements constitue une violence diffuse auquel le sociologue participe, indépendamment de sa volonté.

L'enquête a systématiquement été présentée aux participants comme portant sur « la santé et le moral des personnes détenues ». Cette expression, moins connotée que celle de « santé mentale », a été privilégiée afin de mettre à distance les craintes de stigmatisation susceptibles de

s'exprimer sur un sujet sensible. Là où l'on aurait pu légitimement anticiper des formes de confusions et d'interrogations sur le rôle précis du sociologue, dans la mesure où il s'agit d'un métier mal connu, susceptible d'être confondu avec des professions médico-sociales ou à qui l'on pourrait imputer des intentions policières, les personnes interrogées ont dans l'ensemble bien saisi le périmètre de cette enquête. Cela a pu aboutir à des résultats parfois surprenants : si certaines personnes ont refusé d'aborder des éléments relatifs à leur parcours, estimant qu'il s'agissait d'informations personnelles concernant davantage des psychologues ou des psychiatres, d'autres ont au contraire souhaité se confier à un sociologue extérieur précisément parce qu'il n'était pas rattaché à l'unité sanitaire. « Quand j'étais jeune, mon père, il m'a brûlé la main. C'est ça que je n'ai pas voulu dire à la psychologue », me confie spontanément Pierrick dès que nous débutons l'entretien.

Le souci d'instaurer en peu de temps une relation personnalisée facilitant la confiance dans un cadre qui ne s'y prête guère explique la volonté de mener des entretiens les moins contraignants possibles, quitte à s'extraire franchement de la trame du guide d'entretien afin de mieux administrer certaines questions sans atténuer la qualité des échanges. La posture adoptée par le chercheur en situation d'entretien ne peut pas être standardisée : elle dépend largement de l'attitude de son interlocuteur. Il lui faut parfois se montrer empathique et à l'écoute, quitte à laisser traîner des silences. Dans d'autres situations, il importe au contraire d'engager une discussion aux faux airs de normalité afin de briser tant que possible le cadre formel de l'entretien et la violence symbolique qu'il contient. « Rapprocher au maximum l'entretien guidé d'une situation d'interaction banale quotidienne, à savoir la conversation, est une stratégie récurrente de l'entretien ethnographique, qui vise justement à réduire au minimum l'artificialité de la situation d'entretien, et l'imposition par l'enquêteur de normes méta-communicationnelles perturbantes » (Olivier de Sardan, 1995, p. 8). Dans tous les cas, obtenir la confiance de ses interlocuteurs nécessite de prendre le temps d'aborder des sujets dépassant la stricte question de la santé mentale. Il s'agit tantôt de discuter de lectures communes, tantôt d'émissions de télévision ou des films, tantôt de lieux familiers, tantôt encore d'engager des débats animés concernant des équipes de football ou des artistes de rap. Cette posture, qui relève moins d'une stratégie déterminée en amont que de la volonté d'initier une interaction la moins désagréable possible auprès de personnes en situation de grande vulnérabilité, a facilité dans de nombreux cas l'instauration d'une relation favorisant les échanges et la confiance. Le détour par des formes de non-directivité permet en effet de limiter les discours standardisés.

À d'autres moments cependant, il n'a pas été possible de s'extraire de ce cadre carcéral, ce qui a suscité de la part des enquêtés des réponses brèves, machinales et peu argumentées. Tout comme les refus de participer à l'enquête, ces manifestations de lassitude et de désintérêt,

« habituellement considéré comme un “échec” pour le sociologue qui le vit comme une incapacité d’intéresser ou de gagner la confiance de l’interviewé·e, est ici réinterprété comme la possibilité pour les personnes privées de liberté d’exercer leur libre choix dans un espace de forte contrainte » (Rostaing, 2017, p. 12), ou comme l’impossibilité, pour les enquêtés, de s’extraire de la situation d’incarcération qu’ils subissent.

L’absence de durée prédéterminée des entretiens – et donc le loisir de discuter plusieurs heures ou, au contraire, quelques dizaines de minutes – contribue également à s’extraire du cadre rigide de la majorité des entretiens, des consultations ou des rencontres qui ont lieu en milieu carcéral, dont la durée est restreinte et imposée par les flux de prisonniers et par l’organisation du travail. Affirmer avoir le temps, être en mesure de ne pas imposer de tempo, ne pas forcer l’émergence de la parole ou accepter de laisser de côté certains sujets sont autant d’éléments qui contribuent à singulariser l’entretien sociologique. En même temps, les rappels à l’ordre de l’horloge carcérale ne sont jamais bien loin : il faut que les entretiens se tiennent dans les interstices des événements quotidiens qui rythment la détention (les heures de repas, les promenades, les horaires de travail, les parloirs ou les activités plus ponctuelles), de sorte qu’il n’est pas toujours possible d’instaurer une temporalité qui soit favorable à l’expression de la parole.

À l’issue des entretiens, tous les participants se sont vus administrer la même question : « Pourquoi avez-vous accepté de me rencontrer ? » Les justifications apportées puisent dans différents registres : certains mettent en avant le besoin de parler, d’autres la possibilité de s’extraire quelque temps de leur cellule ; d’autres encore la curiosité vis-à-vis du sociologue et de son travail. Sur un registre plus altruiste, des enquêtés évoquent la volonté d’aider un enquêteur assimilé à un étudiant ; ou, sur un ton politique, le souhait de contribuer à l’amélioration des conditions de vie des personnes détenues. Ces derniers motifs sont éclairants, en ce qu’ils témoignent d’un renversement de la relation d’aide : alors que la plupart des échanges menés en prison placent les personnes détenues dans une position subordonnée de demandeurs et les confrontent à un sentiment de dépendance et d’inutilité, la participation à cette enquête a pu être d’autant plus facilement acceptée qu’en renversant le sens de la demande, elle permettait de rendre service, plaçant les enquêtés dans une posture valorisante. Toutefois, là encore, il est illusoire de prétendre s’extraire complètement du jeu des sanctions et des récompenses carcérales. « Je ne vous demande pas si vous faites une attestation », me demande Michel à l’issue de notre dernière rencontre afin de savoir s’il lui est possible de profiter de cet entretien pour obtenir des remises de peine, avant de se reprendre : « Je disais ça sur le ton de l’humour. J’ai bien compris que ce sont des ateliers de libre parole ».

Contrairement à l'hypothèse que l'on aurait pu émettre, le fait d'interroger des personnes dès leur arrivée en prison n'a pas constitué une difficulté, mais a au contraire facilité les accords : comme nous le verrons plus loin, l'expérience du quartier arrivant est caractérisée par l'ennui, l'inactivité et le manque d'interactions sociales, de sorte que la proposition de participer à une enquête a fait l'objet d'appréciations globalement positives. Cette bonne réception témoigne d'un constat plus général : en prison, il existe peu d'espaces où la parole est libre de s'exprimer sans conséquences, sans jugements, sans diagnostics ou sans qu'elle ne soit troquée contre des remises de peine supplémentaires. S'il a pu arriver que la présence du sociologue soit comparée à celle d'un psychologue, d'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ou d'un expert psychiatre, c'est surtout la figure du visiteur de prison qui a été évoquée avec le plus de régularité. Cette comparaison peut s'avérer flatteuse aux yeux du chercheur, car elle témoigne du fait qu'il parvient à mener son travail sans qu'on lui prête d'intentions malveillantes. Elle pose toutefois de nouvelles questions quant à la place qu'il occupe aux yeux de ses enquêtés. C'est particulièrement le cas dans le cadre d'entretiens répétés qui génèrent des formes d'attachement. Gêné, je change de sujet lorsque Michel, qui évoque sa grande solitude, me compte parmi les rares personnes qui viennent lui rendre visite occasionnellement. J'improvise une réponse que je juge peu satisfaisante lorsqu'il me demande timidement si nous nous reverrons à l'issue de notre ultime rencontre. Je ne me sens pas mieux préparé lorsque la question m'est posée par Nabil, qui me propose que l'on se retrouve à l'issue de sa libération, ou lorsque Emma me demande si je la rencontre bénévolement ou contre une rémunération. « On ne sort pas indemne de prison », écrit Corinne Rostaing (2010, p. 23). Une telle affirmation peut sembler inconvenante, tant l'inconfort que peut ressentir le chercheur quand il quitte son terrain est sans commune mesure avec l'expérience éprouvante de la sortie de prison pour les personnes détenues. Elle exprime cependant le malaise et les conflits de loyauté qu'éprouve le sociologue dès lors qu'il s'agit de quitter un terrain dont ses interlocuteurs sont les prisonniers.

On le voit, la dissymétrie de la relation d'entretien ne génère pas uniquement des effets sur les enquêtés : elle affecte également l'enquêteur. Ce dernier peut faire montre d'autocensure et ne pas souhaiter aborder certaines questions qu'il juge sensibles, estimant que son rôle n'est pas de contribuer à une violence supplémentaire en exhibant des traumatismes ou en collectant, au détriment de la santé psychique des personnes interrogées, des témoignages sensationnalistes ou misérabilistes. Il peut ainsi faire preuve de pudeur en évitant certaines relances, ou en changeant de sujet lorsque son interlocuteur lui semble mal à l'aise ou ému. C'est particulièrement le cas lorsqu'il est question de la maladie, de la souffrance, des mutilations, des tentatives de suicide, du deuil, des agressions, des viols ou encore de la sexualité empêchée, secrète ou honteuse qui s'exprime en

détention. Sans être absentes des données collectées et restituées, le recueil de ces informations a suscité une plus grande autocensure de la part de l'enquêteur. Ce dernier conduit en effet des entretiens avec pour bagage sa propre socialisation, ses expériences, ses émotions, et sa conception du domaine du dicible le conduisant à présager, parfois sans doute à tort, de ce qui est susceptible ou non d'être révélé.

Ici, la dimension genrée des interactions s'avère centrale. Lors d'une enquête sur la sexualité des mineurs incarcérés, Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoît Coquard et Arthur Vuattoux remarquent qu'ils obtiennent des résultats partiellement différents en fonction du genre des sociologues (Amsellem-Mainguy, Coquard, Vuattoux, 2017, pp. 29-30). De fait, plusieurs chercheuses qui se sont intéressées aux effets générés par le fait d'être une femme enquêtant en prison relèvent qu'au sein de cet espace essentiellement masculin, elles sont souvent perçues comme des ressources rares permettant d'entretenir des relations qui oscillent entre la séduction, la confiance ou la tentative de restauration d'une virilité affectée par la détention (Branders, Gauthier, 2023). Or, rares sont les retours réflexifs proposés par leurs homologues masculins, ce qui contribue, volontairement ou non, à faire comme s'il ne se jouait rien de significatif dans les relations d'enquêtes mettant en présence des hommes.

Conduisant une recherche dans des prisons pour hommes et pour femmes en France et en Allemagne, Camille Lancelevée remarque qu'elle éprouve des émotions différentes sur ces terrains : « Alors que les terrains réalisés chez les hommes suscitent souvent un mélange d'indignation, de dégoût et de peur, je suis fréquemment assaillie par la tristesse du côté des femmes » (Lancelevée, 2020, p. 95). Elle en conclut que les sociologues, loin d'être hermétiques à la circulation des représentations sociales, sont traversés par des stéréotypes de genre associant les hommes à la dangerosité et les femmes à la vulnérabilité. Ma propre expérience, bien que différente du fait d'un rapport de genre inversé, aboutit *in fine* à une conclusion identique. Les quelques fois où j'ai eu l'impression que la situation imposait une vigilance particulière ont systématiquement eu lieu dans des prisons pour hommes. Elles tenaient cependant moins aux manifestations concrètes des risques auxquels j'étais exposé qu'à un cadre sécuritaire suscitant l'appréhension, voire la peur. Lorsque je rencontre Anas pour la première fois dans l'unité pour détenus violents de Melville, il entre dans la salle d'entretien escorté par trois surveillants, des menottes métalliques aux poignets. Ses menottes lui sont ôtées par le personnel pénitentiaire qui quitte la salle en refermant à clef l'épaisse porte dans un claquement de verrou. Un ange passe. La prison est « une institution qui vise à faire peur, tant et si bien que l'on ne sait plus si ce sont ses murs ou les personnes qu'elle y enferme qui effrayent » (Lancelevée, 2016a, p. 54). La peur que peut ressentir le sociologue sur un terrain est parfois difficile à évoquer, car il peut avoir le sentiment qu'elle renvoie une image peu flatteuse de

lui-même. Or, plutôt que d'être évacué, ce sentiment gagne à être appréhendé comme un objet de plein droit (Duvoux, 2014) : non seulement la prison vise à susciter la peur, mais ce sentiment, loin d'être ressenti par le seul chercheur, est structurant dans l'expérience qu'en font nombre de personnes amenées à se rendre en prison, qu'il s'agisse d'intervenants, du personnel pénitentiaire ou des détenus eux-mêmes, comme nous le verrons plus loin.

Sans être inquiet pour ma sécurité, j'éprouve, au sein de la maison d'arrêt pour femmes de Melville, une prudence particulière qui tient au fait d'être un homme circulant dans un espace féminin. Si les maisons d'arrêt pour hommes sont surveillées par un personnel mixte, seules les surveillantes sont autorisées à parcourir les coursives des prisons pour femmes. Lorsqu'ils entrent dans la MAF, tous les hommes doivent impérativement signer un registre indiquant leur heure d'arrivée – ce protocole, qui ne concerne pas les femmes, vise à empêcher les agressions sexuelles. Les entretiens conduits dans des pièces borgnes auprès de femmes dont je connaissais le parcours de violences sexuelles pour avoir assisté à leurs consultations psychologiques m'ont conduit à éviter ces sujets afin de ne pas livrer une impression de voyeurisme ; voire à contribuer à ce qui aurait pu être perçu comme une violence supplémentaire.

Réaliser une enquête en prison impose invariablement au sociologue d'être confronté à ses propres catégories morales : « En dépit du refus de tout jugement moral, il est parfois inévitable, en son for intérieur, de concevoir davantage tel acte et d'être choqué par tel autre » (Rostaing, 2017, p. 17). Or, l'enquêteur peut être conduit au désagréable constat que les crimes et les délits qui suscitent chez lui le plus d'inconfort ne sont pas nécessairement les plus sévèrement réprimés par le Code pénal, tant la distance sociale qui le sépare de certaines personnes interrogées semble parfois limiter les capacités d'empathie, mais des infractions réalisées par les enquêtés dont il se sent le plus proche. C'est notamment le cas vis-à-vis de certaines personnes suspectées ou condamnées pour des violences sexistes et sexuelles, qui représentent environ la moitié des hommes interrogés. Ce constat peut s'avérer d'autant plus déstabilisant qu'il s'inscrit dans des relations qui ne sont pas dénuées d'empathie, de sympathie voire de connivence. Ainsi, par une prudence redoublée lors des entretiens conduits auprès de femmes ; et du fait d'un sentiment de malaise à éprouver une connivence vis-à-vis de personnes incarcérées pour des faits qu'il réproue par ailleurs, l'enquêteur se fait malgré lui le véhicule de stéréotypes associant les hommes à la dangerosité et les femmes à la vulnérabilité.

Gwenola Ricordeau estime que le fait d'être une enquêtrice exerçant en prison ne saurait être uniquement perçu comme une contrainte : cela peut également faciliter l'expression de certains discours. « “Les confidents sont des confidentes.” Être une femme facilite les entretiens, notamment au sujet des relations affectives et de la sexualité » (Ricordeau, 2008a, p. 214). Ce

qu'affirme l'autrice à propos d'enquêtés plus prompts à se confier à une femme dans un contexte où celles-ci sont socialement assignées à des figures d'écoute, de confiance et de soin, peut également être étendu à la position de l'enquêteur qui, du fait de sa propre socialisation genrée, peut s'avérer peu outillé pour aborder ces sujets et pour recueillir ces témoignages.

Les entretiens constituent donc des interactions sociales qui engagent des formes de (re)présentation de l'enquêteur comme de l'enquêté. Or, dans un contexte où la prison éprouve la dignité des personnes, cet exercice peut fournir un cadre de revalorisation de soi. Lorsque je rencontre Baptiste, il m'explique en détail, depuis le quartier arrivant où il est encore placé, les rouages de la prison et du système judiciaire dont il semble avoir acquis une certaine expertise. Dans la petite salle que nous occupons, il se livre à une visite guidée virtuelle de la prison et me raconte par le menu le fonctionnement de ses différents quartiers. Ce rôle d'expert que se confère Baptiste peut être vu comme un moyen pour lui de se placer dans la posture active de celui qui explique, plutôt que dans la posture passive de celui qui répond. Le cadre de l'entretien lui permet ainsi de restaurer une forme de sociabilité masculine ordinaire consistant à raconter ce que l'on sait et ce que l'on fait, plutôt que d'évoquer qui l'on est et ce que l'on ressent.

C'est également ce souci de restituer une image valorisante de soi qui explique des formes de pudeur, d'euphémisations ou de minimisations, ainsi que les silences concernant certains aspects de la détention jugés dégradants, sales et humiliants. La litote constitue assurément la figure de style la plus utilisée par les personnes interrogées. Restituée à l'écrit, celle-ci ne rend pas toujours justice aux formes d'apathie, de résignation ou de désespoir avec lequel elle est formulée. Les réponses apportées spontanément à la première question ouvrant systématiquement les entretiens attestent de manière exemplaire de ces formes d'euphémisations :

Comment ça va pour vous, en ce moment ?

Comment ça va en ce moment ? Bein c'est sûr que je préférerais être à l'extérieur, hein, ça, c'est sûr et certain. Après on fait comme on peut, quoi. On fait comme on peut. (Entretien Daniel, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

On va dire que c'est pas le top, quoi, c'est pas ce qu'il y a de mieux. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Comme un gars enfermé. Je ne vais pas dire que j'ai le moral, mais je fais avec. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ça va, tout doucement. On s'adapte. (Entretien Youcef, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ça va. Pensif, mais ça va. (Entretien Lucas, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

En ce moment ? Bah... c'est compliqué... [*petit rire*] C'est compliqué. Là, psychologiquement comme physiquement, hein. Les deux. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Ça va [*souffle*]. Après, vous dire que ça va à 100 %... Non, ça ne va pas forcément à 100 %. (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Comme en attestent les verbatims reproduits ici, les expériences de souffrances ou d'humiliations sont souvent mentionnées au présent de vérité générale, à l'aide d'un « on » ou d'un « nous » englobant l'ensemble des personnes détenues. À l'inverse, les démonstrations de force ou de résistance, parce qu'elles ouvrent la voie à des formes de revalorisation de soi, sont davantage évoquées à la première personne du singulier. Ce constat témoigne une nouvelle fois de la pudeur avec laquelle s'expriment les expériences de souffrances carcérales. Il indique également que si la douleur est présentée comme collective, la capacité à y résister, elle, est restituée comme individuelle.

C'est parfois grâce à l'humour que certains enquêtés mentionnent des expériences particulièrement douloureuses. C'est par le rire que Sofiane fait part de ses déboires : l'absence de linge et la nécessité de porter les mêmes vêtements sales sans pouvoir les laver, ses relations exécrables avec le détenu qui partage sa cellule ou l'indifférence que lui manifeste le personnel pénitentiaire. C'est aussi en mobilisant le registre de l'humour que Steven restitue l'expérience de sa première fouille à nu qu'il a eu à subir quelques jours auparavant. Le fait de rire de tels événements ne doit pas laisser penser qu'ils sont vécus avec une forme de légèreté ou d'insouciance. Il faut au contraire y voir un moyen pudique de restituer des expériences éprouvantes tout en refusant d'adopter une position de victime et en rappelant avec force son agentivité. « La blessure est présente, vive, mais le ton humoristique aide à accepter l'inacceptable, à vivre avec, à minimiser aussi son impact comme par pudeur, comme lors d'un processus de deuil plus ou moins achevé » (Marchand, 2019, p. 125).

Le rire n'engage pas uniquement les enquêtés : il est parfois partagé par le chercheur. Dans certains cas, il provient du caractère proprement burlesque des situations décrites, qui tient à l'ampleur du décalage entre les tentatives de déploiement de marges de manœuvre par les individus pour s'adapter au régime carcéral et leurs conditions matérielles d'existence qui les empêche ou les entrave. C'est ce qu'illustre cet entretien conduit avec Jordan lors duquel il fait part des moyens par lequel il parvient à maintenir une activité sportive dans sa cellule :

Avec un détenu, il me motive à faire des pompes, des tractions, un peu de sport... Il fait beaucoup, beaucoup de sport. Lui, vraiment il me motive. On fait avec les moyens du bord. Des pompes, des tractions, des pompes surélevées, des choses comme ça.

Et les tractions, vous vous suspendez à quoi ?

À la porte de la douche [*nous rions*]. (Entretien Jordan, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le fait de nier ou de minimiser l'existence de troubles psychiques peut également s'inscrire dans ces tentatives de revalorisation de soi permises par l'entretien. « Je ne suis pas fou », répète à plusieurs reprises Pierrick, qui craint ce qu'un observateur extérieur pourrait penser de son suivi psychiatrique. On peut ici émettre l'hypothèse que si les catégories diagnostiques établies par des psychiatres sont rarement mobilisées par les individus pour se qualifier eux-mêmes, ce n'est pas uniquement du fait d'une méconnaissance vis-à-vis de cette discipline et de ses schèmes d'analyses. C'est aussi parce qu'elles peuvent être perçues comme une réduction et une dépossession des individus à une liste des symptômes ou à une posologie (Goffman, 1975). Pour certaines personnes, nier ou réfuter ces catégories peut contribuer d'un effort visant à tenter de reconstruire une image d'elles-mêmes dans laquelle elles se reconnaissent. Parallèlement aux catégories cliniques maniées par les soignants, il existe tout un lexique vernaculaire privilégié par les personnes détenues pour évoquer leurs souffrances psychologiques. Plusieurs enquêtés évoquent par exemple le fait que la prison fait « cogiter » ; qu'il y est difficile de s'y « contenir » et de mettre à distance les « pétages de plombs ». De tels éléments sont précieux à l'analyse, en ce qu'ils éclairent d'une part les rapports qu'entretiennent les personnes détenues vis-à-vis des professionnels de la santé mentale ; et d'autre part leurs propres schèmes d'entendement de la souffrance psychique.

On l'a vu, le chercheur ne peut pas totalement s'extirper de l'image qu'il renvoie, ni de la fonction et des intentions qu'on lui prête. Certains enquêtés peuvent dès lors se montrer circonspects face à des questions qu'ils jugent trop intimes, estimant qu'elles débordent du cadre de l'entretien ou qu'elles lui sont posées par un interlocuteur qui outrepassé le rôle qui lui est attribué. C'est par exemple le cas d'Adama, qui refuse de parler de ses proches et des relations qu'il entretient avec eux, mais qui évoque sans difficulté les petits illégalismes auxquels il se prête en détention. Cet exemple singulier témoigne d'un constat plus général : j'ai été surpris de constater le réel plaisir que pouvaient éprouver bon nombre de personnes interrogées à raconter leurs activités clandestines, quitte à évoquer avec force détails un ensemble d'illégalismes qui pourraient leur être préjudiciable dans l'enceinte d'un palais de justice. La valorisation, par certains enquêtés, de ces « adaptations secondaires », comme les appelle Erving Goffman (1968), s'explique par le fait qu'il s'agit pour eux d'un levier leur permettant d'affirmer leur identité dans un cadre carcéral s'attachant

à les en déposséder. Légèrement détourné de ses objectifs initiaux, l'entretien leur offre ainsi la possibilité de restaurer une sociabilité masculine valorisante. Il importe en effet d'insister sur la dimension genrée de ces interactions qui mettent en relation des enquêtés plus disposés à aborder ces questions face à un homme visiblement extérieur à la prison d'une part, et d'autre part, un enquêteur qui, en raison de sa socialisation spécifique, le rend plus familier et moins impressionné par certains illégalismes juvéniles que par la restitution d'expériences de souffrances ou de violences parfois extrêmes.

Une part de ces récits, précisément parce qu'ils ouvrent la porte à des formes de revalorisation de soi, nécessitent d'être mis à distance tant ils s'avèrent parfois peu crédibles, voire franchement invraisemblables. Tout au long d'un entretien où il surjoue son côté voyou, serre les dents et brandit les poings, Pierrick raconte ses bagarres rocambolesques et parfois improbables, à l'instar de cette histoire où il assure s'être défendu contre la trentaine de détenus qui l'attaquaient lors de sa première promenade à Melville, survenue dix ans auparavant. Là encore, plutôt que d'être évacués, ces éléments sont riches d'enseignement, car ils témoignent paradoxalement de la place incertaine qu'occupe Pierrick en détention qui le contraint à ces formes de représentation, comme nous le verrons plus loin.

La restitution précise du quotidien carcéral et des moyens de contourner ou de transgresser ses règles fournit un matériau particulièrement riche pour saisir la façon dont la détention affecte différenciellement la santé mentale des personnes détenues en fonction des ressources dont elles disposent. Il existe certes en prison un ensemble de dispositifs mis en place par l'administration pénitentiaire et par les services sanitaires pour prendre en charge, soigner et accompagner les personnes détenues. Une analyse concentrée sur ces seuls aspects formels court cependant le risque de rester aveugle aux ressources parallèles (et parfois concurrentes) sur lesquelles certains détenus peuvent s'appuyer. C'est que toutes les institutions, même les plus contraignantes, n'empêchent pas les transgressions ou les contournements qui témoignent de formes d'adaptations secondaires visant à s'aménager des marges de liberté ou une relative tranquillité dans un régime contraignant (Goffman, 1968). Restituer ces résistances subalternes, comme y invite James Scott (2009), permet de donner à voir comment s'expriment et se jouent concrètement les formes du mal-être ou du mieux-être en détention.

La relation d'enquête est donc une interaction sociale asymétrique qui s'inscrit dans des rapports sociaux, de classe, de race, d'âge et de genre notamment, qui génère des effets spécifiques et qui conditionne pour partie les données recueillies (Fournier, 2006). Néanmoins, comme l'illustre la posture de Baptiste relevée précédemment, il importe de relativiser la domination symbolique que peut exercer le chercheur face à certains de ses enquêtés – particulièrement lorsqu'il leur

apparaît dans bien des cas comme naïf et inexpérimenté. Certains interlocuteurs ont répondu à mes questions avec la politesse et la patience requise lorsque l'on s'adresse à un novice, à l'instar de Dimitri qui me rétorque, devant mon étonnement des sommes engrangées par le trafic de stupéfiants : « Le stup, ça paye dehors, Monsieur ! » Anas adopte la même réaction lorsque je suis surpris d'apprendre que le commerce de stupéfiants en prison s'appuie sur des livraisons réalisées par des drones : « Enfin, on est en 2023 ! »

Revenant sur les difficultés méthodologiques rencontrées lors d'une enquête consacrée à la criminalité organisée et réalisée pour partie en prison, le sociologue Marwan Mohammed relève que « les principes de hiérarchisation que projette un·e chercheur·e dans son analyse des rapports de pouvoir propres à la relation d'enquête ne sont pas nécessairement partagés, ni aussi significatifs pour les protagonistes de l'espace social étudié. Aussi, l'attention nécessaire portée à la neutralisation de la violence symbolique (et de ses contrecoups) que peut générer la relation d'enquête n'épuise pas l'ensemble de la réflexion, car les hiérarchies concrètes ne se résument pas aux écarts de position sociale fixés sur la base de critères académiques dominants » (Mohammed, 2022, p. 51). C'est ce dont témoigne à sa manière Dimitri, qui passe du vouvoiement au tutoiement lorsqu'il me prend à partie en tant que représentant d'une société salariale qu'il rejette avec d'autant plus de virulence qu'elle lui demeure inaccessible :

Qu'est-ce qui vous donne envie d'aller travailler le matin, franchement ? Vous avez envie ? Vous travaillez le matin, vous ? Vous vous levez ? Pour combien ? Vous touchez combien, sans indiscretion ? Vous payez vos factures, vous payez vos loyers, vous payez vos trucs, tout ça, il ne vous reste plus rien. À la fin du mois, vous n'avez plus rien. *Wallab, kebey*, il n'y a plus rien. Tu fais quoi ? Tu vas travailler pour quoi ? Bein autant vendre du shit, hein. On va aller dans la rue, on va vendre du shit, on va prendre bien plus. On va mieux s'en mettre dans les poches que de me galérer à me lever tous les matins pour 1200 euros, *wallab* j'ai pas fini, frère. *Wallab* que j'ai pas fini. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Comme l'illustre cet extrait d'entretien, les données recueillies sont, pour une part, indépendantes des intentions du chercheur qui s'attache à les récolter. Elles tiennent notamment aux caractéristiques sociales, ethniques et genrées que le sociologue renvoie malgré lui à ses enquêtés, et qui favorisent certains discours tandis qu'ils en entravent d'autres (Mohammed, 2022 ; El Feki, 2023). S'il s'agit d'un biais inhérent aux enquêtes qualitatives, les restituer permet, à défaut de pouvoir en atténuer les effets, de les objectiver.

3. *Comment restituer les discours recueillis ?*

À ces éléments relatifs à la façon dont les entretiens ont été conduits, il importe de revenir sur la manière dont ils ont été restitués. Malgré la pudeur susceptible de s'exprimer tant du côté de l'enquêteur que des enquêtés, les parcours et les expériences carcérales restitués ici ne sont pas exempts de souffrances parfois extrêmes, d'intenses violences physiques ou psychiques subies ou administrées, ou de situations profondément humiliantes qui exhibent et éprouvent les corps dans leurs dimensions les plus intimes. L'humiliation, l'indignité, la souillure et la dégradation constituent l'ossature de l'expérience carcérale. Les témoignages évoquant un sentiment de déshumanisation sont apparus avec une grande régularité tout au long de l'enquête, comme en témoigne la fréquence du champ lexical de l'animalisation. Dans le quotidien carcéral, c'est tout un vocabulaire et une routine, que l'on détaillera plus loin, qui travaillent à ce sentiment. « J'aime pas dire "gamelle". Je trouve que c'est un terme approprié pour les chiens, les animaux. C'est comme "la promenade"... Je veux dire, c'est plein de choses, on dirait que c'est fait un peu pour les chiens », explique Nabil. La prison est décrite comme un « zoo », une « jungle » ou une « porcherie ». La cour de promenade est présentée comme un « poulailler ». Les détenus, qui ont parfois le sentiment d'être traités « comme des chiens », peuvent se décrire eux-mêmes comme des « lions en cage » ou des « hamsters dans leur roue ». Ces métaphores récurrentes témoignent d'un sentiment de déshumanisation largement répandu. Cette impression est telle que certains détenus se sentent contraints de devoir rappeler leur humanité : « Ils ne veulent pas comprendre qu'ils veulent nous transformer en chiens, ils ne veulent plus qu'on soit humains ! », s'exclame Dimitri.

La restitution des singularités, des aspirations et des marges de liberté des personnes incarcérées contribue, à une échelle modeste, à restaurer une humanité et une dignité aux personnes rencontrées, dans un double contexte où, entre les murs, elles font part d'un sentiment de dépossession et de déshumanisation et où, hors les murs, elles font l'objet de discours stéréotypés qui insistent sur leur danger ou leur misère – aucune des personnes rencontrées, du reste, ne se reconnaîtrait dans une définition aussi étroite. Ce parti pris, qui permet d'éviter autant que faire se peut le double écueil du populisme ou du misérabilisme évoqué précédemment, peut néanmoins, si l'on n'y prend pas garde, contribuer à occulter des éléments pourtant centraux de l'expérience carcérale.

Que faire par exemple des propos qui échappent à la compréhension du chercheur et qui lui apparaissent visiblement incohérents ? Ou de ceux dont il ne sait que faire, à l'instar de cet enquêté qui fait part à son interlocuteur, qu'il ne connaît que depuis quelques dizaines de minutes,

de projets évanescents d'attentats ? Faut-il y voir une bravade, le symptôme d'un trouble psychique, un risque crédible ?

Au cours d'un long entretien décousu au cours duquel Nabil se livre à un monologue presque ininterrompu, le jeune homme évoque longuement, visiblement agité et traversé par des rictus nerveux et des spasmes de rires inquiets, la guerre civile qu'il anticipe, mentionnant tour à tour le président russe Vladimir Poutine, le vaccin contre le Covid, ou encore des opérations militaires secrètes menées contre « les quartiers ». Ces propos peuvent laisser l'observateur perplexe, d'autant qu'il est incapable de les lire à l'aune d'un diagnostic qu'il n'est pas en mesure de poser.

Cet exemple précis témoigne des interrogations et des difficultés concrètes qui se sont imposées au cours de cette enquête. Dans cette situation comme dans les autres, la réponse a invariablement consisté à se référer aux discours tenus par les enquêtés eux-mêmes pour expliquer et justifier leurs gestes, leurs paroles et leurs actes ; et à les relier à leur position sociale. Si cette posture épistémologique peut sans doute s'avérer frustrante en ce qu'elle n'établit ni diagnostic ni tableau clinique, elle ouvre cependant la voie à une compréhension de la santé mentale en prison, complémentaire à l'approche psychiatrique, qui restitue les points de vue des personnes détenues et s'attache à déceler les facteurs sociaux qui contribuent à les déterminer.

À l'issue de cette enquête, cinq principaux résultats émergent, qui serviront de fil conducteur à l'analyse. Le premier tient à l'expérience éprouvante que constitue l'entrée en prison. Si la souffrance occasionnée par l'incarcération est souvent appréhendée à l'aune de la notion de « choc carcéral », fréquemment utilisée tant par les professionnels exerçant en détention que dans la littérature universitaire consacrée, nous montrerons que cette catégorie s'avère insatisfaisante pour expliquer ce constat. D'une part, parce que cette seule notion ne permet pas de saisir la diversité des façons de vivre l'incarcération, qui s'étendent sur un spectre allant de l'effroi au soulagement en passant par la colère ou la résignation. D'autre part, parce que la douleur suscitée par l'entrée en prison est aussi à rechercher dans les conditions de détention particulièrement éprouvantes du quartier arrivant. De ce constat émerge un paradoxe : initialement créé pour atténuer le choc consécutif à l'incarcération, le quartier arrivant est fréquemment décrit comme l'un des espaces les plus difficiles de la prison (*chapitre 1*).

Ce premier résultat en appelle un second : si le quartier arrivant est si éprouvant, c'est parce qu'il prive temporairement les personnes détenues de l'accès à un ensemble de ressources qui s'avèrent indispensables par la suite pour apaiser leur quotidien. Or, ces ressources, qu'elles soient financières, matérielles, juridiques, administratives, culturelles ou bien scolaires, sont très inégalement distribuées parmi la population carcérale alors même qu'elles sont jugées nécessaires au maintien de l'équilibre psychique. La santé mentale des personnes détenues tient donc, dans une grande mesure, aux inégalités sociales préexistantes à l'incarcération et qui se rejouent en prison. Nous analyserons comment se dessinent concrètement ces inégalités sociales en détention, en s'intéressant aux mobilisations différenciées de capital social, culturel et économique (*chapitre 2*).

Un troisième résultat tient à la manière dont la prison affecte les personnes détenues en fonction de la place qu'occupe l'incarcération au sein de leurs trajectoires biographiques singulières. Les expériences et les souffrances carcérales varient en effet sensiblement selon que les personnes détenues soient condamnées pour quelques jours ou pour plusieurs décennies. Nous distinguerons, pour les besoins de l'analyse, trois temporalités qui affectent différenciellement les individus : celle expérimentée par les « visiteurs occasionnels de la prison », peu socialisés à l'univers carcéral et condamnés pour la première fois à de courtes peines ; celle de la « clientèle carcérale habituelle », pour qui la prison s'inscrit de manière répétée et dans la durée au sein de trajectoires de précarité ; et celle des « longues peines », qui doivent affronter dans la durée le temps monotone et vide de sens caractéristique de l'expérience carcérale en même temps qu'ils doivent faire face au caractère proprement mortifère de l'institution (*chapitre 3*).

La prison est une expérience temporelle autant qu'elle est spatiale. Le quatrième résultat relève que les différents cadres carcéraux génèrent des souffrances spécifiques. Cet effet proprement architectural de la souffrance joue sur trois niveaux distincts. D'abord, à l'échelle des établissements eux-mêmes, qui suscitent des expériences nettement différentes selon que les personnes soient incarcérées dans de vieilles prisons réputées insalubres mais dont le climat est jugé apaisé, comme la maison d'arrêt de Verne, ou dans des établissements récents réputés déshumanisants, comme le centre pénitentiaire de Melville. Ensuite, à l'échelle des différents secteurs de la détention, qui façonnent des expériences spécifiques en fonction des règles formelles et informelles qui président à leur organisation. Enfin à l'échelle de la cellule, selon que les personnes détenues vivent dans des situations de promiscuité intense ou, au contraire, d'isolement total. *In fine*, à chacun de ces niveaux, la prison est traversée par une tension fondamentale entre l'isolement et la promiscuité. Et si cette dernière génère son lot de tensions, d'anxiété, de violences et d'humiliations, elle est souvent jugée moins néfaste que les effets mortifères, sur la santé mentale, de la solitude la plus totale (*chapitre 4*).

Face à toutes ces difficultés, les soignants exerçant dans les unités sanitaires peuvent constituer un précieux soutien. Le cinquième résultat relève que ce n'est pas systématiquement le cas. Étudier les freins et les leviers dans l'accès au soin appelle d'abord à analyser les conditions concrètes d'accès aux unités sanitaires et l'organisation qui y prévalent, qui s'avèrent très variables d'un établissement à l'autre. Mais ce résultat témoigne également de représentations sociales hétérogènes à l'égard du soin et des soignants : si l'incarcération peut être perçue comme une opportunité de débiter des soins, certains détenus ne cachent pas leur désintérêt ou leur méfiance à l'égard des professionnels de santé exerçant en prison. Nous nous attacherons dans ce cadre à expliquer les facteurs explicatifs de cette méfiance. Enfin, s'intéresser aux usages sociaux des substances psychoactives en détention permettra de relever que la prison tend à favoriser certaines consommations, envisagées comme des formes de médications alternatives permettant d'apaiser le stress, le manque de sommeil, l'angoisse et la douleur. Si elle en entrave d'autres, ce qui suscite de situations de manque intense susceptibles de se solder par des crises, elle complique toutefois sensiblement les possibilités d'arrêts durables (*chapitre 5*).

CHAPITRE 1. ENTRER EN PRISON : L'ÉPREUVE DES « ARRIVANTS »

En prison, l'expression d'« arrivant » est polysémique. Elle désigne tout à la fois un groupe de personnes (celles qui entrent en prison), un lieu (le quartier arrivant, où elles sont placées), une temporalité (la durée qu'elles passent dans ce quartier, fixée légalement à un seuil de trois semaines maximum, et qui excède rarement une dizaine de jours), et un statut (les règles particulières auxquelles ces personnes sont soumises dans ce lieu et pour cette durée). Parler « des arrivants » ou se référer « aux arrivants », comme le font fréquemment les détenus ou les professionnels qui exercent en détention, c'est aborder simultanément chacun de ces aspects inextricables les uns des autres et qui, ensemble, structurent l'expérience de l'entrée en prison.

L'un des principaux résultats de cette enquête apparaît *a priori* contre-intuitif : là où l'on aurait pu légitimement émettre l'hypothèse d'une détérioration de la santé mentale des personnes détenues passés les trois premiers mois d'incarcération, dans la mesure où il s'agit d'un espace anxiogène qui les coupe brutalement du reste du monde et leur impose une immobilité presque totale, la majorité des personnes rencontrées au bout de trois mois en détention déclaraient dans l'ensemble aller mieux que lors de leur arrivée. Un tel résultat a pu être relevé ailleurs : une recherche épidémiologique menée au Chili constate que la santé mentale des personnes détenues s'améliore passée trois ans d'incarcération (Gabrysch *et al.*, 2019), tandis qu'une étude longitudinale menée auprès de prisonniers néerlandais qui aboutit à un résultat similaire en conclut que les effets de la prison sur la santé mentale s'avèrent plutôt encourageants (Dirkzwager, Nieuwebeerta, 2018). Loin d'arriver à la même conclusion, cette enquête permet au contraire d'éclairer cet apparent paradoxe plus finement que ne saurait le faire une étude quantitative : un tel résultat ne doit pas laisser penser que les personnes rencontrées allaient mieux dans l'absolu, mais bien plutôt qu'elles allaient mieux comparativement à leur entrée en détention et à l'expérience particulièrement éprouvante du quartier arrivant (Fovet *et al.*, 2019).

En réalité, ce résultat s'avère d'autant plus paradoxal que ce secteur de la détention, né de l'application des règles pénitentiaires européennes (RPE) édictées en 2006 par le Conseil de l'Europe, trouve son origine dans l'ambition d'atténuer la souffrance causée par l'incarcération. Ce secteur a en effet été conçu comme un sas protégeant provisoirement les nouveaux entrants des aspects les plus violents et les plus humiliants de la détention (Chauvenet, Rambourg, 2010). Dès les premiers jours passés dans ce quartier, les nouveaux détenus multiplient les entretiens auprès d'une diversité de professionnels pénitentiaires et soignants (chef de bâtiment, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, médecin généraliste, dentiste, psychologue ou psychiatre...). À cela s'ajoute l'évaluation constante dont ils font l'objet et qui déterminera par la

suite leur placement en bâtiment. Au cours de cette période notoirement critique, une vigilance toute particulière est enfin accordée à la prévention du suicide. Le quartier arrivant s'inscrit donc dans la filiation d'un ensemble de dispositifs aux ambitions réformatrices reposant sur l'objectif d'« humaniser la peine » (Bouagga, 2015). Comme le relève Didier Fassin, « c'est pour atténuer ce choc que l'administration pénitentiaire a accordé une importance singulière, au cours de la dernière décennie, à l'amélioration des conditions d'accueil des détenus à leur entrée en prison et dans les jours qui suivent, autrement dit au cours de la période délicate d'ajustement à la réalité carcérale » (Fassin, 2015, p. 174). Le quartier arrivant, pourtant, est fréquemment décrit par les personnes interrogées comme l'un des espaces les plus difficiles de la détention. Éclairer ce paradoxe invite à affiner la catégorie de « choc carcéral » fréquemment maniée par les professionnels qui exercent en détention. D'une part, parce que la diversité des façons d'appréhender l'incarcération ne saurait se résumer à cette seule notion. D'autre part, parce que cette dernière tend à individualiser les causes du mal-être en ne rendant pas compte des facteurs organisationnels qui fabriquent cette souffrance.

1. Au-delà du « choc carcéral »

La notion de « choc carcéral » est généralement mobilisée pour désigner l'état de stupeur et d'effroi que suscite l'entrée en prison. Cette expression apparaît largement consensuelle : elle est utilisée par le personnel pénitentiaire, par les soignants qui exercent en prison, dans les enceintes des palais de justice (Fassin, 2015, p. 170), par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (Delarue, 2012)⁵, ainsi que dans le champ universitaire, dans des recherches conduites en psychologie (Lhuilier, Lemiszewska, 2001), mais aussi en sociologie. Parmi les enquêtes de référence en sciences sociales consacrées à la prison parues au cours des deux dernières décennies, rares sont celles à ne pas mentionner cette notion, sur un mode plus ou moins anecdotique ou théorisé. Cet unanimisme peut avoir de quoi surprendre : après tout, peu de schèmes d'analyse sont partagés par une telle hétérogénéité d'agents sociaux. En outre, le caractère consensuel de cette expression masque son origine récente : dans la littérature sociologique, elle émerge au cours des années 1990 avant de véritablement connaître son essor la décennie suivante.

Et de fait, il ne s'agit pas de minimiser l'extrême vulnérabilité de certains arrivants qui se manifeste, dès leur entrée en prison, par des signes que l'observateur extérieur apprend vite à déceler : une grande nervosité ; une démarche mal assurée ; un regard vif et alerte ; des mouvements incessants ; ou, au contraire, un état de somnolence et de grande fatigue. Ces seules manifestations

⁵ CGLPL, « L'arrivée dans les lieux de privation de liberté », décembre 2021.

de détresse, pourtant, ne résumant pas la diversité de manières de vivre l'entrée en prison. Celle-ci diffère en fonction des expériences antérieures, de la trajectoire sociale et du moment au cours duquel l'incarcération survient. Si la catégorie de « choc carcéral » apparaît particulièrement adaptée concernant des détenus qui ont en commun de vivre une « incarceration catastrophe » (Chantraine, 2003) et que rien ou presque n'avait préparé à se retrouver un jour derrière les barreaux, d'autres peuvent y voir un moindre mal, un espace protecteur de restructuration de soi ou une fatalité (Chantraine, 2004a). Parce qu'elles dépendent pour partie des trajectoires et des expériences antérieures, l'incarcération peut faire l'objet d'une grande diversité d'appréciations. Au risque de rigidifier cette diversité, on relèvera ici quatre types qui témoignent de cette hétérogénéité : l'effroi, le soulagement, la colère et la résignation. Toute typologie est un outil de compréhension du réel ; l'effort pour rendre intelligible le monde social sous une forme schématique se paie nécessairement d'un certain réductionnisme (Schnapper, 2012). C'est la raison pour laquelle cette typologie décrit moins des émotions unanimement partagées qu'elle dessine un *continuum* de rapports à l'incarcération qu'il est possible de regrouper ensemble et d'analyser conjointement.

1. L'effroi : « C'est le ciel qui m'est tombé sur la tête... »

Angélique n'avait jamais songé pouvoir se retrouver un jour en prison. Incarcérée depuis quelques heures seulement, elle a encore du mal à y croire. « C'est le ciel qui m'est tombé sur la tête », répète-t-elle, prise de sanglots. Âgée d'une quarantaine d'années, Angélique exerçait comme salariée d'un magasin avant d'entrer dans une spirale de précarité et d'endettement qui la conduira derrière les barreaux. Si elle peine à masquer les signes de très grande anxiété qu'elle éprouve, elle s'évertue à les cacher aux yeux des autres détenues pour ne pas apparaître vulnérable. « Je pleure ici, mais je ne pleure pas devant elles. Parce que je ne veux pas qu'on voit que je suis faible... », explique-t-elle.

Kevin a le regard inquiet, le ton monocorde et la démarche mal assurée qui témoignent de l'état de grande anxiété dans lequel il se trouve. Depuis son entrée en prison, il semble en état de choc et parle en boucle de quelques idées qu'il ressasse inlassablement. Son entrée en prison lui est d'autant plus difficile qu'il avait déjà une santé mentale précaire : à la suite d'un violent traumatisme survenu quelques années auparavant, il fait l'objet d'un étroit suivi psychologique et psychiatrique hors les murs. Incarcéré de manière préventive, il songe à se suicider s'il est condamné à l'issue de son procès, ne s'estimant pas « assez fort » pour supporter la détention au-delà de quelques jours.

Aujourd'hui, je pense que la juge, elle a voulu me faire passer un message. Et elle l'a bien fait passer. Franchement, j'en bouffe, là. On dirait qu'un camion m'est passé dessus. C'est vraiment... [*les yeux rougis, la voix tremblante*] C'est horrible. C'est long, la nuit je ne dors pas... J'ai cette voix de ma fille qui dit : « Il est où Papa, il est où Papa, il est où Papa ? » Ouais, si je suis condamné, je ne vais pas tenir. Clairement. Je le sais. (Entretien Kevin, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces deux exemples illustrent de manière exemplaire l'état de stupeur, de désarroi et d'effroi que peut susciter l'entrée en prison. En même temps, ils témoignent des caractéristiques sociales qui contribuent à rendre l'incarcération particulièrement brutale. Force est de constater en effet que le « choc carcéral » apparaît socialement situé : si l'entrée en prison est un événement traumatique pour Kevin et Angélique, c'est qu'ils ont en commun d'entretenir un rapport extrêmement distant à cette institution, qu'ils ne se représentaient que de manière stéréotypée et qu'ils ne connaissaient qu'à travers des fictions ou des faits divers contribuant à en faire un espace lugubre et violent. Sans connaissance directe du monde carcéral, ils se montrent d'autant plus inquiets à l'idée de croiser d'autres détenus qu'ils font figure, à leurs yeux, de repoussoirs. Parce qu'ils sont parvenus à se hisser parmi les classes populaires relativement stabilisées avant de connaître une trajectoire de déclassement, Kevin et Angélique ont en commun de vivre une « incarcération catastrophe » (Chantraine, 2004a) qui bouleverse profondément l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.

Les personnes les plus insérées ne sont pas les seules à être traversées par l'effroi et la sidération lorsqu'elles franchissent les portes de la prison. C'est aussi le cas de certains détenus étrangers qui, sans connaissance de la langue française, s'avèrent incapables de se faire comprendre et de satisfaire leurs demandes les plus élémentaires. Transférés à l'issue d'une procédure à laquelle ils ont assisté impuissants sans toujours en comprendre parfaitement les tenants et les aboutissants, ils se retrouvent en prison sans savoir pour combien de temps, ni même véritablement dans quelle région ils se trouvent. Dans l'étroite salle d'entretien que nous occupons, Mani, un jeune ressortissant d'un pays d'Asie du Sud, s'effondre. De grosses larmes coulent sur ses joues et s'écrasent sur le sol. Incarcéré dans un pays qu'il ne connaît pas et dont il ne maîtrise pas la langue, il n'est en mesure de se faire comprendre par personne. Après une semaine passée en détention, je suis la première personne avec qui il peut échanger plus de quelques mots dans un anglais rudimentaire. Ici aussi, mais pour d'autres raisons, l'effroi provient de la découverte d'un environnement radicalement étranger auquel rien, dans la trajectoire antérieure, n'avait préparé.

Sans être rares, ces intenses manifestations d'angoisse ne constituent pourtant pas la totalité des expériences des personnes interrogées. Même pour certains primo-arrivants, l'incarcération peut s'avérer moins angoissante : avoir eu de la famille ou des amis en prison ; s'y être déjà rendu à l'occasion de parloirs ; connaître la détention par des histoires familiales ou partagées entre

groupes de pairs ; ou encore considérer dès l'adolescence l'incarcération comme un horizon probable, voire inéluctable (Chantraine, 2009) sont autant de facteurs qui expliquent l'apparente sérénité dont font preuve certains arrivants. À l'autre extrémité du spectre, des détenus font part du soulagement qu'ils éprouvent à se retrouver derrière les barreaux.

2. *Le soulagement : « Je sais qu'en prison, il n'y aura pas de problème. »*

S'il a connu « cinq ou six » peines de prison, Mehdi n'avait jamais été incarcéré à Melville. Bon connaisseur du « circuit arrivant », il arpente les couloirs de l'unité sanitaire comme s'il savait où se situait sa prochaine destination. « Il reste le dentiste, je pense », glisse-t-il en sortant du cabinet de consultation psychologique. Avant d'être incarcéré, Mehdi jugeait sa santé préoccupante : il fait état d'une perte de poids qu'il lie au stress qui le tirait à l'extérieur. Sa vie quotidienne lui était d'autant plus anxiogène qu'il craignait en permanence une perquisition de la police, ce qui créait chez lui un état d'insécurité permanent et troublait sa capacité à trouver le sommeil. Mehdi semble rassuré d'être de nouveau en prison : « Je vais enfin pouvoir bien dormir et manger équilibré. C'est malheureux à dire, mais c'est vrai. Je sais qu'en prison, il n'y aura pas de problème. Je peux dormir tranquille, il ne va rien se passer ».

De toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, c'est Mehdi qui témoigne le plus clairement du soulagement qu'il éprouve à se retrouver de nouveau derrière les barreaux. Ses difficultés à vivre à l'extérieur témoignent de ce que les sociologues de la prison qualifient, à la suite de Donald Clemmer (1958), de « prisonnisation » pour qualifier une suradaptation aux routines carcérales dont font preuve certains détenus. Ce phénomène renvoie à « un processus d'assimilation des valeurs et qui se manifeste au travers des modes de vie propres à l'univers carcéral. Plus l'enfermement dure, plus le détenu incorpore des habitudes spécifiques au mode carcéral [...]. À la libération, nombre de ces habitudes acquises en prison vont s'ajouter aux handicaps de l'ancien détenu et rendre encore plus difficile son insertion dans le monde libre » (Combessie, 2004, p. 71). Erving Goffman constate un phénomène similaire parmi les malades de l'asile qu'il étudie : celui d'« asilation », qui renvoie à un « processus spécial d'adaptation à un univers claustral où le compromis de l'homme et de l'institution dans un temps immobile réalise la symbiose passive de l'initiative et de la répétition : les réussites des expédients journaliers et la conquête de détail qui améliorent le statut précaire du malade supposent l'intériorisation de la contrainte, si bien que la meilleure adaptation à ce milieu telle qu'on l'observe chez les vieux hospitalisés équivaut à l'impuissance à vivre dans tout autre milieu » (Castel, *in* Goffman, 1968, p. 15).

En effet, le soulagement qu'éprouve Mehdi atteste d'un long parcours carcéral qui l'a profondément socialisé aux règles de la détention, en même temps qu'il en dit long sur la précarité de son quotidien hors les murs. Loin d'être un cas isolé, la situation de Mehdi témoigne de ces contextes où l'incarcération constitue un horizon préférable : soit qu'elle permette de se mettre à l'abri d'un univers violent et dangereux (ce que Gilles Chantraine qualifie « d'incarcération protectrice »), soit qu'elle conduise à mettre un terme à des pratiques illicites jugées intenable à la longue (ce que le chercheur désigne sous l'expression « d'incarcération *break* ») (Chantraine, 2004a). Même des personnes qui s'avèrent très étrangères à l'institution carcérale peuvent témoigner, à demi-mot, d'un tel sentiment de soulagement.

C'est le cas d'Emma, incarcérée pour la première fois de manière préventive dans une prison située à bonne distance de son domicile. Ses caractéristiques sociales auraient dû la prémunir de la prison : après avoir réalisé de longues études, elle occupe un emploi relativement stable et dispose d'un important capital culturel. Emma partage toutes les caractéristiques qui auraient dû lui faire éprouver un choc carcéral – et de fait, son entrée en détention constitue une épreuve qui lui est particulièrement difficile. Pourtant, à certains égards, elle semble presque soulagée de cette incarcération. Elle décrit sa vie à l'extérieur comme une spirale la conduisant vers des illégalismes dont elle n'arrivait plus à se dépêtrer et qui s'avéraient éprouvants à cacher. Non seulement son incarcération marque symboliquement le dévoilement des faits qui lui sont reprochés, mais elle sanctuarise également la fin de la relation qu'elle entretenait avec certains de ses proches engagés dans ces illégalismes, qu'elle qualifie rétrospectivement d'« emprise ». De sorte qu'à peine arrivée en prison, c'est moins la durée de la peine qu'elle encourt qui semble l'inquiéter que la perspective de sortir. « Ce qui m'angoisse un peu, c'est l'après. C'est quand je vais sortir », confie-t-elle.

Le fait que l'incarcération puisse, dans certains cas, être souhaitée autant que redoutée témoigne de ces situations d'intense précarité hors les murs ou d'un quotidien moralement insupportable qui peuvent sembler à certains égards plus éprouvants que la prison. Ce résultat vient également souligner l'absence de ressources sur lesquels peuvent s'appuyer durablement ces personnes à l'extérieur. Entre les deux extrêmes de ce spectre allant de l'effroi au soulagement, d'autres émotions se donnent à voir, qui témoignent de rapports différenciés à des formes de routinisation de l'incarcération : c'est le cas de la colère et de la résignation.

3. *La colère : « Je vais me buter, frère, t'as pas compris ?! »*

Âgé de moins de 30 ans, Bryan témoigne d'un état de santé particulièrement préoccupant. Au psychiatre qui lui fait face, il égrène la longue liste des maladies qu'il a développées au fil des

années et qui n'ont jamais été soignées. Sur la chaise qu'il occupe, il est contraint de déplier sa jambe qui lui provoque des douleurs en raison de son importante consommation de protoxyde d'azote⁶. Réincarcéré pour la cinquième reprise après n'avoir passé qu'une poignée de semaines à l'extérieur, il laisse éclater sa rage d'être de nouveau en prison : « Le moral il est détruit ! J'étais en prison il y a deux mois et je suis déjà là ! Chef, j'ai qu'une envie, c'est de sortir et de m'éclater la gorge ! » Rétif à toutes les propositions d'aide qui lui sont formulées, Bryan ne cesse de répéter qu'il se donnera la mort si son procès, qui doit se tenir quelques heures plus tard, le condamne à de la prison ferme. Mais là où Kevin témoignait de son abattement lorsqu'il se faisait la promesse de se suicider, Bryan fait part d'une colère dirigée indistinctement vers toutes les personnes qui lui font face, témoignant des liens complexes entre la colère et la souffrance qu'il éprouve, d'une part, et du désir de reprendre possession de son corps par des actes auto-agressifs (Bourgoin, 2001). « Je vais me buter, frère, t'as pas compris ?! Même toi, tu vas être choqué ! Même ton collègue, il va être choqué ! » Si c'est essentiellement à lui-même que Bryan menace de s'en prendre en se donnant violemment la mort, Dimitri, un jeune homme du même âge, laisse quant à lui éclater sa haine des représentants du système pénal qui le renvoie systématiquement en prison : il se prend à rêver à voix haute d'attaquer des magistrats qu'il attendrait tapi dans une rue.

Bryan et Dimitri partagent de nombreux points communs. Tous deux ont le même âge ou presque. Tous deux ont vécu dès leur plus jeune âge dans la plus grande précarité, et ont séjourné depuis dans la quasi-totalité des institutions sociales, médicales et pénales dédiées à la jeunesse en danger puis délinquante. Lorsqu'ils ne sont pas en prison, tous deux ne vivent que de menus larcins et de travaux non déclarés. Enfin, tous deux ont été soumis à différentes périodes de leur vie à des suivis psychiatriques, et font part de leur désintérêt, de leur méfiance voire de leur haine à l'égard des psychologues et des psychiatres, perçus comme les maillons d'un continuum d'institutions dédiées au contrôle et à la répression. « Le psychiatre, je l'ai envoyé chier. La psychologue, j'ai dit ce qu'elle voulait entendre, je la menais en bateau. Maintenant, je prends tout sur moi », explique Bryan. Cette haine féroce qu'expriment les deux jeunes hommes doit-elle être analysée comme la cause ou comme la conséquence de leurs incarcérations successives ? Pour Dimitri, la question ne souffre guère de doute : il justifie sa rage par le sentiment tenace que la prison lui colle à la peau ; qu'il ne parvient pas à s'en extraire durablement quels que soient les efforts qu'il déploie pour s'en tenir à distance. Ce sentiment étouffant d'être sans cesse rattrapé par la justice et systématiquement renvoyé en prison sera analysé en détail plus loin. Il témoigne d'une longue socialisation au système

⁶ Le protoxyde d'azote, parfois appelé « proto » ou « ballons » en raison de la manière dont il est consommé, est un gaz aux propriétés euphorisantes disponible légalement dans le commerce sous forme de cartouches destinées à des siphons à chantilly. Sa consommation à long terme induit d'importantes séquelles neurologiques.

carcéral qui apparaît étouffant, et dont les individus s'avèrent incapables de se dépêtrer. De leur côté, d'autres prisonniers pris dans des trajectoires similaires font davantage preuve de résignation, d'apathie ou de fatalisme.

4. *La résignation : « Je savais très bien qu'un jour ou l'autre, j'allais finir en prison. »*

Pierrick est un homme d'une quarantaine d'années à l'air bourru, le ton vaguement goguenard. Lorsqu'il entre dans le bureau de consultation psychologique, il s'exclame, à l'attention de la psychologue : « Je ne vous ai pas déjà vu en 2013 ? » Pierrick ne semble pas le moins du monde impressionné d'être en prison – il faut dire qu'il a derrière lui un long parcours carcéral, entrepris deux décennies plus tôt. Il n'a aucune intention de débiter un suivi psychologique en prison, mais il est contraint de se rendre à l'unité sanitaire et de se prêter au jeu du « circuit arrivant » afin de rencontrer un psychiatre qui lui prescrira le Subutex⁷ dont il se déclare dépendant.

Elyes est un jeune homme d'une vingtaine d'années aux cheveux mi-longs qui arbore une doudoune aux couleurs vives. Lorsque je lui explique la raison de ma présence et lui demande s'il accepte que j'assiste à sa consultation psychologique, il me rétorque dans un clin d'œil : « C'est bon, tu peux rester », avant de s'époumoner : « La prison, c'est de la merde ! » et de partir d'un grand éclat de rire communicatif.

Comme en témoignent ces exemples, les réactions affichées par les arrivants ne se résument pas à la stupeur, à l'angoisse ou à l'effroi : certains d'entre eux peuvent arborer un ton badin, amusé, détaché ou hostile. Cela ne signifie pas que l'incarcération soit effectivement vécue avec légèreté ou insouciance : il faut au contraire y lire des modes de présentation de soi (Goffman, 1973) travaillant à mettre à distance l'indignité, la dégradation et la souillure que constitue la prison. Reste que ces interactions sont rendues possibles par une routinisation de l'expérience carcérale qui tend à émousser l'état de stupeur qu'éprouvent bon nombre de primo-entrants.

Or, même pour certains de ces derniers, l'arrivée en prison suscite parfois moins d'appréhension qu'une forme de fatalisme. Ici, c'est davantage la continuité que la rupture qui est évoquée : continuité d'une trajectoire de « galère » (Dubet, 1987) où la vie à l'extérieur ressemble déjà un peu à la prison. « On vit au jour le jour, ici. C'est comme dehors, c'est bien. Ce qui change, c'est juste qu'on ne peut pas aller aux magasins ! Sinon, dehors, on s'ennuie autant », explique Steven, incarcéré pour la première fois. La prison apparaît comme un horizon probable, voire inéluctable, et peut être perçue avec d'autant moins d'appréhension lorsque l'on y retrouve des

⁷ Le Subutex est prescrit en tant que traitement de substitution aux opiacés (TSO) afin de limiter les symptômes de manque des usagers d'héroïne. Il peut également être utilisé comme drogue hors de tout cadre thérapeutique.

connaissances entre les murs – comme Steven – ou que des amis y ont séjourné, ainsi que l'explique Florian :

Je savais très bien qu'un jour ou l'autre j'allais finir en prison, donc je ne m'en fais pas plus que ça. Parce que depuis tout petit, j'ai vécu dans la galère. J'ai toujours fait des vols, du stup', des trucs comme ça. J'ai esquivé deux peines, bon bah celle-là, je ne l'ai pas esquivée, et du coup je suis arrivé ici. Moi, ça ne me choque pas plus que ça, parce que je connais beaucoup de personnes qui ont été en prison, donc ils m'en ont déjà parlé. Donc ça va, je ne m'en fais pas. Je sais où j'atterris, je sais ce qu'il faut faire, je sais ce qu'il ne faut pas faire... Je connais un peu, donc c'est bon, je me débrouille. (Entretien Florian, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Les liens préexistants qui relient l'intérieur et l'extérieur peuvent contribuer à faire de la prison une « cité avec des barreaux » (Bony, 2015a), ou une « annexe de la cité » (Le Caisne, 2009). En outre, pour de nombreux enquêtés, l'institution carcérale constitue l'une des administrations dédiées au redressement, à la correction et à la réinsertion parmi la multitude d'autres par lesquels ils ont été conduits à séjourner parfois dès leur plus jeune âge : familles d'accueil et foyers de l'aide sociale à l'enfance (ASE), centres éducatifs renforcés (CER) et fermés (CEF), établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ou quartiers mineurs (QM) des prisons pour adultes, auxquels s'ajoutent parfois des hospitalisations en psychiatrie ou des séjours en foyers d'hébergements. À l'issue de trajectoires situées à « la croisée du pénal et de l'aide sociale » qui alternent entre le foyer, la rue et la prison (Delcourt, 2020), cette dernière constitue l'une des étapes d'un parcours institutionnel plus large, ce qui tend à éroser la spécificité de l'entrée dans l'univers carcéral (Fernandez, 2010 ; Delcourt, 2023).

Plus qu'un état d'effroi, de stupeur ou de sidération, nombre des nouveaux entrants appréhendent donc leur incarcération avec résignation ou fatalisme. Cela ne doit pas laisser penser que l'incarcération vécue comme une routine ne constitue pas une souffrance ; mais celle-ci provient parfois moins du choc produit par l'entrée que du constat désabusé de s'y retrouver une fois encore. En outre, les manifestations de peine, de douleur ou d'effroi sont mieux maquillées, remplacées par des présentations de soi visant à lutter contre l'indignité de l'incarcération. Ici, la violente dépossesion que constitue l'entrée en prison tente d'être contrebalancée par des petites formes de résistances infrapolitiques (Scott, 2019), qui sont autant de tentatives de reprendre prise sur sa vie et de refuser de se soumettre au dispositif carcéral.

L'effroi, le soulagement, la colère et la résignation ne sauraient épuiser les différentes façons d'appréhender l'entrée en prison. Ces différents types, bien qu'imparfaits, témoignent cependant que celle-ci ne saurait se réduire à la seule catégorie de « choc carcéral ». Mais plus encore, cette notion, parce qu'elle se focalise sur les réactions individuelles suscitées par l'incarcération, tend à

occulter les facteurs structurels et organisationnels qui font du quartier arrivant une expérience éprouvante pour la quasi-totalité des personnes rencontrées, et cela, indépendamment du rapport qu'elles entretiennent à leur incarcération. On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que c'est précisément parce qu'elle tend à gommer ces facteurs structurels que cette notion apparaît si consensuelle. En centrant l'analyse sur l'individu, elle permet à des agents aux intérêts divergents de parler d'un même phénomène en n'abordant qu'à la marge le rôle de l'organisation carcérale dans la production de cette souffrance.

2. Rites de mortification au quartier arrivant

Dans son ouvrage classique *Asiles*, Erving Goffman se proposait de réaliser la sociologie d'un ensemble d'espaces clos qui, bien qu'organisés selon des règles et des logiques différentes, sont régis par des caractéristiques communes. Ces « institutions totales », comme il les appelle, désignent des structures qui s'attellent à uniformiser chacun des aspects de la vie des individus, y compris les plus privés et les plus intimes. L'auteur définit l'institution totale comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41). Dans les institutions totales – dont les formes paradigmatiques sont les asiles, les casernes, les monastères, et bien sûr les prisons – les activités, le travail, le sommeil ou la sexualité sont régulés, codifiés et réglementés.

Ce concept d'institution totale, développé dans les années 1950 lors d'une enquête menée dans un hôpital psychiatrique états-unien, a fait l'objet de discussions critiques depuis (Chantraine, 2000 ; Rostaing, 2001). Nombre d'auteurs soulignent à raison que la prison du début du XXI^e siècle n'est pas l'asile du milieu du XX^e siècle, et que l'usage du concept pour appréhender les prisons françaises contemporaines tend à occulter la double dynamique de prise en compte croissante des droits des personnes détenues (Salle, Chantraine, 2009), d'une part, et d'ouverture des établissements à une diversité de professionnels issus des secteurs médicaux, sociaux ou éducatifs (Milly, 2004), d'autre part. C'est précisément ce constat qui pousse certains auteurs à prendre leurs distances vis-à-vis de ce concept pour s'intéresser aux zones de porosité et aux dynamiques d'ouverture des prisons. Le cadre théorique proposé par Goffman n'est pas obsolète pour autant, car ses analyses portant sur l'entrée dans une institution totale s'avèrent précieuses pour éclairer le fonctionnement de la prison contemporaine. L'auteur relève en effet que chaque reclus, lorsqu'il pénètre dans une institution totale, est soumis à des « rites de mortification ». Cette expression

désigne l'ensemble des rituels, des cérémonies de dégradations et des privations qui visent à couper l'individu de son environnement d'origine pour mieux lui signifier la place qu'il occupe désormais. Goffman en relève plusieurs : l'isolement, les cérémonies d'admission, le dépouillement des effets personnels, la dégradation de l'image de soi et la contamination physique et morale. Or, note l'auteur, si ces techniques de mortification sont systématiques dans les institutions totales, celles-ci ne procèdent pas nécessairement d'une intention malveillante (Goffman, 1968, p. 56). Elles sont, plus prosaïquement, une conséquence du maniement bureaucratique et standardisé des individus (Christie, 2003)⁸. C'est ce qui permet d'expliquer l'apparent paradoxe d'un espace qui, bien que créé pour limiter la souffrance causée par l'incarcération, constitue en réalité l'un des espaces de la prison qui génère le plus de douleur. Les règles formelles et informelles qui président à l'organisation quotidienne du quartier arrivant ne reposent pas sur une malveillance intentionnelle ; elles trouvent pour partie leurs origines dans des textes de loi, des directives et des arrangements qui visent à faciliter l'entrée en prison. Elles n'en agissent pas moins comme des rites de mortification. Dans son enquête menée en maison d'arrêt, Didier Fassin estime que compte tenu du fait que l'ensemble des procédures réalisées à l'entrée en prison ne s'accompagnent pas d'actes de cruauté, mais au contraire d'un grand professionnalisme exprimé par le personnel pénitentiaire, l'analyse proposée par Goffman s'avérerait caduque concernant le contexte carcéral (Fassin, 2015, pp. 179-182). C'est précisément l'inverse que nous voudrions démontrer ici en étudiant, dans le détail, les manières subtiles par lesquels s'expriment concrètement ces rites de mortification. Si certains de ces éléments sont intrinsèques à la privation de liberté, d'autres tiennent davantage à l'organisation de ce secteur spécifique de la détention.

1. *Privés de liberté : « C'est une coupure directe. De la liberté à la prison. »*

Lorsqu'ils pénètrent dans l'unité sanitaire à l'issue d'une première nuit passée en détention, certains arrivants sont traversés par des préoccupations qui peuvent sembler triviales au regard de leur situation. Une femme cherche à se procurer un téléphone portable, car elle attend un appel urgent de Pôle emploi ; un homme se rappelle soudainement d'une réunion parents-professeurs qu'il ne pourra pas honorer... Il s'agit tantôt d'une voiture mal garée, tantôt d'une lumière restée allumée, tantôt d'un animal de compagnie resté seul au domicile. L'émergence soudaine de ces

⁸ C'est d'ailleurs cette absence d'intentionnalité qui distingue le plus nettement le concept de « rite de mortification » de celui, voisin, de « cérémonie de dégradation » forgé par Harold Garfinkel (1956) afin d'analyser les interactions travaillant à écarter des individus déviants du reste du corps social.

préoccupations de la vie quotidienne témoigne de la découverte progressive de l'ampleur des privations auxquelles les nouveaux arrivants sont désormais confrontés.

Quand on arrive ici, c'est dur, hein. C'est une coupure directe. De la liberté à la prison. Quand vous êtes en liberté et que vous rentrez direct ici, ça fait un choc, un peu. Du jour au lendemain, vous êtes prisonnier. Ça veut dire que vous n'avez plus la mobilité. Je ne sais pas, vous n'êtes plus libre, en fait. Ça fait un choc, un peu. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Cette coupure avec le monde extérieur dont parle ici Joris est bien sûr inhérente à la privation de liberté. Elle est cependant renforcée au quartier arrivant. Au cours des premiers jours de leur détention, les nouveaux détenus n'ont pas encore accès à l'ensemble des éléments qui permettront de faciliter leur quotidien par la suite : les appels téléphoniques sont rares, rapides et doivent être choisis judicieusement ; les lettres, lorsqu'elles peuvent être envoyées, demeurent sans réponse (encore faut-il d'ailleurs que les adresses postales des proches soient connues) ; les parloirs ne sont pas autorisés et rares sont les détenus à avoir déjà réussi à se procurer un téléphone portable qui leur permettra de contacter leurs proches par la suite. Les arrivants sont contraints de spéculer, inquiets ou résignés, sur les réactions de leurs parents, de leurs enfants ou de leur employeur. Nabil est incarcéré quelques jours après la naissance de sa fille. Il n'a pu la voir qu'une fois à la maternité et demeure sans nouvelle d'elle lorsqu'il entre en prison. Cet exemple particulier témoigne d'un constat plus général : nombre des personnes rencontrées au cours de cette enquête sont de jeunes parents qui doivent faire face au « stigmate de la paternité incarcérée » (Quennehen, Unterreiner, 2022). En plus de susciter le manque et l'inquiétude du fait de cet éloignement imposé, l'incarcération les place dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins, ne serait-ce que financièrement, c'est-à-dire d'être en mesure de se conformer au rôle socialement dévolu aux pères de famille jugés « respectables ». Cette incapacité à se plier à l'image valorisante du *pater familias* peut être à l'origine d'un sentiment de honte, de culpabilité et d'impuissance (Ricordeau, 2008a).

Enfin, les détenus sont également privés des activités qui s'avéreront déterminantes par la suite, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Au quartier arrivant, il n'y a ni activités socio-culturelles, ni sport, ni travail, ni scolarisation, ni formation professionnelle. S'il constitue donc un sas qui protège de la prison, ce secteur empêche également d'accéder à l'ensemble des ressources qui y sont disponibles, renforçant encore le sentiment de coupure, d'isolement et, surtout, de privation.

2. *Manque et privations : « Aux arrivants, c'est le manque. »*

L'expérience du quartier arrivant est structurée par le manque : manque des proches, manque de nourriture, manque de tabac, manque d'alcool ou des produits stupéfiants consommés hors les murs et pour lesquels il n'existe pas toujours de traitements de substitution. Après trois mois passés en détention, Joris revient rétrospectivement sur le dénuement qui caractérise le quartier arrivant, qui rend cet espace, à ses yeux, plus difficile que les secteurs de détention ordinaire situés à l'étage supérieur. En usant de la deuxième personne du pluriel et en se référant à des opinions qu'il estime partagées entre détenus, il fait preuve d'une volonté de témoigner d'une expérience collective, même si sa propre expérience transparait en filigrane, lui qui se considère comme « addict » à la drogue.

Vous venez d'arriver, déjà votre famille, elle n'est même pas au courant que vous êtes ici, vous n'avez pas encore de mandat... Par exemple ceux qui sont addicts à la drogue, du jour au lendemain, hop, coupure. Bah c'est compliqué. C'est plus compliqué les arrivants qu'en cellule. Souvent, les arrivants qui sont ici, ils disent : « Dès que je monte, je suis bien en cellule ». Pourtant, une cellule arrivant ou une cellule en haut, c'est pareil. C'est exactement la même chose. Il n'y a rien qui change. Ce qui change c'est le mandat, la plaque chauffante, vos affaires. Parce que quand vous arrivez ici, vous venez avec un survêt, vous venez avec ce que vous avez sur vous, vous n'avez pas votre linge. Si votre famille n'amène pas de linge, vous restez toute votre peine avec le même survêt, le même t-shirt, le même caleçon et la même paire de chaussettes. Et si vous n'avez pas de famille dehors qui vous amène du linge, là, c'est dur. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Privés de ressources propres, les arrivants sont contraints d'attendre plusieurs jours, parfois plus d'une semaine, avant d'obtenir leurs premiers mandats qui leur ouvrent l'accès aux cantines. Ils bénéficient bien, à leur entrée, d'un « bon arrivant » qui leur offre la possibilité d'acheter pour trente euros de produits cantinables. Cette somme est presque systématiquement utilisée pour se procurer du tabac, qui manque cruellement à l'entrée en prison. Angélique ne parvient pas à comprendre pourquoi le personnel pénitentiaire lui interdit le pot de tabac que sa sœur est venue lui apporter devant les portes de la prison. Le peu d'intérêt dont son manque fait l'objet, qui accentue encore l'angoisse qu'elle éprouve d'être incarcérée, est perçu comme le signe de la « méchanceté » d'une institution froide et rigide qui lui refuse le moindre arrangement, même le plus raisonnable (Christie, 2003).

Les bons de cantine sont décalés, donc ça fait trois jours que je n'ai pas fumé. Ma sœur m'a amené un pot de tabac, il n'était même pas déballé, il y avait encore l'alu et tout, ils me l'ont refusé. Enfin je veux dire, c'est méchant, parce que tout en sachant que les bons de cantine

sont décalés d'une semaine... Donc là je galère [pleure]. (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si le manque de tabac est structurant lors de l'entrée en prison, les détenus les plus familiers du système carcéral connaissent les moyens permettant de s'en procurer. C'est ce qu'explique Marvin, qui en obtient grâce à l'entremise d'un surveillant « sympa ». À la « méchanceté » des règles rigides de l'institution relevée par Angélique s'oppose la sympathie de certains agents qui tolèrent de menus arrangements et se montrent soucieux de limiter les symptômes du manque.

Moi quand je suis arrivé, je suis tombé sur un surveillant assez sympa, parce que je ne pouvais pas avoir ma cantine tout de suite. Je suis arrivé sur les coups de 15 heures, tandis que les livraisons de cantines se passaient à 15 heures 30. Je n'ai pas pu cantiner le jour même. Et sur mon paquet de cigarettes de la garde à vue, il me restait deux cigarettes. Donc je n'aurais jamais tenu jusqu'au lendemain. J'ai demandé au surveillant, il m'a ramené un petit peu de tabac avec des feuilles, tout ça, et puis il m'a dit : « Bah voilà, je ne peux pas faire grand-chose, mais tiens au moins pour tenir ce soir ». Ça, c'est quand on tombe sur un surveillant qui est relativement cool. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si le manque de tabac renforce le stress, l'inquiétude, l'angoisse, l'énervement ou l'impatience générés par l'entrée en prison, il en va de même pour le sevrage de substances psychoactives fréquemment consommées hors les murs, comme le cannabis, l'alcool ou le crack. Avant d'être incarcéré, Steven buvait quotidiennement d'importantes quantités d'alcool. « Je bois jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien. Je bois tout le pack. Les deux packs, les trois packs, je les bois. Il m'en faut, pour me mettre K.O, je bois depuis que je suis jeune. » Lorsqu'il entre en prison, personne ne lui propose de traitement de substitution. Il est contraint à un sevrage dont il dit ressentir les effets. « Là, je dois avouer que j'ai eu trois jours de manque d'alcool. Tremblements, tête qui tourne, on ne pense qu'à ça... C'est compliqué », explique-t-il. Nous reviendrons plus loin sur les parcours de consommations de substances addictives en prison ; et sur la grande méfiance que peuvent exprimer des détenus quant aux traitements de substitution et de sevrage qui leur sont proposés et qu'ils refusent parfois. Notons pour le moment que parce qu'elle implique dans de nombreux cas un sevrage sec, l'entrée en prison est d'autant plus difficile.

« Dégueulasse » : c'est invariablement avec le même adjectif qu'est qualifiée la nourriture servie par la prison – la « gamelle » – et cela, quels que soient les établissements étudiés. On pourrait d'ailleurs élargir le propos au-delà de la stricte question carcérale : la nourriture collective servie dans différentes institutions qui accueillent des publics vulnérables (comme les hôpitaux psychiatriques ou les EHPAD) est régulièrement jugée infecte, alors même qu'une alimentation correcte constitue un besoin primordial et s'avère indispensable à l'équilibre psychique.

La gamelle, je ne vais pas vous mentir, c'est dégueulasse. Concrètement, c'est dégueulasse. Je ne sais pas quoi vous expliquer d'autre. C'est dégueulasse. C'est le mot à dire : dégueulasse. Il n'y a pas d'autre mot. C'est dégueulasse. Par exemple, ils envoient des légumes, ils ne sont pas cuits. Ils sont à moitié durs. La viande, trop sèche. Ils m'ont mis un steak, je n'arrive même pas à l'avaler. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si nombre de détenus peuvent, à l'issue de leur séjour au quartier arrivant, agrémenter ou compléter leurs repas en achetant des produits alimentaires, des ustensiles de cuisine ou du petit électroménager, ils sont contraints, dans les premiers jours de leur incarcération, de se contenter de ces repas de mauvaise qualité, par ailleurs servis à des horaires dépendants de l'organisation du travail. À Sand, la gamelle du déjeuner est servie aux alentours de 11 heures, celle du dîner est délivrée vers 17 heures.

La gamelle, elle passe à des horaires... À cinq heures et demie, il faut manger, quoi. Qui a faim à cinq heures ? C'est l'heure du goûter ! Arrivé à huit heures au soir, on est dans le lit, on a l'estomac qui gargouille... (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Même l'eau courante est jugée à peine potable. « Je n'ai rien à manger, rien à boire, de l'eau calcaire affreuse... Je n'ose même pas boire, j'ai peur de crever ici ! Excusez-moi pour le langage, mais l'eau, elle est affreuse, ici », estime Steven. Ce motif d'une eau impropre à la consommation est relevé dans chacune des prisons étudiées. Il est même partagé par les professionnels : les soignants de Melville préfèrent à l'eau du petit lavabo de la salle de pause les bouteilles d'eau minérale qui y sont stockées, jugeant l'eau courante de mauvaise qualité. Celle-ci, pourtant, ne doit pas fondamentalement différer de l'eau qui coule aux robinets des alentours de la prison. Sans doute peut-on interpréter la régularité de cette opinion à l'idée, plus générale, que tout ce qui provient de la prison est souillé et impur (Douglas, 2005).

Outre la qualité de la nourriture, c'est également la faiblesse des portions qui est déplorée. « La quantité de la nourriture, c'est vraiment médiocre, je trouve. Ouais, je peux qualifier ça de médiocre », juge Baptiste. Michel se plaint également du manque de nourriture : « Oh, aussi bien en quantité qu'en qualité, quoi. Ce n'est pas du trois étoiles, on va dire », explique-t-il pudiquement. Or, non seulement ces repas sont jugés mauvais et fournis en trop petite quantité, mais du reste, certains détenus font part de leur impossibilité de manger certains plats compte tenu de leurs régimes alimentaires, de leurs allergies ou de certaines maladies. En l'absence de menus alternatifs, ils sont contraints de sauter des repas. À son arrivée en prison, Steven fait une crise allergique. Il se sent trop faible pour parvenir à alerter le personnel pénitentiaire.

Hier ils m'ont donné des olives, ils m'ont dit que c'était des champignons. Donc j'ai mangé, je me suis senti tout mal. Je n'ai pas réussi à me lever pour aller à la porte. Sur le coup, je leur ai dit, pourtant. Je suis allergique aux olives. Ils me donnent quoi ? Des olives. Donc dans ma poubelle, il y a plein de bouffe. C'est compliqué, ici. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pour ingérer ces repas, ce sont des formes de débrouille et d'entraide qui prévalent. Les dons et les trocs de nourriture, d'assaisonnements, de tabac ou de café sont fréquents. « On a une petite faim, mais après on se dépanne avec les collègues. On s'arrange, quoi. On fait comme on peut », explique Baptiste. « Ce matin j'avais besoin de café, ils m'ont passé du café. Il y en a un, il avait besoin de sucre, je lui ai passé du sucre, il m'a passé deux cigarettes... On s'arrange », complète Steven.

Compte tenu de cette situation, il est souvent fait mention de pertes de poids préoccupantes et du sentiment d'être tenaillés par la faim. « Moi, ma première incarcération, j'ai perdu vingt kilos en six mois », explique Marvin. « J'étais à l'indigence, donc je n'avais que la gamelle. Donc le peu que je pouvais cantiner, je prenais mon tabac, parce que je suis fumeur, donc si je n'ai pas mes cigarettes, c'est encore autre chose ». Ce constat de l'expérience de la faim, répandue en prison et tout particulièrement au quartier arrivant, a fait l'objet de quelques enquêtes journalistiques récentes⁹. Il demeure pourtant peu documenté alors qu'il est évoqué avec une grande régularité par les personnes détenues. « Après, tu manges parce que t'as pas le choix, t'as pas envie de maigrir et tout. Mais voilà, du manges par dépit. Parce que t'es obligé. Tu ne vas pas te laisser crever », conclut Wassim.

Vous savez, quand vous avez faim, vous mangez, hein ! Vous n'avez pas d'argent, vous n'avez rien d'autre à manger, donc vous allez le manger, le repas. Allez, les deux, trois premiers jours, ma poubelle, elle était pleine. Je ne mangeais pas, je n'avais pas faim... Puis la bouffe dégueulasse, quoi. Bein maintenant je la mange. Puisque maintenant, j'ai l'habitude, et puis j'ai tellement faim que... Faut bien manger, hein. (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces éléments relatifs au manque de nourriture et à sa piètre qualité sont souvent mis en relation avec la santé mentale. « Le minimum du minimum pour le moral d'un détenu, c'est de bien manger. S'il mange mal, ça ne va pas aller », conclut Wassim. Youcef fait part du même constat : « Il faut bien manger, sinon, le moral, il baisse. »

⁹ Voir par exemple Lucie Inland, *Surveiller et nourrir. Comprendre ce que la prison a dans le ventre*, Nouriturfu, Paris, 2023 ou Pierre Bafail, « En prison, trafic de bidoche et carottes goût Javel », *Les Jours*, octobre 2022.

3. *L'indignité : « Une fois qu'on a retrouvé un peu de dignité de soi, c'est bon. »*

Si, comme l'affirme Corinne Rostaing (2021), la prison est une institution dégradante, alors le quartier arrivant l'est plus encore : l'absence de la plupart des éléments de nature à apaiser la détention, dont le rôle fondamental sera analysé dans les chapitres suivants, produit un intense sentiment d'indignité. À cela s'ajoute un ensemble de procédures qui, bien que légitimées à des fins administratives ou sécuritaires, constituent de puissants leviers de mortification.

L'entrée en prison débute par une fouille à nu. La confrontation des détenus avec cette première procédure, qui pourra par la suite devenir régulière, s'avère particulièrement humiliante. C'est ce que décrit Steven ici en maniant le registre de l'humour, ce qui ne doit pas laisser penser qu'il a vécu cette expérience avec une forme de légèreté. Le fait d'en rire constitue au contraire un moyen pour lui de restaurer sa dignité. Cette première expérience témoigne plus généralement de la découverte de l'état de subordination extrême dans laquelle sont placées les personnes détenues, où même leur intimité peut légitimement être dévoilée et scrutée.

J'ai été foutu à poil, fouillé, cellule tout de suite. Normal. Un homme, il me regarde à poil, c'est normal [*Rires*]. C'est des oufs ! J'en rigole, mais c'était pas marrant sur le coup, je me suis demandé ce qui m'arrivait. « Fous-toi à poil, penche-toi. » Je dis : « J'ai rien dans mon cul, laissez-moi tranquille ! J'étais en garde à vue, vous voulez qu'il y ait quoi, sur moi ? Réfléchissez ! Allo ! » (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

À l'issue d'un passage par le greffe, les arrivants se voient remettre une carte d'identification interne à l'établissement sur laquelle figurent leurs nom, prénom et numéro d'écrou ainsi qu'une photographie d'identité. Dans l'une des maisons d'arrêt étudiée, il est demandé aux détenus de poser devant l'appareil avec une ardoise à la main sur laquelle figure leur numéro d'écrou. Ces clichés laissent une impression de *mugshots*, ces célèbres photographies d'identité judiciaires américaines. « On se croirait dans les Dalton », commente ironiquement Marvin en contemplant son propre portrait brandissant une ardoise. À la vue de son numéro d'écrou inscrit sur sa carte personnelle, Angélique a les larmes aux yeux. « Ça y est, je suis un numéro... » souffle-t-elle. Loin de constituer une simple procédure bureaucratique, la création de ces cartes d'identité participe de ces rites de mortification en s'attachant à la création d'une nouvelle identité : celle de détenu (Goffman, 1968).

Arrivés en prison à l'issue d'une garde à vue éreintante, les nouveaux entrants portent sur eux les vêtements qu'ils avaient lors de leur arrestation. Ils se voient confisquer une partie de leurs biens (portefeuille, argent liquide, téléphone, etc.) ainsi que certains vêtements qui contreviennent aux règles de sécurité (les vêtements de couleur bleue qui rappellent l'uniforme pénitentiaire sont

interdits, de même que les imprimés treillis ou kaki, les capuches, les bonnets ou les cagoules, par exemple). Angélique arrive en prison au beau milieu de l'hiver. Son pull à capuche et sa ceinture lui sont retirés. Vêtue d'un sous-pull peu épais et d'un pantalon mal ajusté, elle grelotte dans la salle d'entretien glaciale de la maison d'arrêt pour femmes. Le temps d'obtenir du linge de la part de leurs proches, les nouveaux reclus sont contraints de laver à la main leurs vêtements dans des conditions spartiates. Il existe bien des services de laverie internes aux établissements, mais en plus d'être payants, ils suscitent généralement la méfiance. Sofiane, par exemple, doit laver à la main son linge et attendre qu'il sèche dans sa cellule avant de pouvoir le porter de nouveau.

Je suis arrivé, je suis resté pendant... ouais, quand même, à peu près une semaine et demie avec les mêmes affaires. Pour moi, c'est inconcevable ! Je déteste, vraiment ! Ça veut dire que je lavais mes affaires à la main, je les mettais à sécher, ça mettait 24 heures à sécher... Ça veut dire que je restais torse nu. Puis juste en t-shirt. Après je restais sans caleçon, juste avec un pantalon... Je faisais étape par étape. (Entretien Sofiane, première incarcération, en prison depuis deux semaines.)

Steven ne dit pas autre chose : « Tous les jours, je lave mes vêtements. Je les fais sécher la nuit, je les remets au matin. » De son côté, Angélique bricole un étendoir de fortune à l'aide d'élastiques de masque chirurgicaux pour suspendre ses vêtements humides. Marvin, quant à lui, utilise une poubelle en guise de bassine :

Quand on arrive aux arrivants, ils nous donnent une lessive en poudre. On n'a pas de bassine. On n'a rien pour laver dedans. On a juste un lavabo, il n'y a même pas de bouchon. Tu laves comment ? Je me pose la question. Moi ça va, j'ai trouvé l'alternative, j'ai nettoyé la poubelle de la cellule. J'ai nettoyé la poubelle, et puis je lave mon linge dans la poubelle. On se retrouve à laver du linge dans une poubelle ! C'est grave. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Il est parfois nécessaire aux nouveaux entrants de porter des vêtements fournis par la prison ou cédés par des détenus. Steven nage dans un large pull trop ample que lui a gracieusement offert son ancien codétenu parce qu'il était transi de froid :

Ça, c'est un truc que le codétenu m'a laissé. Vous voyez bien qu'on ne fait pas la même taille [*montre les manches trop longues qui cachent ses mains*]. J'ai des affaires en bas, mais c'est à capuche, donc ce n'est pas possible de les avoir. J'attends qu'on me les ramène, mais je ne sais pas ce que font les gens à l'extérieur. Pas de nouvelles... [*soupir*] C'est chiant. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Son entrée en prison lui est d'autant plus délicate que peu de temps avant d'être incarcéré et à la suite d'un pari perdu avec ses amis, le jeune homme s'est teint les cheveux d'une couleur vive. Quelques jours plus tard, il entre en détention avec une coupe de cheveux bariolée qui l'expose à des moqueries de la part des surveillants et des détenus. Après plusieurs jours passés à multiplier les requêtes, il n'est pas parvenu à savoir quand il pourrait se faire couper les cheveux.

Mes cheveux, ça devient problématique, là. Je n'arrête pas de leur demander s'il y a possibilité de faire quelque chose, mais il faut donner dix balles, je ne les ai pas ! Qu'ils me fassent une avance, qu'ils me les coupent, et je les paye plus tard... Ils ne veulent pas. Bah tant pis, continuez de rigoler de mes cheveux si vous voulez... (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

De son côté, Baptiste arbore en temps normal une coupe de cheveux élaborée. Depuis qu'il est aux arrivants, une tignasse de cheveux blonds tombe sur les côtés de son crâne mal rasé. Il s'excuse de ne pas pouvoir se montrer sous un jour présentable, expliquant attendre de pouvoir cantiner des produits cosmétiques pour retrouver « un peu de dignité » : « Comme je suis aux arrivants, je n'ai pas encore tout ce qu'il faut, je n'ai plus mes élastiques pour mes cheveux, je n'ai pas encore ma tondeuse parce que je n'ai pas pu cantiner, etc. Non, une fois qu'on a retrouvé un peu de dignité de soi, c'est bon. La peine elle passe. » On le voit, le système de privation du quartier arrivant empêche ou complique sensiblement la possibilité de restaurer une image valorisante de soi. Ce sentiment d'indignité est encore renforcé par les rares interactions que les arrivants échangent avec le personnel exerçant en détention.

Didier Fassin souligne à raison que, contrairement à l'image que l'on s'en fait parfois à l'extérieur, les propos intentionnellement dégradants, humiliants ou stigmatisants sont peu fréquents (Fassin, 2015, pp. 179-182). Ce n'est pas tant par les brimades ou les insultes que s'exerce la mortification que par le désintéret ostensible que manifestent les surveillants pénitentiaires, mentionné avec une grande régularité par les personnes interrogées.

Les surveillants, bah... Ils disent bonjour. Des fois ils nous parlent vite fait, en coup de vent. Mais c'est sans plus, après. Ils font leur travail, quoi. Ils viennent, ils nous surveillent, et c'est tout. Ils regardent les têtes, un peu. S'ils vous apprécient ou pas. Au départ, il n'y en a aucun qui vous calcule, en fait. C'est vraiment au fil du temps, ils voient que si vous n'êtes pas trop chiant et tout... C'est pour ça qu'ils parlent un peu mieux. C'est une sorte de récompense, en fait, pour eux. (Entretien Jordan, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pour le personnel pénitentiaire, ce désintéret affiché constitue un véritable ethos professionnel. Les surveillants doivent en effet composer avec un ensemble de situations extrêmement préoccupantes dans un secteur où les détenus n'ont pas vocation à rester

durablement, en même temps qu'ils doivent évaluer les détenus dont ils estiment qu'ils pourraient se montrer rétifs à l'ordre carcéral. Les manifestations d'intérêt voire de soutien, qui pourront s'exprimer par la suite – comme l'explique Jordan ici, et comme nous le montrerons plus loin – sont rares au quartier arrivant et essentiellement tournées vers les personnes manifestant des idées suicidaires. Si ce désintérêt affiché s'explique par des normes et des postures professionnelles, il n'en constitue pas moins un puissant levier de mortification dans la mesure où il vient rappeler aux nouveaux entrants que même leur souffrance n'est pas jugée digne d'intérêt.

Ce n'est pas que tant que les surveillants ne jouent pas leur rôle « d'agents socialisateurs » (Darmon, 2001) : bien au contraire, c'est précisément par ce désintérêt ostensible que les reclus découvrent la posture d'attente et de dépendance à laquelle ils sont contraints. Placés dans une situation de demande, ne disposant d'aucune marge d'autonomie, ils font la découverte que la plupart des demandes formulées, même celles qui sont jugées les plus cordiales et les moins déraisonnables, peuvent se voir opposer un silence pour toute réponse. Enfin, c'est à travers le regard des professionnels que les arrivants découvrent la place qui leur est assignée. Depuis qu'elle est entrée en prison, Angélique a le sentiment d'être traitée « comme une merde », évoquant les regards condescendants et les ordres secs qui lui sont destinés.

Les surveillantes nous parlent comme si on était des chiens. Pas toutes, hein. Mais certaines... Ah! Comme si on était des chiens, quoi! Il y en a, elles passent et elles nous dévisagent... « T'façon, t'es une merde, quoi ». Il y a une surveillante, tout à l'heure, elle est passée, elle nous a souri. Très gentil. Il y en a, elles passent... « T'es une merde, Angélique ». C'est ça, hein! Après, moi, c'est ce que je me dis dans ma tête. (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

À tout cela s'ajoute enfin la saleté et l'exiguïté de la cellule qui produisent un intense sentiment d'indignité. Tout juste transféré d'un centre de détention, Gwen s'étonne de découvrir l'état déplorable de la cellule qu'il est contraint d'occuper.

Carrément, j'ai été obligé de laver. Clairement, j'ai démonté mon lit, obligé de frotter les murs et tout. Ça aurait été impossible que je dorme comme ça. Ça aurait été impossible. Je viens de Duras, des cellules toutes propres, pas une trace sur un mur... Là je suis arrivé, clairement, on aurait dit que quelqu'un a pris une gamelle et l'a écrasée sur le mur... [rires] Ah non, c'est pour ça que je dis que c'est un goulag, ici! Vous avez déjà vu une cellule de garde à vue, ou pas? (Entretien Gwen, plus de quatre incarcérations, en prison depuis plus d'un an.)

Le fait de nettoyer frénétiquement sa cellule contribue à mettre à distance la souillure que constitue la prison, en même temps qu'il s'agit de tenter d'investir un espace dégradé et dégradant.

Cela constitue enfin un moyen de combler le temps au cours d'une période caractérisée par l'ennui, l'attente, le désœuvrement et les ruminations.

Je fais le ménage. J'ai nettoyé tous les joints de salle de bain, parce que c'est moisi ! Tout est moisi, ici ! Même sur les murs, il y a de la moisissure qui coule, et tout ! C'est écœurant ! Des arrivants, je crois que j'ai la cellule la plus propre, la plus clean. J'ai tout nettoyé, même les murs en carrelage, j'ai tout fait. Parce que c'est écœurant... (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Baptiste décrit avec précision sa routine au quartier arrivant : son quotidien prend la forme de deux demi-journées tout juste entrecoupées par des promenades au cours desquelles tous les moyens sont bons pour tuer le temps. Il évoque les efforts qu'il déploie pour étirer le plus longtemps possible les tâches les plus ordinaires afin de gagner du temps sur l'ennui. Dans la description qu'il fait de sa journée, la douche qu'il prend au retour de la promenade matinale revêt une importance particulière. Là encore, on peut y lire un moyen de mettre à distance la souillure de l'incarcération (Douglas, 2005). La douche lui permet de s'évader, le temps d'un instant, hors des murs lugubres de la maison d'arrêt. « J'oublie un peu que je suis en prison », conclut-il.

Quand je rentre de promenade, je prends ma douche tout de suite – parce que souvent, je n'ai pas le temps de la prendre avant. Donc je prends ma douche tout de suite après ma promenade, je prends une bonne douche de vingt, trente minutes, hein. Ah, je ne sors pas de la douche tant que je ne suis pas réveillé, tant que je n'ai pas envie. Et puis c'est pas moi qui paye la facture, donc je ne vous cache pas que je ne m'en prive pas. Une bonne demi-heure, et puis ça permet aussi de gagner du temps, en fait. Moi, quand je suis dans ma douche, c'est comme à la maison. Je veux dire, il y a de l'eau qui coule, je ferme les yeux, je mets mon shampoing... J'oublie un peu que je suis en prison. Donc c'est aussi pour ça que je reste aussi longtemps dedans. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Michel aussi fait part d'un quotidien au quartier arrivant où toutes les activités quotidiennes, même les plus triviales et les plus ordinaires – se laver, nettoyer la cellule, faire une sieste, réaliser ses dossiers administratifs – deviennent une source d'occupation permettant de tuer le temps. « C'est une demi-heure de gagnée », estime-t-il à propos de sa sieste journalière.

Alors. Comment je m'occupe. Télévision. Télévision, je fais un peu de nettoyage... Hein, nettoyage de la cellule. Après, bon... Je fais rarement une sieste, chez moi, en temps normal. Là, je fais une sieste l'après-midi – bon, pas longtemps, une demi-heure, mais enfin c'est une demi-heure de gagnée. Après, bah la télé, hein. Heureusement qu'on a la télé [*petit rire*]. Sinon, qu'est-ce que je fais ? Bon là, malheureusement, je ne peux plus faire de papiers, j'ai fait tous mes papiers. Donc je suis bloqué [*silence*]. Attendre. Après, on a toujours à faire quand même, hein. Bah regardez, j'allais me laver, là, j'avais déjà fait la vaisselle ce matin, bon, tout à nettoyer,

ranger... Les papiers, bein non, parce qu'on vient d'arriver, on n'a pas beaucoup de papiers à faire, mais ça viendra. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le séjour au quartier arrivant, pour éprouvant qu'il soit, constitue une expérience limitée dans le temps, dont la durée varie d'ailleurs sensiblement en fonction des établissements et du flux d'entrée des prisonniers. Les périodes de forts afflux sont caractérisées par un raccourcissement du temps passé «aux arrivants» afin de céder la place aux nouveaux entrants. Ce sont donc les contraintes de l'organisation carcérale qui imposent aux détenus de quitter leur cellule plus que leur volonté propre. Non seulement ils méconnaissent souvent la durée qu'il leur faudra patienter dans ce secteur, mais ils ne savent pas non plus à quel moment un surveillant viendra les chercher pour les faire quitter leur cellule. Ce gouvernement par l'attente et par l'incertitude, relevé dans d'autres contextes (Reveillere, 2023), constitue une forme aiguë de l'expression de la domination exercée par le dispositif carcéral sur les reclus (Durand, 2023). « Pour vous dire, quand on m'a annoncé que j'allais monter à l'étage, j'étais en train de faire le ménage, donc je n'étais pas du tout préparée à monter », explique Emma. À l'issue d'une commission pluridisciplinaire unique (CPU) qui se déroule sans eux et sans qu'ils ne soient informés de la nature des échanges les concernant, les détenus sont affectés hors du quartier arrivant. Ils doivent alors affronter l'entrée en détention ordinaire.

3. Quitter les arrivants

La sortie du quartier arrivant fait l'objet de sentiments ambivalents. D'un côté, certains détenus peuvent éprouver de la hâte à parvenir enfin en bâtiment pour pouvoir s'installer durablement dans leur cellule et avoir accès aux activités et aux ressources qui leur manquent cruellement. « Tant que je ne suis pas rentré en vraie cellule, je ne peux rien faire, ici », estime Steven. De son côté, Florian évoque surtout son impatience de pouvoir enfin se soustraire à la gamelle : « Je préférerais être en bâtiment, c'est beaucoup mieux. T'as la plaque chauffante, t'as tout pour te faire à manger. » Si ce quartier est particulièrement douloureux aux détenus qui entrent en prison pour la première fois, les plus familiers du système carcéral sont plus prompts à y voir un espace certes désagréable, mais transitoire. C'est ce qu'exprime Baptiste, qui attend impatiemment de quitter ce secteur :

Aux arrivants, c'est chiant. Après, une fois qu'on sort des arrivants, tout se passe bien. Tout s'enchaîne. Vous avez vos cantines, vous rencontrez des gens, il y en a qui vous dépannent...

Tout va bien par la suite. Il n'y a aucune raison que ça n'aille pas. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

D'un autre côté, même si les conditions de détention y sont particulièrement difficiles, la sortie du quartier arrivant peut marquer la perte de certains éléments de nature à faciliter le quotidien : Marvin sait d'avance qu'il n'aura plus accès à une douche dans sa cellule lorsqu'il sera transféré en bâtiment. Pour Gwen, quitter le quartier arrivant implique d'abandonner la cellule qu'il occupait seul pour intégrer une cellule triplée. Il explique avoir accepté d'y pénétrer seulement après avoir appris qu'il y avait autant de lits que d'occupants, refusant de dormir sur un matelas posé à même le sol.

Je suis monté, je ne savais pas que c'était à trois en cellule. J'ai vu que c'était à trois en cellule, directement j'ai laissé mes affaires dans le truc et j'ai dit au surveillant : « Amène-moi au mitard, moi je me casse d'ici ». Ah clairement. De là, c'est le codétenu avec qui je suis monté qui m'a dit : « Ouais, ici, il y a trois lits et tout ». Ça aurait été matelas par terre, carrément, là, je serais au mitard. (Entretien Gwen, plus de quatre incarcérations, en prison depuis plus d'un an.)

En outre, certains détenus peuvent éprouver une inquiétude à quitter cet espace qui demeure, par certains aspects, protecteur, et à intégrer les bâtiments de détention ordinaires, invariablement décrits comme hostiles et dangereux – c'est d'ailleurs précisément l'une des raisons ayant justifié la création du quartier arrivant (Chauvenet, Rambourg, 2010). Au moment de quitter ce secteur, les enquêtés évoquent la crainte d'être contraints de partager leur cellule avec une personne hostile, dangereuse ou malade.

Mardi, on est transférés en bâtiment. On ne sait pas encore où est-ce qu'on sera affectés, ils vont nous le dire plus tard. On va être affectés, mais on ne sait pas avec qui. Donc ça veut dire qu'on peut tomber sur un bon comme sur un con. On ne sait pas pourquoi il est là, on ne sait rien de tout ça, on ne le connaît pas, on n'est pas serein. On ne dort pas sur nos deux oreilles. Ici, c'est un cirque géant, tu ne vois que des phénomènes. T'as de tout ! T'as aussi bien des malades mentaux que des meurtriers, des voleurs, des violeurs... De tout. Et on est mélangés tous ensemble. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Benjamin est incarcéré pour la deuxième fois à une peine de quelques semaines de prison ferme. Très nerveux, soumis à un étroit suivi psychiatrique, se décrivant lui-même comme violent moins par fanfaronnade que par lucidité et par expérience, il fait part de son inquiétude à l'idée de quitter les arrivants et d'intégrer la détention ordinaire où il sait d'avance qu'il sera conduit à agresser physiquement d'autres détenus. C'est cette volonté de rester à distance des ennuis et d'éviter de s'exposer à une peine supplémentaire qui le pousse à demander au personnel

pénitentiaire de rester au quartier arrivant au-delà du seuil légal. Le fait que certains détenus puissent préférer les conditions de détention particulièrement difficiles de ce quartier en dit long sur l'angoisse que peut susciter la détention ordinaire, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

C'est la jungle en haut. Aux arrivants, on est à peu près bien. En haut, c'est la jungle. Je sais très bien que si je vais en haut, je vais reprendre une peine en plus. Je sais très bien que je vais me battre. Au final, je suis là pour un mois, trois semaines, et je vais finir ici pour je ne sais pas combien de temps. (Entretien Benjamin, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Nous avons vu dans cette section que loin d'être considéré comme un sas adoucissant l'entrée en prison, le quartier arrivant est au contraire décrit avec une grande régularité comme l'un des espaces les plus difficiles de la détention. Ce constat nécessite pourtant d'être nuancé : partagé dans les maisons d'arrêt de Verne et de Melville, il est moins relevé à Sand. Dans cet établissement en effet, les conditions de détention sont si dégradées que ce quartier remplit *a minima* sa fonction protectrice. Aux « arrivants », les détenus ont accès à des douches en cellule et à de l'eau chaude au robinet – ce qui n'est pas le cas en détention ordinaire. Le manque et l'ennui y sont par ailleurs ressentis moins durement au sein d'une prison où le travail est presque inexistant et où les activités sont peu nombreuses. Ce résultat tient enfin aux caractéristiques sociales des personnes interrogées dans cet établissement, plus nombreuses à être dépourvues de ressources propres et contraintes de se contenter, pour toute la durée de leur peine, de leur indigence. Ce constat invite à analyser plus en détail les différences de ressources parmi les personnes détenues et à étudier la façon dont les différentes architectures carcérales génèrent des expériences spécifiques – nous nous y attellerons dans les prochains chapitres.

*

La littérature sociologique consacrée à la prison constitue un véritable continent : le lecteur est rapidement submergé par la masse des recherches portant sur cet objet, y compris s'il s'en tient aux seuls travaux francophones parus depuis un quart de siècle (Béthoux, 2000 ; Chantraine, 2000 ; Durand, Icard, Veaudor, 2022). Pourtant, peu de travaux se sont attachés à restituer les expériences d'arrivée en détention afin de proposer véritablement une sociologie de l'entrée en prison. Ce constat a de quoi surprendre, dans la mesure où cette période est notoirement critique : d'un point de vue de santé publique, il s'agit de l'une des périodes au cours desquelles les personnes se suicident le plus, au sein d'une institution qui figure parmi celles où l'on se suicide le plus (Vanhaesebrouck *et al.*, 2024a). D'un point de vue sociologique, il s'agit d'un poste d'observation

particulièrement fécond pour appréhender finement la socialisation carcérale dès les premières heures ou les premiers jours de prison. Les quelques enquêtes qui se sont attachées à analyser le quartier arrivant se positionnent essentiellement du côté du personnel pénitentiaire afin de mettre en lumière les logiques qui président à l'observation et à l'affectation des prisonniers (Bouagga, 2013 ; Veaudor, 2020a). Une analyse positionnée du côté des personnes détenues telle que nous l'avons proposé ici offre une perspective complémentaire en donnant à voir, de leur point de vue, leur expérience de l'entrée en prison.

Là où la souffrance générée par l'arrivée en détention est essentiellement expliquée à l'aune de la catégorie de « choc carcéral », ce travail tend à relever que cette notion ne permet pas à elle seule de comprendre ce qui se joue lors de l'incarcération. D'une part, parce que cette notion apparaît surtout adaptée pour décrire l'expérience de ceux qui sont les moins socialisés à cette institution, qui appartiennent pour une part aux classes populaires relativement stabilisées et qui se retrouvent en prison à l'issue de ce qui est souvent présenté comme un accident de parcours. Mais d'autres personnes manifestent quant à elles des formes de colère, de résignation, voire de soulagement à l'idée de se retrouver derrière les barreaux. Ces sentiments témoignent d'une longue socialisation carcérale, qui s'avère parfois anticipée lorsque l'incarcération est perçue comme un passage obligé ou du moins attendu dans une carrière délinquante, ou que l'on connaît la prison par des histoires familiales ou amicales.

Mais surtout, la notion de choc carcéral tend à occulter les facteurs structurels qui génèrent la souffrance en détention. C'est là que le concept de rites de mortification proposé par Erving Goffman s'avère précieux : il permet notamment de comprendre pourquoi un espace initialement conçu pour protéger des personnes est vécu comme l'un des lieux les plus contraignants de la prison. Lorsqu'elle est soumise aux personnes interrogées, l'affirmation selon laquelle le quartier arrivant constitue un sas permettant de faciliter l'incarcération est en effet le plus souvent réfutée. Sont plutôt mises en avant ses fonctions de sécurité, de surveillance, d'évaluation et de tri des détenus – ce que du reste, la littérature scientifique tend à corroborer (Bouagga, 2013 ; Veaudor, 2020a). « Se manifeste alors un décalage entre les fonctions officielles du quartier arrivants, pensée comme une période transitoire d'adaptation des détenu-es à l'enfermement et ses effets néfastes, et les expériences vécues, qui l'apparentent plutôt à un temps d'attente. Dès lors, cette séquence peine à réduire ce contre quoi elle est censée lutter : l'incertitude et la perte de repères liées à l'enfermement » (Veaudor, 2020a, p. 213).

Si le quartier arrivant protège *a minima* les nouveaux entrants de certains des aspects les plus violents de la vie en détention, il les prive également de l'accès à toutes les ressources qui amélioreront leur quotidien, leur garantiront des formes de soutien psychique ou leur permettront

de s'aménager des marges de liberté (comme les parloirs, les activités ou le travail). Plus fondamentalement, le quartier arrivant entrave l'accès à un certain nombre de besoins élémentaires qui s'avèrent indispensables à la santé mentale et qui peinent ici à être assouvis. Dans l'attente de leurs premières cantines, les nouveaux prisonniers doivent se contenter des maigres rations d'une gamelle peu ragoûtante. Ils mentionnent avec une grande régularité la faim qui les tiraille en permanence et le manque de tabac qui se fait cruellement ressentir. À l'indignité que constitue l'entrée en prison s'ajoute la difficulté d'accès à un confort élémentaire (une cellule ou des vêtements propres, par exemple). Les premières nuits passées sur un sommier métallique, parfois tout habillé afin de tenter de se réchauffer dans l'atmosphère glaciale de cellules humides, ne permettent pas de dormir convenablement, ce qui accentue encore le stress et la fatigue. Les prisonniers s'inquiètent pour leurs proches dont les nouvelles, lorsqu'elles leur parviennent, n'arrivent qu'en pointillés, tandis qu'ils sont placés dans une situation d'incertitude radicale, ne sachant pas quand ils seront transférés vers un autre secteur de la détention avec lequel ils devront se familiariser de nouveau. Dans ces circonstances, comment s'étonner que l'entrée en prison soit jugée si difficile ?

Tous ces éléments n'éclairent qu'une partie du paradoxe qui nous a servi de point de départ. Ils contribuent certes à expliquer pourquoi, contrairement à ses ambitions affichées, le quartier arrivant est un espace particulièrement difficile ; mais ils ne permettent pas de comprendre pourquoi la plupart des enquêtés s'estiment en meilleure santé les mois suivants. C'est qu'après avoir séjourné dans un espace dénué de la plupart des éléments susceptibles d'apaiser l'incarcération, ils peuvent s'appuyer, lorsqu'ils sortent du quartier arrivant, sur une diversité de ressources de nature à faciliter leur quotidien : les mandats et les cantines, les parloirs, les activités, le travail ou les formations en sont autant d'exemples. Or, tous les détenus ne sont pas égaux face à la possibilité de mobiliser ces ressources. Dès lors, la capacité de certaines personnes détenues à aller mieux quand d'autres en sont incapables témoigne du caractère structurant des inégalités sociales en détention.

CHAPITRE 2. DERRIÈRE LA SANTÉ MENTALE, LES INÉGALITÉS SOCIALES

L'apport de la sociologie à la compréhension de la santé mentale ne tient pas uniquement à son ambition de relever la manière dont certains déterminants sociaux sont susceptibles de favoriser l'apparition de troubles psychiques. Elle invite également à déceler les leviers socialement situés dont disposent certains individus et qui leur garantissent la possibilité de surmonter la maladie ou de vivre avec. C'est une telle analyse que propose, par exemple, la sociologue Muriel Darmon dans sa sociologie des pertes et récupérations post-AVC (Darmon, 2021). En prison comme ailleurs, la capacité à aller mieux, à obtenir de l'aide ou à trouver du réconfort dépend, pour une part, de ressources et de formes de soutien qui s'avèrent inégalement distribuées. En cela, l'analyse des inégalités sociales en prison contribue notamment à expliquer pourquoi certaines personnes détenues parviennent à s'assurer des conditions de vie qu'elles estiment relativement apaisées, alors que d'autres font état d'un quotidien proprement insupportable.

Étudier la structuration des inégalités sociales en détention s'avère d'autant plus nécessaire que les travaux classiques de la sociologie de la prison y restent, dans une certaine mesure, aveugles : ils tendent à uniformiser l'expérience carcérale en postulant que celle-ci est surdéterminée par l'institution. Ainsi, le célèbre concept d'institution totale proposé par Erving Goffman (1968), central dans l'analyse que nous avons proposée du quartier arrivant dans le chapitre précédent, tend à induire l'idée selon laquelle la prison constituerait un espace travaillant à gommer les particularités individuelles par la standardisation des conduites des reclus. Or, la prison gagne au contraire à être envisagée comme un espace travaillant, aux côtés d'autres institutions comme l'école (Bourdieu, Passeron, 1970), à la reproduction des inégalités sociales. Comme nous le verrons dans cette section, la capacité à supporter l'incarcération dépend en effet de ressources très inégalement distribuées dans le monde social ; et les plus outillés pour affronter la prison figurent souvent parmi les moins désaffiliés.

Pour saisir la façon dont se structurent les inégalités sociales et les rapports de domination, le sociologue Pierre Bourdieu propose d'extraire le concept de capital de sa seule dimension économique pour l'appliquer à différents éléments inégalement répartis dans l'espace social et qui garantissent à certains individus l'accès à certaines ressources, quand d'autres en sont privés. Ainsi, outre le capital économique (c'est-à-dire l'ensemble des revenus et des ressources financières dont disposent les individus), le capital social désigne les réseaux d'interconnaissances, familiaux, amicaux ou professionnels (Bourdieu, 1980). Quant au capital culturel, il renvoie non seulement aux ressources scolaires, administratives ou juridiques, mais aussi plus largement aux manières de se conduire et d'agir en société (Bourdieu, 1979). L'auteur ajoute à ce triptyque une quatrième

forme de capital : il s'agit du capital symbolique, qui désigne n'importe quelle espèce de capital dont les individus tirent un prestige particulier. Celui-ci sera appréhendé de manière transversale : s'il existe bien des logiques de gratifications, de notabilité, d'honneur ou de réputation qui se donnent à voir en prison, elles sont cependant dépendantes des autres formes de capitaux. Distingués artificiellement pour les besoins de l'analyse, ces différents capitaux sont en étroite relation les uns avec les autres (Bourdieu, 2021, pp. 613-633). Les envisager séparément permet cependant de saisir la diversité des ressources qu'il est possible de mobiliser pour s'aménager une place en prison.

Étudier la façon dont ces capitaux façonnent la capacité à supporter l'incarcération implique d'étudier conjointement ce qui relève des ressources licites et illicites. Comme le rappelle Robert Merton en effet, il est tout à fait possible d'atteindre des buts légitimes à l'aide de moyens illégitimes (Merton, 1938). Il existe par exemple différentes façons de se constituer un capital économique en prison – certaines sont légales, d'autres non. Elles poursuivent toutes l'objectif de rendre l'incarcération plus supportable. Or, tout comme les moyens légitimes d'améliorer le quotidien, l'accès aux ressources illicites est inégalement distribué (Cloward, Ohlin, 2013).

1. Capital social : obtenir du soutien matériel et émotionnel entre les murs

Dans bien des cas, l'incarcération est un événement soudain qui met un coup d'arrêt brutal à la diversité des exigences, des contraintes, des projets et des aspirations qui régissent la vie extérieure. C'est souvent à l'entourage familial et amical qu'incombe la gestion de ces affaires laissées en suspens. C'est également ce dernier qui se charge de faire parvenir à leur proche incarcéré des affaires, des nouvelles et de l'argent. Ce rôle de l'entourage ne saurait pour autant se réduire à ses seules dimensions matérielles et financières : comme nous le verrons dans cette section, le soutien émotionnel est au moins aussi important. Or, la capacité des prisonniers à s'appuyer sur des amis, des connaissances ou des membres de leur famille est très inégalement distribuée : si certains d'entre eux sont très entourés, d'autres entretiennent des rapports d'autant plus distants à leurs proches que la prison met à l'épreuve les solidarités familiales et amicales. Pour autant, le capital social ne tient pas uniquement aux réseaux amicaux et familiaux extérieurs à la prison : des relations peuvent être tissées entre les murs, qui garantissent l'accès à un certain nombre de ressources.

1. *Les solidarités familiales et amicales à l'épreuve de la prison : « Moi, j'ai une chance, c'est que j'ai ma famille. »*

Stefano est un jeune homme résident d'un pays limitrophe condamné pour la première fois à la suite d'un délit routier. Il est incarcéré en France, un pays dont il ne parle pas parfaitement la langue, et séparé de sa conjointe, enceinte de leur deuxième enfant. Pour faire face à cet événement, c'est tout l'entourage du jeune homme qui se mobilise : sa conjointe, sa sœur, sa mère et sa grand-mère, présentes lors de son procès, traversent la frontière chaque semaine pour lui rendre visite au parloir. Ses amis et sa famille se cotisent pour lui envoyer chaque mois d'importantes sommes d'argent, ainsi qu'à sa conjointe. Stefano estime que c'est essentiellement ce soutien familial et amical qui lui permet de supporter l'incarcération.

Sofiane non plus n'avait jamais été en prison, mais plusieurs de ses proches ont déjà été incarcérés pour avoir supervisé d'importants trafics internationaux de stupéfiants. Lorsqu'ils apprennent son incarcération, ses amis parcourent les quelques centaines de kilomètres qui le séparent de son domicile pour apporter un sac de linge propre aux portes de la prison. Le colis leur est refusé ; on leur signale à l'entrée qu'il leur faut revenir le lendemain. Le groupe d'amis s'exécute et parcourt la route une seconde fois. Lorsque Sofiane déballe finalement le sac délivré par ses proches, il découvre stupéfait qu'il est rempli d'affaires neuves achetées pour l'occasion. « En fait, mes potes, ils ont fait du shopping pour moi ! Je ne sais pas quel effet ça m'a fait, mais genre... Je ne sais pas, c'était bizarre. En fait, je me suis senti moins seul ». Quelques jours plus tard, le jeune homme retrouve en cour de promenade une lointaine connaissance et un ami de la famille. Ce dernier lui fournit dès son arrivée une importante quantité de cannabis qui permet à Sofiane de monnayer des cigarettes dans l'attente de ses premières cantines.

Au-delà de la différence de légitimité sociale des ressources mobilisées, on voit tout ce que ces exemples ont en commun : dans un cas comme dans l'autre, l'incarcération implique une prise en charge collective qui mobilise tout l'entourage. Le soutien apporté à Sofiane et Stefano est d'abord matériel : il s'agit de ressources financières dans un cas, de vêtements et de cannabis dans l'autre. Mais il ne saurait s'y réduire : ainsi qu'en témoignent les deux hommes, il est au moins autant émotionnel. Il apporte du réconfort, limite les angoisses et apaise l'incertitude.

Se savoir attendu à la sortie ; se faire aider dans ses démarches judiciaires ; recevoir un sac de linge propre ; attendre fébrilement la lettre d'un membre de sa famille, d'une amie ou d'un collègue ; échanger quelques banalités au téléphone avec ses parents ou recevoir une visite inattendue que l'on retrouve en franchissant la porte du parloir sont autant d'éléments centraux évoqués avec pudeur ou émotion lors des entretiens. Cette mobilisation du capital social, qui

permet d'atténuer la souffrance causée par l'incarcération par sa gestion collective, est constitutive de ce que Caroline Touraut qualifie d'« expérience carcérale élargie » (Touraut, 2019a). Celle-ci incombe le plus souvent aux femmes – qu'il s'agisse d'épouses, de conjointes, de mères, de sœurs ou de belles-sœurs – sur qui repose la charge du soutien financier, matériel et émotionnel de leur proche incarcéré (Ricordeau, 2008a ; Touraut, 2012 ; 2013).

Ce soutien peut continuer de s'exercer même lorsque les proches sont soumis à une interdiction d'entrer en contact. Près de la moitié des hommes rencontrés dans le cadre de cette enquête étaient incarcérés pour des faits de violences conjugales. Cette mesure de justice s'accompagnait, dans de nombreux cas, d'une interdiction d'entrer en contact avec leur (ex-)conjointe. Malgré cette interdiction, plusieurs enquêtés témoignent de l'aide apportée par cette dernière. Les maigres ressources financières dont dispose Marvin lui sont envoyées par sa femme qu'il n'a pas le droit de contacter, et qu'elle lui fait parvenir *via* des virements qui transitent par sa mère. Marvin lui écrit régulièrement du courrier qu'il adresse au domicile de ses parents, et s'arrange pour les appeler à la cabine téléphonique à l'heure de la sortie de l'école de sa fille, afin de s'assurer que sa femme soit également présente. De son côté, malgré son interdiction d'entrer en contact avec sa conjointe, Lucas continue d'échanger quotidiennement avec elle grâce à son téléphone portable. C'est elle qui se charge de lui faire parvenir chaque mois des mandats pour qu'il puisse cantiner. C'est enfin elle qui s'occupe de réaliser les transactions financières clandestines qui lui permettent d'obtenir du cannabis. Un jour qu'il se rend au parloir comme chaque semaine pour y retrouver sa sœur, Lucas découvre avec stupéfaction que c'est sa conjointe qui l'y attend, celle-ci ayant réussi à duper les contrôles effectués à l'entrée.

Elle est passée à la place de ma sœur... [*sourire*] J'étais un peu choqué sur le coup. Je ne m'attendais pas à ça. Je lui ai dit : « Ne le fais plus, parce qu'on va se faire péter. Moi je vais manger, et toi aussi ». Ça fait plaisir. Ouais, carrément. Mais c'est sur le coup, tu rentres dans le parloir, elle est assise là [*montre une chaise vide*]... (Entretien Lucas, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Ces exemples témoignent de la complexité des relations affectives et familiales qui peuvent déborder des seules cases pénologiques d'auteurs et de victimes, en même temps qu'ils illustrent l'inanité de la prison à répondre aux besoins concrets de femmes qui ont subi un préjudice, et à qui incombe dans certains cas le poids du soutien financier, matériel et émotionnel de leur proche incarcéré (Ricordeau, 2019).

L'une des manifestations les plus visibles de ce soutien familial et amical tient à la fréquence des parloirs (Ricordeau, 2012). Après plusieurs années passées à lui rendre visite en prison, la mère d'Anas n'en a jamais manqué un seul, quitte à effectuer de longs trajets pour s'y rendre. Ce constat

vient rappeler que si l'expérience des détenus est caractérisée par la fixation dans un espace donné, leurs proches sont quant à eux soumis à une « épreuve de mobilité » (Touraut, 2009). À l'inverse, Michel est si isolé qu'il ne compte parmi les rares personnes qui lui rendent visite épisodiquement. En effet, si l'entourage permet d'amortir le choc de l'incarcération, la prison met à l'épreuve les liens familiaux et amicaux. Le type d'infraction perpétrée, le nombre d'incarcérations préalables, la durée de la peine ou l'accessibilité de l'établissement pénitentiaire sont autant d'éléments qui peuvent éroder parfois jusqu'à la rupture les relations préexistantes. À peine entré en prison, Marvin sait d'avance qu'il ne pourra pas voir ses proches au parloir :

Moi je sais pertinemment que je n'aurai pas de visite ici. Les parloirs, c'est en pleine semaine. Mes proches, ils travaillent. Ils ne peuvent pas se permettre de venir jusqu'ici. Ce n'est pas possible. Donc la famille, elle se retrouve punie autant que le détenu. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

La crainte qu'éprouvent certains enquêtés de mettre à l'épreuve une fois de trop la solidarité familiale explique la volonté, fréquemment mentionnée par les personnes condamnées à de courtes peines, de ne pas informer leurs proches de leur incarcération. Daniel a prévenu ses amis, mais n'a pas jugé nécessaire d'alerter ses parents, assurant préférer attendre l'issue de son procès. « Je n'ai pas envie d'alarmer mes proches, quoi. Pour pas non plus qu'ils soient traumatisés. Et puis ce n'est pas non plus une fierté... Les amis peuvent comprendre, mais mon papa, c'est un petit peu compliqué », explique-t-il. De son côté, Philippe pense pouvoir disparaître quelques mois sans que ses enfants ne le remarquent. Il assure préférer se contenter de son isolement social et de la grande précarité économique qu'il implique, évoquant pudiquement la volonté de s'épargner une dispute et de ne pas les inquiéter inutilement.

Bon, ils vont me laisser des messages. Ils vont se dire : « Oh, bah le père, il a encore cassé son téléphone », des trucs comme ça. Ça me fait chier de mentir, mais bon. S'ils le savent, ils vont encore une fois me dire : « Ouais, t'as encore une fois joué au con... » Après, ils vont aussi s'en faire, alors... Je ne préfère pas. (Entretien Philippe, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Dans d'autres situations, c'est la durée de l'incarcération qui tend à éprouver dans la durée les relations préexistantes. Après huit années passées derrière les barreaux, Wassim témoigne moins d'une rupture brutale des liens amicaux et familiaux que de leur délitement progressif. Sa conjointe, qui le soutient durant l'expérience éprouvante de son procès aux assises, finit par le quitter après plusieurs années de relation à distance. Sa mère est malade et ne peut plus lui rendre visite – du reste, il est régulièrement transféré dans des prisons situées aux quatre coins de la France.

Parfois, ce sont les trajectoires antérieures, marquées par de longs processus de désaffiliation, qui conduisent à une rupture des liens familiaux. Gwen n'attend aucune visite. Le jeune homme, séparé de ses parents dès son plus jeune âge, a passé la majeure partie de sa vie dans des institutions de prise en charge de l'enfance en danger puis délinquante. « Mon père, en tout, il a fait onze ans de placard. Et ma daronne, c'est compliqué », élude-t-il. Ses amis n'ont pas de véhicule personnel qui leur permettrait de parcourir les quelques dizaines de kilomètres qui les séparent de la prison. Pour autant, l'absence ou l'éloignement des proches n'implique pas systématiquement une absence de soutien matériel ou émotionnel. Comme le relève Simone Santorso dans une enquête menée dans des prisons italiennes, le capital social tient également aux relations que les prisonniers parviennent à tisser entre les murs (Santorso, 2015).

2. *Relations utilitaires et amitiés sélectives en détention : « On passe 24 heures sur 24 ensemble, ça crée des liens. »*

Lucas est formel : « Il n'y a pas d'amis, ici. Ce qui est ici reste ici ». Il ne fait là que reprendre une opinion largement répandue en prison : les relations sociales y sont souvent décrites comme intéressées, superficielles ou dangereuses – c'est ce que résume le terme de « vice », fréquemment mobilisé par les personnes détenues. Plusieurs enquêtés évoquent en effet la crainte d'être exposés à des formes de racket, de violences ou de représailles. De fait, les détenus qui multiplient les facteurs de vulnérabilité en prison (certains auteurs d'infractions à caractère sexuel dont les motifs de condamnation sont révélés au grand jour, de même que les détenus souffrants de lourds troubles psychiques ou d'addictions à certains produits stupéfiants, par exemple) sont conduits à limiter au maximum leurs interactions sociales et à refuser toutes les activités collectives compte tenu de la marginalisation, de la stigmatisation voire des formes de prédation dont ils font l'objet. Ces derniers peuvent passer la durée de leur peine réfugiés dans leur cellule, à craindre de se rendre en cour de promenade. En outre, pour les personnes les moins socialisées à l'univers carcéral, les tactiques de mise à distance des autres détenus sont d'autant plus importantes qu'il s'agit de restaurer une image de respectabilité affectée par l'incarcération en se distinguant de la figure honnie du délinquant ou du criminel. C'est ce dont témoigne Kevin, qui explique avoir cessé de se rendre en promenade pour cette raison :

C'est normal que j'aïlle dans la cour prendre un bol d'air. Ils sont tous là, contents. Clairement. Ils sont heureux d'être ici. C'est des caïds, hein. Je vous jure. C'est des fous... Ils ont fait de la prison, c'est... Ils se font des films, hein. Mais c'est pas une fierté, la prison. J'ose même plus aller en promenade, je vous jure... J'entends quoi, quand je vais en promenade ? « Ouais, je suis

content, ouais j'ai fait ci, j'ai fait ça, ouais, ici c'est trop bien... Non, ce n'est pas trop bien. C'est nul, ici. C'est la mort, ici. Déjà qu'on ne sort pas beaucoup, mais aller en promenade pour entendre ça, non. Hors de question. (Entretien Kevin, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pourtant, au-delà de la régularité de ces discours de mises à distance, les relations entretenues entre les murs s'avèrent souvent plus complexes. Steven, qui se qualifie lui-même de « paranoïaque », ne cache pas le fait qu'il se méfie de « tout et de tout le monde » : « même ma mère, je m'en méfie, c'est pour vous dire ». Cette vigilance permanente est redoublée par le fait qu'il découvre lors de son entrée en prison que plusieurs personnes avec qu'il a eu maille à partir par le passé sont également incarcérées avec lui – l'un, assure-t-il, aurait tenté de l'empoisonner à l'aide de mort-aux-rats ; l'autre souhaiterait lui ravir sa petite amie. Pourtant, outre une amie qui lui rend visite au parloir, Steven mentionne une autre personne sur laquelle il peut s'appuyer : « J'ai un codétenu, j'ai super confiance en lui, par contre. Il ne me fera jamais rien de mal. Lui, c'est un bon gars ».

Source de méfiance, l'inscription dans des réseaux de sociabilités internes demeure l'un des plus solides moyens de bénéficier de certains éléments susceptibles de faciliter le quotidien (des produits alimentaires, du tabac, du cannabis, l'accès à un téléphone portable, etc.). Ces regroupements, qui se font sur une base affinitaire, sont d'autant plus importants qu'ils constituent un moyen d'éviter l'isolement qui expose à la vulnérabilité. Daniel partage sa cellule « arrivant » avec Marvin. Il envisage de poursuivre sa peine avec lui s'il est condamné à l'issue de son procès.

On s'entend super bien, il y a une bonne entente, on partage ce qu'on a. Donc on a fait une demande auprès de la direction pour avoir une cellule ensemble. Parce que c'est vrai que c'est la première fois que je pars en prison. On voit pas mal de personnes un peu agitées, un peu turbulentes... Après, on voit des choses qu'on ne devrait pas voir, mais bon, on les voit quand même... Et on n'a pas envie d'en arriver là. Tout ce qu'on veut, c'est faire notre peine tranquillement, n'embêter personne et puis voilà. Donc on va faire ça tranquillement et puis on va respecter les règles. (Entretien Daniel, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pour les personnes les moins familières du système carcéral, parvenir à tisser des relations auprès d'autres détenus constitue en outre l'un des seuls moyens d'obtenir des informations sur le fonctionnement de la prison. C'est la raison pour laquelle à peine entré en maison d'arrêt, Florian se montre surtout préoccupé par le fait de nouer des relations avec d'autres détenus.

Je ne connais personne, ici. Après, il faut être sociable, il faut parler avec les gens, et après ça va, tu fais des rencontres, ça se passe bien. Il faut reconnaître ceux qui ont déjà tourné ici et

puis eux ils t'expliquent comment ça se passe, tout ça. Après, il faut parler et il faut connaître un peu, quoi. Si des gens de l'extérieur connaissent un peu les personnes qui sont ici et qu'ils disent que t'es un bon, ils parleront de toi et ça se passera bien. (Entretien Florian, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

De son côté, Emma bénéficie de l'aide de sa codétenue qui lui explique en détail les rouages du système carcéral :

C'est bien qu'il y ait des détenues de bonne volonté. Comme mon ancienne codétenue : je lui ai posé un nombre incalculable de questions ! Je voulais envoyer des courriers, j'avais plus de timbres, elle m'en passe au moins une dizaine... Vraiment, je suis tombée sur une codétenue qui était bienveillante avec moi. C'est pour ça qu'à l'heure d'aujourd'hui, quand je la vois, je sais que je suis reconnaissante envers elle. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Ces formes de sociabilités dans les cellules, à la fenêtre ou dans les cours de promenade ne sauraient être réduites à leurs seules dimensions instrumentales et intéressées : entretenir des relations cordiales de voisinage et d'interconnaissance permet aussi de supporter l'incarcération. Dans la solitude de la cellule individuelle qu'il occupe au sein de l'unité pour détenus violents de Melville, Wassim a pris l'habitude de regarder avec les détenus de son aile des émissions de télé-réalité ou des téléfilms qu'ils commentent à voix haute depuis leur fenêtre ouverte. Ces visionnages collectifs, qui suscitent des plaisanteries ou des commentaires amusés, permettent de partager des moments communs malgré l'isolement. Ces expériences s'avèrent précieuses : en recréant des formes de sociabilités ordinaires autour de programmes télévisés destinés à être visionnés en famille ou entre amis, elles s'évertuent à lutter contre la solitude et égayent un quotidien carcéral monotone.

La semaine ce qui est bien c'est qu'on regarde – je ne sais pas si tu connais – *La villa des cœurs brisés*. On rigole sur ça... Sur toute notre ligne, on regarde tous ça. C'est moi, je les ai tous entraînés à regarder ça ! Ça me fait rire, moi j'aime bien. Comment ils s'embrouillent les couples, les meufs, les mecs... Donc ça nous fait passer le temps. Déjà, on regarde tous la même chose. Ça veut dire moi je rigole, mon voisin il m'entend... (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Les détenus les mieux socialisés à l'univers carcéral sont également ceux qui s'intègrent le plus facilement à ces réseaux de sociabilités. Avoir eu de la famille ou des amis en prison, retrouver « par hasard » des connaissances en cour de promenade ou considérer l'incarcération comme une issue probable sont autant de facteurs qui expliquent la rapide adaptation dont font preuve certains enquêtés. Pour les personnes les plus éloignées de l'univers carcéral, l'arrivée en prison peut aussi

bouleverser les représentations préexistantes : ces derniers découvrent toute la proximité sociale qu'ils entretiennent avec certains de leurs pairs dont ils se faisaient jusqu'alors une opinion négative et stéréotypée. C'est pourquoi, au-delà de la mise à distance rhétorique de la grande majorité des détenus, la plupart des enquêtés mentionnent quelques relations authentiques, mais circonscrites à un faible nombre de « bonnes personnes » sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. Ces relations affinitaires procèdent le plus souvent d'une relative homogamie sociale.

Âgé d'une vingtaine d'années, Jordan est incarcéré pour la première fois de manière préventive. Séparé de sa conjointe et de son enfant en bas âge, il est dans l'attente de son procès où il encourt jusqu'à vingt ans de prison. Méfiant vis-à-vis des détenus qu'il rencontre en cour de promenade, il estime cependant avoir eu la « chance » d'être placé en cellule avec une « bonne équipe ». L'un de ses codétenus lui explique en détail les rouages de la prison et lui apprend à se constituer un solide dossier d'aménagement de peine. Un autre multiplie les plaisanteries qui détendent l'atmosphère lorsque le moral est bas. Le dernier insiste pour qu'ils s'astreignent régulièrement à des exercices physiques. Jordan estime que ses codétenus sont en passe de devenir ses amis : « Je sais que dehors, je reprendrai contact avec ces personnes-là. Ils feront partie de ma vie. Ouais, ça va devenir des vrais amis. Bah c'est déjà le cas, de toute façon. On passe 24 heures sur 24 ensemble, ça crée des liens. »

Les enquêtes consacrées à la prison mettent fréquemment en avant la peur, la méfiance et la violence qui caractérisent les relations entre détenus (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008). Parallèlement, des discours politiques et médiatiques récurrents tendent à insister sur les effets délétères du regroupement de délinquants occasionnels et de criminels confirmés, la prison étant assimilée, dans cette perspective, à une école du crime et de la récidive. Les détenus, de leur côté, insistent régulièrement, en mobilisant un virilisme de circonstance, sur le caractère factice ou intéressé des relations sociales nouées en prison qui ne traversent pas la carapace d'indifférence qu'ils déclarent s'être forgés pour l'occasion. Sans nier ces aspects, ces seules dimensions ne sauraient pour autant épuiser les différents rôles que peuvent endosser les personnes incarcérées. L'implication de codétenus dans des pratiques de *care* témoigne du fait que le soutien émotionnel n'est pas uniquement pris en charge par les familles ou par les professionnels de santé. Il s'exerce toutefois de manière pudique et discrète, car ces postures sont susceptibles d'entrer en contradiction avec le virilisme, l'individualisme et l'indifférence que certains détenus peuvent hisser au rang de vertu. « C'est vraiment parce qu'ils sont là que je pense que je tiens le coup et que ça va vraiment bien », conclut Jordan.

2. Capital culturel : parvenir à négocier sa place dans les coursives

La prison est un espace de socialisation intense : dès leurs premiers pas sur les coursives, les nouveaux arrivants doivent incorporer dans un délai très court l'ensemble des règles formelles et informelles qui régissent l'organisation carcérale tandis que l'on attend d'eux qu'ils soient en mesure de s'y plier. En l'absence d'aide véritablement apportée par le personnel pénitentiaire, c'est principalement par l'intermédiaire de leurs codétenus et à l'occasion de discussions en cellule, aux fenêtres ou en promenade que les nouveaux arrivants découvrent le fonctionnement de la prison et les conduites attendues d'eux. Or, l'adaptation à l'organisation carcérale nécessite de mobiliser différentes formes de capital culturel, contribuant à la reproduction des inégalités sociales en prison. Les formes les plus légitimes du capital culturel, comme les compétences scolaires, administratives ou juridiques, s'avèrent ici déterminantes. Toutefois, pour les personnes qui en sont démunies, d'autres ressources peuvent permettre de négocier sa place en détention : elles tiennent notamment à la mise en scène de la dangerosité et à la démonstration tactique de la violence.

1. Mobiliser un capital juridique et administratif : « J'écris le bon français pour le bon Francis ! »

L'incarcération s'accompagne d'une série de procédures qui nécessitent de mobiliser des compétences scolaires, juridiques et administratives : qu'il s'agisse de préparer sa défense dans l'attente d'un procès, de faire appel d'une décision de justice, de contacter un magistrat, de comprendre la logique qui préside à l'obtention des remises de peine (RP) ou de préparer un dossier d'aménagement de peine, les détenus doivent apprendre à naviguer dans les méandres de la procédure pénale. En raison des nombreuses connaissances que ces procédures requièrent, la capacité des détenus (et de leurs proches) à se positionner sur le terrain juridique pour garantir le respect de leurs droits apparaît extrêmement inégalitaire (Rostaing, 2007 ; Salle, Chantraine, 2009 ; Durand, 2014 ; Touraut, 2014) dans un contexte où plus de 80 % des prisonniers possèdent une qualification inférieure au baccalauréat ou sont sans diplôme (Fovet *et al.*, 2022). Même les détenus les plus diplômés sont peu outillés pour faire face à ces procédures : constatant, amère, que sa conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation ne lui est d'aucune aide dans ses démarches, Emma apprend un « jargon impressionnant » en échangeant avec des détenues et des surveillantes auprès de qui elle recueille des conseils juridiques.

Dans les prisons les plus récentes, toutes les demandes et les démarches doivent impérativement passer par un courrier écrit relevé par le surveillant d'étage et adressé au service concerné. Les nouveaux entrants découvrent sur le tas les modes d'adresses légitimes pour formuler

leurs demandes et spéculent sur les meilleures manières de voir leurs requêtes aboutir. Sofiane s'étonne que ses demandes de changement de cellule restent lettre morte malgré le soin qu'il accorde à leur rédaction : « Ça fait deux demandes, deux demandes et ils ne me disent rien. Je fais des demandes très cordiales, j'écris bien, je parle bien... J'écris le bon français, le bon français pour le bon Francis [rires] ! Je fais "Salutations distinguées"... [rires] Je fais tout bien, grave ! » Formulée sur le ton de l'humour, l'expression de « bon Francis » utilisée par Sofiane vise à souligner la frontière raciale qui, à Melville, sépare les surveillants des détenus, nombreux à être issus de l'immigration.

Comme le relève Corentin Durand, cette « scripturalisation des relations carcérales », qui vient rappeler aux prisonniers leur dépendance à l'égard du personnel pénitentiaire, apparaît « comme un dispositif de mise à distance et de mise en attente » (Durand, 2023, pp. 25-26). Elle plonge les détenus dans une incertitude durable, puisque « l'expérience de l'écriture en détention se construit [...] face à celles de réponses qui viennent rarement et de refus qui se présentent presque toujours comme provisoires » (*ibid.*, p. 27). Maintenus dans une situation d'attente angoissante lorsqu'il s'agit, comme Sofiane, de quitter la cellule d'un codétenu avec lequel les relations sont devenues proprement insupportables, les prisonniers témoignent d'un vif sentiment d'impuissance qui mine le moral et renforce l'anxiété.

Ce rôle fondamental de l'écrit génère de fortes inégalités au sein d'un espace où le nombre de détenus allophones s'élève à 7 % et où la part de personnes illettrées est évaluée par l'administration pénitentiaire à plus de 10 %¹⁰. Ces derniers n'ont pas d'autre choix que de compter sur la solidarité entre détenus pour se faire aider dans leurs démarches (Colin, Klinger, 2004). Alors qu'il a quitté l'école en CE2, Benjamin fait part d'un rapport conflictuel à l'écrit qui affecte grandement son estime personnelle : « J'écris comme un porc. Comme un porc. Je n'arrive même plus à me regarder. » Michel, âgé d'une soixantaine d'années, a arrêté l'école à 16 ans, mais il a continué d'acquérir un petit bagage scolaire en poursuivant des cours du soir parallèlement à ses missions d'intérim. Constatant que plusieurs détenus de son secteur sont illettrés, il réalise pour eux leurs démarches administratives.

Cette situation est plus complexe encore pour les détenus allophones. Lorsqu'il entre en prison, Mani ne parle pas un mot de français. Il résidait en France depuis moins d'un an, où il enchaînait les emplois temporaires et les logements précaires lorsqu'il est interpellé par la police et placé en détention provisoire. S'il avait été incarcéré dans un établissement récent situé à proximité d'une grande métropole, il aurait sans doute pu rencontrer des locuteurs communs ou bénéficier

¹⁰ Ministère de la Justice, « Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire 2019-2020 », p. 65.

d'un service de traduction lors de ses consultations et de ses entretiens. Mais il est placé à Sand, une maison d'arrêt où non seulement personne ne connaît sa langue maternelle, mais où il est également l'un des seuls à parler anglais. Les deux premiers mois, il partage sa cellule avec un codétenu arabophone avec lequel il ne peut pas discuter. Quant aux agents pénitentiaires, c'est à peine s'ils sont en mesure d'échanger plus de quelques mots avec lui. « Je ne comprends personne. Je ne demande rien, ici. On me donne de la nourriture, je mange, je dors. Je ne sais pas comment demander en français. Parce que personne ne parle anglais ici, seulement français », explique-t-il dans un anglais approximatif. Mani peine à comprendre le fonctionnement de la prison, ne saisit pas toujours quel est le statut des professionnels qu'il rencontre et se trouve de fait dans l'incapacité de faire valoir ses droits et d'initier des démarches. Comme il est incapable de remplir son premier bon de cantine, un surveillant l'aide à se procurer du tabac. « On m'a donné un papier, je ne savais pas ce que c'était. Un surveillant vient, il me demande : "Tu veux du tabac?" J'ai dit oui, il m'a demandé si je voulais des feuilles OCB, du café, et ensuite j'ai signé. » Son codétenu l'aide tant bien que mal à effectuer certaines démarches, et, transi de froid, Mani parvient à obtenir quelques vêtements chauds fournis par l'établissement. Son incarcération lui est d'autant plus douloureuse que c'est lui, à l'extérieur, qui se chargeait de faire parvenir à ses parents, dans un état de santé préoccupant, les maigres revenus qu'il parvenait à épargner. Il se montre d'autant plus inquiet qu'il est dans l'incapacité de les contacter afin de les informer de son incarcération, et qu'il ne comprend pas comment entreprendre les démarches pour le faire. « Ma mère, c'est mon seul problème », répète-t-il en sanglotant.

Ces difficultés administratives sont encore renforcées par la stigmatisation dont font l'objet les détenus étrangers les plus précaires originaires d'Asie ou d'Afrique. Le personnel pénitentiaire se montre parfois méfiant, voire inquiet à l'idée d'accueillir des ressortissants irakiens, syriens ou afghans incarcérés pour des activités liées aux traversées clandestines des frontières. En mobilisant une distinction entre un « nous » et un « eux », un membre de l'équipe pénitentiaire de l'un des établissements enquêtés insiste par exemple sur la distance – tout à la fois géographique, linguistique et culturelle – qui, à ses yeux, caractérise ces détenus.

Là, les détenus qu'on reçoit ici, on a 25 % d'étrangers, il y en a beaucoup qui arrivent des zones de guerre. Irak, Syrie, tout ça. On ne sait rien d'eux. La seule chose qu'on sait, c'est qu'ils sont chez nous parce qu'ils ont commis une infraction en France – des activités de passeurs – mais on ne sait absolument pas ce qu'ils ont pu faire au sein de l'État islamique, dans leur patrie, quoi. Il y a la barrière de la langue, le choc des cultures, tout ça. Voilà, le degré d'humanité, il n'est peut-être pas le même chez nous que chez eux... On ne sait que ce que la justice connaît d'un détenu. Un gars est là parce qu'il a brûlé une voiture. Très bien. Mais rien ne nous dit qu'il n'a pas été enterré sa grand-mère dans son jardin. (Entretien, membre du personnel pénitentiaire.)

Les prisonniers nés en France issus de l'immigration peuvent manifester le même type d'inquiétudes. Anas reprend par exemple un poncif récurrent lorsqu'il explique pourquoi « les clandestins » sont, d'après lui, « les plus violents en détention » :

C'est raciste, ce que je vais dire [*rires*], mais c'est des abrutis. Ils n'ont pas de limites ! Voilà, ils viennent du bled, ils sont bloqués dans ça... Ils se sentent tout le temps en danger, ils se baladent avec des lames... En plus, ils veulent tout, mais ils n'ont rien, du coup leur seul moyen d'avoir des choses c'est d'aller dans la violence... Ils sont dangereux, parce qu'en fait, ils n'ont pas de limites. C'est ça, leur souci. Ils n'ont pas de limites, ils sont prêts à tout. Ils s'en foutent, de toute façon. Ce qui les attend une fois qu'ils sortent de la prison, c'est de retourner dans leur pays. Dans tous les cas, retourner dans leur pays ou rester en prison, c'est pareil pour eux. Ils n'ont pas de limites. En prison, ils prennent des médicaments, des trucs bizarres, ils se mettent dans des états... Il n'y a rien dans leur tête, quoi... C'est leur mentalité, en soi. C'est la mentalité dans les pays comme ça, ils sont comme ça. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

En prison, les détenus étrangers les plus désaffiliés, dont parle ici Anas, sont qualifiés par le terme péjoratif de « blédards ». Ce terme est utilisé pour désigner « les personnes en situation de grande pauvreté, sans visite ni ressources financières », « le plus souvent sans-papiers et expulsables » (Veaudor, 2020a, pp. 284-285). Particulièrement isolés et stigmatisés, ces derniers peuvent faire l'objet de formes de violences ou de prédatons. Leur situation les empêche en outre de mobiliser les ressources économiques, sociales ou culturelles qui leur permettraient de faciliter leur quotidien. Comme le conclut un article consacré aux mineurs non accompagnés (MNA) incarcérés : « les MNA font l'objet de remarques incessantes sur leur âge et leurs déclarations. Ils figurent parmi les plus isolés en prison et sont les plus touchés par la pauvreté. Ainsi, à la méconnaissance du système judiciaire, leur difficulté à parler français, s'ajoute le fait qu'ils sont mis à l'écart par des éducateur·rices de la PJJ et/ou surveillant·es pénitentiaires qui considèrent qu'“on ne peut rien faire avec eux” chez les mineur·es. Les MNA arrivent encore plus vulnérables chez les majeur·es » (Amsellem-Mainguy, Lacroix, 2023, p. 57).

Enfin, il est attendu des prisonniers qu'ils fassent preuve de déférence à l'égard des surveillants et des gradés. Recrutés parmi les classes populaires stables, les gardiens peuvent entretenir une relative proximité sociale avec certains des détenus les plus insérés (Lhuilier, Aymard, 1997). Kevin vit d'autant plus douloureusement son incarcération préventive qu'il aspirait à intégrer un métier de la sécurité. Déployant des efforts pour se distinguer de ses codétenus qui font figure à ses yeux de repoussoirs, il manifeste davantage de proximité à l'égard des gradés de la prison. De son côté, Angélique rencontre en détention une surveillante qui lui confie un jour qu'elles ont des amies communes. La proximité sociale qu'entretiennent Kevin et Angélique vis-à-

vis du personnel pénitentiaire explique les formes de bienveillance, de sympathie voire de soutien qu'il manifeste à leur égard. En plus de restaurer les formes de civilités ordinaires, ces échanges leur permettent de nouer des relations de proximité, de confiance et de confiance qui leur manquent cruellement.

2. *Injonctions à l'activité et immobilité imposée : « Quel détenu va vous dire "je sais jouer du violoncelle" ? »*

La première fonction de la prison est d'imposer l'immobilité. À première vue, le capital culturel qu'une telle inactivité nécessite s'avère bien maigre. Et de fait, certaines formes d'apathie, de résignation ou de léthargie, peu valorisées hors les murs, peuvent ici constituer des savoir-être qui assurent une relative tranquillité. Lors d'un entretien que nous menons, Philippe ne parle presque pas ; c'est à peine s'il répond poliment aux questions qui lui sont posées par quelques mots tout au plus, comme il l'a déjà sans doute fait à de multiples reprises aux nombreux agents médicaux, sociaux et pénitentiaires qui lui ont probablement déjà posé les mêmes. Philippe ne semble ni abattu ni combatif : il vit son incarcération comme une fatalité, sans s'en plaindre, sans y mettre de mauvaise volonté, sans enthousiasme non plus, comme s'il avait cédé à l'administration la gestion de sa vie. Incapable d'expliquer comment il occupe ses journées sinon à attendre, il assure se tenir à distance des problèmes et ne se faire remarquer par personne. « De ce que j'ai pu entendre, on est la cellule la plus calme », affirme-t-il fièrement. À la suite de Jérôme Englebert et de David Scheer, on peut sans doute voir dans cet abandon de soi une ultime forme de résistance infrapolitique permettant de maintenir à distance le dispositif carcéral (Englebert, Scheer, 2023, p. 61).

Néanmoins, améliorer ses conditions de détention nécessite le déploiement de ressources nettement plus discriminantes. L'institution carcérale repose en effet sur un paradoxe majeur : elle « contraint à l'immobilité sa population tout en l'enjoignant à se montrer "active" » (Mahi, Farcy-Callon, Rubio, 2022, p. 61). Selon Christophe Mincke, cette « idéologie mobilitaire » incite les détenus à l'activité, à l'activation, à la participation et à l'adaptation dans un cadre qui ne s'y prête guère (Mincke, 2013). En ce sens, ajoute Gilles Chantraine, « cette situation constitue une forme extrême d'une nouvelle forme de domination, bien pointée par la sociologie générale, qui traverse l'ensemble du champ social : ceux qui disposent le moins des moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence sont également ceux qui sont le plus soumis à cette injonction » (Chantraine, 2004b, p. 6).

En effet, pour obtenir des remises de peine et ainsi diminuer le temps passé entre les murs, les prisonniers doivent témoigner de signes de bonne volonté sociale qui passe notamment par la

participation à divers ateliers ou entretiens (obtention d'un travail ou d'une formation, scolarisation, participation à des activités, rendez-vous avec Pôle emploi, groupes de parole, consultations auprès d'un psychiatre, d'un psychologue ou d'un addictologue, etc.) Bon nombre de ces activités sont dédiées à la réinsertion de jeunes détenus et s'adressent à un public essentiellement jeune et valide (Chassagne, 2022). À quelques mois de la retraite, Michel n'éprouve aucun besoin de débiter une formation professionnelle ou du soutien scolaire ; son âge et ses problèmes de santé le privent également de sport.

La capacité à participer aux activités scolaires et culturelles et à y trouver une plus-value dépend de dispositions sociales acquises antérieurement. C'est parce qu'elle a un bagage culturel qui la singularise de la plupart de ses codétenues qu'Emma apprécie autant les nombreuses activités auxquelles elle participe et qui constituent, à ses yeux, autant de sas de décompression. Lors d'un atelier, elle s'empare du violoncelle apporté par un intervenant pour jouer une suite de Bach, sous le regard médusé de ce dernier. Ces ateliers lui donnent l'occasion de restaurer sa dignité affectée par l'incarcération. « Quel détenu va vous dire : “Je sais jouer du violoncelle” ? », questionne-t-elle pour justifier de la proximité qu'elle entretient vis-à-vis des intervenants extérieurs et du personnel pénitentiaire. Les avantages et les gratifications qu'obtient Emma ne sont pas uniquement symboliques : la jeune femme est mutée dans un secteur de la détention où les règles de sécurité sont plus souples. Elle y obtient une cellule réputée confortable, ce qui attise la jalousie de certaines de ses codétenues. Ce traitement de faveur est redoublé par le fait que chacun s'accorde à considérer qu'Emma est incarcérée pour une infraction sans grande gravité réalisée sous l'influence de ses proches. Si elle avait été emprisonnée pour un crime particulièrement répréhensible – comme un infanticide, par exemple – ces caractéristiques sociales qui la singularisent de la plupart de ses codétenues et qui lui permettent d'accéder à des avantages auraient pu au contraire être perçues comme la preuve de sa monstruosité et légitimer son ostracisation. Reste que, comme le montre cet exemple, de telles activités tendent à récompenser les détenus ayant acquis hors les murs les compétences et les connaissances nécessaires pour adhérer au projet qu'elles proposent, et consacrent, à leur manière, les inégalités sociales en prison.

L'entrée en prison implique donc d'acquiescer en un temps très bref un ensemble de règles formelles et informelles et d'être en mesure de répondre à l'injonction contradictoire qui impose de se montrer proactif dans un environnement qui contraint à l'immobilisme. Les conduites attendues lors des activités ou des consultations reposent sur une morale de classe valorisant les témoignages de bonne volonté sociale. Ces éléments tendent à favoriser celles et ceux qui ont acquis au préalable les ressources permettant de s'y conformer (Bouagga, 2021).

3. *Rester calme et se montrer violent* : « *Il ne faut pas être le plus faible, mais il ne faut pas être le plus méchant.* »

Si des détenus peuvent entretenir des relations de proximité à l'égard du personnel pénitentiaire, certaines sociabilités juvéniles impliquent quant à elles de se tenir à l'écart des agents de surveillance, toute proximité vis-à-vis de ces derniers étant assimilée à des formes de délation ou de cafardage. C'est ce qu'explique Dimitri : « Ici, on ne se défend pas avec les surveillants. C'est les putes, qui vont se défendre avec les surveillants ! C'est comme si t'allais aux flics porter plainte, c'est la même chose, pour nous. Donc tes problèmes en détention, tu les règles toi-même. Avec tes mains s'il le faut. »

Les détenus conduits à séjourner régulièrement en prison évoquent souvent la nécessité de « paraître sauvage » (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, p. 91) en mettant en scène une violence et une dangerosité contenues. De sa longue trajectoire de désaffiliation et de ses expériences professionnelles antérieures, Pierrick a acquis une hexis valorisant les démonstrations de virilité. Ces tactiques défensives, qui lui sont nécessaires en prison, ne lui sont en revanche d'aucun secours à la barre. Lors de son audition devant la juge des libertés et de la détention, il profère une série d'insultes sexistes et homophobes sous le regard interdit des policiers qui l'escorte.

Quand la juge m'a dit que j'allais en prison alors que je savais que je n'avais rien fait, j'ai dit : « Maintenant, vous voulez voir le vrai bonhomme ? Vous allez le voir, le vrai bonhomme ! Toi, déjà, t'es belle, t'as de beaux yeux... Mais c'est con que t'es gouine ! » Les policiers, ils m'ont dit : « Bah c'est pas bien qu'est-ce t'as dit, tu la dragues et tout... » Je dis : « T'appelles ça de la drague, toi ?! C'est pas de la drague ! Elle veut voir quoi, elle veut voir que je vous frappe tous les deux, là ?! Elle veut voir quoi, la juge ?! » (Entretien Pierrick, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Dans l'interpellation de Pierrick, il y a d'abord un brutal rappel à l'ordre des frontières de genre. Mais il est difficile de ne pas y lire une tactique de défense déployée pour faire face à une situation de domination. L'exhibition de sa virilité fait figure d'ultime ressource susceptible d'être mobilisée : face à la magistrate qui lui annonce qu'il va être conduit en prison, Pierrick n'a rien d'autre à lui opposer que le fait qu'il est un homme. En effet, ces performances témoignent surtout de la vulnérabilité des personnes qui les déploient, qui n'ont guère d'autres ressources pour s'assurer une relative tranquillité. Comme le relève Marwan Mohammed dans un ouvrage consacré aux rixes juvéniles : « toutes viriles qu'elles puissent paraître, cette intransigeance face à la moindre micro-offense et la rapidité avec laquelle la contrariété surgit et la colère monte témoignent moins d'une force que d'une certaine fragilité de l'estime de soi » (Mohammed, 2023, p. 283). La nécessité

d'entretenir au quotidien une telle façade (Goffman, 1973) – et tout ce qu'elle peut avoir d'artificielle et d'éreintante – est évoquée par Wassim :

À chaque fois que j'arrivais dans une prison, j'étais là en mode : « Ouais, je n'ai plus rien à perdre, je vais tout foutre en l'air ». Mais en fait, je ne suis pas comme ça du tout. Tu fais ça, c'est plus pour te défendre, pour montrer que t'es quelqu'un de dominant. Alors qu'en vrai, tout ça, ça fatigue. T'as juste envie d'être toi-même, d'être tranquille... Mais tu ne peux pas. Si t'es toi-même, tu te laisses marcher dessus. On est tous un peu normaux, on a notre famille, on a été éduqués normalement, comme tout le monde... Mais tu ne peux pas montrer cette image. Si tu montres cette image, ce n'est pas bon. Les gens, ils t'écrasent. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

L'apprentissage de l'agressivité et du maniement de la violence physique – qualifié, selon les auteurs, de « capital de force physique » (Mauger, Poliak, 1983) ; de « capital agonistique » (Lepoutre, 1997) ou encore de « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) – peut être vu comme une manifestation de capital culturel, dans la mesure où il nécessite une socialisation spécifique. Ces démonstrations de violences, qui visent à mettre à distance la crainte des bizutages, des vols, des rackets ou des agressions, ne sont pas irrationnelles : elles s'inscrivent dans des stratégies visant à s'aménager une place en détention, théorisée ici par Dimitri.

T'façon, moi, je sais comment ça se passe. La première promenade, ils vont tester tout le monde. Ils sont tous regroupés dans un coin, et ils vont envoyer le petit trou du cul de la bande. Le petit clown. Donc déjà, tu sais qu'ils vont t'envoyer le pingouin de la bande pour venir te gratter ton tabac, ou des trucs comme ça. Genre essayer de te mettre un coup de pression. Tu vois, mais c'est juste un test. En fait, il ne faut pas te laisser faire, et bam ! Il faut lui mettre le premier coup direct. Personne ne va bouger. Premier coup, tu le mets à terre, et voilà en fait, c'est ça, il y a des prisons, il faut fonctionner comme ça direct. Parce que si tu ne fonctionnes pas comme ça, t'es mort. On va venir, on va te prendre ton tabac, tes trucs... Donc il y a des prisons, il faut être violent. C'est triste à dire, mais c'est comme ça. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

En l'absence des compétences juridiques et administratives requises pour faciliter le quotidien par les voies légitimes, ces usages de la violence peuvent s'inscrire dans des stratégies plus ou moins théorisées d'amélioration des conditions de détention, comme le postulent Nicolas Bourgoïn ou Fabrice Fernandez à propos des conduites auto-agressives (Bourgoïn, 2001 ; Fernandez, 2009). Lorsque je rencontre Gwen, il vient d'être transféré d'une prison dont il ne supportait plus les règles de sécurité étouffantes. Bon connaisseur du système carcéral pour y avoir séjourné la majeure partie de sa vie d'adulte, il explique la stratégie qu'il a mise en œuvre pour obtenir ce transfert : « Moi, j'ai assez tourné, je connais assez ce système pénitentiaire. Je suis rentré

dans ma cellule, j'ai cassé ma cellule. Les ELAC¹¹ sont intervenus. Je suis allé au mitard, j'ai cassé toutes les cellules au mitard. Et ainsi de suite. Comme ça, ils me changeaient, ils me changeaient, jusqu'à tant qu'ils soient obligés de me transférer.» Découvrant l'insalubrité et la surpopulation de la prison de Melville, il n'envisage pas sérieusement d'y rester durablement, et détaille le plan qu'il compte mettre en œuvre pour parvenir à ses fins : «Tu vas en promenade, tu fais un refus de réintégrer. Si ça doit se passer, je vais en promenade, je ne remonte pas et... [rires] Je les attends.» Lorsque je reviens à Melville quelques mois plus tard pour m'entretenir de nouveau avec Gwen, le responsable du bâtiment me résume succinctement le parcours du jeune homme en même temps qu'il en prend connaissance sur son ordinateur : «Quartier disciplinaire, bâtiment A, quartier disciplinaire, bâtiment A, quartier, quartier... Et depuis, plus de nouvelles». Sans doute transféré, Gwen a réussi à s'extirper de Melville en mettant à exécution le plan qu'il m'avait présenté.

La mise en scène de ce capital guerrier permet certes de faciliter le quotidien ; mais elle s'avère coûteuse sur le long terme – y compris en termes de conséquences pénales. Dès lors, ce capital n'est mobilisable que lorsque les ressources légitimes viennent à manquer. Les démonstrations de violence, présentées comme essentiellement défensives, entrent en effet en contradiction avec l'impératif de ne pas faire de vagues en détention, de se « contenir », de mettre à distance les « pétages de plombs » et de supporter les humiliations quotidiennes. À ce jeu qui implique tout à la fois de rester calme et de se montrer violent, Adama fait part de la nécessité de « ne pas être le plus faible, mais de ne pas non plus être le plus méchant. »

Pierrick sait d'expérience que la nécessité de paraître violent risque d'allonger sensiblement la durée de sa peine, évoquant cet engrenage avec fatalisme : « Il y en a un qui me parle de travers, bein je vais prendre une grosse peine. C'est ça qui est con. C'est ça qui est con en prison, c'est qu'on rentre des fois pour un mois, deux mois, trois mois, et qu'on finit avec dix ans. » Si une telle affirmation procède pour une part du fantasme, dans la mesure où il est peu probable, comme l'affirme Pierrick afin d'insister sur sa dangerosité, qu'il soit conduit à agresser violemment un prisonnier au point de le laisser pour mort, elle témoigne cependant de la banalité de la délinquance carcérale et de l'engrenage que constituent les peines internes, susceptibles de prolonger sensiblement la durée d'incarcération de détenus qui se disent contraints, pour s'assurer une place, de se montrer violents (Fouchard, Simon, Durand, Levy, 2024). Enfin, ces démonstrations, renforcées par la promiscuité imposée en maison d'arrêt, nécessitent un travail constant de mise en

¹¹ Les ELAC (pour « équipes locales d'appui et de contrôle »), depuis remplacées par des équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) désignent des unités spécialisées dans la sécurisation des établissements qui peuvent être conduites à effectuer des fouilles de cellules ou des placements au quartier disciplinaire.

scène de soi qui s'avère éreintant à performer dans la durée et qui génère un sentiment d'insécurité permanent.

3. Capital économique : acheter, troquer, donner, vendre

Le constat est aussi banal en détention qu'il demeure méconnu hors les murs : contrairement au mythe tenace d'un espace au sein duquel des prisonniers oisifs vivraient aux frais du contribuable, la prison leur coûte cher, et souvent très cher. La plupart des éléments qui permettent de rendre le quotidien supportable sont payants, et sont souvent vendus à des prix supérieurs à ceux qui ont cours à l'extérieur : c'est le cas du tabac, de la cabine téléphonique, des produits d'hygiène et d'entretien, de la nourriture, des ustensiles de cuisine ou du petit électroménager, par exemple. À cela s'ajoutent tous les éléments vendus de manière clandestine, comme les téléphones portables ou les différents produits stupéfiants. Les seules transactions monétaires légales ne résument donc pas à elles seules la diversité des formes que prend le capital économique en prison : ce dernier se traduit également par des trocs, des dons ou des trafics souterrains qui témoignent des stratégies déployées pour limiter l'impact financier de l'incarcération, voire pour la transformer en opportunité lucrative.

1. Avoir de l'argent pour améliorer son quotidien : « Cantiner, c'est la mère des guerres. »

La circulation d'argent liquide étant interdite en prison, tous les détenus se voient ouvrir dès leur arrivée un compte interne à l'établissement. Celui-ci leur permet d'avoir accès aux cantines, c'est-à-dire à la liste des éléments qui peuvent être achetés. Parmi la diversité des biens cantinables, deux éléments sont présentés comme indispensables : le tabac et les denrées alimentaires. Les détenus privés de cigarettes évoquent un quotidien rythmé par le manque, la recherche frénétique de mégots ou les disputes autour de la répartition du tabac entre codétenus. Quant à la nourriture, elle permet de se soustraire à la gamelle qui, comme nous l'avons vu, est fréquemment jugée immangeable.

La plupart des enquêtés s'accordent à considérer qu'il faut obtenir entre 300 et 500 euros chaque mois pour bénéficier de conditions de détention jugées convenables – une somme par ailleurs supérieure à ce qu'ils touchent effectivement en moyenne. Or, ces ressources sont nécessaires au cours d'une période où les détenus sont privés d'emploi et doivent jongler avec leurs dettes et leurs obligations financières extérieures.

Là, je me retrouve avec mon crédit à charge, mais je suis ici, je fais comment pour le payer ? Ils m'ont dit quoi ? Ils m'ont dit : « Il faut faire un dossier de surendettement ». Je suis là pour six mois, et je vais me retrouver interdit bancaire pendant cinq ans ! Donc ça veut dire qu'ils me remettent encore un bâton dans la roue ! Il faut arrêter, au bout d'un moment ! (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Les détenus peuvent, pour une partie d'entre eux, travailler en maison d'arrêt, mais les postes sont rares, les demandes particulièrement nombreuses et les salaires excèdent rarement les 300 euros mensuels. Selon l'enquête « Santé mentale en population carcérale sortante », près de la moitié des détenus (47 %) n'avaient jamais eu accès à un travail au moment de sortir de maison d'arrêt, contre un peu plus d'un tiers (38 %) qui déclaraient y avoir eu accès souvent ou très souvent (Fovet *et al.*, 2022, p. 25). Mais cette moyenne, déjà faible, masque d'importantes disparités entre les établissements : il n'y a rien de commun entre la prison de Melville, qui emploie de nombreux détenus au service général ou dans des ateliers, et celle de Verne, où il n'existe qu'une petite dizaine d'emplois réservés à des prisonniers triés sur le volet, et où seuls 10 % des détenus environ ont accès à un travail. Ainsi, parmi les 26 personnes interrogées, seuls trois bénéficiaient d'un poste passés les trois premiers mois d'incarcération. Or, non seulement le travail permet d'obtenir de précieuses ressources financières et d'acquérir une relative indépendance économique, mais il offre également la possibilité de sortir de sa cellule, de faire passer le temps et d'entretenir des relations sociales (Guilbaud, 2008). Comme le résume Florence Dufaux, le travail pénitentiaire comble trois besoins essentiels : « tuer le temps, cantiner, être quelqu'un » (Dufaux, 2010, p. 307).

Néanmoins, tous les postes ne se valent pas : les « auxis », qui assurent la distribution des repas et le nettoyage des coursives, apprécient les marges de liberté dont ils bénéficient, qui leur donnent l'occasion de sortir de leur cellule et d'entretenir des relations privilégiées avec des détenus et des surveillants. Le travail en atelier, qui consiste à effectuer des tâches répétitives et mécaniques, est quant à lui décrit comme aliénant. Stefano travaille cinq jours par semaine dans les ateliers de Melville. « Tu vois, quand t'achètes quelque chose à IKEA, la petite poche avec les vis, là ? On doit fournir toutes les vis et faire les sachets ». Il n'aime pas beaucoup ce travail, payé cinq euros de l'heure. « Allez, c'est bien de sortir de la cellule, et pour les RPS. Mais ce n'est pas pour moi ».

À l'issue de trois mois de détention qui lui ont été particulièrement éprouvants et au cours desquels il dit avoir songé à se donner la mort, Marvin entreprend les démarches pour être admis en unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA), ces structures destinées à l'hospitalisation psychiatrique de personnes détenues en soin libre ou sans consentement (Litzler, 2013 ; Collectif Contrast, 2015). Il apprend, peu de temps de temps avant d'y être transféré, qu'il doit débiter un

emploi. Parce qu'il a besoin de ces ressources financières, Marvin refuse son transfert à l'UHSA. Il n'obtient jamais cet emploi, et demeure sur liste d'attente jusqu'à sa sortie.

Dans ce contexte, l'incarcération fait peser un poids financier particulièrement important sur les proches des personnes détenues. La possibilité d'obtenir de l'argent en prison dépend donc directement de la permanence des liens familiaux et amicaux, de la relative stabilité financière de l'entourage, de l'existence d'économies personnelles, de la durée de la peine ou encore de la capacité à poursuivre entre les murs des activités lucratives. De ce fait, l'enquête a pu documenter les très fortes inégalités économiques internes à la prison : les enquêtés les plus entourés et appartenant aux classes populaires relativement stabilisées peuvent obtenir mensuellement des sommes s'élevant à plus de 700 euros. Les détenus privés de ces ressources, qualifiés d'indigents, obtiennent de l'administration une somme de 20 euros par mois qui leur permettent tout juste d'acheter une quantité insuffisante de tabac. Pour améliorer leurs repas ou fumer des cigarettes, ils dépendent de la solidarité de leurs codétenus et de systèmes de trocs plus ou moins tolérés.

Dans un cas comme dans l'autre, de tels revenus sont très inférieurs au seuil de pauvreté, évalué en 2021 par l'INSEE à 1158 euros pour une personne vivant seule. Néanmoins, ce seul indicateur ne permet pas de prendre la mesure de l'ampleur des inégalités internes à la prison : les revenus des indigents sont jusqu'à 40 inférieurs à ceux des détenus interrogés parmi les plus entourés.

À l'intersection des capitaux économiques, sociaux et culturels : les vêtements en prison

Certains éléments illustrent de manière emblématique la façon dont s'imbriquent les différentes espèces de capitaux. C'est le cas des vêtements, qui occupent une place prépondérante dans les stratégies de présentation de soi, tout comme l'exhibition de musculatures taillées ; de coiffures élaborées ou de barbes rasées avec soin. Les coursives des prisons sont parcourues par de jeunes hommes vêtus de vêtements de sport aux couleurs vives ou d'un blanc immaculé, parfois floqués du logo de célèbres équipes de football. On aurait tort d'y voir de simples manifestations de coquetterie, comme le postulent parfois certains surveillants qui s'étonnent du soin accordé à l'apparence entre les murs, qui contraste avec la négligence vestimentaire qu'ils peuvent constater lorsqu'ils croisent d'anciens détenus à l'extérieur. S'ils dépendent de goûts et de préférences socialement situées, les vêtements témoignent aussi d'un capital économique objectivé – d'où l'importance accordée à certains vêtements de sport onéreux. En outre, la possibilité d'obtenir du linge neuf ou propre dépend de la capacité des proches à prendre en charge cette tâche : les détenus qui ne peuvent pas compter sur leur entourage sont contraints de porter les affaires ternes et unies fournies par l'établissement, et de les laver dans des conditions spartiates. En cela, les vêtements s'inscrivent dans des stratégies de distinction et de revalorisation de soi au sein d'un univers travaillant à la dégradation, à l'uniformisation et à la souillure des prisonniers.

Pour faire face au coût de la vie en prison et bénéficier de certains éléments susceptibles d'apaiser leur quotidien et de faciliter leur détention, des détenus peuvent s'appuyer sur des réseaux

de sociabilités internes. Ces formes d'échanges, de trocs et de dons leur garantissent l'accès à des ressources qui leur seraient demeurées inaccessibles autrement.

2. *Dons, troc et transactions à la fenêtre des cellules : « Le soir, j'avais mon paquet de pâtes qui descendait... »*

Les « yoyos » désignent des systèmes d'échange fabriqués de manière artisanale permettant de faire transiter différents éléments d'une fenêtre à l'autre. Théoriquement interdits, ils font l'objet d'une relative tolérance de la part du personnel pénitentiaire et garantissent la circulation de tabac, de cannabis, de nourriture ou de divers produits d'hygiène et d'entretien. Parmi la diversité des biens qui peuvent s'échanger d'une fenêtre à l'autre, le tabac et la nourriture occupent là encore une place centrale.

Les détenus qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour cantiner, ou ceux qui sont placés dans des secteurs de la détention qui les privent d'ustensiles de cuisine ou de cantines, peuvent bénéficier de ces formes d'entraides ou de trocs qui passent par les fenêtres, les cours de promenades ou les coursives. Nous avons relevé précédemment que les dons d'assaisonnements, de condiments ou de féculents sont fréquents au quartier arrivant. Au moment de sortir de prison, il n'est pas rare que les reclus cèdent à leurs codétenus les plus précaires le petit électroménager qu'ils ont acheté au cours de leur détention (des plaques de cuisson, une bouilloire, une machine à café, etc.)

Wassim est incarcéré à l'unité pour détenus violents de Melville, un secteur particulièrement sécurisé où il n'a accès qu'à un choix restreint de produits cantinables et où les plaques de cuisson lui sont interdites. Pendant le mois du ramadan, l'administration lui fournit chaque jour des paniers-repas standardisés qui contiennent un sachet de soupe qu'il ne peut pas consommer, faute de plaques chauffantes. C'est un détenu situé à l'étage supérieur qui se charge la nuit tombée de lui faire réchauffer sa soupe et de lui faire parvenir dans un sac plastique à travers les étroits barreaux de sa cellule.

J'avais quelques cantines, des gâteaux, du lait, des petites boissons... En plus, ils nous donnent un petit sac de ramadan le midi, une petite brique de jus, une petite soupe en sachet... Après j'avais quelqu'un en haut, je lui envoyais par la fenêtre dans des sacs les petits sachets de poudre de soupe, lui il préparait la soupe le soir en cellule, il me l'envoyait dans un sac plastique. Comme c'est liquide, ça passe, dans le sac.

Ils vous donnent des sachets de soupe que vous ne pouvez pas faire chauffer ?

Ouais [*ricanement*]. Je ne sais pas, c'est comme ça. Ils nous donnent même des bouillons en cube ! On ne peut rien faire avec ! Tu veux qu'on fasse quoi, on le prend, on le suce comme un

bonbon ? [rires] C'est dégueulasse ! Mais c'est comme ça, c'est la prison. Après on a l'habitude, hein. C'est comme ça, on s'adapte. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

En l'absence de proches qui pourraient lui faire parvenir des mandats, Gwen compte sur des petits systèmes de débrouille clandestins pour améliorer son quotidien. Il se spécialise un temps dans la conservation des téléphones portables, ce qui lui permet d'obtenir un certain nombre de biens que des détenus lui font parvenir à travers les barreaux de sa fenêtre. « Le soir, j'avais mon paquet de pâtes qui descendait, mon tabac, mes feuilles, mon petit joint. Le gars, il me faisait à manger, la cuisine et tout. Il m'envoyait des pâtes, je n'avais même pas de quoi les faire cuire dans la cellule [rires] ! »

Les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas participer à ce système d'échanges courent le risque d'être mal vus des autres détenus, voire de se sentir menacés, ce qui les contraint à rester dans leur cellule de peur des représailles. C'est ce qu'explique Pierrick : « Si vous ne répondez pas à la fenêtre, bah vous ne sortez plus de la cellule. Pour ne pas se casser la tête, ils crient aux cellules d'à côté. Et comme on ne répond pas... "Ouais fils de pute, on va te niquer ta mère en promenade !" ».

3. *Les transactions économiques souterraines : « On fait à la manière du détenu. »*

Les mandats, nécessaires pour obtenir les ressources légales vendues en prison, ne sont en revanche d'aucune utilité pour se procurer différents éléments prohibés, mais néanmoins jugés nécessaires – à l'instar des téléphones portables ou des produits stupéfiants. C'est la raison pour laquelle il existe, parallèlement au système légal des mandats et des cantines, un ensemble de transactions économiques souterraines dédiées à l'achat de ces éléments. Leur obtention passe le plus souvent par des virements bancaires réalisés à l'extérieur ou par l'achat dans des bureaux de tabac de cartes PCS (*Prepaid Cash Service Card*), qui proposent un service de transactions monétaires anonymes. Réalisés hors les murs, ces échanges nécessitent le soutien de proches ou de complices qui se chargent de réaliser ces virements.

Nous reviendrons plus loin sur le rôle des stupéfiants en prison. Retenons pour le moment que si les téléphones portables sont si importants, c'est d'abord parce qu'ils permettent de conserver des liens avec l'entourage et qu'ils garantissent le maintien d'un capital social minimal. Comme les proches de Gwen ne peuvent pas lui rendre visite, son téléphone constitue le seul moyen à sa disposition pour garder le contact avec eux. « C'est comme mon parloir », explique-t-il à propos de ses appels téléphoniques chaque soir. Marvin ne dit pas autre chose lorsqu'il évoque

sa précédente peine : « J'étais sur une peine assez longue, et comme je n'avais pas forcément les moyens d'utiliser la cabine téléphonique, je me suis débrouillé pour avoir un téléphone qui me permettait de garder le contact. »

L'administration pénitentiaire met bien à disposition des cabines téléphoniques dans les coursives et, depuis peu, dans les cellules ; mais le prix des appels est prohibitif et la procédure pour se voir accepter un contact est dissuasive. Privé de téléphone portable depuis qu'il est placé à l'unité pour détenus violents, Anas dépense chaque mois 200 euros à la cabine téléphonique. Nécessité économique oblige, Wassim, lui aussi placé à l'UDV, se montre nettement plus économe et dépense entre dix et vingt euros par mois. Quant à Marvin, c'est à peine s'il peut dépenser les quelques euros de son indigence pour appeler ponctuellement ses proches. « Garder les liens à l'extérieur quand on n'a pas de revenus à l'intérieur, c'est dur », conclut-il.

Tous les modèles de téléphones portables ne se valent pas : les « pouces » ou les « briques », plus faciles à faire entrer en détention car moins volumineux, sont moins chers que les smartphones parce qu'ils ne permettent pas de naviguer sur internet. Les modèles les plus récents, dont les prix s'élèvent à plusieurs centaines d'euros, offrent à leurs utilisateurs une diversité d'usages : échanger avec des proches ou des inconnus, engager des relations de séduction, documenter son quotidien sur les réseaux sociaux, regarder des séries, écouter de la musique, etc. Paradoxalement, c'est parce qu'il l'évoque en passant qu'Adama mentionne une fonction essentielle du smartphone, qui permet également d'accéder à du contenu pornographique au cours d'une période marquée par la privation sexuelle et affective.

Un téléphone, c'est bien, tu vas pouvoir appeler et envoyer des messages. Un iPhone, c'est tout : c'est la télé, c'est internet... T'as les réseaux sociaux, t'as Netflix, t'as les films de cul en full HD... Quand t'es dans ton lit, tu vas pouvoir te mettre ta petite série. Sinon tu fais quoi ? Tu regardes la télé. (Entretien Adama, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Enfin, il est des situations où c'est l'institution carcérale elle-même qui impose d'utiliser un téléphone portable pour répondre à ses propres exigences. La conseillère d'insertion et de probation d'Emma lui enjoint de contacter la juge d'instruction dans le cadre de son affaire, mais la jeune femme n'a pas l'adresse du tribunal. Elle est contrainte de demander à une codétenue qui possède un téléphone portable de rechercher cette information sur internet. Cet exemple éloquent témoigne de la façon dont il faut parfois transgresser les règles pénitentiaires pour réussir à s'y conformer.

Les enquêtés qui prennent une part active dans ce trafic interne ont une expérience préalable dans la vente de stupéfiants et peuvent mettre à profit leurs réseaux et leurs compétences.

C'est le cas d'Anas, qui a été condamné à plusieurs reprises pour trafic de stupéfiants. Un temps incarcéré dans une vieille maison d'arrêt qu'il qualifie de « passoire », il met à profit son réseau professionnel extérieur afin de poursuivre ses activités dans la prison. Il relativise les sommes qu'il a ainsi pu obtenir : l'opération lui a davantage servi, estime-t-il, à ne pas perdre de l'argent plutôt qu'à en gagner. Une fois libéré, Anas se relance activement dans la vente de stupéfiants. Comme il sait qu'il encourt le risque d'être de nouveau condamné, il épargne une partie de ses revenus afin d'améliorer son quotidien lorsqu'il sera de retour en prison. Effectivement incarcéré une nouvelle fois lorsque je le rencontre, Anas utilise l'argent qu'il a épargné en vue de cette éventualité afin de ne pas faire peser cette charge financière sur ses proches. Pour Anas, engagé dans une trajectoire de professionnalisation délinquante (Chantraine, 2004a) l'incarcération constitue tout à la fois l'un des « risques du métier » et une potentielle source d'opportunité professionnelle.

C'est facile, hein. Moi, personnellement, j'avais des projections qui arrivaient en promenade, donc les gens de dehors m'envoyaient du shit et de la cocaïne. Après moi, je préparais les trucs en cellule, et en gros en détention vous pouvez vendre tout ça. Je ne vais pas faire Pablo Escobar, mais je vends de la drogue, dehors j'ai de la drogue, j'ai tout ce qu'il faut. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Enfin, sans qu'il ne s'agisse forcément d'obtenir des ressources interdites en prison, certaines transactions monétaires peuvent également passer par des circuits parallèles. Adama est incarcéré pour la deuxième fois après avoir effectué une peine lorsqu'il était mineur. Il s'offusque de devoir payer des dommages et intérêts au cours d'une période où il est privé de ressources : à Verne, en l'absence d'ateliers, il n'y a presque pas de travail. Du reste, même dans l'éventualité où on lui proposait l'un des rares postes disponibles au service général, il le refuserait compte tenu des sommes gagnées, très inférieures au salaire minimum. « Je suis Français, moi. Tu ne me fais pas travailler pour 300 euros. Je ne suis pas Irakien ou Afghan ». Bon connaisseur du système carcéral, il sait qu'un pécule partie civile est automatiquement prélevé au-delà de 200 euros mensuels. Pour s'y soustraire, Adama prend soin de limiter les virements sur son compte à cette somme, et se fait virer 200 euros supplémentaires qui transitent *via* le compte d'un détenu indigent moyennant une compensation financière qu'il lui cède. « C'est du donnant-donnant », conclut-il. Pour bénéficier tout de même de remises de peine, il prend soin de céder « quelques piécettes » en guise de parties civiles. Cette stratégie permet à Adama de gonfler légèrement les ressources qu'il touche en prison.

Bien que les personnes détenues appartiennent dans leur grande majorité aux classes populaires les plus précarisées, leur quotidien en prison diffère grandement selon qu'elles connaissent une trajectoire de déclassement social, qu'elles soient engagées dans des trajectoires de délinquance professionnelle ou qu'elles aient passé la majeure partie de leur vie dans des institutions pénales et médico-sociales. Ces inégalités sociales ne peuvent être saisies uniquement à l'aide d'indicateurs statistiques : ces données, à elles seules, ne permettent pas de saisir dans la finesse la façon dont les individus mobilisent une diversité de ressources et des petits capitaux qui leur permettent de s'aménager des marges de manœuvre. Les détenus qui bénéficient d'un entourage familial et amical, d'économies personnelles ou d'un petit bagage scolaire, par exemple, parviennent plus facilement à se conformer aux attentes de l'institution. Certains de ceux qui en sont dépourvus ne sont pas pour autant complètement démunis, car ils peuvent s'appuyer sur leur connaissance du système carcéral pour faciliter leur quotidien. Appliqué à l'étude de la santé mentale, ce résultat a une importance fondamentale : il signifie que la capacité à supporter l'incarcération, à s'aménager une place, à trouver du soutien ou à obtenir du réconfort dépend pour partie de ressources qui sont socialement situées. Les détenus les plus précaires sont également ceux qui peuvent le moins en bénéficier – alors même qu'elles leur sont indispensables.

Si l'on a distingué ici, pour les besoins de l'analyse, les façons licites et illicites de se constituer différents capitaux, il importe de ne pas rigidifier cette distinction entre des ressources légitimes, que parviendraient à acquérir les détenus les mieux dotés ; et les ressources acquises de manière illégale, qui concerneraient principalement les détenus les plus désaffiliés. Les personnes qui parviennent à s'aménager de relatives marges de manœuvre en prison sont celles qui parviennent à jouer sur ces deux tableaux simultanément, parce qu'elles possèdent à la fois des ressources économiques, culturelles et familiales et une connaissance fine des règles carcérales qu'elles peuvent en partie déjouer. Les prisonniers qui, comme Emma, se conforment aux attentes de l'administration et entretiennent des relations de proximité avec le personnel pénitentiaire sont susceptibles d'être ostracisés du reste des détenus. Ceux qui, comme Gwen, multiplient les illégalismes internes courent le risque d'allonger sensiblement la durée de leur incarcération au point de ne pas parvenir à sortir.

Entre les deux pôles de ce continuum, un certain nombre de détenus ne peuvent répondre à aucune de ces exigences contradictoires. Privés de ressources économiques, sans liens familiaux, n'ayant à leur disposition qu'un capital culturel très faible, souffrant d'addictions ou de troubles psychiques susceptibles de troubler le quotidien, ils peuvent être victimes des formes de violences

ou de représailles de la part des codétenus ou des surveillants. Pour ces prisonniers exclus du système carcéral, l'expérience de l'incarcération peut s'avérer difficilement surmontable. « C'est comme si vous étiez SDF, mais ici », conclut Joris.

CHAPITRE 3. LES TEMPORALITES DE LA PRISON

Depuis l'abandon des supplices qui prévalaient sous l'Ancien Régime, l'économie de la peine n'est plus pondérée en fonction de l'intensité d'une douleur physique occasionnée ; c'est désormais en termes de durée qu'elle est déterminée (Foucault, 1993). Dit autrement, une peine de prison est le résultat d'un calcul réalisé par un magistrat quant à la durée des privations, des souffrances, de l'oisiveté et de l'ennui jugée nécessaire, légitime et proportionnée. Les prisonniers ont une conscience aiguë de cette dimension temporelle de la peine : l'expérience carcérale impose de batailler contre le temps vide et dénué de sens qui est au fondement de la sanction qui leur est infligée. Ils déploient pour cela des tactiques pour tuer le temps ou pour le combler ; en même temps qu'ils constatent que la temporalité qui régit la prison semble répondre à des règles différentes de celles qui ont cours à l'extérieur. Un tel constat invite à étudier plus en détail la façon dont la prison marque son empreinte en agissant sur le temps ; et à analyser la manière dont elle affecte différenciellement les personnes en fonction de la durée de leur peine.

Pour cela, nous distinguerons, dans ce chapitre, trois temporalités distinctes. La première correspond à l'expérience de ceux qu'il est possible de qualifier de « visiteurs occasionnels de la prison », peu socialisés à l'univers carcéral, qui entrent pour la première fois, souvent de manière préventive et qui sont condamnés à de courtes peines – lorsqu'ils ne sont pas relâchés à l'issue de leur procès. Si ces derniers évoquent une entrée en prison traumatique, l'expérience de la détention s'avère souvent moins éprouvante passés quelques mois derrière les barreaux en raison de formes d'apprentissages intenses, d'une première familiarisation aux règles carcérales ainsi que de la découverte progressive des moyens par lesquels il est possible s'aménager des marges de manœuvre et de tuer le temps. À cela s'ajoute la perspective d'une sortie rapide, même si cette dernière est autant attendue qu'elle peut être redoutée.

La deuxième temporalité correspond à celle expérimentée par ceux qui forment le contingent de la « clientèle carcérale habituelle », pour reprendre une expression mobilisée par le personnel pénitentiaire avec cynisme ou désillusion afin de se référer aux prisonniers qu'ils retrouvent régulièrement au quartier arrivant. Pour ceux-ci, qui connaissent de longs parcours de désaffiliation qui les renvoient systématiquement en prison, l'expérience carcérale ne se limite pas au seul temps passé dans un bâtiment de détention : elle étend son emprise à l'extérieur en raison de l'étroit contrôle social auquel ils sont soumis. Ces détenus évoquent le sentiment tenace que la prison leur colle à la peau ; qu'ils ne parviennent pas à s'en défaire durablement. Ils constatent, impuissants, que la prison induit chez eux des changements d'attitude et de comportements au

point que leurs proches prennent progressivement leur distance, mentionnant l'impression de devenir irritables, irascibles, impulsifs, agressifs ou bien mutiques.

La dernière temporalité, enfin, renvoie au temps des longues peines ; à la façon dont la prison agit dans la durée lorsque les individus y passent de nombreuses années. Bien sûr, l'expérience des personnes interrogées au cours de cette étude ne saurait être comparée au « temps infini des longues peines » évoqué par Anne-Marie Marchetti dans son enquête auprès de personnes condamnées à la perpétuité (Marchetti, 2000). Pour autant, les quelques personnes rencontrées ayant connu des peines de plusieurs années font état d'un rapport au temps particulier, qu'ils décrivent difficilement, et qui semble n'avoir rien de comparable avec celui qui s'écoule hors les murs. C'est enfin la banalité de la mort qui surgit de ces témoignages lorsque le temps passé entre les murs accroît le risque d'être témoin de décès, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ici, la mort n'est pas uniquement littérale : il s'agit aussi d'une mort sociale, lorsque les personnes voient s'écouler les années à bonne distance du monde extérieur (Bérard, 2016 ; Fassin, 2022).

Distinguées pour les besoins de l'analyse, ces trois temporalités ne sont pas exclusives : dans les faits, elles se recourent et s'entrecroisent souvent. Une personne condamnée pour la première fois à une très longue peine expérimentera des formes de familiarisation à l'univers de la détention au cours des premiers mois ; et pourra subir quelques années plus tard le poids lourd et diffus de la banalité de la mort en détention. Une autre, qui se fait la promesse de ne plus jamais remettre les pieds en prison à l'issue d'une première incarcération de quelques jours, pourra entrer dans une spirale de précarité qui la reconduira invariablement derrière les barreaux. Des visiteurs réguliers de la prison sont tantôt emprisonnés pour quelques mois ; tantôt pour quelques années, et leurs expériences peuvent différer radicalement en fonction de la durée de ces peines. C'est la raison pour laquelle certains enquêtés apparaîtront dans plusieurs de ces types. Ainsi de Marvin, par exemple, incarcéré pour la troisième fois à une peine d'une poignée de mois après en avoir purgé une bien plus longue quelques années auparavant. En outre, si les détenus distinguent fréquemment les « longues » des « courtes » peines, ces critères apparaissent éminemment subjectifs : en prison, certains jours paraissent durer des années ; des années semblent s'écouler à toute vitesse. Fidèle à son parti pris compréhensif, ce travail n'entreprend pas de distinguer, sur la base de critères extérieurs, le nombre de mois d'incarcération distinguant une « longue » d'une « courte » peine. Il restitue les positions des enquêtés en s'intéressant, précisément, à leur subjectivité propre.

1. Les visiteurs occasionnels de la prison

Comme nous l'avons souligné précédemment, les personnes interrogées au bout de trois mois déclarent dans l'ensemble aller mieux que lors de leur entrée en prison. Nous avons montré dans les chapitres précédents que ce résultat tient pour une part aux conditions de détention particulièrement éprouvantes du quartier arrivant ; et pour partie à la possibilité de mobiliser, une fois sortis de ce secteur, un ensemble de ressources de nature à faciliter le quotidien. Un troisième élément explicatif réside dans l'adaptation rapide dont font preuve une partie des détenus les moins familiers du système carcéral au fil des semaines et des mois. Ces formes d'adaptation et de domestication de la vie en détention se traduisent par des processus d'apprentissages intenses et par l'acquisition de nouveaux gestes et de techniques, en même temps qu'elles peuvent accompagner une modification des schèmes de perception relatifs à la prison et aux prisonniers. Ici, c'est la familiarisation qui rend la prison moins hostile, ce qui ne doit pas laisser penser qu'elle devienne plus confortable pour autant : « On ne s'habitue pas, on s'adapte », résume Emma.

En outre, nombre de personnes interrogées sont incarcérées pour des durées qui n'excèdent pas quelques mois. Dès lors, si leur quotidien leur paraît moins douloureux passés les trois premiers mois de détention, c'est aussi parce qu'elles commencent à apercevoir la fin de leur peine. La sortie, pourtant, fait l'objet de sentiments ambivalents : attendue avec hâte et souhaitée de tout cœur par les personnes détenues, elle suscite également de l'appréhension en raison de la crainte du stigmate et de l'ampleur des démarches qu'elles savent qu'il leur faudra entreprendre pour reprendre une vie normale, la prison ayant mis un coup d'arrêt brutal à leurs projets personnels et professionnels.

1. *Se familiariser à la détention : « On ne s'habitue pas, on s'adapte. »*

La prison est une expérience sensorielle intense (Gonin, 1991). Cet univers affecte d'abord la vue, en permanence obstruée par des murs grisâtres, des portes métalliques, des grilles, des grillages, des filins, des filets et des caillebotis. La cour de promenade n'offre à la vue qu'un paysage minéral fait de hauts murs d'enceinte qui cerclent une cour goudronnée, au point de dissuader certains détenus de s'y rendre.

Parfois, je vais sortir en promenade parce qu'il fait beau. Mais après, en général, je ne sors pas trop. Ça m'énerve, de sortir. Parce que la promenade est petite... Dehors, je suis tout le temps dehors, j'ai l'habitude d'être dans de grands espaces. Je livrais de la drogue dans les campagnes, il y avait toujours des beaux paysages... Et quand je sors en promenade, je ne sais pas, ça m'énerve en fait. Moi, je préfère être enfermé dans ma cellule que de sortir dehors et voir le

soleil, mais avec des grillages au-dessus de moi... Ça me fait plus mal à la tête qu'autre chose.
(Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Les coursives de la détention ne permettent jamais de promener le regard au-delà des quelques mètres qui séparent chaque mur. Les tentatives d'égayer les lieux par des peintures colorées ou des graffitis devenus ternes au fil des années ne les rendent pas moins lugubres. « Il faut supporter tout ça. Cette couleur, cette peinture... » explique Baptiste en montrant du doigt les murs bleuâtres de la petite salle d'entretien que nous occupons. Quant aux fenêtres des cellules, elles ne permettent que de voir d'autres murs à travers les barreaux ou le maillage étroit des caillebotis. Bref, à de rares exceptions près, à l'instar de la maison centrale de Saint-Martin de Ré et de ses cellules avec vue sur la mer (Renouard, 2007), les prisonniers sont privés de paysage.

Aux fenêtres on a des barreaux et un caillebotis en plus... Je suis désolé, on va faire quoi de plus ? On ne peut pas s'évader, quoi ! On a déjà des barreaux, on nous rajoute des petites grilles en plus, donc ça nique la vue et on voit très mal dehors. Ne serait-ce qu'une vue, quoi, que de voir le soleil se lever ou bien quoi... C'est une belle vue, c'est beau. Ça peut apporter un peu de réconfort à quelqu'un. On ne l'a même pas ! Ce n'est pas possible. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si la détention érode les stimulations visuelles, elle affecte aussi les autres sens. « Le toucher, accoutumé aux mêmes textures, et l'odorat, devant les mêmes émanations, invariablement confinées, s'émoussent » (Lhuillier, 2007, p. 449). Ainsi de l'odeur de la prison, fréquemment relevée par les détenus, faite d'un mélange de produits nettoyants, d'effluves de tabac froid, de métal, de goudron, de peinture, de moisissures, de transpiration et d'humidité. Les effluves agréables du monde extérieur disparaissent derrière les désagréables senteurs minérales, métalliques et industrielles de la prison. C'est ce qui rend si précieuse la lettre parfumée que Nabil reçoit de la part de sa compagne, qui constitue comme une intrusion des senteurs extérieures au sein de l'univers poisseux de la prison. Son visage s'illumine lorsqu'il narre l'anecdote : « Elle m'a envoyé une lettre hier avec des photos et tout... Je l'ai senti, elle avait mis du parfum... » C'est enfin le goût qui s'estompe lorsque les détenus sont contraints de se nourrir d'une gamelle sans saveur. À peine entré en prison, Sofiane s'étonne de découvrir que des aliments puissent avoir un goût aussi insipide :

Là, je n'ai pas de cantine, ça veut dire que je suis obligé de manger la gamelle. Et il n'y a pas de goût ! Vraiment ! Pas de goût ! Genre, tu peux manger des carottes sans goût. Moi, après, je vais en promenade, je demande du sel, du poivre... Pour assaisonner, au moins. Pour essayer que ce soit mangeable, un peu... On ne demande pas la lune. Mais au moins, quand vous ramenez à manger, mettez du sel ! (Entretien Sofiane, première incarcération, en prison depuis deux semaines.)

Au sein de cet espace qui altère les sensations, l'ouïe est en revanche constamment sollicitée (Gonin, 1991 ; Fassin, 2015, pp. 222-227). Le constat est régulièrement répété par les observateurs extérieurs amenés à pénétrer en détention : la prison est un univers bruyant. On y entend le claquement des verrous et le bruit de clefs du personnel pénitentiaire, les appels qui résonnent dans les coursives, le grésillement des talkies-walkies, la rumeur de la cour de promenade, les cris joyeux de détenus qui s'échangent quelques banalités depuis la fenêtre de leur cellule, les hurlements de désespoir d'un prisonnier confiné dans sa cellule bientôt suivis des bruits sourds de coups portés contre la porte, la sonnerie caractéristique de l'annonce d'un incident, le pas de course des surveillants qui viennent prêter main forte à leurs collègues...

Il faut un certain temps aux nouveaux arrivants pour ordonner ce vacarme ; pour apprendre à prêter attention à certaines sonorités et à en oublier d'autres. Lorsqu'elle arrive en prison, Angélique n'arrive pas à dormir, car elle est dérangée par le ronronnement incessant de la VMC de sa cellule. Trois mois plus tard, elle n'y prête plus attention. C'est à l'oreille que les détenus peuvent se faire une idée de ce qu'il se passe hors de leur cellule. Après quelques mois passés en prison, Emma, dont la fenêtre donne sur la cour de promenade, apprend à apprécier le joyeux brouhaha qui s'en échappe et les échanges criés d'une cellule à l'autre, qui commentent les nouveaux produits cantinables ou les hausses de prix dus à l'inflation. Lors d'entretiens qui se déroulent dans des pièces sans vis-à-vis, il n'est pas rare que les personnes interrogées s'interrompent quelques instants, constatant à l'oreille les événements de la prison et s'expliquant ce dont elles ont été témoins sans avoir pu le voir. Emma s'interrompt subitement au milieu d'une phrase après avoir entendu un cri résonner. « Elle a dit "promenade" ? Ouais. C'est ma surveillante, je reconnais sa voix, à force ». Nabil écoute la cavalcade de pas qui traversent le couloir. « Ah, ça, c'est une intervention », explique-t-il avant de reprendre sa phrase là où il l'avait laissé.

Lorsqu'ils se remémorent leurs précédentes incarcérations, les détenus les plus expérimentés évoquent régulièrement des souvenirs sonores qui leur reviennent spontanément. Wassim évoque par exemple, dans un mélange de gestes et de bruits, ses souvenirs d'une prison où il a été incarcéré : « Quand tu arrives, c'est un noyau, il y a un surveillant au milieu, tu dis "Oh, noyau, ouvre la porte !", il le fait, hop, tu tires [*mime le geste*], ça fait "T'zzz" [*imite le bruit d'ouverture électrique*], tu tires la porte... » Évoquant une autre maison d'arrêt dans laquelle il a séjourné, Alain mentionne de son côté « les portes arrondies, avec l'œilleton où c'était encore une plaque, là. Clac ! [*imite le claquement métallique lors de l'ouverture*] ». Le surgissement de ces souvenirs sonores et de ces gestes mécaniques répétés à l'infini témoigne d'une socialisation carcérale prolongée, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Si la détention affecte les sens, elle transforme aussi les représentations. La prison est un espace pétri d'un imaginaire véhiculé dans les médias ou dans des œuvres de fiction qui en fait un lieu inquiétant, où règne l'arbitraire et la violence. Les arrivants les moins socialisés à l'univers carcéral entrent en prison avec pour seul bagage ces représentations, dont ils constatent rapidement l'inanité.

Moi, vraiment, j'avais une image de la prison... comme dans les séries américaines, où genre c'est insalubre... Enfin vraiment, j'avais une image très éloignée de la réalité, alors que pas du tout. Et du coup ça me surprend, mais dans le bon sens. Voilà, moi mon modèle, c'était un peu les États-Unis, qu'on allait avoir tous la même tenue orange... Enfin vraiment, comme dans les films, un peu. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Les nouveaux détenus découvrent que, loin de ces représentations stéréotypées, la prison constitue le lieu de vie et d'exercice ordinaire de plusieurs milliers de personnes et qu'il s'agit moins d'un cachot sombre géré par des tortionnaires qu'une institution qui privilégie la lisibilité et la visibilité, au sein de laquelle circulent le plus souvent des professionnels à l'air vaguement affables ou arborant un désintérêt manifeste. Le même constat vaut pour les autres personnes détenues : Emma découvre qu'à rebours de ses idées reçues, « il y a des bonnes personnes, ici. »

Moi, avant de rentrer en prison, j'avais un avis négatif. Je pensais que les gens qui sont là-bas, c'était des cas sociaux, des mauvaises personnes. Je me dis qu'il y a quand même des bonnes personnes ici. Et du coup, ça m'a fait changer le regard que j'avais sur la prison et les détenues. Je ne justifie pas leurs actes, tout ça, mais je peux leur parler librement, je sais qu'elles ne vont pas me juger, je leur parle de mon affaire et elles ne me jugent pas. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Cette découverte peut sembler rassurante, comme l'explique Emma. C'est pourtant dans cette gestion froide et bureaucratique des détenus que se cache le système de douleurs et de privations qui fonde l'expérience carcérale (Christie, 2003). En outre, si l'image stéréotypée de la prison comme d'un cachot lugubre tend à s'effacer à mesure qu'elle devient un espace familier, la peur du danger et le sentiment d'insécurité ne disparaissent pas pour autant, car les risques se précisent. Ainsi Steven témoigne-t-il de sa découverte de la banalité des armes blanches en prison, et du climat de guerre larvée camouflé derrière une paix apparente qui oppose les détenus aux surveillants (Chauvenet, 1998), mais aussi les détenus entre eux.

Vous savez, ici, pour se faire des armes, c'est bidon, hein. Ils se font des armes, ici. J'ai déjà vu deux armes. Ils cassent leurs rasoirs, ils enlèvent les lames, les font fondre, ils mettent de l'eau. Un coup de lame comme ça en bas, ça va vite, hein ! Il y en a qui en a laissé une dans ma cellule,

je l'ai jeté par la fenêtre. Comme ça c'est loin de moi. Il y en a, ils sont capables de tout pour une cigarette, ici. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Enfin, les personnes interrogées évoquent un quotidien moins douloureux passés trois mois d'incarcération parce que ce délai permet, même aux moins familières de la prison, de faire preuve d'adaptations secondaires qui visent à se soustraire ou à jouer des règles carcérales. À mesure qu'elle les découvre elle-même, Emma me fait part de ces bribes de « textes cachés » (Scott, 2019) qu'elle apprend à reconnaître et à utiliser et qui permettent aux détenues de parler des surveillantes sans être comprises. Dans l'extrait d'entretien reproduit ci-dessous, on constate qu'Emma s'initie à cette nouvelle pratique en même temps qu'elle la découvre, ce qu'illustre l'alternance entre la première personne du singulier et la troisième personne du pluriel pour s'exprimer.

Ici, on fonctionne par surnoms. Quand je parle à ma codétenue : « Oh, il y a telle surveillante, elle n'est pas super sympa ».

C'est des surnoms que vous donnez entre vous [baisse la voix], mais elles ne le savent, les surveillantes ?

[répond à voix basse] Non ! [rires] Ah ouais, non, j'essaye de retenir les surnoms. « C'est qui, c'est Lorraine ? » Je fais : « Non mais c'est qui Lorraine ? » « Tu vois, c'est machin... »

Pourquoi Lorraine ? Il y a une raison ? [rires]

Je ne sais pas ! C'est ma codétenue, elle me fait : « Oui, il y en a une, elle s'appelle Panzer... » [rires] Franchement ça m'a fait rire. Ça m'a fait rire. Il y en a certaines, c'est gratifiant, et d'autres, je ne répéterais même pas, parce que ce n'est pas... [rires] Ce n'est pas sympa pour les personnes. Des fois on... elles parlent en code. [imite des échanges de détenues] « Ouais, t'as vu, il y a Lorraine, machin... » « Ouais, t'as eu qui comme surveillant ? » « Oh, bah y avait Panzer... » [rires]¹². (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Les détenus se familiarisent enfin avec l'ensemble des petits illégalismes qui facilitent la vie en détention. À peine entré en prison, Steven estime que l'un de ses principaux motifs d'étonnement tient à la banalité des yoyos circulant entre les cellules.

Les yoyos, je suis choqué, comment ils font ! L'autre il a fait ça [fait des moulinets] pendant une demi-heure ! Durant toute ma promenade, il essayait de passer un truc à son copain ! Au moment où il va lui passer, paf, il pleut. Allez, toutes les feuilles à rouler mouillées. Je me suis claqué une barre [rires]. Vraiment pas de bol, le type. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine)

¹² Pour respecter l'anonymat des personnes, les surnoms ont été modifiés.

De son côté, Sofiane revient longuement sur les premiers yoyos qu'il apprend à confectionner, sur la technique et l'agilité qu'imposent leur confection et leur lancer, ainsi que sur les outils que certains détenus utilisent pour s'assurer que les biens qu'ils envoient parviennent à coup sûr à leur expéditeur.

En fait, tu craques un drap, tu l'attaches en plusieurs fois, et tu mets quelque chose de lourd et de fin qui passe entre les barreaux. Genre un stylo, ou... Même un stylo, ce n'est pas assez lourd. Généralement, ils mettent le couteau. Couteau ou dentifrice. Tu le mets, et tu jettes. Bah regarde, là [*montre la fenêtre située derrière moi*]. Là, il y a des barreaux, et derrière, il y a encore des plus petits barreaux. À travers ceux-là. Il faut que tu vises le grillage. C'est une petite distance. Mais c'est casse-couilles. Après, c'est tout dans la technique. Vraiment, c'est tout dans la technique. En fait, il n'y a rien de compliqué, mais il n'y a rien de simple non plus. Du coup, bah le yoyo, c'est tout le temps. C'est pour se passer des choses... Pas forcément illicites, hein. Pour récupérer des clopes, du tabac, des feuilles... C'est comme vous voulez. Après, il y a des trucs qui ne passent pas. Par exemple un téléphone. Ça ne va pas passer. Ça, je ne sais même pas comment ils font pour entrer. Après, y en a qui cassent les barreaux, je crois. Mais je ne sais pas comment ils font. (Entretien Sofiane, première incarcération, en prison depuis deux semaines.)

Nous avons vu dans le précédent chapitre que l'incarcération impose la mobilisation de ressources et de capitaux préalablement acquis. Comme l'illustrent ces exemples, elle se traduit également par l'acquisition de nouvelles dispositions et par le déploiement de ce que l'anthropologue Marcel Mauss qualifie de « techniques du corps » (Mauss, 2021).

Les prisonniers doivent également apprendre à tuer le temps. Assurément, la consommation de produits stupéfiants constitue l'un des plus solides moyens d'atténuer l'ennui – nous y reviendrons plus loin. Outre le rôle central de la télévision qui a pu être relevé ailleurs (Bony, 2015b, pp. 27-28), plusieurs enquêtés évoquent également un investissement intense dans des activités au sein desquelles ils se réfugient de manière compulsive. Emma passe le plus clair de son temps à lire les piles de livres qu'elle emprunte chaque semaine à la bibliothèque. Steven peut dessiner des personnages de mangas pendant plusieurs heures. Marvin écrit à sa femme les lettres qu'il n'a pas le droit de lui envoyer, du fait de son interdiction d'entrer en contact avec elle, dans l'espoir de les lui remettre plus tard. Toutes les tâches, même les plus triviales comme le ménage, la vaisselle ou la lessive, sont étirées au maximum pour gagner du temps sur la prison.

Rétrospectivement, Mani convient que ses deux premiers mois de détention lui ont été particulièrement difficiles. Sa situation s'améliore lorsqu'il est scolarisé et qu'il change de cellule. Mani emprunte à la bibliothèque un dictionnaire français-anglais à partir duquel il travaille à améliorer son français. Ses deux codétenus lui apprennent également à lire, à écrire et à parler dans cette langue. Ses progrès sont fulgurants : alors qu'il ne parle pas un mot de français lorsqu'il entre

en prison, il est en mesure, quelques mois plus tard, de comprendre le contenu des programmes télévisés et d'échanger quelques banalités avec les autres détenus en cour de promenade. Lors d'un entretien mené en anglais, c'est le français qu'utilise Mani pour se référer au vocabulaire ordinaire de la détention (les surveillants, les cellules, la promenade, les gamelles ou les cantines). Même s'ils ne partagent pas la même religion, tous les occupants de la cellule occupée par Mani sont très pieux – les journées sont rythmées par les rituels culturels. Le mode de vie studieux, ascétique voire monacal que Mani adopte en prison lui permet, de son propre aveu, d'écouler le temps en évitant à tout prix de songer à l'extérieur.

Les prisonniers constatent, impuissants, les effets de l'incarcération sur leur corps. Les enquêtés évoquent fréquemment des pertes de poids préoccupantes dues aux maigres rations des gamelles et au manque d'activité physique. Après trois mois passés en prison, Angélique remarque de son côté qu'elle a pris cinq kilos : dans une situation de grande précarité hors les murs, elle dépendait de l'aide alimentaire pour se nourrir, tandis qu'elle est désormais en mesure de cantiner quelques en-cas. Il est ici possible d'émettre l'hypothèse que ces perceptions renvoient à des critères de désirabilité et de bien-être qui s'avèrent genrés : alors que la perte de poids et l'affaiblissement de la musculature sont déplorés chez les hommes, les femmes rencontrées tendent davantage à relever des prises de poids. Dans un cas comme dans l'autre, l'incarcération façonne des corps perçus comme indésirables et enlaidis.

C'est cette volonté de reprendre le contrôle sur un corps relâché, avachi, frêle, encombrant ou entravé, couplé à la nécessité de s'engager dans une activité afin de tuer le temps, qui explique l'investissement intense de prisonniers dans des exercices physiques. Stefano se rend à la salle de musculation deux fois par semaine, ce à quoi s'ajoute une session hebdomadaire de football. Cet emploi du temps chargé, rare en maison d'arrêt, est rendu possible grâce à l'entremise de sa psychologue, qui se montre attentive aux effets de l'enfermement sur le jeune homme. À cela s'ajoutent les activités sportives que Stefano réalise assidûment à chaque promenade, qui lui sont d'autant plus indispensables qu'elles lui assurent un réseau de relations qu'il juge fréquentables et lui permettent de se tenir à distance des problèmes. Lorsque je retrouve Stefano, je le trouve méconnaissable : il arbore des muscles saillants sous son t-shirt, tout comme Nabil ou Wassim, qui évoquent cette prise de masse avec une certaine fierté.

L'accès au sport demeure limité : au moment de sortir de maison d'arrêt, seuls 45 % des hommes et 26 % des femmes estimaient avoir pu accéder à des activités sportives souvent ou très souvent, tandis que 32 % des hommes et 46 % des femmes déclaraient n'y avoir jamais eu accès (Fovet *et al.*, 2022). Ce fort différentiel entre hommes et femmes témoigne autant de l'inégal accès aux équipements qu'il n'est le résultat d'une moins grande attention accordée aux besoins des

femmes à maintenir une activité physique. Les détenus qui ne bénéficient qu'occasionnellement de séances de sport ou qui en sont privés s'astreignent avec plus ou moins de succès et de motivation à des exercices réalisés dans leur cellule, à l'instar des tractions réalisées à la porte de la douche par Jordan ou des packs d'eau que soulève Anas. Ces exercices physiques visent à mettre à distance les effets délétères de l'enfermement, permettent de reprendre possession de corps entravés, et cherchent à lutter contre la délinquance infligée par le cadre carcéral.

Tous ces éléments, qui tiennent à des formes de routinisation et de familiarisation avec l'univers carcéral ainsi qu'à la découverte des moyens par lesquels il est possible d'atténuer l'attente, la crainte ou la solitude, contribuent à apaiser légèrement le quotidien. À cela s'en ajoutent d'autres, qui relèvent de la perspective d'une sortie rapide de prison.

2. *Se préparer à la sortie : « Les gens vont savoir que je suis une cassos. »*

Philippe a beaucoup maigri depuis notre précédente rencontre, trois mois plus tôt. De fait, il n'a pas bu d'alcool durant ce laps de temps et, compte tenu de son indigence, doit se contenter des rations de la gamelle. Malgré cela, il se dit plutôt en forme : cela tient surtout au fait qu'il a appris qu'il doit sortir dans les prochains jours, et qu'il attend impatientement sa libération prochaine. Au cours de ce second entretien, Philippe parle de son incarcération au passé, comme s'il était déjà sorti, pour en dresser le bilan : « En général, ça s'est bien passé », résume-t-il, avant d'ajouter : « Bon, maintenant, le temps semble plus long. Parce que c'est la fin, c'est la sortie, alors on veut que ça aille plus vite. Mais non, franchement, cette peine, je ne l'ai pas eu si dure. »

La sortie a beau être un horizon attendu avec hâte, elle est également perçue avec une forme d'appréhension qui tient notamment à la crainte d'être victime de stigmatisation et de porter à jamais l'étiquette de prisonnier. Angélique s'inquiète des conséquences de son incarcération sur son futur professionnel et sur ses relations sociales : « Comme j'ai dit à la cheffe : "Moi, je vais sortir de là, j'ai fait de la prison, je suis une cassos" ».

Non mais je vais sortir de là, les gens vont savoir que je suis une cassos. Ça a toujours été comme ça. Dès que les gens ont fait de la prison, c'est terminé. Regardez, moi je suis [salariée d'une grande surface]. Demain, je trouve un contrat dans un magasin. Je croise quelqu'un qui sait que je sors de prison. Ça va se savoir, dans mon magasin. Alors les gens disent : « Personne n'est obligé de le savoir ». Bah ouais, mais si quelqu'un le sait, et que ça parle... Je vais sortir de là, quelqu'un va me regarder, je vais me dire : « Mon Dieu, il est au courant, il doit savoir que je sors de prison ». (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Ces craintes ne sont pas sans fondement : l'incarcération, qui se solde le plus souvent par la perte d'un emploi et, parfois, d'un logement, se matérialise sous la forme d'un trou difficile à justifier dans un CV. Philippe appréhende d'avance le moment où il devra annoncer à son conseiller Pôle emploi qu'il sort de prison. Lorsqu'il joue par anticipation l'interaction qu'il aura avec celui-ci et qu'il insiste sur le fait qu'une incarcération « peut arriver à tout le monde », Philippe semble surtout tenter de se rassurer lui-même.

Voilà, j'ai fait de la taule, j'ai fait de la taule, ça peut arriver à tout le monde, hein. Je ne vais pas être comme ça [*mime le fait de tendre discrètement son bulletin de sortie à un conseiller Pôle emploi*] « Tiens, tiens, tu ne le dis à personne ». Je l'ai fait, je l'ai fait, et voilà. J'ai payé ma dette, point à la ligne. C'est tout. Celui qui dira quelque chose, je lui dirai : « Ça peut arriver du jour au lendemain. Tu peux aller en taule pour une petite brouille, hein ». Voilà. (Entretien Philippe, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

La crainte des conséquences de l'incarcération sur la sphère professionnelle, dont parlent ici Angélique et Philippe, revient avec une grande régularité lors des entretiens. Elle est d'autant plus forte pour les prisonniers ayant déjà vécu la recherche d'un emploi à l'issue d'une précédente peine de prison. Marvin anticipe le fait de devoir de nouveau mentir à ses employeurs potentiels :

Moi quand je fais mes recherches d'emploi, je ne parle pas de ça ! Je mens sur mon CV, d'accord, mais je ne parle pas de ces périodes-là ! Moi je suis obligé de mentir. J'ai menti. Et après, même dans la vie de tous les jours, pour pas que l'employeur le sache, t'es obligé de mentir tous les jours. Même avec tes collègues ! (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Comme en témoigne Marvin, le mensonge ne s'arrête pas une fois passée l'épreuve de l'entretien d'embauche : il perdure dans le temps auprès des collègues, des employeurs ou de la famille. Certaines personnes interrogées ayant bénéficié d'alternatives à l'incarcération cachent leur bracelet électronique sur leur lieu de travail, ou passent sous silence le fait qu'elles rentrent chaque nuit dormir en prison en raison de leur régime de semi-liberté.

J'ai fait un mois de semi-liberté comme ça, en rentrant ici tous les soirs et en sortant de là tous les matins. J'allais à ma formation. Bon, certains là-bas le savaient, d'autres ne le savaient pas. Moi, j'essayais de faire en sorte que personne ne le sache, quoi. C'était mieux pour moi. Comme ça, je n'étais pas mal vu. Parce qu'il y en a, ils n'aiment pas. Enfin, quand je dis : « Il y en a, ils n'aiment pas », je parle des formateurs ou des professeurs... Ou même au niveau personnel, c'est mieux de s'en cacher. Je ne suis pas fier, moi, d'être passé en prison. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Chacun s'accorde à considérer que le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) n'est pas d'une grande aide pour préparer la sortie, pas plus que les rendez-vous proposés entre les murs par des conseillers de Pôle emploi. « C'est vrai qu'il y a le Pôle emploi, mais la dame elle a 100 personnes à gérer, elle vient une fois par semaine... C'est délicat, hein », résume Michel. Sans perspectives professionnelles à leur sortie, les prisonniers envisagent, pour la plupart, de se rendre à Pôle emploi et de multiplier les contrats courts en agences d'intérim. Si la recherche d'un travail constitue une préoccupation centrale, dans la mesure où il conditionne l'accès à des ressources financières et à un logement personnel, il ne s'agit là que de l'une des épreuves auxquels sont confrontés les sortants de prison. L'incarcération de Philippe n'a pas fait que freiner ses projets de réinsertion : elle les a aussi sensiblement compliqués. Il apprend par la CPIP qu'il a perdu son logement. À quelques jours de la sortie, Philippe est désormais sans domicile. De son côté, Marvin est lourdement endetté. Il n'est pas en mesure de rembourser ses crédits à la consommation et n'a pas d'autre issue que de se retrouver interdit bancaire. Il anticipe les nombreuses démarches administratives qui l'attendent à la sortie :

Les démarches administratives, tout ça : je ne sais pas faire. Remplir un dossier d'impôts : je ne sais pas faire. Donc ça veut dire qu'on sort, et on se retrouve assisté. Parce que je n'ai jamais eu à faire ça auparavant. Donc on se retrouve le cul entre deux chaises, bloqué avec la paperasse, il faut faire ta recherche d'emploi, il faut refaire tous les papiers, il faut travailler, il faut t'ouvrir un compte... Il y a beaucoup de choses à faire. Il y a beaucoup de choses à faire à la sortie. Ils ne se rendent pas compte. Ils ne s'en rendent pas compte. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

On l'a vu, quelques mois sont nécessaires pour s'adapter au quotidien carcéral et pour s'y aménager une place précaire. À peine ce processus est-il entamé que certains détenus sortent de prison pour être soumis à de nouvelles épreuves qui s'avèrent tout aussi éreintantes. Loin de signifier la fin des galères, la sortie de prison en apporte son lot de nouvelles. Dans de nombreux cas, ce n'est pas tant que les détenus « repartent de zéro », comme ils le disent parfois : ils sortent souvent de prison bien plus précaires qu'ils n'y sont entrés. Nombre d'entre eux perdent leur emploi et leur logement et ont parfois contracté des dettes ou accumulé les impayés. L'enquête « Santé mentale en population carcérale sortante » remarque à cet égard que si 46 % des hommes et 60 % des femmes disposent d'un logement personnel lorsqu'ils entrent en prison, ils ne sont plus qu'un quart des hommes et 40 % des femmes au moment de sortir (Fovet *et al.*, 2022). Dans ce contexte, la sortie de prison génère d'autant plus d'incertitudes et d'anxiété que les prisonniers anticipent l'ampleur des difficultés auxquels ils seront confrontés.

Certains enquêtés parmi les plus insérés peuvent se faire la promesse de ne plus jamais remettre les pieds en prison. « Moi, on me donne une chance, mais ici c'est fini, je n'y foutrai plus jamais un pied de ma vie ! Plus jamais. Plus jamais, plus jamais, plus jamais », se promet Kevin. Et de fait, on peut supposer qu'une partie d'entre eux, parce qu'ils bénéficient de petits capitaux économiques, culturels et sociaux, vivront une sortie de prison moins difficile que les prisonniers les plus désaffiliés et qu'ils passeront effectivement le restant de leur vie à bonne distance de cette institution. Cette promesse est formulée avec moins d'assurance par ceux qui savent d'expérience qu'une fois qu'on y est entré, il est bien plus facile d'y revenir.

2. Quand la prison colle à la peau

Une part des personnes interrogées parmi les plus insérées, incarcérées de manière préventive ou condamnées à de courtes peines, envisagent leur incarcération comme un accident de parcours et peuvent espérer que l'incidence de cette expérience sur leur trajectoire demeurera limitée. D'autres font part du sentiment tenace d'être durablement prisonniers de la spirale carcérale, non pas uniquement entre les murs mais aussi à l'extérieur. Ces derniers ont souvent derrière eux de longs parcours de désaffiliation débutés dès le plus jeune âge qui les ont conduits, depuis les foyers de l'aide sociale à l'enfance, dans la plupart des institutions dédiées à la réinsertion, à la correction et à la punition. De telles trajectoires sont fréquentes : l'enquête « Santé mentale en population carcérale sortante » relève que « la moitié des répondants (52,4 %) a connu une assistance éducative ou un placement au cours de l'enfance et près de la moitié (45,2 %) a été soumise à une mesure pénale avant la majorité » (Fovet *et al.*, 2022, p. 23).

Ces parcours chaotiques compliquent sensiblement l'insertion sociale et peuvent induire des modes de subsistances illégaux dont il est d'autant plus difficile de s'extraire que la sortie de prison n'offre aucune perspective de réinsertion durable. Ces enquêtés évoquent le sentiment étouffant d'« appartenir à la justice », pour reprendre une expression éloquente utilisée par Dimitri, c'est-à-dire d'être soumis à un contrôle social étroit qui ne desserre jamais son étreinte et qui les renvoie invariablement en détention. Ces allers-retours permanents, couplés au temps passé entre les murs, conduisent à terme au sentiment tenace de changer durablement au point de se sentir étranger à soi-même.

1. *Des allers-retours incessants : « Moi, j'appartiens à la justice ! »*

Depuis sa première incarcération survenue plus de dix ans auparavant, Dimitri alterne les allers-retours en prison. « Je n'ai fait que ça. Que sortir, rentrer, rentrer, sortir, sortir, rentrer. Donc voilà, en gros. C'est comme ça. » À plus de 30 ans, il n'a jamais exercé d'emploi légal. Toutes ses recherches d'emploi se sont invariablement soldées par des échecs. Dimitri semble sincèrement surpris de ne jamais être rappelé lorsqu'il laisse son nom à un recruteur. Une rapide recherche sur un moteur de recherche permet pourtant de parcourir l'impressionnant parcours pénal du jeune homme, documenté depuis des années par la presse locale. Dimitri y est décrit comme agressif, dangereux et nécessitant un étroit suivi psychiatrique.

Pour Dimitri comme pour nombre d'enquêtés ayant débuté dès l'enfance un parcours institutionnel resserré, l'expérience de la prison n'est pas ponctuelle ; elle s'inscrit dans la durée au point qu'il éprouve l'impression tenace de ne pas parvenir à s'en débarrasser durablement. Quels que soient les efforts qu'il déploie en ce sens, son quotidien à l'extérieur le renvoie systématiquement entre quatre murs. Ce sentiment d'être durablement prisonnier de la mécanique carcérale, même hors les murs, témoigne d'une spirale de précarisation dont la prison constitue tout à la fois la cause et la conséquence. Les parcours de précarité peuvent conduire à entrer dans des trajectoires de délinquance qui se soldent par une incarcération, ne serait-ce que parce que l'obtention de ressources financières par les voies légales est compromise. En retour, la prison vient accentuer cette dynamique en rendant les perspectives d'insertion plus incertaines encore. Au cœur de cette spirale pénale, les mesures alternatives à l'incarcération occupent une place centrale : elles constituent l'un des maillons de ce contrôle social qui s'exerce hors les murs.

Ainsi du placement sous surveillance électronique (PSE), désormais détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) qui fait l'objet d'appréciations nettement plus positives que l'incarcération. Celle-ci, pourtant, est moins perçue comme une alternative radicalement différente à l'incarcération que comme une expérience d'enfermement qui entretient des liens étroits avec la prison (Devresse, 2012 ; Ollivon, 2023). Pour de nombreux enquêtés, ce n'est pas tant que le bracelet permet de se soustraire à la prison : agissant comme une épée de Damoclès, il tend au contraire à y conduire. Plusieurs personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête étaient en effet incarcérées en raison du non-respect des horaires imposés par leur bracelet. Or, ces contraintes sont difficilement conciliables avec des horaires de travail atypiques ou des activités aux marges de la légalité qui imposent une certaine flexibilité : c'est le cas, par exemple, des travaux non déclarés dans les secteurs du bâtiment ou de la mécanique automobile, répandus parmi les classes populaires positionnées aux marges du salariat (Rosa Bonheur *et al.*, 2017). Benjamin travaille à

acheter des véhicules pour les restaurer et les revendre. Si cet emploi n'est pas tout à fait légal, il lui permet de dégager les ressources financières indispensables à sa survie. « En fait, vu que je suis autoentrepreneur, j'allais souvent voir des voitures. Il fallait justifier ces déplacements 72 heures à l'avance... Les gens ne vont pas attendre que je donne une réponse deux jours après... » En raison de multiples retards liés à son activité professionnelle, Benjamin est finalement placé en détention.

De son côté, Youcef bénéficiait d'un aménagement de peine sous bracelet électronique. À l'issue d'une précédente incarcération, il trouve rapidement un travail dans le secteur automobile et, comme bon nombre d'enquêtés, se garde de signaler à son employeur et à ses collègues son statut pénal. « Ils ne savaient pas, le travail, que j'avais le bracelet, que j'étais suivi par des trucs judiciaires et tout. Je ne voulais pas tout mélanger. Ça donne peut-être une mauvaise image. Je ne voulais pas donner cette image-là. » En raison de ce suivi judiciaire qui le contraint dans ses horaires et dans ses déplacements, Youcef ne parvient pas à gravir les échelons professionnels, qui lui imposeraient de déménager à plusieurs centaines de kilomètres de son lieu de résidence. Le jeune homme fait part d'un quotidien entièrement dévolu au travail et uniquement rythmé par ses obligations judiciaires, ainsi que de la difficulté à composer avec les horaires qui lui sont imposés. Comme le résume Franck Ollivon dans un article consacré au placement sous surveillance électronique : « S'il y a bien là une mobilité, c'est une mobilité contrainte puisque l'exercice d'une activité professionnelle est pour la plupart des placés l'une des conditions de leur aménagement de peine » (Ollivon, 2023, p. 130).

Je n'avais pas de temps libre pour moi, je ne pouvais pas bouger... Quand j'allais en courses, c'était la course. Des fois, il y a des bouchons, il y a des retards, j'arrive en retard, on me dit : « Ouais, Monsieur, on vous met un rapport d'incident »... Ce n'est pas de ma faute, il y a des bouchons, je vais faire quoi ? Je vais pousser les voitures ? (Entretien Youcef, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

De retour en prison alors qu'il ne lui restait qu'une poignée de semaines à effectuer sous bracelet, Youcef nourrit peu d'espoir de récupérer son emploi. « Pour deux mois, pour deux mois de détention, ils m'ont tué un travail ! Ils m'ont niqué mes projets ! Et après, on va refaire une réinsertion, ils vont me reposer tout le temps les mêmes questions à ma sortie... J'ai tout fait pour qu'à la fin ils me disent de repartir à zéro ! » Comme l'illustrent ces exemples, plus qu'une alternative à la peine, le bracelet électronique peut être perçu comme l'un des maillons d'un suivi pénal étroit dont les enquêtés ne parviennent pas à se défaire et qui les conduisent régulièrement en prison. « La présence actuelle du bracelet rappelle et ravive en permanence la possibilité de la sanction en cas de manquement aux obligations, bref la virtualité d'un pouvoir absent. Le bracelet peut alors

être vécu comme le référent matériel d'une chaîne insensible effectuant un emprisonnement invisible » (Razac, 2013, p. 392). Dans cette configuration, les « alternatives à l'incarcération » se transforment en mesures de contrôle social et de prolongation de la peine.

Pour le contingent de la clientèle carcérale régulière, la prison continue d'imprimer sa marque hors les murs. Même sortis de détention, ces enquêtés doivent continuer à se plier à un contrôle social étroit, particulièrement contraignant et difficile à respecter au quotidien : placement en semi-liberté ou sous surveillance électronique ; suivi SPIP ou obligations de soins ; auxquels s'ajoutent parfois d'autres condamnations qui menacent à tout instant de tomber et de mettre un terme à tous les efforts entrepris. Comment se rendre à un rendez-vous avec un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation programmé en pleine semaine lorsque l'on travaille, ou bien qu'il impose de parcourir quelques dizaines de kilomètres lorsqu'on n'a pas l'argent nécessaire pour faire le plein d'essence ? Ce temps ne serait-il pas mieux investi à chercher un moyen d'obtenir des ressources financières ? Comment cacher ses obligations de soin ou son suivi socio-judiciaire à son employeur, lorsque ces mesures nécessitent de quitter régulièrement son poste de travail pour s'y plier ? Voilà quelques-unes des préoccupations récurrentes évoquées par les enquêtés lorsqu'ils sortent de prison. Officiellement légitimés à des fins de réinsertion, ces dispositifs tendent au contraire à freiner leurs projets personnels et professionnels ; et *in fine*, à boucher leur horizon et leurs perspectives. Les erreurs et les manquements sont sanctionnés d'autant plus durement que l'épaisseur de leur casier suscite moins de mansuétude lorsqu'il est parcouru par un magistrat.

Quand je suis passé au tribunal pour les faits qui me sont reprochés, ils m'ont dit : « Monsieur, nous, on demande votre mise en détention provisoire, étant donné que vous en êtes déjà à votre douzième condamnation, vous avez besoin d'un petit électrochoc encore une fois pour comprendre qu'il ne faut pas récidiver. » Sauf que ce n'était pas des récidives... Ça n'avait rien à voir. Mais eux, ils ne voyaient pas ça comme ça, quoi. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Marvin résume laconiquement cette spirale qui le renvoie invariablement entre quatre murs : « Même en ayant payé notre dette, on traîne toujours des casseroles. On est toujours emmerdés par la suite ». Cette mécanique carcérale génère un vif sentiment d'injustice et d'incompréhension pour les prisonniers qui, comme Youcef, voient tous leurs efforts entrepris pour se réinsérer subitement brisés par une nouvelle incarcération – parfois en raison de faits survenus plusieurs années auparavant. Ce contrôle social étouffant évoqué par nombre d'enquêtés les empêche de se tenir durablement éloignés de la prison, limite leurs mouvements, génère une pression permanente, obstrue leur horizon et entrave leur capacité à se projeter dans un avenir lointain.

des murs. À cela s'ajoutent les séquelles de l'incarcération et le sentiment, tenace, de devenir étranger à soi-même.

2. *Devenir étranger à soi-même : « Tu ne seras plus jamais la même personne. »*

Le constat est régulièrement partagé par les détenus : « La prison fait changer ». Derrière cette expression récurrente se cachent deux phénomènes indissociables l'un de l'autre. Le premier renvoie à la persistance hors les murs de gestes et d'habitudes acquises en prison. Le second témoigne de changements d'humeur et de l'impression d'avoir été rendu mutique, irritable, impulsif ou paranoïaque en raison de l'incarcération. Ces deux phénomènes témoignent d'une impression partagée d'assujettissement, voire d'aliénation lorsque les prisonniers assurent ne plus se reconnaître eux-mêmes.

Nous avons relevé précédemment que certaines habitudes ou routines carcérales se manifestent lors des entretiens sous la forme de souvenirs sonores ou de gestes reproduits mécaniquement : le tintement d'une clef à la ceinture d'un surveillant ; le son métallique d'une lucarne qui s'ouvre ; le claquement électrique du verrou d'une grille qui se ferme. Certains enquêtés évoquent la persistance de ces gestes et d'un vocabulaire carcéral dont ils peinent à se défaire à leur sortie. À l'issue d'une peine de prison de cinq ans, Nabil fait état des habitudes qu'il y a acquises et qui persistent lorsqu'il rentre chez ses parents : laisser couler l'eau des robinets ; utiliser au quotidien le vocabulaire de l'institution pénitentiaire ou encore faire montre d'une vigilance de chaque instant lorsqu'il utilise son téléphone portable.

Ici, les robinets, vous appuyez pour faire couler l'eau. Bein moi, je laissais les robinets couler, quand je suis sorti. Mon téléphone, des fois, j'étais dans ma chambre ou quoi, ma mère elle vient, bam ! [*fait mine de le cacher rapidement, comme pris sur le vif*] Je suis dans la rue, je vais voir quelqu'un... Hop ! Je ne sais pas, je vais ranger mon téléphone. Il y a quoi encore ? Ah oui : « Je vais dans ma cellule ». Au lieu de dire « je vais dans ma chambre ». (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces éléments témoignent à leur façon de ce que Donald Clemmer qualifie de « prisonnérification » pour évoquer la manière dont des individus finissent par incorporer les règles et les routines de l'institution carcérale au point de ne plus parvenir à s'en extirper (Clemmer, 1958). Plus fondamentalement, les personnes interrogées évoquent avec une grande régularité les changements émotionnels et comportementaux induits par la prison. Ces transformations tiennent notamment au sentiment d'avoir été contraint de se « forger une carapace » pour s'aménager une place en détention. « La prison fait changer quand même, je pense. Je pense qu'elle m'a fait changer

quelque chose. Je suis plus cool, à l'extérieur. Ici, je me suis forgé une carapace. J'espère la perdre, cette carapace », explique Philippe. Cette « carapace » dont parle Philippe, et qu'évoquent nombre d'enquêtés, renvoie à l'impératif de ne pas se montrer vulnérable, ce qui nécessite une vigilance de chaque instant. Comme nous l'avons relevé précédemment, un tel travail a un important coût psychique. Plus encore, les prisonniers amenés à performer dans la durée ces façades de dureté et d'insensibilité éprouvent le sentiment de ne plus parvenir à s'en extirper lorsqu'ils sortent de prison. À l'instar de Marvin, ils constatent, impuissants, une dégradation de leurs relations avec leurs proches.

Moi je sais que quand je suis sorti, je n'étais plus le même que quand je suis rentré. J'ai changé du tout au tout. Avant, je me confiais plus facilement. Maintenant, ma femme, elle me dit : « T'es un mur. T'es une porte de prison. T'as du mal à sortir les choses. » (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Lorsqu'il explique que sa femme dit de lui qu'il est « une porte de prison », Marvin témoigne de l'hybridation entre l'institution et les personnes qu'elle enferme, au point que ces dernières en acquièrent les caractéristiques physiques. De telles transformations tiennent pour partie à l'hypervigilance qu'impose la vie en détention. Nabil estime par exemple que c'est la prison qui l'a rendu « paranoïaque ». De fait, le quotidien carcéral impose une méfiance permanente, en même temps qu'il nécessite de se montrer discret, taiseux ou violent. Les relations sociales entre détenus imposent une prudence particulière afin de se tenir à bonne distance des personnes jugées folles, violentes ou dangereuses. Selon Antoinette Chauvenet, « la “paranoïa” apparaît comme l'effet en retour de l'importance accordée au secret, à la recherche des intentions cachées et à la défiance qui caractérise le rapport social aux détenus, lesquels vont étendre en miroir ces traits à leurs propres relations » (Chauvenet, 2006, p. 379). Marvin évoque les effets de l'exposition prolongée à un espace générant une anxiété diffuse et une vigilance de chaque instant du fait que l'on y croise des prisonniers condamnés pour des affaires inquiétantes, dangereuses ou sordides :

Moi j'ai déjà entendu certaines histoires en prison où ce n'est pas tout beau tout rose, quoi. Quand on entend ça, on n'est pas serein. On n'est pas serein, on se méfie beaucoup plus. On reste sur nos gardes, on se met des barrières... Et tout ça, après, quand on sort, ça reste. Ça reste. Ça ne s'en va pas comme ça. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Cette hypervigilance, et tout ce qu'elle implique en termes de prudence, de méfiance est de mutisme, peut conduire au sentiment de devenir « fou » :

C'est eux qui ont voulu me rendre comme ça. C'est eux qui me rendent comme ça, à force. Allez enfermer un lion en cage... Il fait quoi ? Il devient fou. Il devient fou, alors il a des problèmes maladiés. Le détenu, c'est le même principe. C'est le même principe. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Certains enquêtés évoquent enfin la rage que génère la prison sur le long terme. Dimitri estime que cette « haine » qu'il éprouve trouve son origine dans la nécessité, imposée par la vie en détention, de « se contenir » et de supporter sans mot dire les humiliations et les privations quotidiennes, au point de susciter un état permanent d'explosion.

Moi, je pense que la prison, ça met quand même beaucoup de colère en nous. Ouais, ça ramène de la haine aussi, la prison. Parce que déjà, il faut se contenir. Il faut savoir se contenir. Et quand on prend beaucoup sur nous, beaucoup, beaucoup, beaucoup, après ça devient de la colère, de la haine, je ne sais pas. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

C'est cette même colère qui se donne à voir dès l'entrée, lorsque des détenus laissent éclater leur rage d'être de retour derrière les barreaux, ainsi que nous l'avons relevé plus tôt. Dimitri évoque longuement le sentiment d'arbitraire et de dépossession de voir sa vie gérée sans lui et contre son gré par un système judiciaire qui ne veut pas desserrer son étreinte :

C'est eux qui ont le contrôle de toi, aujourd'hui tu ne te contrôles plus toi, tu n'as même plus le droit du contrôle sur ta vie, tu n'as plus rien. Aujourd'hui, c'est eux qui veulent que toi tu sois comme ça, que toi tu fasses ceci, cela ! Mais moi, si je n'ai pas envie de faire ce que vous, vous me dites que moi, je dois faire ?! Comme aller voir des CPIP, là... Ça fait vingt ans, je les vois, les CPIP ! Au bout d'un moment c'est un ras-le-bol. Déjà tu vas en détention, et tu ressorts, et tu dois encore être suivi pendant deux ans, ramener des preuves, tu cherches du boulot, après on va te dire aussi de faire les trucs pour le stupéfiant, mais qu'est-ce j'en ai à foutre ? Je ne suis pas un drogué, je ne suis pas un alcoolique. Au bout d'un moment, c'est un ras-le-bol, quand vous avez fait ça toute votre vie. Ça devient lassant. Faut qu'ils me lâchent la grappe. Ils ne vont pas rester comme ça derrière mon cul jusqu'à ma mort, non plus. Au bout d'un moment c'est lassant. Parce que t'as plus de vie ! Pour moi, t'as plus de vie. T'es un numéro, t'appartiens à quelqu'un. Comme on dit, il y en a qui appartiennent à des dealers, moi, j'appartiens à la justice. C'est la même chose. C'est pareil. Mais eux, ils savent qu'ils ont le droit ! (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Pour la clientèle carcérale habituelle, l'expérience de la prison est donc celle d'un contrôle social resserré qui s'étend bien au-delà des murs de la détention. À une échelle individuelle, ces mécanismes d'allers-retours permanents empêchent les individus de se projeter durablement dans l'avenir et suscitent des formes d'apathie, d'hypervigilance, de mutisme ou de colère qui les affectent durablement. Sur un plan macrosociologique, ces expériences témoignent plus largement des effets

de la gestion pénale de la précarité sociale (Wacquant, 2009) : la prison sanctionne des trajectoires de désaffiliation qu'elle vient renforcer en retour.

3. Le temps des longues peines

Les prisonniers condamnés à des peines de plusieurs années font face, pour leur part, à une temporalité spécifique qui tient aux effets mortifères du délitement du temps. Contrairement aux visiteurs occasionnels de la prison qui peuvent se réfugier dans la pratique intense d'activités en s'accrochant à la perspective de sortir rapidement, ils doivent affronter dans la durée la « mécanique du temps vide » propre à l'institution carcérale (Chantraine, 2004a, p. 165). L'incarcération dans la durée génère chez ces enquêtés un certain rapport au temps, à l'attente et à l'ennui, qu'ils peinent à décrire et qui témoigne de certains des effets de la prison sur le long terme. Ces derniers ne peuvent que constater que le temps qui régit la vie quotidienne en détention ne semble pas régi par les mêmes règles que celui qui s'écoule de l'autre côté des murs (Cunha, 1997). « D'un côté, les heures en détention s'étirent sur la longueur, de l'autre, les jours passés en prison sont comme évaporés et lorsque l'on regarde vers le passé, les premiers temps de l'incarcération semblent dater de la veille » (Dufaux, 2010, p. 312). Contraints à une position de spectateurs, les prisonniers observent de loin le délitement de leurs relations avec leurs proches et les nouvelles du monde qui leur parviennent à travers leur poste de télévision (Rubio, Farcy-Callon, Mahi, 2023, pp. 115-117). Leur date de sortie apparaît parfois si lointaine qu'elle suscite moins d'attente que le transfert vers une nouvelle prison. Ils doivent enfin affronter le caractère proprement mortifère de l'institution carcérale : la mort y est omniprésente, et d'autant plus régulière que les années passent et que les décès se succèdent.

1. *La prison dans la durée : « J'étais à l'iPhone 5, dehors. Je suis sorti, on était au 10. »*

« La taule, c'est l'ennui », résume Gwen. « Moi j'ai l'impression qu'on me met en taule, c'est quoi ? On me met dans un placard, on attend que le temps passe, et je ressorts dehors. Au final ça a servi à quoi ? Ça a fait quoi ? » Incarcéré pour la première fois lorsqu'il était mineur et multipliant depuis une succession de courtes peines, le jeune homme n'est jamais parvenu à sortir durablement de prison. « C'est simple, résume-t-il, depuis mes 16 ans, j'ai passé deux ans dehors ». Parce qu'il est incarcéré depuis longtemps, Gwen explique avoir développé un certain rapport au temps. « Voilà, plusieurs fois, je vais me poser là, comme ça, je vais rester une heure dans mes pensées sa mère, tu sais. » Ce rythme lent et taiseux, à peine ponctué de quelques interactions, contribue à

distinguer « ceux qui ont déjà tourné » des « primaires », dont Gwen n'apprécie pas particulièrement la compagnie. « Là, j'ai mon co, ça fait trois mois qu'il est là. Et je ne sais pas, j'ai l'impression qu'il est tout le temps pressé... Mais frère, t'es en taule, t'as tout ton temps ! »

Après huit années passées en prison, Wassim fait part d'un quotidien rythmé par des journées sans fin et des années qui défilent à toute vitesse. « Ça fait bientôt dix ans, là. Les années, je ne les sens même plus, carrément. Ça passe trop vite. Ça passe trop vite. Fin de peine dans cinq ans, pour moi c'est proche. » Comme Gwen, il estime avoir du mal à se concentrer et se réfugier facilement « dans une bulle », évoquant cet état d'absence hors du temps, difficile à mettre en mots, que finit par générer la prison.

Plus je fais des années en prison, plus... Je n'arrive plus trop à me concentrer. Je suis dans une bulle. Je regarde la télé, je regarde un film, une émission ou un documentaire, peu importe, bein je vais commencer à le regarder, je vais commencer à me concentrer, et direct ça va m'emmener dans une bulle. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Lorsque le nombre de jours qui séparent de la sortie se comptent en années et que le quotidien est marqué par la répétition et la monotonie, le seul moyen de briser la routine – les détenus parlent de « casser la peine » – consiste à obtenir un transfert dans un nouvel établissement afin de découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles personnes et de nouvelles routines. On peut sans doute voir dans les multiples tentatives déployées par Gwen pour changer d'établissement un moyen pour lui de lutter contre cette monotonie. De son côté, tout juste arrivé à Melville à la suite d'un transfert, Anas estime que « ça change un petit peu. Moi, personnellement, je trouve que ça fait du bien. Ça fait un changement, une coupure. C'est comme si on redémarrait une deuxième peine ». Wassim aussi évoque le caractère salubre de ces transferts réguliers :

Quand tu prends une grosse peine, c'est bien d'être transféré, de changer de prison. Aller dans une prison, ça nous fait changer, un peu. Ça casse la peine. Tu découvres une nouvelle prison. Que ce soit les personnes de l'administration ou que ce soit les détenus, tu rencontres à chaque fois des nouvelles personnes. Le milieu où tu es, les cellules, elles sont nouvelles... C'est une autre architecture. La prison, comment elle est faite, les promenades, tout ! À chaque fois que tu vas dans une nouvelle prison, en fait, ça change. Tout ce processus, le temps que tu découvres à chaque fois la prison dans tous les coins et les recoins, ça prend un petit temps. Donc c'est ça qui permet de casser la peine. Alors que si on est dans une même prison pendant des années... Je veux dire, au bout d'un mois, vas-y, tu la connais, la prison. Et vas-y, après, t'es là, t'en as marre de la prison ! Le maximum que j'ai fait dans une prison, c'est deux ans, deux ans et demi. Ouais, non, je suis comme ça, moi. Je suis obligé d'être transféré à chaque fois. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Ces témoignages sont d'autant plus éloquents que le transfert se solde généralement par la perte de petits aménagements durement et patiemment conquis. Gwen quitte sa cellule immaculée de Duras pour découvrir l'insalubrité et la suroccupation de Melville. Wassim, qui était incarcéré en centre de détention, n'a plus accès à une console de jeux vidéo lorsqu'il entre à l'UDV. Anas perd le téléphone portable qui lui permettait de contacter ses proches. Le fait qu'un transfert soit tout même jugé préférable, même s'il implique la perte de tous ces éléments susceptibles d'apaiser le quotidien, en dit long sur le sentiment étouffant et claustrophobe que génère l'incarcération sur le long terme.

Si les prisonniers parviennent bon gré mal gré à dompter ce temps infini et vide de sens qui s'écoule entre les murs et dont la monotonie est ponctuellement rompue par des transferts, il leur faut faire face aux multiples rappels à l'ordre du temps qui file à l'extérieur. La prise de conscience du temps passé en prison peut s'exprimer, à la sortie, par le sentiment d'avoir du retard à rattraper.

Moi j'étais à l'iPhone 5, dehors. Je suis sorti, on était au 10. Ça fait un choc ! Ça fait un choc. Ma femme, elle m'a payé le dernier iPhone, je suis perdu dedans. Il y a des choses que je ne sais pas faire. Je sais appeler, je sais envoyer un message, après je regarde Facebook... Je ne sais pas faire, le reste. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le temps des longues peines est enfin celui de la déliquescence des relations sociales entretenues hors les murs avec de la famille ou des amis. Les fêtes et les événements collectifs sont décrits comme des moments particulièrement éprouvants. C'est sans doute à la force de l'euphémisme qu'elle suscite que se mesure l'intensité d'une douleur générée par la prison. Lorsque je lui demande comment se sont déroulées les fêtes de fin d'années qu'il a dû passer en détention loin de sa fille et de sa femme, Marvin se contente d'éluder : « On broie du noir. On broie du noir. On ne peut rien faire d'autre. À part penser et se retourner le cerveau dans tous les sens. Il n'y a pas cinquante solutions ». De leur côté, Anas, Nabil et Wassim sont contraints de célébrer l'Aïd dans la solitude de leur cellule. Ces événements qui rythment la vie sociale hors les murs sont d'autant plus difficiles à vivre qu'ils viennent rappeler aux prisonniers l'ampleur de leur isolement. Comme en atteste Marvin – qui use pudiquement d'un pronom indéfini pour se référer à sa propre situation – les idées noires et les envies suicidaires sont fréquentes.

Il en va de même pour les anniversaires : Youcef garde un souvenir douloureux du jour de ses 22 ans, qu'il passe dans la solitude du quartier disciplinaire. Quant aux anniversaires des proches, ils impliquent de maintenir un lien qui se distend à mesure que passent les années de prison. Les frères de Wassim grandissent en son absence. Il peine à se remémorer leur âge. En fonction de ses

conditions de détention changeantes et de ses ressources financières variables, il n'est pas toujours en mesure de leur souhaiter leur anniversaire en temps et en heure.

À terme, cet isolement social et spatial conduit à une forme de mort sociale. C'est ce que remarquent Suzanne Yang et ses collègues lors d'une enquête portant sur la santé mentale des détenus condamnés à de longue peine : « Bien qu'aucun des détenus [rencontrés] ne soit condamné à la peine de mort (la peine de mort a été abolie en France en 1981), les thèmes d'une mort prochaine et du sens de la vie étaient pourtant régulièrement présents dans les réflexions des prisonniers » (Yang *et al.*, 2009, p. 301). Incarcéré à l'aube de sa vie d'adulte, Wassim ne cesse de songer à la mort. Il sortira de prison la trentaine bien entamée, et devra débiter sa vie active en justifiant d'un CV vierge. À ces morts symboliques que suscite la prison s'en ajoutent d'autres, bien réelles cette fois.

2. *La banalité de la mort : « En un an, il y a eu trois suicides. »*

Chaque année, environ une centaine de personnes détenues décèdent des suites d'une maladie en prison, à l'hôpital ou au sein d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) (Chassagne, Godard-Marceau, Aubry, 2017). À ces morts dites « naturelles » s'ajoutent celles qualifiées de « violentes » – c'est-à-dire les suicides. Selon les années, ce sont entre 100 et 150 personnes qui se donnent la mort en détention. Cela signifie que les hommes incarcérés se suicident 7,4 fois plus que dans la population générale, tandis que les femmes se suicident 26,9 fois plus entre les murs qu'à l'extérieur (Mundt *et al.*, 2024). Avec les EPHAD et les hôpitaux, les établissements pénitentiaires figurent donc parmi les institutions où le taux de mortalité est le plus élevé (Cliquennois, Chantraine, 2009). Ce à quoi il faut enfin ajouter les nombreux suicides et décès des suites d'une overdose qui ont lieu quelques jours après la sortie (Eck *et al.*, 2019).

De ce fait, même si l'écrasante majorité des personnes détenues sortent vivantes de prison, elles n'en sont pas moins nombreuses à être confrontées, durant l'incarcération, au décès de personnes qu'elles connaissent de près ou loin – la probabilité d'être confronté à cette situation, du reste, croît avec le temps passé en détention. « Bien que ces décès demeurent exceptionnels, la plupart des détenus connaissent, un jour, le calme brutal de la détention à l'annonce d'un suicide, l'évacuation des coursives au passage du corps et, surtout, le silence qui entoure l'événement » (Ricordeau, 2008a, p. 137). À ces décès s'ajoutent les nombreuses tentatives de suicide et la grande fréquence des actes auto-agressifs (Bourgoin, 2001). L'institution carcérale marque son empreinte de son caractère profondément mortifère : la confrontation avec la mort y est courante, sinon banale. « Mon père est mort dans cette prison. On dit qu'il s'est pendu », lance spontanément

Dimitri en début d'entretien, sans émotion perceptible dans sa voix. Dès son tout premier jour de prison, Steven apprend que la place de la cellule qu'il occupe est vacante depuis la veille, compte tenu de la tentative de suicide du détenu qui l'occupait.

Mon codétenu de la première journée, il était avec un autre gamin qui a essayé de se suicider... avec un couteau qui ne coupe pas ! [rires] C'est des grands malades, ici ! En plus je l'ai vu ce mec-là, tout à l'heure, il est venu chercher ses affaires dans la cellule. Une grande saucisse. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Une fois encore, c'est par la mobilisation d'un humour noir que Steven restitue une expérience douloureuse. Il s'agit pour lui de se distinguer de ce qu'il perçoit comme une triple faiblesse de la part de ce détenu : faiblesse physique, d'abord (une « grande saucisse ») ; faiblesse de vouloir se donner la mort, ensuite (il a « essayé de se suicider ») ; faiblesse, enfin, de ne pas y être parvenu (« avec un couteau qui ne coupe pas »).

Si la confrontation avec la mort survient dès les premiers jours, notamment *via* l'insistance avec laquelle les nouveaux détenus se voient questionner par une diversité de professionnels sur leurs idées suicidaires, elle devient d'autant plus banale lorsque les années de prison se succèdent et que s'allonge la liste des connaissances et qui se sont données la mort entre les murs. « Juste avant d'arriver ici, j'étais dans une autre prison, en un an – j'ai fait un an là-bas – il y a eu trois suicides. C'est un truc de ouf », explique Wassim, qui revient longuement sur les décès de détenus auxquels il a été confronté.

Des suicides, moi j'en ai connu beaucoup, ils sont morts à cette heure-là. Il y avait un petit, je vais m'en rappeler toute ma vie. Il était aux arrivants avec moi, et il avait les dents toutes cassées... Il fumait du shit et tout. Eh, on avait le même âge. Et je ne sais pas pourquoi il est allé au mitard... Et là-bas, le mitard, c'est un truc de ouf, il n'y a pas de fenêtres. Limite, t'as du mal à respirer. Et lui, il a mis le feu à sa couverture. Bon, il a sûrement cru qu'il n'allait pas se brûler, puisqu'il a mis la couverture vers la porte. Mais comme c'est un jeune, il ne savait pas qu'en fait, la fumée, ça tue. C'est plus la fumée qui tue que le feu, en fait. Et voilà, il a été retrouvé mort dans sa cellule. Intoxiqué et tout. Ça m'a fait de la peine. Parce que bon, je l'aimais bien, je me disais... Si ça se trouve, il n'avait même pas voulu mourir, en fait. Ça m'a fait de la peine. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Wassim évoque une autre histoire similaire, survenue dans une autre prison :

Il ne lui restait pas longtemps, en vrai. Peut-être quatre ou cinq ans. Mais il devait sortir en aménagement, parce qu'il avait déjà fait douze ans pleins. Pour moi, ce n'était pas quelqu'un de fragile. Il était bien habillé, il était sorti il n'y a pas très longtemps en perm... Donc pour moi, il était super bien, quand il était aux arrivants. Eh, mais je me rappelle, il avait une doudoune

Lacoste réversible des deux côtés, je lui disais : « Elle est grave bien ta doudoune je la kiff, viens, vends-la-moi s'il te plaît... » Et lui, il me disait : « T'inquiètes, quand je sors, je te la laisse. Je vais te la donner. » Un jour, j'ai entendu qu'il était mort au mitard. Je n'arrivais pas à y croire. Pour moi, c'était impossible. Même sa famille, ils avaient fait une manifestation devant la prison, mais ça n'a rien changé. Ils ont dit qu'il s'est suicidé, mais en vrai, tu ne sauras jamais la vérité. C'est un truc de ouf. On dit souvent que les surveillants, ils masquent ça par un suicide. Et moi, j'y crois, à ça. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

« Et au final, ils ne sont plus là, maintenant. Ils sont morts », conclut Wassim. Pour mettre à distance la perspective d'un suicide qu'il a déjà tenté de mettre à exécution à plusieurs reprises, le jeune homme s'appuie sur l'islam, qu'il s'est mis à pratiquer avec assiduité en détention. La religion permet à Wassim de structurer son quotidien et de chercher du réconfort, de l'apaisement et un sens à une expérience qui en est dénuée (Galembert, 2020). À l'aune de sa trajectoire, il est également possible d'y voir une tentative de ce que le sociologue Marwan Mohammed qualifie de « sortie religieuse de la délinquance » (Mohammed, 2019). La religion constitue pour Wassim une ressource qui, au même titre que les activités culturelles auxquelles il participe assidûment, lui permet d'apaiser son quotidien et garantit *a minima* son intégrité psychique (Ducloux, 2023). Pour le jeune homme, il ne fait aucun doute que c'est sa foi qui contribue à le maintenir en vie. « En vrai... J'aurais pu me suicider, moi aussi. C'est ça que j'essaye de vous dire », souffle-t-il. Reste que ce lien à la vie semble demeurer ténu : « Je sais qu'un jour je vais sortir. Peut-être mourir avant, je ne sais pas, mais je pense plutôt que je vais sortir », conclut-il.

Lorsque Dimitri affirme, à propos de son père, qu'« on dit qu'il s'est suicidé », ou que Wassim met en doute la volonté de ses connaissances de se donner la mort en y voyant, dans un cas, une volonté de protester en déclenchant un feu de cellule, et dans l'autre, un meurtre déguisé en suicide, tous deux se font les relais de rumeurs qui attribuent aux surveillants des assassinats. Wassim poursuit, à propos du décès d'une autre connaissance :

Tous les détenus le connaissaient. Il y avait même son cousin, à ce qui paraît. Il disait que c'était impossible qu'il se soit suicidé. Qu'il avait entendu les surveillants rentrer dans sa cellule en pleine nuit. Il y en a qui disaient : « Ouais, les surveillants, ils l'ont étranglé et tout ». Il n'arrivait plus à respirer, son cœur ne répondait plus, les surveillants ont coupé un drap vite fait, ils l'ont mis autour de son cou et ils ont accroché ça à la fenêtre. Et voilà, après, ils ont fermé la porte. Et le lendemain, quand l'autre équipe a vu ça, bah ils étaient choqués. Ils ont appelé les pompiers, l'hôpital, la police, tout ça... Et en fait, l'affaire elle est classée sans suite, à chaque fois. Il n'y a pas d'enquête, il n'y a rien. Moi, j'ai toujours eu peur des trucs comme ça. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

De telles allégations sont récurrentes. Nabil s'en fait également l'écho :

Nous, on avait entendu plusieurs légendes... Plusieurs noms de certains surveillants, comme quoi c'était eux qui avaient tué les personnes détenues... Ils les avaient pendus au mitard et fait passer ça en suicide. Alors que les familles, elles connaissaient très bien les personnes... « Mon fils, il ne se serait jamais suicidé ». C'est tellement facile, pour eux... Je trouve ça... Ça, ça peut donner la haine. Ça, vous entendez ça, vous êtes en détention... Ça peut donner la haine. (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces rumeurs peuvent susciter l'effroi et la terreur lorsque des détenus s'endorment le soir dans leur cellule isolée du quartier disciplinaire en craignant que des surveillants s'y infiltrent la nuit tombée pour les assassiner discrètement, tout en étant persuadés que leurs proches n'en seront jamais tenus informés. À cela s'ajoute une haine tenace couplée à un sentiment d'impuissance et d'injustice lorsque, comme Nabil, des prisonniers se persuadent que certains des professionnels qu'ils croisent quotidiennement sont des meurtriers dont les actes resteront impunis.

La circulation de ces rumeurs est favorisée par la gestion des suicides par l'administration, caractérisée par le secret, l'opacité et le silence. Aux yeux des détenus et des proches endeuillés, ces réactions peuvent sembler suspectes, sinon coupables. « Le secret, qui caractérise l'institution carcérale, légitime et renforce les angoisses des proches, accentue le sentiment d'insécurité de beaucoup de détenus... » (Ricordeau, 2008a, p. 141). On peut également lire la persistance de ces rumeurs à l'aune du sentiment d'extrême dépendance et de grande vulnérabilité qu'éprouvent les personnes détenues. Ces dernières ont la sensation que leur vie est entre les mains du personnel pénitentiaire et de son pouvoir discrétionnaire ; et que l'absence d'observateurs extérieurs peut conduire à leur mort discrète et rapidement camouflée. Lorsque Nabil évoque les assassinats qu'orchestreraient les surveillants, il est difficile de ne pas songer au sentiment qu'il éprouve d'être à l'entière merci de l'institution et de ses agents : « On est entre leurs mains », affirme-t-il. Dimitri fait part d'un même sentiment d'arbitraire, d'impuissance et de dépossession : « Ils font ce qu'ils veulent avec les détenus. Ils peuvent venir vous taper, vous faire ce qu'ils veulent, il n'y aura jamais de suite. Il n'y aura rien. » Peut-être peut-on y voir enfin une manière de tenir à distance la banalité de la maladie, de la souffrance et du suicide, en l'attribuant à des responsables bien déterminés plutôt qu'à d'autres détenus avec lesquels ils partagent beaucoup en commun.

Il y a les morts en prison ; et puis il y a les morts à l'extérieur. Plus les peines sont longues, plus les prisonniers risquent d'être confrontés à la disparition de leurs proches. Il leur faut alors affronter le deuil depuis leur cellule. « Le décès d'un proche est un sujet d'angoisse pour les condamnés à de longues peines, car il a un caractère inéluctable » (Ricordeau, 2008a, p. 139). Youcef a toujours vécu avec son père, qui l'a élevé depuis la naissance. Celui-ci décède lors de son incarcération. Le jeune homme ne peut pas se rendre à l'enterrement, qui se tient à l'étranger. S'il

s'agit d'une expérience qui lui est particulièrement douloureuse, il remarque qu'elle l'a été plus encore lors de la sortie :

En prison, il y a eu des coups de mou, mais ça va. C'était encore pire en sortant. Moi, je vivais qu'avec mon père, j'ai grandi qu'avec mon père. Ça fait bizarre, il y a eu un vide, quand je suis sorti. Je n'avais plus de maison, je n'avais plus rien, je suis reparti à zéro. (Entretien Youcef, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pour Youcef, la prison constituait tout à la fois une cage et un cocon qui l'empêchait d'appréhender pleinement l'ampleur des bouleversements que ce décès impliquait ; le rendant en quelque sorte irréel et retardant de quelques mois son processus de deuil.

Ce dont témoigne la banalité de la mort en détention, enfin, c'est de la fréquence des expériences traumatisantes vécues par les personnes détenues – tout comme le personnel pénitentiaire, à qu'il incombe de surveiller les personnes suicidaires, d'administrer les premiers soins et de décrocher les cadavres. L'atmosphère proprement mortifère de l'institution pénitentiaire tient au fait que ces expériences s'accumulent alors que les espaces d'expression de la parole et de soutien psychique apporté aux témoins directs et indirects de ces décès s'avèrent le plus souvent insuffisants, lorsqu'ils ne sont pas inexistantes.

*

De même que tous les détenus ne sont pas pareillement outillés pour faire face à l'ampleur des bouleversements engendrés par l'incarcération, toutes les peines ne produisent pas les mêmes effets. En nous concentrant sur la dimension temporelle de l'expérience carcérale, nous avons relevé, dans ce chapitre, différentes temporalités de la prison qui affectent différenciellement les individus.

Pour les uns, peu socialisés à l'univers carcéral et relativement insérés socialement, il peut s'agir d'une expérience circonscrite dans le temps, un « accident de parcours » dont il est possible d'espérer que les conséquences demeurent marginales à l'échelle d'une trajectoire biographique. Ceux-ci font montre de premières formes d'adaptations à l'univers carcéral avant d'affronter les épreuves que ne manque pas de susciter la sortie. Pour d'autres, qui ont en commun de longs parcours de désaffiliation, la temporalité de la prison ne se résume pas qu'au seul temps passé derrière les barreaux : elle étend son emprise hors les murs et, par un jeu d'alternatives à l'incarcération, de mises à l'épreuve, de diverses obligations et de moindre tolérance à l'égard des récidives, renvoie invariablement en détention. Ceux-là font part du sentiment d'être durablement prisonniers de la mécanique carcérale, et ne peuvent que constater les changements que suscitent

chez eux les effets du temps passé derrière les barreaux. Enfin, certains enquêtés condamnés à de longues peines témoignent du caractère mortifère de la prison sur le long terme, lorsqu'à la mort sociale qui caractérise l'expérience de la détention dans la durée s'ajoutent les morts bien réelles qui se succèdent à mesure que défilent les années.

Un tel résultat peut sembler contradictoire avec le constat initialement émis selon lequel les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête font état d'un quotidien moins douloureux passés les trois premiers mois d'incarcération : il tend en effet à montrer que la souffrance croît avec le temps passé entre les murs. Ces deux résultats, pourtant, ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires : la douleur intense et aiguë suscitée par l'entrée en détention partage peu de choses en commun avec la souffrance lourde, pesante et diffuse que génère la prison sur le long terme. Cette enquête, conduite au cours des trois premiers mois d'incarcération, donne prioritairement à voir les adaptations dont font preuve les nouveaux arrivants. Elle ne permet de saisir qu'à la marge, à travers les témoignages rétrospectifs des quelques détenus ayant connu de longues périodes d'incarcération préalables, quelques-uns des effets générés par la prison dans la durée.

CHAPITRE 4. DES SOUFFRANCES FAÇONNÉES PAR DES ARCHITECTURES

CARCERALES

Si, comme le précédent chapitre l'a souligné, la prison est une expérience temporelle, il s'agit au moins autant d'une expérience spatiale. Les possibilités de supporter l'incarcération diffèrent en effet grandement selon les spécificités des établissements pénitentiaires au sein desquels les individus sont affectés. Un tel constat invite à approcher la prison à l'aune de ses dimensions géographiques, spatiales et architecturales, comme y invitent Olivier Milhaud et David Scheer (2020) ou Anaïs Tschanz et Sandra Lehalle (2023). Il appelle également à saisir la façon dont les prisons, en fonction de leur localisation, interagissent avec leur environnement immédiat (Combessie, 1996). Ce sont les objectifs poursuivis par ce chapitre, qui, nourri des travaux conduits en géographie carcérale (Scheer, 2016 ; Milhaud, 2017), s'intéresse à la façon dont les prisons elles-mêmes produisent des vécus différenciés et affectent de différentes manières la santé psychique des personnes détenues. La dimension spatiale de l'expérience carcérale joue sur trois niveaux distincts : à l'échelle de l'établissement lui-même ; des différents secteurs de la détention et de l'espace cellulaire.

À l'échelle de l'établissement, c'est toute l'organisation spatiale qui affecte différemment les individus selon qu'ils soient incarcérés dans une prison ou dans une autre. L'expérience carcérale diffère en effet largement selon que les personnes soient affectées à Melville, un établissement récent et très sécurisé situé à la périphérie d'une métropole, ou à Verne, qui occupe un bâtiment ancien situé en plein centre-ville et où les prisonniers partagent des dortoirs collectifs. En raison de leurs caractéristiques diamétralement opposées, la comparaison entre Melville et Verne nous servira ici de fil conducteur. À un deuxième niveau, les expériences varient également en fonction des différents secteurs de la prison. L'organisation routinière et la possibilité de s'aménager des marges de liberté diffèrent en effet selon les zones de la détention qui sont soumises à des règles très variables. Enfin, à l'échelle de la cellule, les expériences varient fortement selon que les détenus occupent seuls une cellule pendant plusieurs mois, ou qu'ils soient contraints de la partager avec jusqu'à sept autres codétenus. Or, comme nous le verrons ici, c'est souvent moins la promiscuité que l'isolement qui est redouté. Ce sont véritablement les situations d'isolement intense qui sont présentées comme les plus douloureuses et ayant l'impact le plus fort sur la santé psychique.

Chacune de ces échelles est caractérisée par une tension fondamentale, au cœur de ce chapitre, entre l'isolement et la promiscuité. Dans le contexte carcéral, ces deux situations sont traversées par des rapports ambivalents : une prison peut être surpeuplée tout en laissant à ses occupants un vif sentiment d'isolement, en raison du quadrillage étroit de l'espace – c'est le cas à

Melville. Il y a peu de surpopulation à Verne, mais les prisonniers cohabitent pourtant dans des situations de promiscuité intense. Certains détenus peuvent, pour éviter les effets délétères de la cohabitation forcée, chercher à être affectés dans des secteurs très isolés du reste de la détention. Voilà quelques-unes des dynamiques que nous nous efforcerons d'éclairer.

1. Le « goulag » et le « foyer »

Melville, c'est sale, il y a des gens qui sont à trois en cellule... C'est la jungle, ici. Melville, c'est l'une des pires prisons. Dans la région, je pense que c'est la pire. Ici, c'est une prison compliquée. Ah, combien de fois, même quand j'étais dehors, je voyais des vidéos de gens en promenade, ça se bagarrait et tout, jamais vu ça de ma vie... Ici, c'est bagarre sur bagarre, en plus, ici, il y a plein de clandestins, ils se battent avec des rasoirs... (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Franchement, il y a pire sur terre. Il y a pire. Et puis il n'y a qu'à penser aux autres prisons, aux autres détenus, qui vivent bien pire que ça. Ça remonte un peu de moral. La majorité des détenus, ils prennent la maison d'arrêt de Verne pour... une colonie, ce serait abusé, mais pour... ouais, une sorte de foyer, limite. Et je le ressens comme ça aussi. C'est bon enfant, parce que c'est Verne, c'est petit... Le monde est petit, donc forcément, des fois, on connaît pas mal de monde ici, ça aide aussi à passer une meilleure peine. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces deux témoignages d'Anas et de Baptiste, sélectionnés parmi une multitude d'autres qui font part du même constat en des termes proches ou identiques, illustrent de manière exemplaire les nettes différences d'appréciations émises à l'égard des prisons de Melville et de Verne. Ces considérations ne sont pas uniquement partagées par les personnes détenues : elles font également consensus parmi les agents pénitentiaires et le personnel soignant. Chacun s'accorde à considérer que Melville est un établissement « sécuritaire » voire « déshumanisant », tandis que c'est davantage le climat apaisé sinon « familial » ou « bon enfant » de Verne qui est mis en avant.

Ces extraits d'entretiens peuvent sembler d'autant plus contre-intuitifs qu'ils vont à l'encontre de l'hypothèse naïve que pourrait émettre l'observateur extérieur : alors que le centre pénitentiaire de Melville est un établissement récent qui dispose d'ateliers, de nombreux services et de conditions de détention à certains égards plus confortables, Verne est au contraire une maison d'arrêt vétuste et exiguë. Comprendre pourquoi Verne est jugée plus supportable que Melville nécessite d'analyser en détail le fonctionnement et l'organisation de ces deux établissements ; et la façon dont ils produisent des vécus si différents.

1. *Isolement, quadrillage et sécurité à Melville : « Ici, c'est un goulag, j'ai jamais vu ça ! »*

Sorti de terre au début des années 2000 dans le cadre du programme 4000, le centre pénitentiaire de Melville a été élaboré selon le schéma urbanistique de la « prison-ville » (Salle, 2012) : l'architecture du bâtiment rompt radicalement avec la conception d'inspiration panoptique typique des prisons du milieu du XIX^e siècle pour lui préférer une segmentation de différentes unités d'habitation isolées les unes des autres censées rappeler l'organisation urbaine. Melville héberge près de 900 détenus pour une capacité théorique d'un peu plus de 660 places. « C'est une ville à l'intérieur d'une ville », en dit Emma. L'établissement a beau être récent – « un équipement moderne », selon les mots d'un membre de l'équipe de direction – son architecture extérieure semble emprunter aux codes médiévaux de la forteresse : des quatre coins de son impressionnant mur d'enceinte en béton gris, quatre miradors surgissent. Coincée entre un parking, une bretelle d'autoroute et un pylône électrique qui grésille au petit matin, située à proximité immédiate du système d'alarme national que l'on entend rugir entre les murs chaque premier mercredi du mois, la prison semble avoir été placée dans une zone périurbaine dédiée aux équipements indésirables. Situé à une dizaine de kilomètres seulement de la grande ville la plus proche, l'établissement est pourtant difficilement accessible en transport en commun.

La prison de Melville est segmentée en différents bâtiments auxquels on accède en traversant des espaces extérieurs fermés par de nombreuses grilles, portes et postes de sécurité. Circuler à Melville impose d'attendre à de multiples reprises devant ces grilles situées à quelques mètres les unes des autres, et dont on apprend rapidement à déceler le claquement métallique caractéristique de l'ouverture déclenchée à distance par un doigt anonyme. Construite selon un schéma censé évoquer la ville, Melville frappe pourtant par son absence de place publique ou d'espace de rencontre : il s'agit d'un lieu tout entier dévolu au transit et à la circulation, et aucun espace n'est prévu pour flâner ou échanger quelques mots, contrairement aux ronds-points des vieilles prisons qui peuvent occuper cette fonction (Yeghicheyan, 2020).

Les principaux bâtiments de détention, situés aux quatre coins du mur d'enceinte, sont agencés selon un principe architectural similaire. Gardés par un poste de sécurité, ils s'ouvrent sur un atrium triangulaire qui fait face à la cour de promenade et donne sur les coursives. Au cours de la journée, les atriums sont généralement occupés par des petits groupes de surveillants, d'intervenants extérieurs ou de détenus qui attendent de se rendre à leurs rendez-vous ou dans les différents secteurs de la prison. Dans les bâtiments destinés aux hommes, l'ambiance est parfois pesante et les regards méfiants. Ces espaces fermés, éclairés par des néons blafards et quadrillés de grilles, ne dégagent pas la même impression de calme qui semble régner dans la cour d'honneur de

Verne. De l'avis des enquêtés, les cellules des bâtiments hommes, en plus d'être suroccupées, sont en piteux état. C'est ce dont témoigne Gwen : « Ici, c'est un goulag, moi je vous le dis... Pour moi, ici, c'est un goulag. Je n'ai jamais vu ça. »

La maison d'arrêt pour femmes, isolée du reste de la détention, se situe à l'une des extrémités de la prison. Les professionnels qui y exercent ou les détenues qui y sont incarcérées évoquent des conditions de détention moins pénibles que celles dévolues aux hommes. Compte tenu du faible taux de suroccupation, certaines cellules sont doublées, mais il n'y a pas de matelas au sol. L'un des étages de la MAF est occupé par un « module de respect », dont l'organisation, qui sera décrite en détail plus loin, repose sur un système porte ouverte en journée. L'extrémité d'une aile, séparée du reste de la détention par une grille, est occupée par la nurserie, où sont placées les femmes enceintes et les mères accompagnées de leur enfant en bas âge. Ces derniers vivent en prison, mais n'ont pas le statut de personnes détenues, et doivent donc théoriquement bénéficier de conditions de vie et d'éducation similaires à celles qui prévalent à l'extérieur (Borgeaud-Garciandía, 2022).

Melville a mauvaise réputation. Les professionnels qui ont exercé dans l'ancienne maison d'arrêt qu'a remplacé le grand centre pénitentiaire se souviennent avec nostalgie d'un espace certes exigü et insalubre, mais « humain » – contrairement aux règles de sécurité et au quadrillage de l'espace jugés « déshumanisants » de Melville. C'est ce qu'explique une soignante : « L'ancienne maison d'arrêt, c'était pourri, mais plus humain. Il y en avait des détenus qui arrivaient à se faufiler et qui toquaient à la porte du bureau... “Bah, comment vous êtes arrivé ici, vous ?” “C'est le surveillant qui m'a laissé passer”... » L'une de ses collègues abonde : « Les surveillants n'avaient pas le même rapport aux détenus. Ici, c'est très sécuritaire ». Conduisant une enquête dans le SMPR de la récente prison de Tourion venue remplacer une ancienne maison d'arrêt insalubre, Camille Lancelevée parvient au même constat : « Ce nouveau cadre architectural suscite une critique unanime : tous regrettent la taille “plus humaine” des prisons d'antan, malgré leurs murs décrépis, leurs cellules vétustes et l'encombrante promiscuité des lieux » (Lancelevée, 2016a, p. 140).

Melville est fréquemment qualifiée de « pire prison » par des détenus qui ont déjà été incarcérés ailleurs dans la région. « Melville, ça a été la pire des prisons que j'ai eue », estime par exemple Pierrick, incarcéré pour la cinquième fois. Outre l'insalubrité et la suroccupation, les violences entre détenus ou exercées par des surveillants sont régulièrement évoquées, de même que la place prépondérante du trafic de stupéfiants interne à l'établissement. Ces témoignages reposent, pour une partie d'entre eux, sur des rumeurs ou des sources de seconde main et nécessitent une certaine mise à distance, d'autant que la plupart des personnes interrogées décrivent un quotidien certes tendu, mais globalement pacifié. Ces éléments témoignent cependant de l'inquiétude que

peut susciter une incarcération dans cet établissement. Lorsqu'il y entre pour la première fois, Pierrick est témoin d'humiliations et de tabassages orchestrés par des détenus en cour de promenade. Il affirme s'être rapidement confectionné des armes de fortune afin de se défendre. De son côté, Gwen connaissait ce centre pénitentiaire de réputation avant d'y être incarcéré. « Je connais surtout sa réputation de 2014, 2015... À ce moment, c'était autre chose. De ce que j'ai su, à ce moment-là... Un petit blanc comme moi qui ne vient pas de [la grande ville la plus proche]... [rires] C'était chaud sa mère ! » Située non loin de quartiers pauvres des grandes villes de la région, Melville accueille de nombreux jeunes hommes, pour une part issus de l'immigration, engagés dans des illégalismes juvéniles – et tout particulièrement dans le trafic de stupéfiants. Cela ne doit pas laisser penser qu'il s'agit là d'un illégalisme essentiellement masculin, précaire et urbain, comme le démontre Sarah Perrin dans son enquête auprès d'usagères revendeuses de drogues insérées socialement (Perrin, 2023) ; mais bien davantage que les hommes pauvres racisés des centres urbains forment le « gibier de police » habituel (Jobard, 2010), et qu'ils sont à ce titre davantage surveillés, arrêtés et incarcérés.

En outre, l'importance des dispositifs de sécurité de Melville, de même que l'existence d'un quartier d'évaluation et de prise en charge (QEPEC), composé d'un centre national d'évaluation (CNE) et d'une unité pour détenus violents, expliquent également que des détenus condamnés à de lourdes peines ou mis en examen pour des affaires criminelles puissent être transférés dans cet établissement.

Le centre pénitentiaire de Melville dispose de conditions de détention qui sont à plusieurs égards supérieures à celles de bon nombre des maisons d'arrêt de la région : les cellules sont pourvues de douches ; des ateliers permettent à certains détenus de travailler ; les parloirs sont composés de box individuels qui garantissent une intimité minimale, et l'établissement est doté d'une grande unité sanitaire relativement bien équipée que nous présenterons en détail plus loin. Pourtant, ces éléments n'atténuent pas le climat pesant voire violent qui règne en détention, la faiblesse des liens sociaux dans un contexte de surpopulation et le sentiment de déshumanisation qu'éprouvent les personnes qui y sont incarcérées.

2. *Promiscuité, exigüité et coopérations à Verne : « C'est une prison, mais c'est un centre de loisirs, on va dire... »*

Moins d'une centaine de kilomètres séparent le centre pénitentiaire de Melville de la maison d'arrêt de Verne. Le contraste, pourtant, est saisissant. La prison de Verne, construite à l'aube du XIX^e siècle, est située en plein cœur du centre-ville d'une commune de taille moyenne, à quelques

encablures de l'hôtel de ville. Elle abrite environ 130 détenus pour un peu plus de 100 places théoriques. De l'extérieur, la maison d'arrêt est bordée par un mur d'enceinte en vieilles pierres fissurées sur lesquelles poussent de mauvaises herbes. En l'absence de mirador, seules quelques caméras de surveillance vieillissantes fixées le long du mur rappellent la fonction sécuritaire du lieu. La petite taille de l'établissement fait dire à une soignante, habituée des grands centres pénitentiaires de la région, que Verne est « une maison de poupées ». L'emplacement de la prison est apprécié tant par les détenus et leur famille que par les professionnels qui y exercent. Un membre de la hiérarchie se félicite de la bonne intégration de la prison dans la ville, ce dont témoigne à ses yeux la discrétion de l'établissement : « Il y a beaucoup de Vernais qui ne savent même pas qu'ils habitent à côté d'une maison d'arrêt ! » Ce motif de fierté vient rappeler une caractéristique propre à l'univers carcéral : qu'elle soit soustraite au regard du fait de son éloignement géographique ou qu'elle parvienne à se faire oublier en plein centre-ville, une « bonne prison » est une prison discrète, sinon invisible.

D'importants travaux de rénovation ont été entrepris quelques années auparavant afin de sauver la vieille maison d'arrêt d'une menace de fermeture imminente. Une coalition hétéroclite de syndicats de surveillants, de familles de détenus et de riverains opposés à la création du nouvel établissement censé remplacer Verne viendra finalement à bout de ce projet. Depuis, la prison reste en sursis d'une fermeture probable, car elle ne respecte pas les réglementations européennes en matière de droit des personnes détenues. Construite avant que l'encellulement individuel ne devienne un horizon vers lequel tendre, Verne compte en effet parmi ces vieilles prisons qui hébergent des détenus dans des dortoirs collectifs. Avant que les travaux de rénovation ne soient entrepris, les dortoirs de Verne accueillait chacun une vingtaine de détenus. Ils ont depuis été découpés, des douches y ont été installées, et les cellules abritent théoriquement entre trois et six détenus – dans les faits, il n'est pas rare qu'elles accueillent jusqu'à sept ou huit occupants. Les plus vieux prisonniers se souviennent encore des grands dortoirs de la prison : ils évoquent la peur qu'ils suscitaient et les violences qui s'y déroulaient. « Avant, j'étais en bas, et c'était 19 par cellule. C'était tous les plus grands condamnés et tout... Tu restais dans ton coin et tu ne bronchais pas, hein », se remémore Philippe. « Vingt personnes en cellules. Tous les soirs, il y avait un combat dans la cellule et les surveillants, ils étaient en train de regarder les combats. Ils rigolaient pendant que les gars, ils se faisaient défoncer leur gueule », raconte Pierrick. Désormais, la maison d'arrêt a la réputation d'un établissement plutôt calme.

La configuration singulière de la prison de Verne n'est pas sans conséquence sur le profil des personnes qui y sont incarcérées. Un membre de la hiérarchie explique :

On a cette chance aussi, c'est qu'on est un établissement peu sécuritaire... Enfin, pas peu sécuritaire, mais on n'a pas de mirador. Et donc, tous les gros profils, par définition, ils sont incompatibles avec un hébergement en dortoir. On demande une réaffectation et on les affecte sur un établissement qui pourra offrir une meilleure prise en charge. J'entends par là les profils particuliers, les terroristes islamiques, les radicaux, ou les dangereux. (Entretien, membre du personnel pénitentiaire.)

Les membres du personnel pénitentiaire usent volontiers du lexique de la proximité pour qualifier le gros de la population carcérale de Verne. Proximité géographique d'abord, de détenus envisagés comme des « voisins » : « 80 % des détenus ici, c'est des gens qui pourraient... Enfin qui sont nos voisins, déjà, de toute façon... Est-ce qu'on a besoin d'un tel niveau de sécurité parfois ? », confie un agent pénitentiaire. Proximité relationnelle ensuite, entre des surveillants généralement en fin de carrière et des détenus avec lesquels ils ont parfois tissé des liens d'interconnaissance. Un membre de l'équipe de direction explique : « Les surveillants connaissent la population, parce qu'elle est relativement récurrente hein, donc on les connaît, et ça se transmet aussi parfois de père en fils, hein... Ils connaissent un petit peu les familles, et donc il y a quand même un respect mutuel ». Ce même membre de l'équipe de direction insiste sur le caractère « familial » de l'établissement avant de se féliciter, statistiques de l'année écoulée à l'appui, du faible nombre d'incidents que déplore la prison. « Personne n'a la mémoire d'un suicide à Verne », conclut-il fièrement.

Les différents secteurs de la détention sont construits autour d'une cour d'honneur extérieure qu'aucun filin ne surplombe et au milieu de laquelle se trouve une vieille maison dont les différentes pièces ont été transformées en bureaux. Lorsque le temps le permet, la cour est occupée par des surveillants qui y fument leur cigarette, par des détenus, qui profitent d'un instant de flottement pour échanger quelques mots, et par les différents intervenants qui circulent dans la prison. Les échanges entre ces différents groupes d'acteurs sont fréquents : il n'est pas rare de voir deux prisonniers discuter ensemble, un surveillant prendre des nouvelles du récent procès d'un détenu ou un intervenant extérieur orienté par un prisonnier qui lui indique son chemin. Sur cette drôle de place centrale qui ne fait guère penser à une prison, d'où l'on entend le brouhaha de la cour de promenade, le chant des oiseaux et les bruits de la ville, personne ne semble particulièrement inquiet ou stressé. L'ambiance est calme, presque détendue, malgré la promiscuité entre gardiens et gardés. Les salles d'attente, théoriquement destinées à accueillir les détenus en attente de rendez-vous, sont délaissées et ces derniers circulent dans les étroits couloirs des ailes de la prison. Là où l'inquiétude ou le sentiment d'insécurité peut assaillir les nouveaux entrants de Melville, Adama explique être rentré dans la maison d'arrêt sans « aucun stress ». « J'avoue, je suis à Verne, aussi. J'arriverais aux Baumettes, je ne dis pas, j'aurais été un peu stressé », ajoute-t-il.

Le rond-point de Sand à « l'heure de pointe »

Le climat qui règne au sein de la prison de Sand est décrit comme nettement plus hostile que celui qui prévaut dans la vieille maison d'arrêt de Verne. Certains éléments architecturaux s'en rapprochent néanmoins, à l'instar du rond-point central qui, aux heures d'affluence, laisse une impression de place publique ou de « fourmilière », pour reprendre une expression souvent utilisée par le personnel pénitentiaire (Yeghicheyan, 2020).

Lorsque je me rends à Sand pour y conduire les derniers entretiens, j'attends sur le rond-point une bonne demi-heure : en raison d'un mouvement en promenade, toutes les circulations sont momentanément interrompues. Il y a beaucoup d'allées et venues : des petits groupes de détenus patientent aux grilles ; des professionnels ou des intervenants attendent de se rendre en bâtiment. Un CPIP attend dans un coin et discute avec une surveillante. Des soignantes traversent d'un pas pressé les grilles qui les séparent de l'unité sanitaire. Une gardienne qui accompagne un groupe de prisonniers bloqués à la grille lance une blague vulgaire qui suscite quelques sourires. Une surveillante rappelle à l'ordre les détenus en leur intimant de sortir les mains de leurs poches. Je comprends, aux échanges que j'entends, qu'un détenu « s'est coupé » et qu'il doit être extrait à l'hôpital en urgence.

Les mouvements reprennent progressivement, et les agents positionnés dans le poste de contrôle central ouvrent et ferment les portes à distance, sous les demandes de plus en plus pressantes de leurs collègues ou de détenus : « Bâtiment A, s'il vous plaît ! » « Bâtiment B ! » À l'intérieur du poste de contrôle qui sent le tabac froid, théoriquement fermé mais ouvert la plupart du temps, des écrans diffusent en temps réels les images des caméras de vidéosurveillance. En l'espace d'une journée passée à Sand, je croise sur le rond-point un membre de la hiérarchie, qui me serre chaleureusement la main, Steven, qui tente d'accéder à l'infirmerie, et Mani, qui échange avec son institutrice.

Cet extrait de carnet de terrain témoigne de l'atmosphère d'effervescence qui règne dans certains établissements exigus. Il éclaire également de la vitesse de circulation des informations, et le fait que, dans cette configuration spatiale singulière, il n'est pas rare de croiser quelques visages connus et de profiter de l'attente pour échanger quelques mots qui rendent le quotidien moins pesant.

Verne est une prison exigüe qui impose une vie collective en dortoirs et où l'intimité est presque inexistante. Certaines cellules, dénuées de douches, occupent des bâtiments préfabriqués situés au beau milieu d'une ancienne cour de promenade, et dont le toit en tôle ondulée rend l'atmosphère étouffante au cœur de l'été. Les conditions de détention y sont éprouvantes.

Tout est vieux. La prison, elle mériterait une bonne rénovation. Je ne m'assois pas sur les chiottes. Quand tu prends ta douche, déjà t'y vas en claquette, t'as pas envie de toucher le truc, il y a du moisi partout, le gel douche tu le prends du bout des doigts... L'évier, déjà pour faire la vaisselle, c'est la mission, alors pour une lessive... Sinon, il y a la douche, mais la douche, si ton jean touche par terre, tu dois le relaver direct tellement c'est sale. (Entretien Adama, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Pourtant, les détenus comme les surveillants disent apprécier le calme qui règne à Verne et s'accordent à préférer la vieille maison d'arrêt aux grands centres pénitentiaires de la région. Les prisonniers parlent parfois de Verne avec une forme d'attachement, même s'ils reconnaissent à l'établissement des défauts liés à l'exiguïté des lieux, au manque d'activité et à la quasi-absence de

travail (en l'absence d'ateliers, une dizaine de détenus seulement, triés sur le volet, travaillent au service général).

Ici, en fait, je suis venu depuis très, très jeune. Ma première fois, je l'ai faite ici. Donc moi, de toute façon, j'ai toujours bien aimé cette détention. Juste, le problème c'est que je trouve qu'au niveau activités, salle de sport, ce n'est pas assez. La salle de sport, je trouve qu'elle n'est pas assez grande. Promenade, ça va, parce qu'on a une heure et demie de promenade. Dans d'autres prisons, c'est une heure. OK, c'est petit, on est peut-être à plusieurs en cellule, mais je trouve que ça va, parce que le temps passe plus vite. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Malgré des conditions de détention extrêmement spartiates, c'est souvent en mobilisant un vocabulaire parascolaire que la maison d'arrêt est évoquée : elle est qualifiée de « centre de loisirs », de « foyer », ou encore de « colonie ». De fait, l'absence de certains éléments architecturaux caractéristiques de la prison (comme les miradors ou les ronds-points) et son emplacement en centre-ville lui donne de faux airs d'établissement scolaire. C'est en tout cas ce lexique qu'utilise spontanément Joris :

C'est pas la pire prison qui existe, ici. Il y a des centres pénitentiaires, ils sont plus difficiles... Comme les grandes centrales. Melville, Kerouac... Ça, c'est les vraies prisons. Ici, c'est un peu... C'est une prison, mais c'est un centre de loisirs, on va dire. C'est une prison, hein. C'est une prison, c'est une maison d'arrêt. Mais... Il y a des prisons bien pires que ça. Des gens bien pires que ça, aussi. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le constat peut sembler paradoxal : une vieille prison vétuste est préférée à un établissement pénitentiaire moderne. Malgré ses conditions de détention à bien des égards éprouvantes, nombre de détenus s'accordent en effet sur le climat relativement apaisé de la prison de Verne, sur la densité des relations sociales qu'ils peuvent nouer en raison de la réduction de l'espace, sur l'importance des réseaux d'entraide et sur les marges de circulation accrues dont ils bénéficient. Ces éléments sont jugés plus importants, pour leur équilibre psychique, que le strict confort matériel. Mais ce constat s'explique également au regard de la manière dont l'ordre est géré et négocié au sein de ces deux établissements.

3. *Le « paradoxe de la modernité carcérale » : « Dans les nouvelles taules, ils font en sorte de resserrer l'étau. »*

Le fait que chacun s'accorde à préférer une vieille maison d'arrêt exiguë à un récent centre pénitentiaire promettant un relatif confort peut sembler *a priori* contre-intuitif. Pourtant, cette enquête ne fait là qu'aboutir à un résultat bien connu des sociologues de la prison, qui apparaît avec

une grande régularité dans la littérature scientifique (Salle, 2012 ; 2016 ; Scheer, 2013 ; 2016). Ce constat traverse les rapports du Contrôleur général des lieux de privation de liberté depuis la création de cette administration¹³ ; il est relevé dans des films documentaires¹⁴ ; il est enfin partagé par les professionnels exerçant en milieu carcéral et par les prisonniers les plus expérimentés. David Scheer propose de qualifier de « paradoxe de la modernité carcérale » ce constat qui veut que « les vieilles prisons semblent davantage appréciées des détenus et du personnel au détriment des établissements pénitentiaires plus récents » (Scheer, 2013, p. 95).

Cette contradiction apparente s'estompe lorsque l'on s'intéresse à la façon dont l'ordre s'exerce au sein de ces établissements. À Melville comme dans les prisons les plus récentes, celui-ci tend à s'appuyer sur des dispositifs dits de « sécurité passive ». Cette expression désigne l'ensemble des dispositifs sociotechniques sur lesquels repose la sécurité (les miradors ; les murs d'enceinte ; les fils barbelés concertina ; les caméras de vidéosurveillance ; la surveillance infrarouge ; les filins anti-hélicoptères ; les filets antiprojections ; les alarmes individuelles portatives ; les grilles, les grillages ; les caillebotis et les barreaux, etc.). Or, comme le relèvent Dominique Lhuillier et Nadia Aymard, le quadrillage et le cloisonnement intenses de ces prisons génèrent un sentiment d'isolement et d'insécurité particulièrement important pour le personnel pénitentiaire, en même temps qu'ils rappellent constamment les risques que l'on encourt à les parcourir (Lhuillier, Aymard, 1997, pp. 54-58). Le même constat vaut pour les personnes détenues : ces dispositifs de sécurité omniprésents qui génèrent une distance spatiale contribuent à instaurer une atmosphère anxiogène de méfiance et de suspicion. « La position de surveillance occupée par les gardiens, en hauteur lorsqu'ils sont dans les tours de surveillance périphérique, au centre lorsqu'ils sont chargés du contrôle au passage des portes, derrière une vitre dans les bureaux des unités de vie, voire derrière une caméra dans les cas d'observations spécifiques, accentue ce sentiment de distance par la création d'une séparation physique. Gardiens et détenus se retrouvent dans deux univers distincts au sein desquels ils vivent côte à côte » (Vacheret, 2002, p. 85).

Dès que leur ancienneté le leur permet, une large part des agents pénitentiaires quittent ces établissements stigmatisés au profit de prisons réputées plus calmes. Les surveillants qui y exercent sont donc souvent de jeunes professionnels en début de carrière qui peuvent tenter de masquer leur manque d'assurance en se montrant d'autant plus rigides et protocolaires (Lhuillier, Aymard, 1997, pp. 208-216). Mis bout à bout, tous ces éléments censés prévenir les risques et garantir la sécurité renforcent le stress, la méfiance ou l'anxiété. Ils suscitent dès lors les tensions, les incidents

¹³ Par exemple, CGLPL, « Rapport d'activité 2013 », mars 2014, pp. 149-190.

¹⁴ Catherine Réchard, *Le Déménagement*, Candela Productions, 2011 ; Jean-Benoît Ugueux, *La Petite prison dans la prairie*, Apoptose, 2023.

et les violences qu'ils s'évertuent à empêcher (*ibid.*, p. 54). Du fait du primat sécuritaire qui prévaut et de l'absence d'espace dédié à la mise en scène des conflits ou à la négociation, les revendications n'ont d'autres débouchés que l'irruption d'une violence explosive et apparemment imprévisible, ce qui contribue à l'instauration d'un climat de guerre de position (Chauvenet, Rostaing, Orlic, 2008, pp. 21-26) et de paranoïa permanente (Benguigui, 2011).

Parallèlement aux dispositifs de « sécurité passive », la notion de « sécurité active » désigne quant à elle l'action menée par les agents pénitentiaires afin de maintenir l'ordre carcéral. C'est le jeu des sanctions, des récompenses, des négociations, des coopérations et de la fabrication du consentement dont ont la charge les surveillants. Dans les vieilles prisons comme celle de Verne, la vétusté du bâti, la grande promiscuité qui règne et l'absence ou l'obsolescence de certaines technologies dédiées à la surveillance imposent une organisation artisanale qui repose davantage sur le bricolage, la négociation et la coopération (Scheer, 2013). La plus grande place accordée au dialogue et le souci d'enrôler les détenus dans le maintien de l'ordre carcéral tendent à diminuer le sentiment de déshumanisation et les risques d'explosion. Les conditions de détention très dégradées nécessitent en outre, pour le personnel pénitentiaire, de concéder aux prisonniers certaines marges de liberté accrues. À Verne, tous les détenus rencontrés s'accordent à considérer que les surveillants se montrent soucieux de la composition des dortoirs garantissant une relative bonne entente. En pleine canicule, compte tenu de la chaleur étouffante qui règne dans les cellules, les horaires des promenades sont parfois prolongés¹⁵. Ces marges de manœuvre qui rendent le quotidien supportable sont d'autant plus facilement concédées que les agents qui exercent dans ces prisons réputées calmes et implantées dans le tissu urbain sont souvent en fin de carrière. De fait de leur expérience, ils sont plus enclins à considérer que certaines petites entorses sont préférables à l'application stricte du règlement. Les prisonniers sont bien conscients de ces différents ethos professionnels qui distinguent les anciens agents pénitentiaires des plus jeunes recrues. L'arrivée d'élèves surveillants à la maison d'arrêt de Sand pour la durée de leur formation suscite d'importantes résistances : non seulement ces jeunes professionnels se montrent particulièrement sourcilieux vis-à-vis du respect du règlement, mais c'est l'ensemble des agents de l'établissement qui se voient contraints de durcir les règles pour montrer l'exemple, en refusant, contrairement à leur habitude, de faire circuler du tabac ou de la nourriture entre les cellules.

Afin d'expliquer pourquoi il estime que la prison de Verne est « tranquille » et qu'elle suscite « moins de tensions » que d'autres établissements, Adama mobilise plusieurs arguments. Il juge

¹⁵ Outre les canicules, renforcées en prison par le phénomène d'îlots de chaleur, la surpopulation et la mauvaise ventilation, les établissements pénitentiaires sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Voir à ce sujet Notre affaire à tous, « Double peine : les risques climatiques en environnementaux dans les prisons françaises », juillet 2024.

d'abord que c'est en partie en raison du profil pénal de la population qui l'habite : « Ici, la plupart des détenus sont là pour des broutilles », explique-t-il. À cela s'ajoute, à ses yeux, le fait que les détenus sont « mieux gérés » par le personnel pénitentiaire. « On est plus en cellules, mais on est moins en prison. À Kerouac, vous êtes deux en cellule, mais 200 en promenades. Ici, vous êtes quatre en cellule, mais six en promenade. Je ne sais pas si vous voyez que ce que je veux dire. » De fait, le faible nombre de détenus incarcérés à Verne, couplé à l'organisation mise en place par des agents pénitentiaires expérimentés, accélère les réponses institutionnelles aux demandes des personnes, ce qui contribue à maintenir une ambiance plus apaisée en détention.

Enfin, c'est également la porosité entre l'extérieur et l'intérieur qui est évoquée par les détenus. Pour qualifier la vieille maison d'arrêt de Queneau dans laquelle il était incarcéré avant d'arriver à Melville, Anas utilise par exemple l'expression de « passoire ». Cette porosité facilite le transfert de certains éléments de nature à faciliter le quotidien entre les murs, à l'instar des téléphones portables et du cannabis. Les inconvénients liés à la vétusté sont ici contrebalancés par l'affaiblissement des frontières entre l'extérieur et l'intérieur.

Au fond, ma peine, elle se passait bien. J'avais tout ce qu'il me fallait, j'avais des téléphones, j'avais des trucs... Ma peine se passait bien. Parce que Queneau, c'est une passoire. C'est une prison où tout passe. Ça veut dire que tout ce qui est illégal dans la prison, c'est facilement accessible à Queneau. Je veux dire, même si Queneau c'était pas top, j'ai pu avoir un téléphone... Là, voilà, je sais que je n'ai pas de téléphone, je dois appeler à la cabine, c'est chiant. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Il importe de nuancer ce constat qui distinguerait de manière trop rigide des prisons modernes jugées violentes et déshumanisantes, d'un côté, et de l'autre, de vieilles maisons d'arrêt favorisant un climat apaisé. Des formes de violences et de prédations se donnent à voir à Verne ; tandis que des coopérations et des négociations sont évoquées à Melville. Du reste, la maison d'arrêt de Sand suscite des discours qui évoquent certes des marges de manœuvre et des négociations, mais qui insistent également sur la vigilance et l'inquiétude qu'elle impose. Enfin, l'établissement de Duras, un récent centre de détention de la région, pourtant très sécurisé, fait souvent l'objet de discours laudateurs de la part des détenus qui y ont été incarcérés ou de ceux qui ne le connaissent que de réputation, comme Nabil, qui en livre ici une image idéalisée :

Vous êtes allé à Duras ou pas ? Ce que je sais, c'est qu'à Duras, le personnel est super. Il est top. Les gens me disent : « Duras, le surveillant, il vient, il t'appelle par ton prénom, il te serre la main, il est tranquille... » Ça, on en parle en promenade. « Bein ouais Duras, ça tue, c'est cool et tout. » Je ne dis pas que Duras, c'est le paradis sur terre. Mais dans le personnel, c'est plus cool. (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Cette opinion est partagée par Anas, qui y a séjourné, et qui la qualifie de « prison VIP » :

Déjà la propreté des locaux, ça n'a rien à voir. Alors que Melville est plus récente. Et puis même... Je ne sais pas, Duras, j'aime bien là-bas, c'est mieux. Il y a le parloir UVF. Ça, c'est bien. J'ai une copine, j'aimerais bien avoir un parloir UVF. Puis après, en centre de détention, on a plus de parloirs. Et puis après, là-bas, les permissions sont acceptées plus facilement. Même les aménagements de peine, tout se fait plus vite. C'est plus avantageux pour un détenu qui veut se réinsérer d'aller là-bas. Et puis là-bas, même au niveau du travail en détention, ils ont plein de choix, il y a plein de choses, même des diplômes... Il y a plein de choses à faire. C'est une bonne prison. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Avant même d'évoquer la plus grande fréquence des parloirs, le vaste choix de formations et d'emplois ou le régime de détention en porte ouverte, Anas mentionne immédiatement, à propos de Duras, la possibilité de bénéficier des unités de vie familiale – et donc d'y avoir des rapports sexuels (Lancelevée, 2011). À Melville, Anas voit en effet l'autorisation de visite de sa conjointe supprimée après qu'une surveillante ait affirmé avoir surpris le couple entretenir un rapport au parloir – ce que le jeune homme conteste. Anas rappelle ici, quoique de manière pudique, que l'accès à une sexualité épanouissante constitue un besoin essentiel au bien-être. Cette remarque appelle un constat plus général : dans la plupart des maisons d'arrêt, rien n'est mis en place pour permettre aux détenus d'accéder à la sexualité, cette question étant traitée sur le mode de l'interdiction et du tabou. Cette prohibition formelle n'empêche bien sûr pas les relations sexuelles et les pratiques onanistes, mais celles-ci sont jugées dégradantes et humiliantes lorsqu'elles se tiennent dans des situations de grande promiscuité ou dans les marges de la surveillance constante du personnel pénitentiaire (Ricordeau, 2008b).

Reste que, sans occulter ces éléments fondamentaux, le constat demeure partagé : Joris a beau être victime de formes de prédation à Verne, il assure préférer la maison d'arrêt aux grands établissements de la région. Or, un tel constat va à l'encontre des politiques carcérales qui envisagent l'amélioration des conditions de détention sous un angle strictement techniciste, au seul prisme du relatif confort des cellules, de la généralisation de certains équipements ou de la sécurisation des établissements. De telles politiques demeurent pourtant aveugles à l'ensemble des éléments, qui excèdent largement les seuls dispositifs techniques, et qui confèrent à une prison un « climat » singulier. Cette atmosphère diffuse qui caractérise une détention constitue une gageure à expliquer, et plus encore à restituer : il s'agit d'un ensemble de sonorités et de sensations ; d'échanges crispés ou amusés ; de regards méfiants ou curieux ; de postures tendues ou relâchées ; de circulations entravées ou anarchiques... Difficiles à objectiver, ces impressions diffuses sont pourtant partagées par la plupart des personnes amenées à circuler dans une même prison, qui en

parlent en des termes proches ou identiques : deux établissements à l'architecture comparable peuvent faire l'objet d'appréciations radicalement différentes.

Les témoignages restitués ici sont riches d'enseignement : ils relèvent que la dimension humaine et relationnelle est souvent jugée plus importante, pour l'équilibre psychique des détenus, que le seul et relatif confort des cellules. Ce que soulève ce constat, enfin, c'est que loin d'être neutres, les architectures et les organisations carcérales génèrent des expériences spécifiques. Certaines prisons sont réputées susciter l'angoisse, la paranoïa et la violence. D'autres sont jugées plus faciles à vivre. La capacité à supporter ou à souffrir de l'incarcération tient donc, pour une large part, à un ensemble de facteurs sur lesquels les individus n'ont que peu de prises. Comment dès lors soigner ou prendre soin, lorsque c'est l'institution qui génère de la souffrance ?

2. Expériences de quartiers

Au-delà des différences notables qu'il est possible de constater entre deux établissements pénitentiaires, il importe d'affiner encore l'analyse. Si, comme nous venons de le voir, deux prisons peuvent différer fondamentalement l'une de l'autre au point de générer des expériences radicalement différentes, les établissements en eux-mêmes ne sont pas non plus des blocs homogènes : ils abritent en leur sein des quartiers qui sont régis par des règles variables et qui façonnent, eux aussi, des expériences singulières. Certains de ces quartiers sont notoirement connus pour produire une intense douleur et pour éprouver dans la durée la capacité des individus à supporter la privation et l'isolement – c'est le cas du quartier disciplinaire (QD). D'autres sont particulièrement prisés en ce qu'ils garantissent des conditions de détention qui adoucissent le quotidien – c'est le cas des « modules de respect ». Là encore, les personnes détenues, en fonction de leurs ressources, tentent de s'aménager une place dans les espaces qu'elles jugent les moins inconfortables, mais toutes n'ont pas la même capacité à y parvenir.

Pour restituer les expériences vécues dans ces secteurs, nous partirons tout d'abord du régime général qui prévaut dans la détention ordinaire. Nous déroulerons ensuite l'analyse des régimes les plus ouverts pour nous diriger progressivement vers les secteurs les plus isolés et les plus sécurisés. Comme nous le verrons, ces différents régimes font l'objet d'appréciations paradoxales : des secteurs très fermés et stigmatisés peuvent dans certains cas apparaître plus sécurisants et bénéfiques que des zones plus ouvertes. Ce constat témoigne surtout du climat de violence et d'insécurité qui règne dans la détention ordinaire, et qui poussent certains détenus à tenter de la fuir, quitte à s'accommoder de régimes plus restrictifs.

1. *La détention ordinaire : « C'est la jungle, en haut. »*

À Verne, les détenus appellent « les enfermés » le secteur de l'établissement qui regroupe l'ensemble des prisonniers réputés rétifs à l'ordre carcéral. Tout comme l'expression « d'arrivants », le terme est polysémique : il renvoie à une aile ; à la population qui l'occupe et à un régime de détention (qui s'oppose au régime en porte ouverte auxquels peuvent prétendre les détenus qui font preuve d'un bon comportement). Baptiste explique le système qui préside à l'affectation dans les différents bâtiments de Verne : les « bizarres » sont affectés au quartier réservé aux auteurs d'infractions à caractère sexuelles ; tandis que « ceux qui ont un peu plus de respect » – parmi lesquels il se compte – peuvent prétendre au module de respect. Quant aux « connards », aux « sauvages », aux « couillons », aux « trous de balle » et aux « cons », ils sont condamnés à séjourner aux « enfermés ».

Cette répartition, officiellement légitimée selon des critères de discipline internes à l'établissement, témoigne d'un tri qui s'opère également sur une base sociale. Les détenus affectés aux secteurs ordinaires de la détention sont, pour une part, ceux qui ne sont pas en mesure de s'y soustraire parce qu'ils manquent cruellement des petits capitaux leur permettant de négocier une place ailleurs. Les « enfermés » accueillent donc une population constituée de jeunes hommes parmi les plus désaffiliés, pour une part issus de l'immigration ou étrangers, réputés rétifs à l'ordre carcéral et engagés dans des illégalismes juvéniles. « C'est le côté plus dur », explique Adama à propos de ce secteur de la détention. Il remarque que cette zone regroupe prioritairement les « gars du quartier », dont il estime faire partie. Il partage un temps sa cellule avec « deux Arabes du quartier, et un Blanc aussi, mais un gars du quartier », et la cohabitation se passe sans encombre, car il estime partager avec eux une « mentalité » commune. « On est des pirates, des gars du quartier, de la zone. Là, maintenant, on s'est assagi, mais à la base, on était des petits pirates ».

Quels que soient les établissements enquêtés, la détention classique est systématiquement présentée comme un espace hostile et dangereux, où les risques d'agressions ou de rackets sont constants. Lorsqu'il entre pour la première fois dans une prison d'Île-de-France, Wassim constate la fréquence des altercations et des rixes en détention. L'organisation spatiale de la prison reflète des proximités et des éloignements géographiques : les différents bâtiments de détention regroupent les détenus originaires des mêmes quartiers et s'évertuent à séparer des groupes rivaux sur une base territoriale, jouant entre les murs les enjeux réputationnels qui ont cours à l'extérieur (Le Caisne, 2008).

En fait, chaque bâtiment, c'est à peu près... Par exemple, tel bâtiment c'est les mecs de Mantes-la-Jolie, tel bâtiment c'est les mecs de Trappes, celui-là, c'est les mecs des Mureaux, celui-là, c'est les mecs de Chanteloup-les-Vignes... Ça veut dire qu'en général, ce détenu a un problème avec celui-là, lui il a un problème avec lui... Quand ils se croisent dans les couloirs, c'est bagarre direct, intervention... T'es choqué, tu te dis : «Putain, chaque fois bagarre!» (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

« Ah, la prison, il ne faut pas croire, hein, on appelle ça des *bagar*. C'est des gens, ils rackettent les autres, ils font la misère aux autres... Ici, c'est plein de sang », explique Pierrick avant de revenir sur des agressions en formes de bizutages dont il dit avoir été témoin :

On appelle ça poteau-couilles. Toutes les semaines, dès qu'il y a un nouveau, ils l'attrapent à dix, il y a un poteau en promenade, ils courent du milieu de la promenade et paf! Dans les couilles. Trente minutes après, le gars se relève les couilles broyées. Les surveillants voient ça, et ils ne disent rien. (Entretien Pierrick, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Pierrick fait état d'un climat de violence permanent qui le conduit à éviter tant que possible de se rendre en promenade. Réfugié dans sa cellule dont il ne sort qu'occasionnellement, il déplore l'absence de réactions du personnel pénitentiaire : à Melville, les agents ont pour consigne de ne pas intervenir en promenade.

Une fois, un gars s'est fait frapper par des détenus alors qu'il n'avait rien fait. À trente dessus. Eux, ils se font un plaisir, hein, dès qu'ils peuvent taper, ils tapent ! Les gars, dès qu'ils voient qu'il y a une embrouille, ils viennent : « Ouaiiiii ! » Ils tapent. Ils l'ont claqué, claqué par terre. Les surveillants, ils sont là, à attendre, en train de regarder. Pourquoi ils regardent ? Au lieu de venir en promenade, même prendre des boucliers ou quoi... Ils savent qu'ils ne vont pas se faire frapper, sinon les gars vont reprendre des peines. Au moins, essayer d'aider les gens qui se font frapper en promenade. Ils ne font rien. Ils nous regardent. Ce n'est pas normal. (Entretien Pierrick, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Là encore, ce sont donc les détenus les plus précarisés qui sont soumis aux régimes de détention les plus hostiles. La vie en détention classique impose des démonstrations de force et de violence qui, comme nous l'avons relevé précédemment, s'avèrent épuisantes à performer et coûteuses sur le long terme. De leur côté, les détenus les plus insérés peuvent prétendre à intégrer des modules de la détention qui leur permettent de se soustraire à ce régime général – à l'instar du « module de respect » qui sera présenté ci-dessous. Il est possible ici de rejoindre le constat de Valérie Icard à propos de la gestion différenciée qu'implique la répartition entre « bons » et « mauvais » détenus : « les “mauvais modules”, dans cette perspective, sont indispensables pour pouvoir punir les détenus rétifs et problématiques. En effet, pour que le système soit efficace, il

faut un envers du décor : des endroits où les détenus sont privés des avantages dont les “bons détenus” jouissent. Pour privilégier certains, on enlève des avantages à d’autres » (Icard, 2022, p. 12).

2. *Le module de respect : « C’est l’ouverture, tu peux bouger dans le respecto. »*

La maison d’arrêt de Verne et la maison d’arrêt pour femmes de Melville possèdent toutes deux un « module de respect », aussi qualifié de « quartier respect » ou de « respecto ». Nés d’expérimentations initiées dans des prisons espagnoles puis exportées en France (Icard, 2022), les modules de respect désignent des secteurs qui proposent des conditions de détention plus ouvertes : les détenus sont libres, au cours de plages horaires délimitées, de quitter leur cellule pour circuler dans leur aile, de participer à certaines activités communes ou de se rendre dans la cellule d’autres codétenus. Accessibles sur demande, ces modules de respect sont toutefois conditionnés à l’évaluation permanente du comportement des personnes qui y sont affectées. Les illégalismes, les entorses au règlement, l’hygiène et les règles de civilité sont autant d’éléments scrutés en permanence et qui peuvent se solder par le renvoi des détenus qui contreviendraient à l’ensemble de ces règles formelles et informelles (Icard, 2019). Après avoir observé avec méfiance la création de ces modules conférant davantage de liberté de circulation aux détenus, les surveillants de Verne tendent désormais à les juger bénéfiques à l’organisation de la détention. « On a trouvé le bon équilibre entre la carotte et le bâton », conclut un gradé.

Les détenus placés dans ces quartiers conviennent que les conditions de détention y sont nettement préférables que dans les autres secteurs de la détention, au point que leur expérience au sein d’un module de respect s’éloigne parfois radicalement de l’image qu’ils se faisaient de la prison. À l’issue de son séjour au quartier arrivant, Angélique y est rapidement affectée. Lors de notre deuxième rencontre, elle se juge illégitime à « parler de la prison », car son expérience, estime-t-elle, n’est pas représentative du quotidien des détenues enfermées jour et nuit dans leur cellule. Si Angélique considère qu’elle passe une « bonne détention », c’est essentiellement en raison de cette affectation. L’évolution de sa perception est frappante au regard de la douleur qu’avait suscitée son entrée en prison.

Non, moi j’ai eu de la chance. Franchement. Je vais dire en sortant de là : « J’ai passé une bonne détention ». On va me dire : « La prison, ça fait peur ? » Bein si je prends mon exemple à moi, non. Moi, je ne peux pas parler de la détention. Parce que moi, je suis au module respect, et franchement, c’est bien. Bon, ça reste la prison. Mais c’est bien. Donc je ne peux pas parler de la prison comme quelqu’un qui est vraiment 22 heures dans sa cellule. Je ne peux pas. Oui, c’est la prison, mais on est bien. Des prisons comme ça... Moi demain, je peux mettre le feu à la

maison à ma voisine, je peux revenir, hein, il n'y a pas de souci ! [rires] Parce que ma détention, elle est bien. Bon, après je ne ferais pas 30 ans quand même comme ça [rires]... (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Angélique imaginait la prison comme un espace tout entier dévolu à la punition et au châtement. Son quotidien dans les coursives feutrées et colorées du module de respect s'éloigne d'autant plus de cette représentation que par certains aspects, il lui est moins éprouvant que celui qui l'attend à l'extérieur – c'est ce qu'elle formule à demi-mot en évoquant, sur le ton de l'humour, la possibilité de « mettre le feu à la maison de [sa] voisine » pour y retourner. Hors les murs, Angélique était étranglée par les dettes, la pauvreté, le manque de nourriture, la violence et l'alcool, au point d'avoir déjà songé à se donner la mort. Trois mois plus tard, elle n'y pense plus.

Après avoir été un temps affecté en détention ordinaire avant d'intégrer le module respect, Emma ne dit pas autre chose. Les moments partagés collectivement au sein de ce secteur, qui transgressent parfois le règlement au nez et à la barbe des surveillantes qui feignent de ne pas voir ces entorses, figurent parmi les rares moments qui « mettent un peu de baume au cœur ».

On n'a pas le droit d'être plus de trois en cellule quand on a la visite d'une autre détenue. Certaines surveillantes, elles ne vérifient même pas combien de personnes sont dans les cellules ! Je me suis retrouvée une fois, on était dans une cellule doublée, j'ai compté, on était neuf ! Si la surveillante voyait ça, oh ! On se serait cru dans une colonie de vacances ! C'est ces petits moments-là qui mettent un peu de baume au cœur, parce que... c'est dur. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

À Verne aussi, les demandes pour intégrer le module de respect sont nombreuses. Lucas, qui y est affecté, explique : « C'est l'ouverture, tu peux bouger dans le respecto. C'est mieux, on va dire. On n'est pas toujours enfermés non plus, quoi. » Pourtant, le jeune homme ne profite pas beaucoup de ces maigres marges de circulation qui lui sont concédées. Il ne descend presque jamais en promenade et ne sort qu'épisodiquement de sa cellule. Lorsqu'il ne regarde pas la télé dans son lit en fumant du cannabis, il écoute de la musique ou joue aux cartes avec ses codétenus. De temps à autre, il cuisine un peu et confectionne des gâteaux à l'aide de deux plaques chauffantes superposées l'une sur l'autre de sorte à servir de four de fortune. C'est moins la peur qui l'empêche de sortir de sa cellule que la chaleur étouffante qui limite ses déplacements, et la monotonie des allers-retours effectués dans la petite aile du module de respect afin de se « dégourdir les jambes ». Dans l'extrait d'entretien restitué ci-dessous, Lucas témoigne du fait que, même plus ouverte, le module de respect n'en demeure pas moins une prison.

Je n'ai même pas les mots. Après moi je reste toujours dans ma cellule, de base. Même si c'est ouvert, je reste dans la cellule. Parce que t'as vite fait le tour. Le respecto, c'est petit. C'est pas grand. T'as une allée droite, et puis c'est tout. La promenade, je n'y vais pas parce que c'est long. Donc je ne vais même pas en promenade. Ouais, je regarde la télé et je reste dans mon lit, quoi. (Entretien Lucas, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Joris est exclu du module de respect lorsqu'il est surpris en train de ramasser un « missile ». Philippe et Michel n'ont jamais intégré ce secteur, malgré leurs demandes. En raison de leur âge avancé, de leur précarité financière et de leur dépendance à l'alcool hors les murs, le personnel pénitentiaire craint qu'ils n'y soient soumis à des pressions ou des rackets. Réussir à intégrer et à conserver sa place au module de respect nécessite de se soumettre à un contrôle et à un auto-contrôle permanents qualifiés d'« infra-disciplinaires » (Icard, 2019), dans la mesure où ce ne sont pas seulement les entorses au règlement qui sont scrutées, mais aussi les manières d'être et de paraître, de parler et de se comporter. Tous ces éléments tendent à récompenser les prisonniers qui sont les plus insérés, tandis que les « mauvais détenus » les plus précarisés sont renvoyés en détention ordinaire (Icard, 2020 ; 2022). De ce fait, certains prisonniers ne se font guère d'illusion lorsqu'ils réalisent leur demande d'accès au « respecto » : ils savent d'avance qu'en raison de leur déficit de gages de respectabilité, ce quartier leur demeure inaccessible et qu'ils devront passer l'intégralité de leur peine au régime général.

3. *Le quartier pour détenus vulnérables : « J'ai choisi le bon secteur pour être bien. »*

Michel connaît bien la maison d'arrêt de Verne pour y avoir déjà été incarcéré. Depuis le quartier arrivant où il est encore affecté, il anticipe le secteur au sein duquel il sera placé par la suite : il s'agit du « modulaire », une zone très isolée du reste de la détention prioritairement réservée aux détenus vulnérables qualifiés d'AICS, pour « auteurs d'infractions à caractère sexuel ». « Beaucoup de gens veulent aller au respecto. C'est parce que vous avez la clef de votre cellule, vous allez chez l'un, chez l'autre... Bon, je ne dis pas que c'est mal, hein, au contraire. Mais moi, *a priori*, compte tenu de mon âge, j'irai au modulaire. Bon, après, c'est un quartier que je connais, parce que j'y étais l'année passée », explique-t-il.

Tout ne se passe pas exactement comme prévu pour Michel. À l'issue de son séjour au quartier arrivant, il est affecté en bâtiment. La cohabitation avec ses trois jeunes codétenus lui est particulièrement difficile : leurs loisirs et leurs rythmes de vie diffèrent, et Michel est le seul à obtenir des cantines qui lui sont subtilisées lorsqu'il a le dos tourné. Proche de « péter les plombs », il multiplie les requêtes pour être affecté ailleurs. À plusieurs reprises, Michel demande à intégrer le

module de respect – ce qui lui est systématiquement refusé au motif que son profil n'est « pas adapté ». « Ici, il y a un trafic de drogues, ça envoie tous les trucs, les missiles... Donc ils ont peut-être pensé que j'allais ramasser des missiles. Mais je suis loin d'être con », explique-t-il. Parallèlement, il essaye d'intégrer le secteur réservé aux détenus vulnérables. À force d'insister, il parvient à s'y faire admettre lorsqu'une place se libère. Depuis qu'il a réussi à intégrer ce secteur, Michel se dit satisfait de sa situation.

À force de demander, demander, j'ai réussi à y aller. C'est tout, c'est ce que je voulais, je l'ai obtenu, après ça roule. J'ai fait le nécessaire. J'ai choisi le bon secteur pour être bien. J'ai tout fait pour être bien. Je suis bien, là-bas. Non, je n'aurais pas pu faire ma peine en bâtiment. Je serais devenu fou. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

« J'ai choisi le bon secteur pour être bien » : une telle formulation peut avoir de quoi surprendre à plusieurs titres. D'abord, parce que Michel n'est pas *a priori* en mesure d'influer véritablement sur son affectation. Or, on le voit, l'insistance dont il fait preuve et son zèle administratif tendent à lui donner raison. La bataille qu'il engage a d'autant plus de chances de parvenir à ses fins qu'elle mobilise les outils légitimés par l'institution, et notamment la demande écrite, tandis qu'il fait montre d'un comportement jugé irréprochable et d'une capacité à patienter sans s'impatienter (Durand, 2023). Ensuite, parce qu'il désigne ici une zone fortement stigmatisée et séparée du reste de la détention par un haut mur d'enceinte, composée de bâtiments préfabriqués déposés au milieu d'une cour de promenade et où les prisonniers sont soumis à des conditions de vie plus difficiles encore que dans le reste de la maison d'arrêt. Les équipements y sont rudimentaires : en l'absence de douches en cellule, les prisonniers doivent se rendre dans un local de la cour extérieure escortés par un surveillant pour se laver. Les toits en tôles ondulées des petits préfabriqués emmagasinent la chaleur, ce qui rend les cellules étouffantes en plein été.

Pourtant, si Michel dit préférer ce secteur, c'est parce qu'il juge que les détenus qu'il y côtoie sont plus proches de lui que ne le sont les jeunes hommes engagés dans des illégalismes juvéniles, avec qui la cohabitation était une source de souffrance. S'il sait que « le modulaire a sa réputation de violeurs », il assure « faire abstraction » et entretenir de bonnes relations avec ses codétenus.

Au modulaire, tout le monde se côtoie. On fait abstraction, on ne cherche même pas à savoir pourquoi l'autre est là... Parce que bon, le modulaire a sa réputation de violeurs, etc. Mais bon, on fait abstraction de ça, quoi. Sinon, on ne s'en sort pas. Déjà qu'on regarde nous pourquoi on est incarcéré avant de regarder les autres. Donc on a de très bons contacts. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Les bâtiments préfabriqués laissent une impression de petites unités d'habitation plus que de cellules : à sa fenêtre, Michel peut échanger avec les autres détenus qui, comme lui, sont relativement âgés. En outre, les conditions de vie très précaires de ce quartier sont contrebalancées par de relatives marges de liberté cédées par les surveillants afin de rendre le quotidien plus supportable.

L'après-midi, bon, il fait très chaud... Là, avec les vagues de chaleur qu'on a eues, les préfabriqués, c'est de la ferraille, hein. C'est une chaleur terrible. Donc ils tolèrent qu'on reste jusqu'à quatre heures et demie, cinq heures moins le quart en promenade, merci à eux. Ils nous laissent plus longtemps dehors parce qu'il fait trop chaud, quoi. Il y a quand même des gardiens qui sont très humains. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Les règles légèrement adoucies qui prévalent dans ce quartier sont donc un moyen de pallier la vétusté du bâti, en même temps qu'elles viennent récompenser des prisonniers réputés calmes et disciplinés. Comme l'illustrent de manière exemplaire les efforts déployés par Michel pour être affecté dans ce secteur de la détention, des quartiers fortement stigmatisés, marginalisés, isolés et où les conditions de détention sont particulièrement dégradées peuvent dans certains cas apparaître plus apaisants que la détention ordinaire. Ce constat, qui souligne une nouvelle fois les tactiques d'évitement qui parviennent à déployer les détenus pour s'y soustraire, s'exprime de manière paroxystique dans l'unité pour détenus violents.

4. *L'unité pour détenus violents : « Au fond, je suis mieux ici que là-bas. »*

L'unité pour détenus violents de Melville laisse une impression de prison dans la prison : il s'agit d'un secteur extrêmement sécurisé où les détenus sont particulièrement contrôlés et surveillés. Placés dans des cellules individuelles où l'équipement est minimal, les interactions qu'ils peuvent nouer avec d'autres prisonniers ou des intervenants extérieurs sont scrutées et limitées. Le rare mobilier est solidement fixé aux parois, tandis que les produits à cantiner sont peu nombreux – du reste, dans ce secteur, les détenus sont dans l'incapacité de cuisiner compte tenu de l'absence de plaques chauffantes. De ce fait, c'est d'abord la faim qui caractérise l'expérience de Wassim à l'UDV. Expliquant se sentir « faible » et avoir perdu beaucoup de poids depuis son arrivée, il évoque longuement les repas de mauvaise qualité, et la difficulté qu'il éprouve à les ingérer.

Putain, si je savais, j'aurais tout défoncé dans les autres prisons, j'aurais tout mangé [rires]. Ici, il n'y a que du cachir et des gâteaux, au bout d'un moment, t'en as marre. Ici, il n'y a pas de plaque chauffante, tu ne peux pas te faire un café quand tu veux... Par exemple, si tu veux boire un chocolat chaud ou un café, tu seras obligé d'appuyer sur l'eau chaude, et t'attends que l'eau elle

soit bien chaude... Et encore, c'est tiède, ce n'est pas chaud... C'est hyper compliqué. Franchement, c'est dur, ici. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Tout comme le module de respect, l'unité pour détenus violents repose sur un système de points qui, en échange d'un bon comportement, garantit aux détenus qui y séjournent l'accès à un certain nombre de biens ou de services facilitant la détention (des activités en petits groupes ; des promenades à deux ; de nouveaux produits cantinables). Au regard des conditions de détention particulièrement éprouvantes qui y prévalent, l'UDV tend à se rapprocher du quartier disciplinaire, même si, contrairement à ce dernier, le placement en son sein n'est pas considéré comme une sanction disciplinaire et qu'il demeure possible de se rendre au parloir, de cantiner quelques produits ou de regarder la télévision. Pourtant, un résultat paradoxal émerge : les deux enquêtés rencontrés qui y séjournaient faisaient état à demi-mot du caractère bénéfique de ce système de privation intense. Cela s'explique d'abord par la situation anxieuse qui était la leur avant d'être affecté dans ce secteur. Avant d'y être transféré, Anas était incarcéré dans une prison où ses relations avec le personnel de surveillance étaient véritablement exécrables. Estimant avoir fait l'objet de représailles de la part des agents pénitentiaires, il arrive à l'UDV à la suite de l'agression d'un surveillant – un qualitatif qu'il conteste. Wassim quant à lui est régulièrement transféré d'une prison à l'autre. Incarcéré pour un crime particulièrement réprouvé en détention, il subit des violences de la part d'autres détenus – avec la complicité, estime-t-il, du personnel pénitentiaire qui se charge de faire circuler le motif de son incarcération. Aux violences dont il est victime s'ajoutent celles, parfois extrêmes, qu'il s'inflige : Wassim fait état de plusieurs tentatives de suicides ou d'actes hétéro-agressifs d'une très grande brutalité. Pour Anas comme pour Wassim, l'isolement qu'impose l'UDV leur assure une relative tranquillité au regard de leur situation antérieure. « En vrai [dans la précédente prison], j'avais beaucoup de problèmes. Surtout avec l'administration, ils sont dangereux, je m'embrouillais beaucoup, j'étais sur la défensive. Depuis que je suis arrivé ici, je ne ressens plus trop cette pression », explique Wassim. « Au fond, je suis mieux ici que là-bas », conclut de son côté Anas.

À cela s'ajoute un suivi individualisé plus resserré : là où les intervenants sociaux sont rares en maison d'arrêt, l'UDV propose une prise en charge plus régulière et planifiée. Élément notable, l'UDV de Melville est le seul secteur visité dans le cadre de cette recherche où les enquêtés étaient prévenus en amont de la date et de l'heure de l'entretien, celui-ci étant affiché sur le planning des activités. En échange d'un bon comportement, les détenus ont accès à des activités hebdomadaires animées par des intervenants extérieurs. Compte tenu de ses multiples déboires avec l'administration, Anas a abandonné l'idée de gravir les paliers lui permettant d'en bénéficier. Du

reste, il ne les juge guère dignes d'intérêt. « Je ne suis pas un bébé, je ne suis pas là pour être à la garderie, faire du dessin... On est en prison. Je préfère être dans ma cellule à regarder la télé que de faire des dessins. » Wassim au contraire, qui a rapidement gravi les échelons du fait de son comportement irréprochable, ne manque aucune de ces activités. C'est parfois moins le contenu des ateliers qu'il apprécie que, plus prosaïquement, de pouvoir échanger quelques banalités avec des intervenants extérieurs.

Il y a une activité, c'est une personne qui vient d'un musée. Elle fait comme des petites expositions. En vrai, franchement, l'activité c'est de la merde [*rires*]... Mais ça fait passer le temps, quoi. Je fais des petits découpages, je rigole. Je parle avec elle, on échange, on parle beaucoup de dehors, de l'extérieur... Voilà, ça fait passer le temps. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Enfin, le suivi hebdomadaire avec un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et un psychologue constitue un luxe rare en détention. Après des années à ne pas parvenir à apercevoir le bout de son interminable peine de prison, Wassim semble pour la première fois réellement songer à sa sortie passés quelques mois à l'UDV. Pour contraignante qu'elle soit, cette unité semble constituer un sas protecteur ou un espace de restructuration de soi pour des détenus qui, comme Wassim, ont passé des années de prison caractérisées par de multiples violences et des tentatives de suicide à répétition. Malgré les privations qu'elle impose, elle permet en outre de se soustraire à la détention ordinaire et à la surpopulation carcérale. Dans leur étude consacrée aux quartiers d'évaluation de la radicalisation, Gilles Chantraine et David Scheer aboutissent à une conclusion similaire : « le statut des détenus "radicalisés" confère parfois quelques avantages par rapport à la détention ordinaire. Les détenus placés au QER sont toujours seuls en cellule, et ils échappent aux conséquences de la surpopulation ; l'attention extrême qui leur est portée accélère le traitement de leurs demandes individuelles » (Chantraine, Scheer, 2022a, p. 381). Le même constat vaut d'ailleurs pour le personnel pénitentiaire : travailler dans une unité très sécurisée auprès de détenus perçus comme dangereux renforce le prestige associé à la fonction et permet d'échapper aux conditions de travail dégradées des maisons d'arrêt (Chantraine, Scheer, 2022b). Une nouvelle fois, ces éléments viennent rappeler l'expérience éprouvante que constitue le régime de détention ordinaire, auquel peuvent donc être préférés des secteurs régis par des règles de sécurité et des privations bien plus intenses. Or, là où ce sont les ressources, les capitaux et les habitus socialement légitimes et valorisés par l'institution qui permettent d'accéder à des secteurs plus favorables comme le module respect, ce sont les démonstrations de capital agonistique, de violence et de dangerosité qui conduisent dans des zones telles que l'UDV. Sans doute est-il possible d'y voir, de ce point de vue, l'un des derniers refuges temporairement disponibles aux détenus qui n'en ont guère d'autres.

Il convient toutefois de prendre ces résultats avec précaution, dans la mesure où il n'est pas toujours possible de savoir si les témoignages recueillis au sein de l'UDV ne sont pas des discours contraints tenus dans un espace dévolu au contrôle, à la surveillance et à l'évaluation, où les salles d'entretiens sont en permanence scrutées par une caméra de vidéosurveillance. Dans un article consacré aux quartiers d'évaluation de la radicalisation, Jérôme Englebert et David Scheer décrivent finement la façon dont ces secteurs tendent à broyer progressivement les individus et à uniformiser leurs conduites jusqu'à obtenir une forme d'apathie et de résignation. Ils en concluent ironiquement à une « radicalité de l'enfermement carcéral » (Engelbert, Scheer, 2023). Les données recueillies dans le cadre de cette enquête ne permettent pas d'aboutir à la même conclusion concernant les détenus placés à l'UDV, qui partagent pourtant des caractéristiques similaires.

5. *Le quartier disciplinaire : « C'est pas pour les personnes fragiles... »*

Parmi les témoignages recueillis, le quartier disciplinaire (QD), plus communément désigné par le terme de « mitard », apparaît généralement sous la forme de l'ellipse : si l'entrée et la sortie sont évoquées, ce qui se passe en son sein est souvent passé sous silence, ou évoqué à grand renfort d'euphémismes. Lorsqu'il estime pudiquement que le quartier disciplinaire ne convient pas aux « personnes fragiles », Adama décrit ce secteur en creux : non pas pour ce qu'il est (un lieu de privation, d'isolement et de souffrance intenses, où les prisonniers confinés peinent à calmer leurs angoisses et leurs ruminations, et peuvent parfois craindre pour leur intégrité physique), mais pour ce qu'il n'est pas. Adama fait ici montre d'un virilisme ostentatoire de circonstance qui lui permet, par la valorisation de sa propre résistance à la souffrance, de se distinguer des détenus jugés « fragiles ».

Le quartier disciplinaire est unanimement considéré comme l'un des espaces les plus difficiles de la détention. Le taux de suicide particulièrement élevé dans ce secteur en atteste (Bourgoin, 1993 ; Vanhaesebrouck *et al.*, 2024b). Le rapport « La prévention du suicide en milieu carcéral », remis par le docteur Louis Albrand au garde des Sceaux en avril 2009, relève que « le quartier disciplinaire a toujours connu une suicidalité importante : 17 % des cas de suicides en 1998-1999, 11 % en 2001-2002, plus de 16 % des suicides en 2006-2007, alors que cette structure ne représente que 2 % de la capacité totale du parc. Les chiffres des tentatives de suicide sont tout aussi significatifs : un peu plus de 19 % des tentatives ont eu lieu ces dernières années en cellule disciplinaire ».¹⁶ Une récente étude confirme cette tendance : les suicides ont lieu dans plus de la

¹⁶ Louis Albrand, « La prévention du suicide en milieu carcéral », rapport au Garde des Sceaux, avril 2009, p. 101.

moitié des cas en cellule ordinaire, dans 17 % des cas au quartier arrivant, et dans 14 % des cas au quartier disciplinaire (Vanhaesebrouck *et al.*, 2022). De tels chiffres sont à mettre en relation avec le fait que, limité à un maximum de 30 jours, le placement en cellule disciplinaire ne représente le plus souvent qu'une part infime de la durée totale de l'incarcération.

Le placement au QD peut avoir deux origines : il s'agit soit d'une sanction dont le nombre de jours est déterminé à l'issue d'une commission de discipline ; soit, dans le cas de certains incidents, d'un placement préventif qui survient dans l'attente d'une commission. Contrairement au quartier d'isolement (QI), la solitude est ici conçue comme une sanction. Les personnes placées au quartier disciplinaire sont soumises à un régime de privations intenses : elles ne peuvent pas croiser d'autres détenus, ne sortent de leur cellule qu'une heure par jour dans une étroite cour de promenade grillagée, et occupent des cellules sales et sombres dont le mobilier est réduit au strict minimum – un lit métallique, des toilettes, un tabouret et une table. Les cellules disciplinaires ne peuvent être ouvertes que par deux agents différents : l'un possède la clef de la porte, l'autre, de la grille qui sépare la cellule de la porte. Dans certains établissements, ces cellules sont équipées des dispositifs anti-suicide, à l'instar de trappes anti-incendie évacuant la fumée des feux de cellule. Au même titre que les cellules de protection d'urgence (CProU) ou des coupe-liens dont sont équipés les surveillants pour sectionner les cordes des détenus qui s'y pendent, ces dispositifs témoignent d'une conception de la prévention du suicide fondée sur son empêchement (Cliquennois, Chantraine, 2009).

Lorsque je retrouve Anas un peu plus de deux mois après notre précédente rencontre, il sort tout juste de deux semaines d'isolement au quartier disciplinaire. « J'ai eu quelques petits soucis récemment », résume-t-il laconiquement. À la suite de plusieurs incidents, Anas passe en commission disciplinaire. Il ne se fait guère d'illusion sur la nature du délibéré rendu au prétoire, ce petit tribunal interne à la prison (Fernandez, 2015 ; Fassin, 2015, pp. 459-498), considérant le jugement biaisé par le fait que « la personne qui nous juge, c'est la personne qui nous accuse »¹⁷.

C'est une sorte de jugement. Après, personnellement, je trouve que ce n'est pas vraiment un jugement, parce que la personne qui nous juge, c'est la personne qui nous accuse, en fait. Voilà, on ne voit pas vraiment de justice. On peut avoir un avocat. Personnellement, je ne prends pas d'avocat parce que ça ne sert à rien. Ce n'est pas la première commission que je le fais, dans l'ancienne prison où j'étais, j'en ai fait cinq, six... Voilà, je sais que ça ne sert à rien. Ce genre de choses, avant d'arriver, ils savent déjà ce qu'ils vont me mettre. Donc ça ne sert à pas grand-chose de s'expliquer. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

¹⁷ À cet égard, l'OIP ne dit pas autre chose. Voir à ce sujet OIP, « Rapport d'enquête. Au cœur de la prison : la machine disciplinaire », février 2024, pp. 43-68.

La commission le condamne à quinze jours de cellule disciplinaire. Son séjour se passe « bien », estime-t-il, même s'il relève dans un sourire que les conditions de détention y sont particulièrement éprouvantes.

J'ai fait quinze jours. Moi, ça s'est bien passé, personnellement. Après par rapport aux autres mitards que j'ai pu faire dans d'autres prisons, ici il est quand même un peu plus compliqué [sourire]... Parce qu'on n'a pas d'oreiller, ici. Je ne sais pas s'ils ont le droit, mais on n'avait pas d'oreiller. Sinon, le reste, ça allait. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Privé de poste de télévision, de visites, d'activités et de cantines, Anas occupe son temps en lisant et en écoutant la radio. Quant à la cour de promenade du quartier disciplinaire, elle est si exiguë qu'il refuse de s'y rendre. « J'ai vu la promenade du mitard, je n'y suis pas allé. C'est tout petit, le plafond, il arrive 10 centimètres au-dessus de ma tête. On ne voit rien du tout. C'est que des grillages et des barbelés. C'est glauque, quoi [rires]. »

De son côté, à l'issue du quartier arrivant, Adama est affecté à l'étage. Au cours de ce transfert de cellule, ses affaires passent par un détecteur de métaux et les surveillants y découvrent le téléphone portable qu'il y cachait. Par la suite, il tente à deux reprises de faire entrer de petits téléphones entre les murs. Du fait de ces tentatives avortées, Adama fait l'objet de plusieurs comptes rendus d'incidents et séjourne au quartier disciplinaire pendant une semaine. « Ce qui m'a le plus cassé les couilles là-bas, c'est de ne plus avoir de contacts, pas de télé, obligé de manger la gamelle, pas de papier toilette... Quand t'arrives, les surveillants en ont un peu après toi, ils veulent te faire subir. Pas tous, hein. Il y a deux, trois bâtards. Les autres, c'est des bons. »

Les détenus qui ont séjourné au quartier disciplinaire évoquent à demi-mot la sensation structurante du manque, des privations intenses et de la solitude. Plus encore, l'impression d'extrême vulnérabilité et le sentiment d'être à la merci de l'institution et de ses agents contribuent à expliquer les accusations régulières à l'encontre du personnel de surveillance, qui, comme nous l'avons relevé précédemment, est régulièrement soupçonné de profiter de l'isolement des détenus pour maquiller des assassinats en suicide.

3. Isolement et promiscuité

In fine, c'est à l'échelle de la cellule que l'institution carcérale impose son cadre et façonne les conduites. En maison d'arrêt, c'est en effet dans leur cellule que les personnes détenues passent le plus clair de leur temps – à raison de 22 heures par jour. Dans ce contexte, les effets délétères de l'insalubrité et de la surpopulation sont d'autant plus difficiles à vivre qu'ils ne peuvent pas être

esquivés. Or, un constat revient régulièrement : pour la plupart des enquêtés, l'isolement prolongé dans une cellule individuelle apparaît nettement plus douloureux que la promiscuité imposée. Ce résultat peut sembler d'autant plus contre-intuitif qu'aux yeux des pouvoirs publics, l'encellulement individuel fait figure d'horizon à généraliser : même s'il n'est pas appliqué et que sa mise en œuvre ne cesse d'être repoussée compte tenu du caractère structurel de la surpopulation carcérale, le principe du placement en cellule individuelle est inscrit dans la loi depuis 1875. Ce résultat ne doit pas laisser penser que les détenus apprécient la promiscuité ou que les relations dans la cellule sont toujours apaisées : au contraire, ces situations suscitent d'importantes tensions qui seront analysées dans un premier temps. Cependant, comme nous le montrerons plus loin, le partage de la cellule est jugé plus positivement que les effets particulièrement délétères, sur la santé psychique, de la solitude prolongée.

1. Tensions dans la cellule : « Il me rend fou ! »

L'arrivée dans une cellule occupée est une source d'angoisse : les nouveaux codétenus, qui ne savent pas encore à qui ils ont à faire, doivent bien vite apprendre à vivre ensemble dans une situation d'extrême promiscuité. Les moins familiers de la prison peuvent craindre la cohabitation avec des personnes qui leur semblent dangereuses ou inquiétantes. D'autres, moins étrangers au système carcéral, s'inquiètent d'être placés dans la cellule de personnes avec qu'ils sont en conflit :

Les surveillants vous calent dans la cellule et ils ferment la porte. Ça veut dire que s'ils ne savent pas que vous avez un problème avec le mec, bah vous vous faites défoncer en cellule, c'est gratuit. C'est normal. Parce que moi, j'ai eu un petit doute, en rentrant. Il ressemblait fort à un gars que je connais qui a essayé de planter mon petit frère – un gars qui ne sait pas boire non plus. Je le regarde, je fais : « Tu ne t'appelles pas Dominique ? » Il me dit : « Non, je m'appelle Pablo ». Il me fait voir sa carte et tout, il me dit : « Non, je t'assure, je m'appelle Pablo ». Je fais : « Bon bah ça va, excuse-moi, mais je préfère demander quand même, quoi ». On ne sait jamais. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

À cela s'ajoute l'angoisse que peuvent susciter les détenus à qui l'on prête des troubles psychiques et dont on craint l'impulsivité. « Je n'aime pas la personne avec qui je suis. Elle est bizarre, un peu. Elle parle toute seule, elle a des spasmes et tout... Ça, ce n'est pas bon », s'inquiète Youcef. Certains enquêtés évoquent pour leur part l'expérience dégradante de la cohabitation avec une personne malade incapable de se plier aux règles élémentaires d'hygiène qu'impose la vie en collectivité. « Quand je suis arrivé, ils m'ont mis avec deux vieux, il y en a un, il se faisait caca dessus, quand même... Ce n'était pas très hygiénique », explique Jordan, visiblement embarrassé. De son

côté, Pierrick est placé un temps dans la cellule d'une personne qu'il juge « psychopathe », ou « schizophrène ». Il évoque longuement son entrée dans la cellule souillée de son codétenu :

L'autre, il galère, il doit se tenir sur le mur, il a le dos vraiment cassé ! Il ne sait même pas se baisser pour ramasser un truc ! Il est toujours en train de crier [*l'imite*] : « Aaaaïe ! Aaaaïe ! » Il est tout maigrichon, il a vécu à la rue... Je suis arrivé dans sa cellule, des baguettes partout par terre, des gamelles renversées partout par terre, le câble de la télé arraché ! Il n'y a même pas de télé ! Pas de cigarettes, rien ! Maintenant il est là, il se laisse aller, je ne sais pas, il faut l'aider, ce gars... Moi je dis qu'il faudrait le mettre en psychiatrie, lui. C'est con, parce que lui, il devrait faire sa peine à l'hôpital. (Entretien Pierrick, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Contraints de vivre ensemble, les nouveaux codétenus font d'abord montre de suspicion. Comme le relève Léonore Le Caisne dans son ethnographie du quartier mineur de Fleury, les questions relatives aux lieux de résidence et aux motifs de condamnation interviennent rapidement. Elles permettent de se faire une première idée de la personne avec qu'il faudra partager le quotidien (Le Caisne, 2008, p. 98). Outre ces inquiétudes, il est parfois délicat d'entrer dans une cellule déjà occupée et de s'y aménager une place : dans les cellules suroccupées, il est de coutume que le matelas au sol incombe au dernier entrant. Après son séjour aux arrivants, Emma intègre une cellule occupée de longue date par une détenue qui y vivait seule, et qui n'avait nullement envisagé de la partager. La cellule est en désordre, les deux femmes sont aussi mal à l'aise l'une que l'autre. Emma est finalement rassurée de découvrir qu'elle partage de nombreux points d'entente avec sa codétenue.

On aime quasiment les mêmes programmes ! Donc ça, c'était vraiment... [*sourire*] C'est un truc bateau, mais... Elle aime quasiment les mêmes programmes ! Je lui fais : « Par contre, j'ai des impératifs, quand il y a ça à telle heure je veux le regarder ». Elle me fait : « Ça tombe bien, parce que moi j'allais le mettre » [*sourire*]... (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Emma reste néanmoins une intruse dans ce qui demeure la cellule de sa codétenue plus que la sienne. « Quand elle ne sait pas quoi mettre à la télé, je mets un truc, et puis en général, elle ne me pose pas trop de problèmes », explique-t-elle en usant d'une formule qui témoigne de la position qu'elle occupe.

Il faut ensuite convenir des règles élémentaires qu'implique la vie commune : la répartition des tâches ménagères, le partage de la nourriture, du tabac et du cannabis, les horaires de sommeil ou le choix des programmes télévisés figurent parmi les motifs les plus récurrents de disputes. Parce

que la prison impose la cohabitation forcée de jour comme de nuit, c'est souvent l'accumulation de désaccords et de conflits en apparence triviaux qui conduisent à des situations explosives.

Arrivé en bâtiment, Sofiane est placé dans la cellule d'un détenu étranger arabophone (un « blédard », comme il le présente). Sofiane a beau parler arabe, il a du mal à comprendre le dialecte parlé par son codétenu. En début d'entretien, il explique avoir initié une demande pour changer de cellule, estimant avoir « un peu mytho » le personnel pénitentiaire en insistant plus que de raison sur leur mauvaise entente pour maximiser ses chances d'être déplacé. Malgré ce qu'il en dit, Sofiane n'a pas tant exagéré : les relations entre les deux codétenus sont véritablement exécrables.

Dans un premier temps, le jeune homme aide son codétenu dans ses démarches administratives et lui propose une bonne partie des cigarettes et du cannabis qu'il parvient à récolter. Il se rend compte rapidement que la relation d'aide est unilatérale : son codétenu ne ramène ni tabac ni cannabis dans la cellule, qu'il fume pourtant en grande quantité. Leur relation s'envenime progressivement : ils n'apprécient pas les mêmes programmes télévisés, ne soutiennent pas les mêmes équipes de football, ne dorment pas aux mêmes heures, se disputent sur le ménage, sur la répartition du tabac ou sur le cannabis... Depuis un échange tendu survenu la veille pour un motif apparemment dérisoire (une tasse de café renversée) mais au cours duquel ils ont failli en venir aux mains, les deux hommes ne s'adressent plus la parole. « Il me rend fou ! » s'exclame Sofiane. Sur les conseils des connaissances qu'il croise en cour de promenade, le jeune homme apprend à se méfier de son codétenu et à limiter les interactions avec ce dernier. Il découvre que « les gens, ici, c'est des vrais bâtards » et qu'il est préférable de limiter les échanges qui ne génèrent aucune réciprocité.

Comme l'illustre cet exemple, les tensions proviennent souvent de l'inégalité des ressources et des conflits autour de leur partage. Lorsqu'il était indigent, Marvin était contraint de regarder son codétenu se cuisiner des repas sans pouvoir y goûter :

J'ai déjà eu quelques conflits avec des codétenus où ça se passe mal. C'est des choses qui s'accumulent et qui font que tu n'en peux plus au bout d'un moment. T'arrives en cellule, l'autre il est là depuis longtemps, il a tout, toi t'as rien, t'arrives, il se fait son repas, il mange devant toi, il t'en donne s'il veut bien partager, s'il ne veut pas, il ne t'en donne pas... Donc toi t'es là sur la gamelle, puis lui, tu le vois se faire un bon plat... Déjà, on voit la différence. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Philippe vit avec trois autres détenus qui, comme lui, sont indigents. Dans la cellule, tout le monde manque de tabac et tente de s'en accommoder tant bien que mal. L'intégralité des maigres ressources est consacrée à cette denrée, et la plupart des tensions proviennent de disputes liées à sa répartition. Philippe découvre, excédé, que l'une des personnes qui partagent sa cellule se

soustrait au mode de répartition convenu collectivement en fumant la nuit le stock personnel qu'il se constitue en ramassant des mégots ou en quémandant des cigarettes en cour de promenade.

Il y en a un, il dort la journée, il fume la nuit. Enfin il a eu du tabac, tu sais, il va en bas, il va en promenade, et il a su faire son petit stock... Moi je le sais. Là ce soir, ça va être clair et net. Ce soir, ça va être clair, je vais ouvrir mon pot, je vais l'ouvrir, je vais me faire une roulée, le codétenu il va se faire une roulée, celui-là en haut il va s'en faire une, je vais reprendre le pot, je vais le refermer. Il va me regarder, il va dire : « Et moi ? » Je vais lui dire : « Bah je ne sais pas, dans ton armoire, tu n'en as pas ? Tu ne fumes que la nuit ». (Entretien Philippe, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

La cohabitation forcée dans une cellule étroite empêche toute forme d'intimité et suscite des conflits qui se soldent à l'occasion par des violences. Ces tensions sont, pour une part, liées à l'expérience de la distance sociale ou générationnelle qu'éprouvent de parfaits étrangers contraints de vivre ensemble. La grande vulnérabilité de certains détenus (allophones, usagers de drogues ou souffrant de troubles psychiques) peut être à l'origine de vols ou de différentes formes de prédation.

C'est souvent avec une grande pudeur que sont évoqués les tensions, les violences, les craintes ou le stress générés par la cohabitation imposée. Ceux-ci, d'ailleurs, sont rarement thématiques par les enquêtés en termes de santé mentale et de souffrance psychique, alors même que chacun s'accorde à considérer qu'ils s'avèrent éreintants à la longue. Nous avons pourtant pu documenter, au cours de cette enquête, l'angoisse que peut susciter l'entrée dans une cellule occupée par un détenu jugé dangereux ; le caractère usant et dégradant de se voir imposer de vivre dans une cellule souillée avec un codétenu incapable de se nourrir par lui-même ou incontinent ; ou encore la crainte de violences qui surgit lorsque les règles de vie commune les plus élémentaires suscitent des désaccords et des conflits difficilement surmontables.

Le personnel pénitentiaire, soucieux de garantir un ordre carcéral relativement apaisé, tend à se montrer attentif à la composition de cellules garantissant une relative entente. Or, ces dynamiques de répartition et de tri se soldent souvent par le regroupement des détenus les plus insérés et par le rejet des prisonniers marginaux, vulnérables, malades, précaires et stigmatisés dans les mêmes cellules. Si le regroupement de ces détenus peut être justifié par les agents en raison de leur vulnérabilité particulière (Veaudor, 2020b, p. 9), ces derniers vivent d'autant plus difficilement leur incarcération qu'ils sont privés des ressources permettant d'améliorer leur quotidien. À cet égard, cette enquête vient documenter à sa façon les jugements subjectifs émis à l'égard des décisions d'affectations décidées par les agents de l'établissement. Il en ressort que les détenus qui ne sont pas en mesure d'influer véritablement sur leur affectation sont confrontés à des cohabitations dégradantes ou les exposant à des violences.

2. *Face à la solitude : « Tu deviens un peu fou, à force de rester tout seul. »*

Compte tenu de la crainte que peut susciter la cohabitation forcée, de la surpopulation qui impose de vivre dans une intense promiscuité et des tensions récurrentes relatives à l'organisation du quotidien, l'encellulement individuel peut sembler *a priori* plus bénéfique aux personnes détenues. Et de fait, pour certaines personnes, l'occupation d'une cellule individuelle facilite une forme de « domestication de l'espace cellulaire » qui vise à transformer bon gré mal gré la cellule en foyer (Bony, 2015b). Elle garantit en outre une intimité qui, même si elle demeure précaire (Tschanz, 2020), manque cruellement aux détenus qui partagent leur cellule. Emma, désormais seule dans sa cellule du module de respect de la maison d'arrêt pour femmes, conserve précieusement tous les courriers qu'elle reçoit. Les plus belles lettres sont accrochées au mur à l'aide de dentifrice, utilisé comme fixation de fortune.

Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre d'une collègue qui m'a envoyé une lettre dorée, très, très belle. Je ne jette rien du tout, tout ce qui est papier. C'est une carte en relief avec des notes de musique que je trouve très belle. Du coup je la mets sur la table, carrément en hauteur, comme ça je la vois tous les jours. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Pourtant, plus que la cohabitation, c'est véritablement l'isolement dans une cellule individuelle durant de longs mois qui apparaît particulièrement redouté. La restitution par les enquêtés des moments passés dans une solitude extrême témoigne des souffrances psychologiques occasionnées : le sentiment de « devenir fou » en raison de l'isolement prolongé est une angoisse forte régulièrement évoquée lors des entretiens. Après avoir brièvement partagé sa cellule, Steven est désormais seul. Il témoigne de son sentiment d'être « dans un hôpital psychiatrique » et de devenir « un peu fou » du fait de l'incapacité d'échanger avec d'autres personnes.

Ce qui est bien avec le fait d'être tout seul, c'est qu'on a le tabac pour nous tout seul. C'est ça qui est bien. Mais on ne peut pas parler, on ne peut rien faire... Moi j'aimais bien avec le premier co, il me disait : « T'aimes bien ça, à la télé ? On regarde ça ou quoi ? » On discute, quoi. On dialogue. Là, j'ai l'impression d'être dans un hôpital psychiatrique, dans une chambre tout seul où on n'est pas calculé. Je crois que je deviens fou, je parle tout seul. Sérieux, je parle tout seul ! J'essaye d'ouvrir la fenêtre, de dire : « Ouais, il y a quelqu'un qui m'entend ? » Personne ne m'entend, tant pis, je referme la fenêtre, je me remets dans mon lit. C'est nul ici. Vous ne pouvez pas changer votre place avec moi ? (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

« Moi j'ai fait des prisons, je n'avais le droit à aucun codétenu », témoigne de son côté Dimitri en usant d'une formule qui laisse percevoir que l'isolement est davantage perçu, à ses yeux, comme une sanction supplémentaire plus que comme un privilège. Dans l'établissement où il était préalablement incarcéré, le jeune homme, qui fait l'objet d'un étroit suivi psychiatrique, estime avoir été victime d'actes de malveillance délibérés de la part du personnel de surveillance. Il évoque plusieurs séjours de longue durée au quartier disciplinaire, à peine entrecoupés par une poignée de journées passées en détention ordinaire afin de satisfaire aux règles légales qui interdisent tout placement supérieur à trente jours. Le champ lexical de la liberté qu'utilise Dimitri pour se référer à ces quelques jours passés hors du mitard en dit long sur la violence et l'oppression de cette expérience, au point d'éprouver le sentiment d'y avoir perdu une partie de son humanité.

Une fois, j'ai fait presque cinquante jours de mitard. J'ai fait vingt-cinq jours, on m'a laissé quatre jours de libre, le temps que je mange un petit peu dans ma cellule, et au bout de quatre jours on est revenu me chercher et on m'y a remis vingt-cinq jours. Moi je trouve qu'après, ça transforme un homme. On ne devient plus humain, après, je trouve. Je ne sais pas comment vous expliquer... Ça transforme une personne, quoi. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Pour Dimitri, l'isolement « peut mettre un coup dans la tête » :

Tout seul, on fait quoi ? On cogite, on ne fait que penser. Tu veux parler à quelqu'un, tu ne peux pas. Ou tu te parles à toi-même, des fois tu deviens même un peu fou, à force de rester tout seul, tu commences à parler tout seul. Carrément. Moi ça m'est arrivé, hein. Des fois je parlais tout seul. Bah à force de rester tout seul, on finit par parler tout seul, hein. Moi je dis la prison, ça peut mettre un coup dans la tête, hein, il ne faut pas croire. C'est psychologique. Je peux comprendre quand même pourquoi il y en a qui se sont déjà enlevés la vie. On passe des fois par des phases pas faciles, hein. (Entretien Dimitri, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Revenant sur son incarcération dans la prison de Kerouac, Michel ne dit pas autre chose :

À Kerouac, vous êtes tout seul. Et là, c'est le coup de déprime assuré. Ah, quand je suis arrivé à Kerouac, j'ai été pendant un mois tout seul dans une cellule. 22 heures sur 24 enfermé. C'est long, hein. Croyez-moi que là, vous sortez en promenade le matin et vous sortez l'après-midi. 22 heures sur 24 enfermé... [*sifflement*] Là, c'est dur, hein. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le nombre particulièrement élevé de suicides qui ont lieu dans des cellules individuelles est un indicateur de la détresse suscitée par l'isolement. « De fait, les détenus seuls dans leur cellule se suicident davantage que les autres, ce qui évidemment ne revient pas à dire que le surpeuplement

des prisons est souhaitable », relève à cet égard Jean-Louis Pan Ké Shon (2013, p. 140). C'est ce même constat qui explique le faible nombre de suicides à la maison d'arrêt de Verne : le partage de la cellule impose un contrôle social informel en même temps qu'il permet aux détenus de se confier ou d'obtenir du réconfort. « C'est quand même mieux d'être à deux ou à trois. C'est mieux. Vous pouvez parler de choses et d'autres. Il y a toujours une entraide qui peut se faire. Ici, il n'y a personne tout seul. On est toujours à six, cinq, trois ou à quatre... Que là-bas, à Kerouac, un mois tout seul, 22 heures sur 24 enfermés... », souffle Michel.

Pour expliquer ce constat d'une promiscuité préférée à l'isolement, les personnes interrogées mettent en avant deux arguments principaux : la mutualisation des ressources, d'une part ; et le fait de tuer le temps en partageant des loisirs ou des discussions, d'autre part.

Moi, personnellement, je préfère quand même être avec quelqu'un. Le temps passe quand même plus vite. Après, avoir quelqu'un, ça a ses avantages et ses inconvénients. Il faut avoir une bonne entente, il faut se mettre d'accord sur les revenus, tout ça, essayer de partager un minimum les revenus... C'est pour ça que c'est plus avantageux. Déjà, rien que le fait de pouvoir discuter en cellule avec quelqu'un, le temps passe un peu plus vite. On parle, on ne voit pas le temps passer. Alors que quand on est seul, tout ce qu'on a, c'est la télé. Il suffit qu'il n'y ait pas de programme qui nous plaît, et... on fige comme des cons. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces éléments ne doivent bien sûr pas laisser penser que les personnes détenues apprécient la surpopulation carcérale, ni même la cohabitation forcée. « Je préfère être avec quelqu'un que tout seul. Après, si vous me demandez si je préfère qu'on soit à deux ou à six, je préfère qu'on soit à deux ! Là, t'es en train de dormir, l'autre il va aux toilettes, tu l'entends chier... », complète Adama. Toutefois, la présence de codétenus permet de faciliter le quotidien : la mutualisation et le partage des produits cantinés ou obtenus illégalement atténuent l'impact financier de l'incarcération ; et la vie à plusieurs permet de se distraire, d'échanger, de partager des activités et d'obtenir un soutien amical ou émotionnel. En cela, il n'est guère étonnant que dans les établissements enquêtés, les modules de respect soient les plus plébiscités : malgré le contrôle permanent sur lequel ils reposent, ces régimes laissent le choix aux personnes détenues de s'isoler ou de nouer des relations de voisinage sur une base affinitaire. Du reste, les enquêtés ayant déjà été incarcérés dans des centres de détention et ayant bénéficié d'un régime en portes ouvertes apprécient la possibilité d'alterner entre des moments solitaires et d'autres collectifs. Plutôt que de se voir imposer une situation d'intense promiscuité ou de parfait isolement, les personnes interrogées se montrent surtout désireuses d'avoir la capacité de choisir – et de circuler.

*

Appréhender les établissements pénitentiaires à l'aune de leurs caractéristiques spatiales permet d'aboutir à plusieurs résultats. À la suite de multiples recherches conduites en sociologie de la prison, cette enquête témoigne d'abord du fait que des établissements anciens, pourtant réputés exigus, vétustes et insalubres, peuvent être préférés aux prisons les plus récentes, jugées sécuritaires voire déshumanisantes. Ce constat témoigne de l'importance de la négociation et de la coopération pour l'équilibre psychique des personnes détenues. En nous intéressant aux différents quartiers de détention, nous avons relevé les différents moyens par lesquels certains détenus parviennent à se soustraire au régime général, invariablement décrit comme violent et hostile, quitte à s'accommoder pour cela de secteurs très isolés où les conditions de vie sont nettement dégradées. Les quartiers les plus demandés sont ceux qui permettent de s'extraire d'un régime en porte fermée qui condamne les prisonniers à vivre 22 heures par jour dans une étroite cellule, ce qui est unanimement décrit comme particulièrement éprouvant. Si de tels quartiers sont prioritairement accessibles aux prisonniers les plus insérés et disposant de petits capitaux, ceux qui en sont dépourvus peuvent cependant s'aménager une place dans des zones stigmatisées ou très isolées, de sorte qu'il est possible de constater un regroupement des détenus sur une base sociale. Ces éléments, qui soulignent l'angoisse que produit la détention ordinaire, témoignent également du fait que les prisonniers ne sont pas strictement passifs face à leur affectation : ils peuvent jouer de la géographie carcérale, se l'approprier et y négocier leur place à la marge. À l'échelle de l'espace cellulaire, enfin, nous avons relevé que les situations de promiscuité intense apportent leur lot de violences ou de souffrances. Les tensions répétées autour de l'organisation du quotidien, de l'hygiène, de la répartition des tâches ménagères ou du partage des ressources sont d'autant plus susceptibles de devenir insurmontables que les codétenus ne sont pas en mesure de s'isoler pour les éviter. La cohabitation reste dans l'ensemble moins douloureusement vécue que la solitude prolongée : les prisonniers ayant vécu de telles situations témoignent avec une grande régularité du sentiment tenace de « devenir fou » à force de ruminations et d'isolement social.

Au fond, ce dont témoignent ces résultats, c'est de l'importance de l'échange, du partage, de l'entraide, de la confiance, du soutien et des formes de civilités ordinaires en détention. Ils éclairent le rôle prépondérant des relations sociales sur la santé mentale des personnes détenues, et la manière dont les différents régimes carcéraux sont en mesure de les favoriser ou de les entraver. Étudier les catégories profanes de la santé mentale et les critères du mieux-être partagés par les personnes détenues permet enfin de relever le *hiatus* entre les projets de réformes carcérales et les éléments qui atténuent la douleur en détention. Qu'il s'agisse du quartier arrivant, des prisons modernes garantissant un relatif confort ou encore des cellules individuelles, tous ces éléments ont

été mis en place afin d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues. Or, s'ils suscitent le mal-être qu'ils sont censés combattre, c'est qu'ils les privent des interactions sociales ordinaires et des relations d'entraides qui s'avèrent indispensables pour supporter l'incarcération.

Les précédents chapitres l'ont montré : l'institution carcérale façonne de multiples souffrances de diverses manières. Or, non seulement la prison a la charge d'isoler, de punir, de réhabiliter et de corriger, mais en outre, il lui est également demandé de soigner : elle tend en effet à être perçue de manière croissante comme une institution dédiée au soin (Lancelevée, 2016a ; Lancelevée, Fovet, 2024). L'administration pénitentiaire n'a pas seulement la charge de prendre soin des personnes qui arrivent en prison dans des états de santé particulièrement dégradés ; elle a aussi pour mission d'apaiser les douleurs qu'elle inflige (Lancelevée, 2016b). Bien sûr, depuis 1994, ce n'est plus aux agents pénitentiaires qu'incombe la charge du soin en prison – ce que l'on appelait naguère la « médecine pénitentiaire » –, mais à des soignants rattachés à des centres hospitaliers qui exercent dans les unités sanitaires des établissements. L'absence de motivations sécuritaires imputables à ces professionnels, de même que le secret médical auquel ils sont soumis et leur indépendance statutaire, peut favoriser la confiance et la confiance des personnes détenues. De plus, comme le relève Lara Mahi, « plusieurs facteurs de renoncement aux soins mis en avant en milieu non-carcéral sont atténués voire inexistant en milieu carcéral » (Mahi, 2015, p. 12). L'incarcération, qui impose l'immobilité et l'attente, peut ainsi être perçue comme une opportunité de débiter des soins pour des détenus qui entretiennent à l'extérieur un rapport distant avec le milieu médical. Le coût financier des actes de soin, qui constitue un frein important pour les populations les plus précaires, est ici inexistant. Enfin, des établissements permettent dans une certaine mesure l'accès à des spécialisations (dentistes, psychiatres, kinésithérapeutes, ophtalmologues) très demandées et peu représentées sur certains territoires.

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux rapports qu'entretiennent les personnes détenues vis-à-vis de l'offre de soin disponible en prison. Il importe dans ce cadre d'appréhender simultanément les soins qualifiés de « psychiques » et de « somatiques », dans la mesure où ces deux domaines, traditionnellement distingués, sont en réalité intrinsèquement liés (Amad, Fovet, Geoffroy, 2015). Une rage de dents, une douleur persistante ou une maladie chronique peuvent avoir des conséquences particulièrement importantes sur l'équilibre psychique des détenus dans un contexte où plusieurs facteurs compliquent sensiblement l'accès au soin. Pour une part, ces facteurs sont d'ordres matériels, organisationnels et logistiques : ils tiennent à la difficulté d'obtenir un rendez-vous médical et de s'y rendre, ou encore au manque de soignants exerçant en prison. Dans certains établissements, l'unité sanitaire, pourtant située à quelques dizaines de mètres des bâtiments de détention, peut sembler distante sur les plans géographique, temporel et symbolique. À cela s'ajoutent des rapports aux soins qui s'avèrent socialement situés : si la possibilité d'avoir

recours à un médecin généraliste, un psychologue ou un psychiatre est plébiscitée par certains détenus, d'autres s'attachent au contraire à les éviter tant que possible. Il existe en détention des ressources parallèles à celles proposées au sein des unités sanitaires et sur lesquels préfèrent s'appuyer certains prisonniers. Les psychologues ne sont pas les seules personnes auprès desquelles il est possible de se confier : certains leur préfèrent les confidences échangées avec des détenus ou des agents pénitentiaires. D'autres, qui se montrent méfiants à l'égard des traitements médicamenteux qui leur sont proposés, se tournent vers des produits stupéfiants, dont ils jugent les effets mieux maîtrisés. Telles sont quelques-unes des logiques que nous nous attacherons à éclairer.

1. Accès aux soins et organisation carcérale

La possibilité d'accéder aux soins tient d'abord à un ensemble de facteurs qui relèvent de l'accessibilité des unités sanitaires en fonction des organisations carcérales locales. Celles-ci diffèrent fortement d'un établissement à l'autre. La comparaison entre les unités sanitaires de Melville et de Verne s'avérera ici encore utile : elle nous permettra de mettre en lumière le fait que, dans ces deux établissements, les obstacles rencontrés diffèrent. À Melville, c'est essentiellement la difficulté d'accéder à l'US qui est soulignée, tandis qu'à Verne, l'exiguïté des locaux et l'équipement sommaire sont davantage relevés.

1. L'« hôpital » de Melville : « Ici, on a le temps de mourir trois fois ! »

Lorsque l'on arpente l'unité sanitaire de Melville, on y observe des médecins ou des infirmières vêtus de blouses qui circulent dans de longs couloirs aux murs blancs sur lesquels sont affichés des documents d'informations destinées à la prévention et au dépistage de maladies. On y croise ponctuellement des petits groupes de patients jeter un coup d'œil curieux aux bureaux et à leurs occupants. On entend retentir les sonneries des téléphones fixes du secrétariat ; le ronronnement de la machine à café ; les discussions animées de soignants ponctuées de plaisanteries et suivies d'éclats de rire ; ou les urgences qui imposent des appels brefs et des pas pressés. Chaque matin, les soignants découvrent, en arrivant sur leur lieu de travail, le nombre de nouveaux arrivants qu'ils devront recevoir en consultation. La pile de dossiers laissée en évidence sur la table du bureau de consultations psychologiques ne manque pas de susciter des blagues, des soupirs de soulagement ou des mines déconfites. On se raconte les faits d'armes de journées à plus de dix arrivants, on rigole des collègues qui ont la réputation d'immanquablement se retrouver avec une large pile de dossiers, ou de ceux dont on estime qu'ils parviennent systématiquement à passer

entre les mailles du filet. On émet des théories sur les facteurs susceptibles d'expliquer ce flux aléatoire des entrées : les mobilisations sociales, les fêtes de fin d'années, les événements sportifs ou la sévérité des juges...

Au sein de l'unité sanitaire de Melville, l'observateur extérieur a l'impression de circuler dans un petit hôpital davantage que dans une prison. À l'exception de deux surveillantes en poste à chaque extrémité des locaux, d'une cour de promenade interne et des deux étroites salles d'attente fermées à clef, peu d'éléments viennent rappeler le cadre carcéral du lieu. Conduisant une enquête dans des unités sanitaires similaires, Camille Lancelevée fait part du même constat : « Dans ces nouveaux SMPR, le calme règne, les échos de la détention arrivent étouffés et il faut identifier les traces matérielles de la présence pénitentiaire pour se rappeler qu'on est toujours en prison : la salle d'attente à double tour, des uniformes bleu marine aperçus ponctuellement, les espaces grillagés surmontés de filins anti-hélicoptères qu'on aperçoit depuis les fenêtres, les lourdes portes du service et le bruit caractéristique de leur ouverture automatique » (Lancelevée, 2016a, pp. 139-140).

Initialement, ce constat aura même été à l'origine d'un regret : venu réaliser des observations durant plusieurs semaines au sein de l'unité sanitaire de Melville, j'éprouve le sentiment de ne pas parvenir à observer la prison. L'US occupe un bâtiment qui, bien que placé au cœur de l'établissement et situé à quelques mètres seulement des zones de détention, en est nettement séparé par plusieurs portes, grilles et postes de sécurité. Depuis la position que j'occupe, il m'est difficile de m'y rendre – du reste, qu'aurais-je à y faire ? Il y a bien un espace extérieur où se rendent des soignants lorsqu'ils sortent fumer une cigarette, mais depuis cette zone observée par une caméra de surveillance, quadrillée par une haute grille métallique d'un côté et par un poste de sécurité de l'autre, on n'aperçoit que des groupes de détenus escortés par des surveillants qui se rendent à leurs rendez-vous médicaux ou à leurs parloirs ; ou des familles et des intervenants extérieurs qui pénètrent dans la prison. J'expérimente à cet égard le fait que la prison de Melville impose la mobilité et la circulation, et qu'il n'est guère possible d'y flâner ou de s'y balader sans but. Si ce constat peut paraître trivial, il complique toutefois sensiblement la tâche de l'ethnographe. Cette impression de ne pas parvenir à observer la prison témoigne surtout de mes propres représentations, et d'une conception de l'espace carcéral limité aux seuls bâtiments de détention, alors même que l'unité sanitaire en est un élément central.

Ce sentiment tenace de passer à côté des observations que je souhaiterais conduire, difficile à théoriser dans un premier temps, est pourtant riche d'enseignement quant à quelques-unes des caractéristiques particulièrement prégnantes de l'unité sanitaire de Melville. Il témoigne d'abord du fait que l'US est particulièrement bien dotée au regard d'unités sanitaires bien plus précaires – à cet égard, la comparaison avec celle de Verne, que nous entreprendrons ci-dessous, est

particulièrement éloquente. Cela ne signifie pas pour autant que les professionnels qui y exercent n'éprouvent aucune difficulté matérielle : ces derniers évoquent régulièrement le manque de place, l'équipement lacunaire et la difficulté à recruter et à fidéliser certaines professions médicales spécialisées. Mais ce sentiment témoigne aussi d'une seconde caractéristique de l'unité sanitaire de Melville : son grand isolement du reste de la détention. Cette spécificité architecturale a une grande importance dans l'organisation des soins. Peu perméables aux intrusions du personnel de surveillance, les murs de l'unité sanitaire garantissent certes une relative autonomie aux soignants qui y exercent. Mais ces derniers sont aussi très éloignés de leurs patients, qui ne peuvent y accéder qu'à l'occasion de mouvements organisés par le personnel pénitentiaire.

Quelques années auparavant, le quartier arrivant occupait encore une petite aile qui jouxtait l'unité sanitaire. Un temps transformée en « aile Covid », elle est depuis utilisée en tant que « quartier spécifique » et regroupe prioritairement des détenus vulnérables dont on estime qu'ils nécessitent un isolement renforcé. Une soignante déplore l'instauration de cette distance vis-à-vis du quartier arrivant : alors qu'il lui était encore possible, quelques années plus tôt, de parcourir la vingtaine de mètres qui séparait son bureau de ce secteur de la détention pour s'enquérir de l'état de santé d'un arrivant refusant de se présenter à la consultation psychologique qui lui était proposée, l'instauration de ce lien n'est plus guère possible, et elle est désormais contrainte de se contenter de refus non motivés, s'interrogeant sur le rôle imputable aux surveillants quant à ces refus. « Cette spécialisation sociale des espaces alimente une méfiance réciproque : côté SMPR, on soupçonne les surveillant·e·s d'étage d'oublier certains patients ou de ne pas les inciter à se rendre en consultation, on s'interroge sur la part d'arbitraire qui règne en détention, tout particulièrement dans le quartier disciplinaire, on suspecte les surveillant·e·s qui activent les portes de ralentir volontairement les déplacements des équipes psychiatriques ou de leurs patients. Côté "pénitentiaire", on reproche aux thérapeutes d'ignorer les contraintes spatiales de l'institution, de faire fi de la charge de travail qu'entraînent pour les surveillant·e·s les convocations inopinées ou de mépriser les contraintes de sécurité en vertu desquelles certaines personnes détenues ne doivent pas se croiser » (Lancelevée, 2016a, p. 141).

Cet éloignement spatial de l'unité sanitaire, couplée à la forte dépendance des personnes détenues à l'égard du personnel pénitentiaire pour s'y rendre, a d'importantes conséquences quant à l'accès au soin. Les détenus n'ont pas d'autres moyens, pour entrer en contact avec les soignants, que de multiplier les courriers et d'attendre une consultation qui peut survenir au bout de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois. Comme on l'a vu précédemment, ce premier filtre de l'écrit complique sensiblement la prise de rendez-vous pour certains détenus (Caro, Carpezat, Laubressac, Launet, 2024, p. 13). En outre, le grand nombre de personnes incarcérées à Melville et les situations

très préoccupantes d'une partie d'entre elles tendent à orienter le travail des soignants vers une prise en charge routinière des situations d'urgences. Les prisonniers dont la situation ne nécessite pas une intervention imminente n'arrivent à obtenir que des rendez-vous peu fréquents et très espacés dans le temps. L'impression de ne pas être entendu malgré des demandes réitérées et le sentiment d'urgence de leur situation personnelle sont régulièrement évoqués par les personnes interrogées. À son grand désarroi, Emma découvre que l'unité sanitaire constitue un espace qui lui est difficilement accessible. À la suite de maux de tête, elle effectue plusieurs demandes pour être prise en charge au plus vite, et ne peut que constater les longs délais d'attente qui lui sont imposés. « Comme je dis, ici, on a le temps de mourir trois fois », conclut-elle.

Ah ça, il y a quand même plein de choses qui sont aberrantes ici. C'est fou, le système. Une fois, j'avais mal à la tête, j'ai demandé à aller voir le médecin en urgence. Ça a pris une semaine. Une semaine, quand même ! J'ai demandé à aller voir le médecin en urgence ! Une semaine. J'ai demandé à aller voir la psy, elle a mis dix jours à me répondre... Pareil, le dentiste : je l'ai vu au mois de mars, il m'a dit que... je n'ai pas à refaire mes dents, mais j'ai quelques caries – mais vraiment peu – il fait : « Oui, bon, prochain rendez-vous dans deux mois ». Ça veut dire que vous allez me laisser pendant deux mois avec des caries, ça va peut-être avancer, ça va s'empirer... Je ne comprends pas, en fait. Vraiment, je ne comprends pas. Il y a plein de choses qui ne vont pas. Ce n'est pas possible. Vraiment, ce n'est pas possible. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Cette situation n'a rien de spécifique à Melville. Atteint d'une rage de dents, Marvin n'a pas d'autre choix que d'attendre deux mois avant d'obtenir un rendez-vous avec le dentiste. Il est contraint de se contenter des dolipranes qui lui sont fournis et qui ne parviennent pas à apaiser sa douleur.

Moi j'ai eu des rages de dents à Kerouac, je faisais des courriers tous les jours au dentiste, tout ce qu'ils m'ont donné c'est un doliprane ! Et j'ai été pris en charge deux mois après ! C'est un système qui rend fou. Tout est fait pour rendre fou la personne. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces délais concernent aussi la prise en charge psychologique. C'est ce dont témoignent Nabil et Marvin, tous deux demandeurs d'un suivi qu'ils jugent en l'état insuffisant.

Le psychologue, c'est bien, mais malheureusement, ici, il y a tellement de détenus qu'il n'y a pas vraiment de suivi. Vous vous voyez toutes les deux semaines, comme ça, sur l'espace de dix, quinze minutes... Il y a des psychologues, des psychiatres, c'est vrai. Mais il n'y a pas tellement de suivi. Vous voyez, moi je vois la psychologue, je parle avec elle, c'est vrai. Mais je l'ai vue deux fois depuis que je suis ici. (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Avec le psychologue, je vais avoir un suivi à peu près tous les mois. Donc une fois par mois. Ce n'est pas ce qui fait avancer la personne et qui permet de se confier, quoi, de se voir qu'une fois par mois. Ça ne répond pas forcément aux besoins et aux attentes de la personne. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

On pourra rétorquer que ces délais imposés, qui tiennent au contexte carcéral et au manque de soignants qui exercent en détention, ne sont pas beaucoup plus longs que ceux qui peuvent avoir cours dans certains déserts médicaux, ou même en psychiatrie publique – lorsqu'ils ne sont pas sensiblement plus courts. Ce serait oublier que les expériences d'attente en milieu libre ou dans une cellule d'une dizaine de mètres carrés sont sensiblement différentes. Hors les murs, les malades peuvent se changer les idées, se rendre dans une pharmacie, attendre aux urgences si la situation l'impose ou obtenir un rendez-vous à quelques dizaines de kilomètres, quitte à faire de la route. En prison, l'oisiveté et l'ennui structurent le quotidien, ce qui rend la douleur et l'inquiétude difficilement surmontable. C'est ce qui conduit nombre d'enquêtés à témoigner du sentiment de « devenir fou » à force d'attendre un rendez-vous médical. Depuis sa cellule, Nabil s'inquiète de son état de santé qu'il juge préoccupant et des nombreux symptômes qu'il attribue à la prison.

Moi je vous dis, j'ai des douleurs, et à chaque fois que vous écrivez à l'unité sanitaire, ils vous disent : « Bah non, vous n'avez rien »... Ils vous disent que vous en faites trop, ils vont vous classer comme paranoïaque... Mais nous, on est enfermés ! Nous, on va chez le médecin, dehors, on va à l'hôpital. Ici, le seul moyen, c'est d'écrire. Et des fois, ça met des semaines ! Vous imaginez ? Donc on rentre dans des paranos, ça vous bousille le cerveau, vous vous dites : « Mais en fait, ils savent que j'ai quelque chose ? Ils veulent me tuer ? Ils veulent me tuer ? » Mais c'est normal, vous êtes humain, vous vous dites : « J'ai mal là, j'ai mal là, j'ai mal là », des fois vous n'avez pas de réponse, qu'est-ce que vous vous dites ? En fait, on veut me tuer. C'est logique, c'est complètement logique. En fait on veut me tuer. On est contre moi, peut-être que la juge a dit : « Lui, il est dangereux », ou qu'il y a un complot... Vous imaginez tout ! Vous imaginez tellement de choses ! (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Après trois mois passés en prison, Nabil n'est pas plus rassuré. Il souffre toujours autant et fait part de mêmes angoisses. Loin de l'apaiser, les retours rassurants des médecins qu'il rencontre renforcent au contraire son inquiétude.

J'ai mal. Et on me laisse comme ça, dans le mal. Je leur dis que ça n'arrête pas d'empirer, j'ai mal, j'ai mal, j'ai mal, j'ai mal, j'ai mal, j'ai mal ! Et ils me disent : « Bah oui, mais vous devez patienter... » Patienter de quoi ? Il faut que j'aille à l'hôpital en urgence ! (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Se manifeste donc, de manière particulièrement sensible à Melville, une tension entre le sentiment d'urgence des situations individuelles et la longue attente que leur prise en charge impose. Comme le relève Corentin Durand, « la vie quotidienne en prison se caractérise par une disjonction entre l'urgence des situations que vivent les prisonniers et la routine que celle-ci représente pour les professionnel·les. Ces derniers se trouvent confrontés à un grand nombre de demandes auxquelles les privations de la vie carcérale confèrent une urgence particulière, mais que les contraintes de fonctionnement de la détention ne permettent pas toujours de traiter rapidement et encore moins de satisfaire » (Durand, 2023, p. 25).

Si l'obtention d'un rendez-vous médical est, dans de nombreux cas, un long processus, encore faut-il que les détenus parviennent à s'y rendre une fois celui-ci obtenu. Pour pénétrer dans l'unité sanitaire, les prisonniers doivent d'abord patienter en bâtiment dans une salle d'attente lugubre avant de franchir, escortés par un surveillant, près d'une dizaine de grilles et de portes en longeant la cour extérieure de la prison. Arrivés à l'unité sanitaire, ils sont de nouveau enfermés à clef dans une étroite salle et contraints à une posture d'attente qui vient leur rappeler leur position subordonnée (Gaspar, 2019). À l'issue de leur rendez-vous, les détenus sont soumis à la même opération en sens inverse. Gwen évoque la difficulté d'accès à l'unité sanitaire, qui le dissuade d'engager des soins :

En fait, je suis là, je suis en taule, et c'est comme si on me ramenait en garde à vue pour aller voir le médecin [*rires*]. T'es là, tu te fais enfermer dans une salle d'attente, t'arrives là-bas tu te refais enfermer dans une salle d'attente, tu vas voir ton médecin, il te dit : « Tac, c'est ça », tu te refais enfermer... (Entretien Gwen, plus de quatre incarcérations, en prison depuis plus d'un an.)

« Tout se situe dans un même lieu (la prison) mais pour ceux qui se déplacent dans l'univers carcéral, la proximité et la distance se mesurent plus en minutes qu'en mètres, puisqu'il faut souvent patienter devant les portes et les grilles avant d'atteindre son but. [...] Même court du point de vue spatial, le passage de nombreuses portes et grilles entre la cellule et l'espace médical en fait un long parcours » (Chassagne, 2015, p. 66). Ce protocole impose en outre une ponctualité parfois difficile à respecter au quotidien, car elle peut entrer en contradiction avec les différentes obligations des personnes détenues (les parloirs, le travail, les activités, les rendez-vous, ou plus prosaïquement le fait de ne pas être prêt lors de l'appel du surveillant). Un imprévu ou un retard de quelques minutes impose l'annulation d'un rendez-vous parfois attendu de longue date, sans que les soignants soient en mesure de connaître le motif de cet empêchement. Je le constate à mes dépens lorsque Pierrick rate une consultation médicale en raison de l'entretien que je conduis avec lui et qui s'étire un peu trop longtemps :

Pour notre deuxième entretien, Pierrick n'a que quelques dizaines de minutes à m'accorder, car il doit se rendre à l'unité sanitaire pour un rendez-vous avec le kinésithérapeute. Pris par l'entretien, j'ometts de regarder l'heure, et nous nous rendons compte trop tard que le petit groupe de détenus qui patiente sur l'atrium et auquel Pierrick doit se joindre vient de partir pour l'UCSA. Ce dernier quitte soudainement la salle et tente de négocier son départ auprès d'un surveillant, qui lui refuse. Je le rejoins pour m'excuser platement, et tandis que nous échangeons, nous nous faisons réprimander par un autre surveillant qui nous rappelle qu'il nous est interdit de discuter sur l'atrium. Avant d'être redirigé vers sa cellule, Pierrick, l'air dépité, conclut : « En tout cas, sachez que c'est de la merde, la prison. Ça n'arrangera personne, ça les empirera tous ». (Extrait de carnet de terrain, centre pénitentiaire de Melville.)

Pour toutes ces raisons, les détenus condamnés à de courtes peines sont parfois dissuadés d'engager des soins – lorsqu'ils n'y renoncent pas eux-mêmes. La distance spatiale qui sépare les détenus des soignants ; la difficulté d'entrer en contact avec ces derniers ; et les contraintes d'accès à l'unité sanitaire ont d'importantes conséquences sur la santé mentale des personnes détenues. Tous ces éléments limitent de fait l'accès à un soutien psychique qui apparaît indispensable à certaines personnes qui ne peuvent rencontrer que de manière épisodique des psychologues auprès de qui se confier. En outre, une rage de dents persistante, des maux de tête réguliers ou des douleurs d'origine inconnue prennent une place d'autant plus prépondérante dans le quotidien que les détenus, placés dans une position de dépendance et de subordination, ne disposent pas d'autres leviers que de multiplier les demandes et d'attendre dans la douleur qu'un rendez-vous leur soit proposé.

2. L'« infirmerie » de Verne : « C'est pas non plus l'hôpital avec l'IRM et tout... »

Si ce n'est leur dénomination, les unités sanitaires de Melville et de Verne n'ont que peu de choses en commun. Alors qu'à Melville, l'unité de soins occupe un grand bâtiment d'une vingtaine de salles nettement séparé du reste de la détention, celle de Verne se compose de trois pièces sommaires qui font face aux parloirs. La première est une salle de soins d'une vingtaine de mètres carrés qui laisse une impression de petite infirmerie scolaire. La deuxième arbore un cabinet dentaire. La dernière est une étroite salle de consultation psychologique d'une poignée de mètres carrés – à trois occupants, on s'y sent à l'étroit. Les soignants qui exercent à Verne sont nettement moins nombreux qu'à Melville : l'équipe permanente est composée d'infirmiers et d'une psychologue. D'autres professionnels s'y rendent de façon épisodique : c'est le cas du médecin généraliste, du dentiste, de l'ophtalmologue, de l'addictologue et de la psychiatre.

L'une des principales difficultés évoquées par le personnel soignant tient au manque de salles de consultations. Les thérapeutes doivent fréquemment se rendre au bureau des surveillants pour négocier l'accès à une salle leur permettant de réaliser des consultations dans des conditions spartiates, où l'isolation phonique est mauvaise et qui jouxtent parfois les bureaux occupés par le personnel pénitentiaire. Ces conditions de réalisation des consultations, couplées à l'étroitesse des locaux et à la proximité entre les soignants et les surveillants, peuvent compliquer le respect du secret médical.

Là où ce sont essentiellement les difficultés d'accès à l'unité sanitaire qui sont évoquées par les détenus incarcérés à Melville, les prisonniers de Verne évoquent davantage l'équipement très sommaire de l'US. C'est ce que résume Adama dans un euphémisme : « C'est pas non plus l'hôpital avec l'IRM et tout... » La prison n'est pas adaptée pour accueillir des personnes malades, âgées ou en situation de handicap – et ce, alors que la moyenne d'âge des détenus rencontrés à Verne était la plus élevée des trois établissements enquêtés.

Personne ne semble comprendre tout à fait comment Alain a pu se retrouver dans la prison de Verne. Âgé d'une soixantaine d'années, incarcéré à la suite d'un banal délit routier, il a d'importants problèmes de santé. « Dans dix minutes, un quart d'heure, ils vont venir me chercher », me prévient-il au cours de l'entretien. Nous sommes effectivement interrompus peu de temps après par l'infirmier, qui coupe court à notre discussion : « Excusez-moi, je dois voir Monsieur, c'est primordial ». Alain vit habituellement « sous oxygène 24 heures sur 24 ». Depuis son arrivée, il éprouve des difficultés à respirer et n'a rien d'autre à sa disposition que de la Ventoline. Diabétique, il passe ses journées à multiplier les allers-retours entre sa cellule et l'infirmierie pour recevoir son insuline à des horaires fluctuants. La nourriture disponible en prison n'est pas adaptée à son régime alimentaire.

Alors ils me disent : « Il ne faut pas manger de féculents ». Bah dans ces cas-là, on ne mange rien, ici. Pas le droit de manger de pâtes, pas le droit de manger de pommes de terre, pas le droit de manger... Bah je mange quoi ?! Des cailloux ? Ils me font rigoler, quoi. Regardez sur les cantines : vous allez trouver du café, du lait, et tout ce qu'il faut... Aspartame, il n'y a pas. C'est que du sucre. Vous voulez du sirop ? Il n'y a aucun sirop sans sucre ! [*soupir*] (Entretien Alain, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Non seulement Alain souffre de son incarcération compte tenu de ses problèmes de santé, mais il vit particulièrement mal son affectation dans la maison d'arrêt de Verne, un établissement ancien, suffocant et qui dispose d'une unité sanitaire très sommaire. « C'est compliqué. Surtout ici, quoi. Autant je suis allé une fois à Duras ou à Melville... Allez, ils avaient un service hospitalier à l'intérieur de la maison d'arrêt. Ici, il n'y a rien, il y a que dalle, quoi. » À ce rythme, il ne pense pas

tenir très longtemps. « Moi je leur ai dit : tant pis pour eux. Quand ils me retrouveront dans le coma dans la cellule, ils comprendront. C'est pour les potes [les codétenus] que ça fait chier, parce qu'eux, ils vont flipper, ils vont se demander quoi. » Alain n'en tient rigueur ni au personnel pénitentiaire ni aux soignants. Ces derniers semblent même se démenner pour l'aider à sortir au plus vite. « Le médecin m'a dit : "Vous n'avez rien à foutre en prison dans l'état où vous êtes" ». Il souhaite surtout être transféré le plus rapidement possible à l'hôpital, dans une prison bénéficiant d'une unité sanitaire mieux équipée ou à son domicile, afin de réaliser sa peine de quelques mois sous bracelet électronique. Il quittera finalement Verne quelques semaines plus tard.

La prise en charge sur le long terme des personnes porteuses de maladies chroniques ou de handicaps se pose avec une acuité particulière dans les établissements pour peine, destinés à accueillir parfois plusieurs décennies des détenus condamnés à de lourdes peines. Néanmoins, ainsi qu'en atteste la situation d'Alain, les maisons d'arrêt ne sont pas épargnées par ces questions liées à la prise en charge de la vieillesse, du handicap et de la maladie en prison (Touraut, 2019 ; Chassagne, 2019).

Notons pour conclure que quelque soient les établissements étudiés, se pose immanquablement la question du type de suivi médical qui peut être mis en place compte tenu des importants délais qu'imposent l'obtention de rendez-vous dans un contexte de fort *turn-over* où la durée des peines n'excèdent généralement pas quelques mois. Cette question renvoie plus largement à la continuité des soins entre l'intérieur et extérieur, et dépend également des représentations sociales qu'ont les détenus vis-à-vis du soin et des soignants.

2. Représentations sociales du soin et des soignants

Les difficultés d'accès aux unités sanitaires, de même que les actes qui peuvent y être réalisés en fonction du nombre de professionnels qui y exercent et de l'équipement dont ils disposent, fournissent un premier ensemble explicatif du non-recours aux soins en détention. À cela s'ajoutent des éléments liés aux perceptions subjectives de la santé et des soignants. Assurément, l'origine sociale constitue un facteur important qui contribue à expliquer ces adhésions différenciées : les détenus les plus insérés sont également, dans l'ensemble, les moins rétifs à entreprendre des soins. Toutefois, cette variable ne permet pas à elle seule d'expliquer les rapports contrastés à l'égard des thérapeutes que peuvent entretenir des personnes aux caractéristiques sociales proches. Il importe dès lors d'entrer plus en profondeur dans les « plis singuliers du social » (Lahire, 2013) et de tenter d'approcher finement, dans les trajectoires des individus et dans leurs parcours de soin, les expériences qui ont contribué à forger ces représentations.

1. *Adhésion aux soins et « bonne volonté sanitaire » : « Vous êtes là H-24, ne me dites pas que vous n'avez pas un quart d'heure pour aller voir un psychiatre... »*

L'adhésion aux soins peut partiellement être expliquée par l'origine sociale. Un tel constat ne fait que là que refléter les déterminants sociaux du rapport à la santé qui ont cours en population générale : les classes les plus aisées sont également celles qui entretiennent la plus grande familiarité vis-à-vis du soin et des soignants (Boltanski, 1971). Et si ces dernières consultent davantage en amont de la maladie, dans une logique de prévention et de protection, les classes populaires se tournent vers des soignants lorsqu'elles constatent une dégradation de leur santé (Castra, 2020 ; Loretta, 2021). Bien qu'aucun enquêté issu des classes supérieures n'ait été rencontré au cours de cette enquête et que leur présence en prison demeure marginale, cette étude tend dans une certaine mesure à corroborer ce constat : les personnes les plus insérées socialement sont également parmi les plus demandeuses d'un suivi psychologique, notamment parce que leur incarcération, le plus souvent imprévue, est vécue particulièrement douloureusement. Or, ces dernières peuvent éprouver des difficultés à débiter des soins dans un contexte de gestion quotidienne des urgences du côté des soignants.

Une partie des enquêtés témoignent de la « bonne volonté sanitaire » caractéristique des fractions stabilisées des classes populaires, et notamment des ouvriers et des employés relativement insérés (Arborio, Lechien, 2019). S'ils ne font pas état de besoins particuliers, certains d'entre eux peuvent envisager la prison comme une occasion de débiter des soins – ce qui leur garantit, en outre, la possibilité de s'échapper de leur cellule quelques dizaines de minutes. C'est ce qu'exprime Daniel, qui exerçait comme artisan avant de connaître une période de chômage, et qui conçoit le suivi médical qu'on lui propose comme une occasion de débiter des soins qu'il négligeait à l'extérieur afin de « repartir du bon pied » :

Je suis assez sportif, donc je fais un peu attention à tout. Après, savoir qu'il est possible de faire des examens supplémentaires, c'est bien, parce que je n'ai pas l'occasion d'en faire... Enfin, on ne va pas dire que je n'ai pas l'occasion, mais ce n'est pas trop ma tasse de thé. Alors que là, ça me permet de faire une remise à zéro. Pour repartir du bon pied. (Entretien Daniel, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

De son côté, Michel, qui a travaillé comme ouvrier qualifié toute sa vie, tente de convaincre ses jeunes codétenus de l'intérêt qu'il y a à débiter des soins en prison :

Ici, on a psy, psychologue, psychiatre, docteur, dentiste... Les soins, on n'a pas à se plaindre. C'est ce que je disais au jeune encore ce matin : il a une rage de dents depuis dimanche. Je dis :

« Vous êtes en prison, vous ne payez pas, faites-vous soigner ! » Logique. Bon, je ne pense pas qu'il ait la CMU, je lui dis : « Dehors, tu vas payer tes lunettes, tu vas payer le dentiste, tu vas payer tout ! Alors que là, t'as l'occasion, fais-toi soigner ». Les dents c'est primordial, hein. Donc bon, il hésite... Bah oui, mais je dis : « T'es là pour une paire de mois, fais tes soins, tu vas être tranquille. Tu vas sortir, tu n'auras plus de problème de dents, ce sera une chose de réglée ». (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Michel a régulièrement rendez-vous avec une psychologue, une addictologue et un psychiatre. Il se rend plus ponctuellement dans des groupes de parole à destination d'hommes violents ou alcooliques. Un jour qu'il découvre sur une affiche d'information l'existence d'un programme de justice restaurative, il fait des pieds et des mains pour l'intégrer – il est finalement accepté à la suite de ses multiples demandes. Même s'il met en avant la possibilité de bénéficier de remises de peine pour justifier toutes ces démarches qu'il entreprend, il concède que ces rendez-vous lui sont profitables. « Je continue mes soins sans problèmes – enfin par obligation, hein, il ne faut pas se voiler la face. Si vous n'avez pas de soins, vous n'avez pas de RPS. Mais bon, ça fait du bien quand même, de se remettre en question. » Michel évoque sans enthousiasme ses consultations psychiatriques et psychologiques : « Toujours pour ces fameuses réductions de peine. Ça prend un quart d'heure. Vous êtes là H-24, dites-moi pas que vous n'avez pas un quart d'heure pour aller voir un psychiatre ou un psychologue. C'est idiot. » Il préfère nettement ses rendez-vous avec l'addictologue et envisage désormais, sur ses conseils, de continuer un suivi à l'extérieur « pour ne pas faire de rechute ».

Je préfère voir l'addictologue. Suite à ce que j'ai vécu dans ma vie, j'ai perdu mon épouse, j'ai perdu mes enfants, donc... Dès qu'il y avait un petit caillou dans l'engrenage, j'avais tendance à boire... Alors, bon, il y a eu des périodes où vraiment j'étais extrême, et puis des périodes d'abstinence pendant six mois. J'ai été abstinent pendant des mois, et en une semaine ou deux, ça m'a mis ici, alors ça fait réfléchir, hein. (Entretien Michel, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

S'il n'y a pas à proprement parler de mesure imposant aux prisonniers de poursuivre des soins en prison – alors qu'il en existe en milieu ouvert (Lancelevée, Fovet, 2024, pp. 135-146) – plusieurs enquêtés s'y disent néanmoins contraints, en raison des très vives incitations émises par des magistrats. Outre ces fréquentes impressions d'obligations de soin, dont on peut supposer qu'elles sont entretenues par les agents de l'application des peines, les détenus qui assistent à des consultations sans tout à fait adhérer à leurs objectifs évoquent généralement plusieurs raisons : la perspective d'obtenir des remises de peine ou la volonté de s'échapper quelques dizaines de minutes de leur cellule sont les plus régulières. En outre, dans un univers essentiellement masculin, ces

consultations constituent l'une des rares occasions de rencontrer des femmes et de tenter d'engager auprès d'elles des relations qui oscillent entre la tentative de séduction et la confiance (Bessin, Lechien, 2002). Même s'il n'y voit pas d'effet notable, Baptiste continue de se rendre avec assiduité à ses rendez-vous addictologiques. Cette démarche s'inscrit certes dans sa stratégie de multiplier les témoignages de bonne volonté sociale et les gages de réinsertion afin de bénéficier d'aménagements de peine supplémentaires, mais le jeune homme ne cache pas son attirance pour la professionnelle de santé qu'il rencontre. On peut ici émettre l'hypothèse que si Baptiste insiste davantage sur la relation de séduction qu'il tente d'initier, c'est aussi parce que ce rôle lui apparaît plus flatteur à ses yeux que le réconfort que ces rendez-vous lui permettent d'obtenir.

J'y suis allé toutes les semaines, au service addictologie. Et en fait, on parlait plus comme si on était des amis proches elle et moi que du problème d'addictologie, entre guillemets. Donc voilà. Ça ne m'a pas aidé du tout [*rires*]. C'était des échanges sympas entre moi et la fille qui s'occupait de ça, en fait, c'était juste ça. Même elle, elle a vu en fait que... Bah que ça ne prenait pas sur moi de fou, quoi. J'ai continué parce qu'on s'entendait vraiment bien. Juste pour ça en fait. Et elle le savait, et ça ne l'a pas dérangé non plus. Quand on rencontre une superbe fille du service addictologie avec qui l'échange se passe bien, pourquoi ne pas y retourner la semaine d'après ? C'est quarante minutes de gagnées... Pour moi, c'est quarante minutes de moins passé en détention. (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Daniel, Michel et Baptiste ont tous trois en commun de connaître à l'extérieur des périodes de relative stabilité qui peuvent, par certains aspects, les rapprocher des franges les moins déclassées des classes populaires. Même s'ils l'expriment différemment, tous trois font preuve d'une « bonne volonté sanitaire » qui explique leur relative adhésion aux soins qui leur sont proposés. Toutefois, l'origine sociale ne permet pas à elle seule de comprendre ces logiques de recours au soin. Plusieurs personnes rencontrées parmi les plus désaffiliées témoignent également d'une forte proximité vis-à-vis des soignants et multiplient les demandes d'aide. Ces enquêtés, qui ont connu des trajectoires les ayant conduits dès leur plus jeune âge dans des structures de prises en charge de l'enfance en danger puis délinquante, ont souvent fait l'objet de suivis psychologiques et psychiatriques parfois intenses. Comme nous le verrons dans la section suivante, ces expériences peuvent être à l'origine d'une grande défiance vis-à-vis des professionnels de la santé mentale, perçus comme des agents de contrôle social. Pourtant, d'autres enquêtés aux caractéristiques sociales proches témoignent davantage d'une proximité vis-à-vis des soignants, y compris lorsqu'ils ont vécu des événements perçus comme des violences médicales.

Gwen est séparé de sa famille dès son plus jeune âge. Durant une vingtaine d'années, il multiplie les placements dans des familles d'accueil et des foyers de l'ASE, avant d'être pris en charge par la PJJ et d'arriver en prison. Ses accès de violences lui valent d'être chassé de toutes les

institutions dans lesquelles il séjourne avant d'arriver, à l'issue de ce parcours, dans le seul endroit d'où il ne peut être exclu. « Je suis passé en CEF, ça a duré quinze jours. Ça ne s'est pas bien passé », résume-t-il. Dans les interstices de ce suivi pénal, Gwen vit chez des proches ou à la rue. Son suivi psychologique débute à l'âge de huit ans, lorsqu'il réalise sa première tentative de suicide. Il est hospitalisé en psychiatrie à plusieurs reprises, ce dont il ne garde pas un excellent souvenir. « J'ai déjà vécu la fameuse piqûre. La fameuse piqûre où l'on rentre à dix pour te plaquer au sol », élude-t-il. Gwen parle de ses addictions et de ses accès de violences de manière lapidaire, sans émotion perceptible dans la voix. Il a la tristesse lucide de celui qui dresse le constat de l'impasse dans laquelle il se trouve.

De cette étroite prise en charge psychologique et psychiatrique, il tire plusieurs éléments positifs. Le jeune homme estime que c'est grâce à ce suivi qu'il a arrêté de s'en prendre aux personnes pour concentrer sa colère sur des biens. « Aujourd'hui, je pète des câbles, mais je ne suis plus violent et tout. Même quand je vois trois casqués », assure-t-il, lui qui ne cache pas son hostilité à l'égard des forces de l'ordre. Gwen attribue également cette réorientation de sa violence à d'autres facteurs : « Il m'est arrivé de faire du mal à des gens jusqu'à ne plus les voir bouger, ça fait réfléchir aussi ». Sa longue socialisation aux schèmes d'analyses psychologiques s'exprime discrètement dans certaines formulations qu'il emploie – ainsi de la nécessité de se « contenir », sur laquelle il revient à plusieurs reprises. Lorsqu'il est en prison, Gwen n'exprime pas de méfiance particulière vis-à-vis des psychologues, car il témoigne d'une certaine habitude à se confier à eux. Il explique cependant faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'évoquer certaines infractions pour lesquelles il n'a pas été condamné, distinguant ce qui peut être dit aux soignants de ce qui impose une certaine discrétion.

Non, franchement, je me confie. Je sais que dans tous les cas, ça ne va pas servir contre moi ou quoi. Même si je sais que la psychologue, elle va arriver le lendemain, à midi elle va croiser sa collègue, elle va lui en parler... Moi, on m'a dit clairement s'il y a des... [rires] S'il y a une affaire en cours, un truc comme ça, qu'il y a encore un délit ou quoi, mieux vaut être discret, mais sinon, en soi... Je vous dis, moi je me confie. J'ai l'habitude, au niveau des psychologues. (Entretien Gwen, plus de quatre incarcérations, en prison depuis plus d'un an.)

Benjamin partage de nombreux points communs avec Gwen. Lui aussi a été confié à l'aide sociale à l'enfance alors qu'il était encore nourrisson. Il passe la plus grande partie de sa jeunesse dans une famille d'accueil, lorsqu'il n'est pas pris en charge dans des structures d'encadrement fermées. À trois reprises, il est hospitalisé en psychiatrie sans son consentement et arrive en prison dès sa majorité. Au cours d'un entretien où il se montre dans un premier temps extrêmement nerveux avant de se relâcher progressivement sans toutefois cesser d'agiter sa jambe à toute vitesse, Benjamin explique souffrir d'accès de violence extrême qui le conduisent à s'en prendre

physiquement à des inconnus comme à ses proches. Alors qu'il est particulièrement abattu de sa nouvelle incarcération, il estime que ses précédentes hospitalisations en soins psychiatriques sur décision d'un représentant de l'État (SDRE) ont été des moments qui lui ont été bénéfiques, malgré les fortes contraintes auxquelles il a été soumis :

J'ai fait trois peines en psychiatrie. Je suis resté un mois attaché. Ils ont commencé à me détacher petit à petit parce que j'étais tellement violent... Mais pas encore violent comme à l'heure d'aujourd'hui. À l'heure d'aujourd'hui, c'est... intense. C'est fort. Après, ça allait un peu mieux. Mais dès qu'il y avait un truc, pam ! Je démarrais. Et je n'hésitais pas à rentrer dans les gens. Ça pouvait être Pierre, Paul, Jacques devant, je n'en avais rien à foutre, je cartonçais. (Entretien Benjamin, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

C'est à l'occasion de l'un de ces séjours que l'on prescrit à Benjamin du « Seresta », un anxiolytique qu'il continue de prendre en prison. Il estime que ce traitement ne lui est pas adapté, car il ne permet pas de mettre à distance ses accès de violence. De ces expériences d'hospitalisation, Benjamin conserve surtout le souvenir d'un suivi psychologique étroit qui lui était particulièrement bénéfique. Le jeune homme explique avoir « besoin de parler » et d'obtenir des conseils, tissant de lui-même une corrélation avec l'absence de structure familiale à laquelle il peut se rattacher. Benjamin semble dans une recherche désespérée d'interlocuteurs auprès de qu'il peut se confier. À peine notre entretien terminé, il s'exclame : « J'aimerais bien vous revoir. »

En fait, vu que je n'ai pas de parents, je n'ai pas tout ça, quand j'arrive à bien m'entendre avec quelqu'un, je veux des bons conseils. Sur plein de trucs. Sur la vie, sur des choses pour réussir. Là, la psychologue où j'allais, elle me conseillait sur plein de trucs, elle m'a aidé sur plein de trucs. Des fois, je passais des après-midi à parler. (Entretien Benjamin, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

« Ça m'a aidé sur beaucoup de choses. C'était long. C'était chiant. Mais après, j'allais beaucoup mieux. Parce qu'ils étaient là pour m'aider », conclut Benjamin à propos de ses expériences d'hospitalisations. À l'inverse, il sait d'expérience que la prison ne lui sera d'aucune utilité : « Là je sais très bien que quand je vais sortir d'ici, je vais encore plus avoir la rage que quand je suis rentré. »

Plusieurs éléments contribuent à expliquer les rapports qu'entretiennent Gwen et Benjamin avec les professionnels de la santé mentale. Tous deux font part de l'impossibilité qu'ils éprouvent à mettre à distance les puissants accès de violences qui brisent toutes les relations qu'ils aspirent à tisser. Tous deux évoquent leur manque d'interlocuteurs et de figures parentales vers lesquelles se tourner. Enfin, tous deux ont en commun une socialisation étroite, débutée dès l'enfance, aux

modalités du travail psychologique et psychiatrique, ce qui rend ces schèmes d'analyses moins étrangers à leurs yeux. Lise Kayser aboutit à une conclusion similaire dans son enquête auprès de femmes incarcérées (Kayser, 2023). Pour autant, cela ne signifie pas que tous les enquêtés les plus désaffiliés partagent cette position : d'autres manifestent au contraire une très grande méfiance à l'égard des soignants.

2. *Méfiance et désintérêt à l'égard des soignants : « J'ai jamais accroché, moi, psychologue et tout ça. »*

Les motifs de réticence à l'égard des soignants dessinent un spectre allant du désintérêt à l'hostilité. Juger positivement des consultations psychologiques, psychiatriques ou addictologiques nécessite un certain rapport à la parole et à l'expression de ses émotions, rapport davantage partagé parmi les classes moyennes et supérieures. Certains des hommes rencontrés entretiennent de leur côté un rapport distant et contrarié à la parole – rendant parfois les entretiens conduits dans le cadre de cette enquête extrêmement laborieux. Valorisant l'endurance, la résistance et la capacité à « encaisser », ils se montrent d'autant plus circonspects vis-à-vis de l'utilité des consultations psychologiques qu'ils ont été socialisés à éviter les situations de prise de parole, comme le relève Olivier Schwartz dans son enquête sur le monde privé des ouvriers (Schwartz, 2012). Cet ethos de la résistance à la douleur, structurant en prison, témoigne plus généralement d'un rapport au corps davantage partagé au sein des classes populaires, qui tient notamment à leurs expériences professionnelles antérieures. Les enquêtés exercent, pour nombre d'entre eux, des emplois physiques pénibles (ouvriers en métallurgie, en chaudronnerie, en logistique ou dans le bâtiment, etc.). Ils ont la charge de tâches difficiles ou dangereuses, et sont d'autant plus enclins à développer un rapport instrumental à leur corps qu'il s'agit de leur principal instrument de travail.

Cette valorisation de la résistance à la douleur ne concerne pas uniquement les hommes, mais aussi certaines femmes de classes populaires qui s'évertuent à incarner une « virilité au féminin », comme le remarque Christelle Avril dans son enquête sur les aides à domicile (Avril, 2014). Un matin, Angélique, qui exerce comme « auxi », se découvre complètement bloquée. Prise en charge en urgence par le médecin, elle apprend qu'elle a une sciatique aiguë. Angélique refuse l'arrêt de travail qui lui est proposé. D'une part, elle craint que cet arrêt ne la prive de quelques journées de rémunération financière dont elle a cruellement besoin, dans la mesure où il s'agit de sa seule source de revenus. D'autre part, elle semble tirer une certaine fierté à montrer qu'elle est fidèle à son poste en toutes circonstances, ce qui constitue, à ses yeux, un gage de respectabilité (Skeggs, 2015).

La surveillante a appelé l'UCSA et elle a dit : « J'ai une auxi qui est coincée ». Le médecin m'a pris en urgence le samedi à 11 heures moins 10. J'ai été le voir, il m'a fait une piqûre, il m'a donné un traitement à prendre pendant quatre jours, et puis à 11 heures j'étais remontée. Je me suis changée, j'ai été servir. Le médecin me dit : « Il vous faut un arrêt ». Je dis : « Non, non, non, non ». Il me dit : « Vous n'allez jamais y arriver ». « Ne vous inquiétez pas », que je dis. « Je suis solide ». Je me traînais, mais j'y suis allée. Ah, je ne pouvais plus marcher, hein. Mais je marchais sur mon chariot. Pour le ménage, je ne faisais pas les escaliers. Parce qu'avec ma serpillière et tout, à quatre pattes, je ne pouvais pas le faire. (Entretien Angélique, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Liées à l'origine sociale et à des socialisations professionnelles antérieures, ces postures témoignent également de la façon dont se donnent à voir l'expression de masculinités légitimes en détention (Connell, 2014), et les caractéristiques qui leur sont prêtées : la force physique et psychique ; la capacité à endurer la douleur sans s'en plaindre ou l'indifférence affichée. C'est ce rapport distant à la parole et cette valorisation de ses ressources personnelles que met en avant Youcef lorsqu'il évoque le peu d'entrain avec lequel il se rendait à ses consultations psychologiques lors de sa précédente incarcération.

J'y allais pour les remises de peine, je ne vais pas vous le cacher. Sinon, je n'ai pas besoin de parler avec les gens. Je ne sais pas comment vous le dire, moi je ne suis pas quelqu'un qui parle. Je n'aime pas me confier à des gens que je ne connais pas. Je ne parle pas aux inconnus. Il n'y a que mon moral qui est utile, ici. Sinon, personne d'autre m'est utile. (Entretien Youcef, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Il est ici permis de douter de la sincérité de Youcef : lorsqu'il affirme refuser de se confier à des inconnus, c'est pourtant précisément ce à quoi il se prête. Du reste, comme nous le verrons plus loin, le jeune homme concède avoir pu bénéficier du soutien de certains interlocuteurs dans un contexte où il doit faire face à un deuil. À ce stade de l'entretien, pourtant, Youcef témoigne de sa valorisation du mutisme et de sa propre capacité à garder le moral : « J'ai perdu mon père, après c'est tout. C'est ça qui m'a forgé », conclut-il de manière lapidaire. De son côté, Steven appréhende de devoir se rendre chez le psychologue en prison, lui qui ne respectait pas ses obligations de soin à l'extérieur. Le jeune homme peine à expliquer les raisons qui le poussent à fuir ces rendez-vous, mentionnant paradoxalement, tout comme Youcef, la difficulté de parler de son vécu à un inconnu, ce à quoi il se prête pourtant lors de notre entretien.

Si je ne vais pas au psychologue à l'extérieur, c'est pour une raison ! Je n'ai pas envie. Je n'aime pas. Je perds mes moyens. À chaque fois que j'arrive dans le bureau, je me sauve. Je sais que j'ai un problème, mais je ne sais pas ce que c'est moi-même... Je ne sais pas comment leur expliquer ça. Après, ce qu'il faut savoir, c'est que j'ai été battu toute mon enfance aussi. Donc

c'est peut-être ça qui m'a traumatisé, je ne sais pas. (Entretien Steven, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Cet extrait d'entretien témoigne du poids des normes de genre dans la mise à distance du psychologue : fuyant des situations de parole qui le mettent d'autant plus mal à l'aise qu'elles rejouent des savoirs et des compétences scolaires, Steven semble littéralement prisonnier d'une socialisation masculine valorisant le mutisme et l'empêchant de témoigner de ses émotions.

Si ces consultations sont parfois observées avec méfiance et réticence, c'est aussi parce qu'elles tiennent, pour nombre d'enquêtés, à de très vives incitations de soin édictées par des magistrats qui sont vécues comme des obligations. Non seulement ces recommandations insistantes tendent à rompre la logique de soin libre et consenti, mais les soignants eux-mêmes deviennent, pour certains enquêtés, l'un des maillons supplémentaires d'un contrôle social étroit qui étend son emprise dans chacun des domaines de la vie. Joris a des rendez-vous réguliers avec des addictologues et une psychologue. Il estime que ces rendez-vous ne lui sont guère bénéfiques. « Bon après, j'ai des obligations de soin. Du coup, je vois un peu les addictologues, tout ça. Moi, je ne leur dis pas, mais ça ne me sert à rien. C'est pas du tout utile. C'est plus pour mes obligations de soin », explique-t-il. Le jeune homme, qui a un rapport contrarié à la parole, a du mal à saisir en quoi ce qu'il perçoit comme de simples discussions pourrait lui être utile au quotidien.

Je n'ai jamais accroché, moi, psychologue et tout ça. Je vous le dis honnêtement, ça ne me sert à rien. Je le fais parce que je suis obligé. Et pour que la juge ait un compte rendu de moi comme quoi je suis bien mes obligations de soin. Mais sinon... De moi-même, ça ne me sert à rien. Ce n'est pas que ça m'emmerde, hein. Ça ne m'emmerde pas de voir un psychologue ou un addictologue. Juste moi, de moi-même, ça ne me sert à rien. Ça me sert à quoi, de faire ça ? Ça ne me sert à rien, de faire ça. Pour moi, dans ma tête, je n'ai pas de problème en particulier. Parce que la drogue, je peux l'arrêter, j'ai réussi à prendre sur moi-même, d'arrêter et tout ça. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

Isolant les différentes manières qu'ont les individus de vivre avec des troubles psychiques, Lise Demailly relève que certaines personnes réfutent leur existence et s'opposent aux soins qui leur sont parfois imposés. Pour la sociologue, « ces non-usagers affirment ici fortement leur autonomie et leurs ressources d'autosoin par rapport aux malaises ou aux “pétages de plombs” qu'ils ont connus. Le vocabulaire pour nommer le trouble est résolument profane. La maladie est refusée, car elle serait vécue comme “destructrice” et excluante, dangereuse pour le lien au groupe d'appartenance, dangereuse pour l'image sociale » (Demailly, 2011, p. 87). C'est cette posture que Joris adopte lorsqu'il affirme, à propos de son addiction à la cocaïne : « Je préfère me suivre moi-même ».

Outre ces formes de désintérêt, d'incompréhension ou de détachement vis-à-vis de ces consultations, plusieurs enquêtés font part de la méfiance et de l'inquiétude que suscitent les prescriptions médicamenteuses, qu'ils sont nombreux à préférer refuser. Comme nous le verrons plus loin, ces refus peuvent concerner les traitements proposés par l'équipe soignante pour pallier le manque suscité par l'arrêt de substances psychoactives. Mais ils concernent également les anxiolytiques et les somnifères régulièrement proposés afin de soulager le stress et les insomnies suscitées par la détention. À la suite de son arrivée particulièrement difficile, Angélique se voit proposer des anxiolytiques. Elle les refuse dans un premier temps, avant de céder poliment devant l'insistance de la psychologue puis du psychiatre. De retour dans sa cellule, elle décide de ne pas les prendre. « Ils m'avaient donné des cachets, mais je ne les prends pas. Parce que je n'ai pas envie de commencer à prendre des cachets... », explique-t-elle. C'est également ce qu'exprime Marvin :

Le psychiatre... N'en parlons même pas. On nous reproche, ici, de consommer des substances illégales – le cannabis, tout ça. Mais quand on va là-bas, qu'on lui dit qu'on a du mal à dormir ou qu'on se réveille plusieurs fois dans la nuit, tout ce qu'ils vont faire, c'est nous proposer un cachet. Mais à la sortie, tu fais comment ? T'es habitué à dormir avec un cachet. Tu deviens dépendant. C'est une drogue. Et c'est tout ce qu'ils te proposent. Moi, on me l'a proposé hier. J'ai été convoqué hier au psychiatre. Il me dit : « Ouais, comment ça se passe en incarcération et tout ? », donc je lui explique un petit peu. Il me dit : « Si vous voulez, je peux vous prescrire un anxiolytique ou un somnifère. » Non ! Déjà dehors, j'ai du mal à prendre un doliprane, vous me proposez ça à l'intérieur ? Non. Ce sera non. (Entretien Marvin, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Malgré ce qu'il en dit, Marvin finira tout de même par débiter un traitement et ira jusqu'à envisager une hospitalisation en UHSA lors de cette incarcération particulièrement douloureuse qui suscite chez lui des idées suicidaires plus intenses que lors de ses précédentes peines. Il se montre toutefois préoccupé à l'idée de débiter une nouvelle addiction.

Plusieurs éléments expliquent cette défiance. Elle tient d'abord à la valorisation de l'effort et de la résistance à la douleur déjà évoquée. Elle témoigne également d'un manque d'informations sur les effets de ces traitements, qui font craindre aux détenus de devenir des « légumes », de développer des problèmes de santé ou de débiter une nouvelle addiction. Du reste, certains enquêtés constatent qu'ils ne sont pas en mesure de mettre un terme à leurs traitements médicamenteux.

À la suite d'un événement traumatique survenu quelques années auparavant, Kevin débute un suivi dans un centre médico-psychologique (CMP). Rétrospectivement, il considère que ce suivi ne lui a été d'aucune utilité. Les soignants se sont contentés, explique-t-il, de lui prescrire des « cachets ». C'est à la suite de cette prise en charge que Kevin estime avoir développé une addiction

au Xanax, un anxiolytique qu'il continue de se procurer en grande quantité chez son médecin généraliste. « Ils ne trouvaient pas de solutions. Ils n'avaient que les cachets. C'est la facilité, de donner des cachets. Aujourd'hui, j'en suis dépendant. Ils disent que non, au CMP, mais je me considère comme un drogué », estime-t-il. Avant son incarcération, Kevin consommait huit comprimés de Xanax par jour. Arrivé en prison, il lui faut quelques jours pour que son traitement soit mis en place. Il ne peut obtenir que quatre comprimés par jour, ce qu'il juge très insuffisant. « Je les ai gardés toute la journée hier et j'ai pris les quatre d'un coup au soir pour essayer de dormir, parce que je ne dors pas. »

La défiance à l'égard des soignants s'exprime de manière paroxystique lorsque ces derniers sont perçus comme des supplétifs du personnel pénitentiaire travaillant à maintenir l'ordre carcéral grâce à la « camisole chimique ». C'est en ce sens qu'il faut comprendre la fréquence des rumeurs qui circulent en détention à propos de prisonniers que l'on prétend sciemment « assommés » ou « piqués » par des soignants. Nabil évoque longuement le cas de détenus qui, pourtant *a priori* bien portants, reviendraient lourdement sédatés et diminués physiquement à l'issue de passages par l'unité sanitaire ou de séjours à l'UHSA entre les mains de soignants « pourris ». Ce faisant, il témoigne de son inquiétude à l'égard des médicaments psychotropes qui le fait craindre de devenir comme l'un de ces détenus visiblement amorphes qu'il croise dans les coursives.

J'ai vu des personnes comme ça [*mime une forte carrure*], ils les ont rendus comme ça [*montre son auriculaire*]. Médicaments. Allez, on le bourre, et on le bourre... Au service médical, là-bas, il y a des personnes super. Mais je sais qu'il y a un pourri, ou deux pourris, je ne sais pas lesquels, mais il y en a. Je peux vous le dire, il y en a un ou deux, ils te bourrent de médicaments, ils ne se cassent pas la tête, ils te bourrent et ils te bourrent. Il y a des piquouses. Il y en a, ils se sont fait piqués. Ah ouais, c'est surtout de ça, dont je voulais vous parler. Des gens se sont fait piquer. Des gens qui étaient bien, des gens qui avaient la forme. Et leurs mères les ont vus au parloir, elles ont pleuré. Ils ont perdu 40 kilos... Ça, moi, personnellement, j'en ai vu. (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

À cela s'ajoute la distance qui sépare les professionnels de la santé mentale de leurs patients, qui est susceptible de renforcer encore cette défiance. Si les personnes interrogées évoquent leur santé mentale à l'aide de catégories profanes, ils ne mobilisent presque jamais de catégories savantes et de diagnostics médicaux. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit, pour une part, de stratégies de présentation de soi déployées par les enquêtés pour ne pas être réduits à une liste de symptômes. Mais plus fondamentalement, même les personnes qui admettent souffrir de troubles psychiques semblent méconnaître le diagnostic que les soignants émettent à leur égard. Ni Gwen ni Benjamin ne sont en mesure de mettre de mots sur les troubles dont ils souffrent, sinon décrire des « pétages de plomb » à répétition, alors qu'ils rencontrent des psychiatres depuis des années. Alors que je

parle de Nabil avec un psychiatre travaillant en SMPR, il voit chez le jeune homme « un beau cas clinique » de trouble de la personnalité borderline. Nabil lui-même n'utilise jamais cette expression, qu'il semble méconnaître, ou qu'il ne juge pas pertinente. Tous ces éléments semblent indiquer que la méfiance n'est pas le seul élément expliquant les réticences à l'égard des soins : elles relèvent également d'une méconnaissance de la part des personnes interrogées, y compris parmi les moins rétives et les plus désireuses d'obtenir un soutien psychique. Cette méconnaissance est renforcée par la distance sociale qui sépare les soignants de leurs patients : les salles de consultation mettent en relation des hommes pauvres d'un côté, et des médecins issus des classes supérieures, de l'autre. À cela s'ajoute également une frontière genrée : si les prisons sont des espaces essentiellement masculins, les unités sanitaires sont bien plus féminisées, même si, dans le domaine de la santé en milieu carcéral comme ailleurs, la proportion de femmes diminue à mesure que l'on monte dans la hiérarchie et le prestige statutaire. Cette distance sociale peut contribuer à expliquer la défiance qu'éprouvent certains détenus à l'égard des soignants, et qui les poussent à chercher d'autres interlocuteurs avec lesquels ils partagent davantage.

3. *Le soutien psychique du personnel pénitentiaire : « Il m'a fait la leçon, mais il m'a remonté le moral pour une journée. »*

Nous avons vu précédemment que le soutien psychique n'incombe pas qu'aux professionnels de santé, mais qu'il peut être pris en charge par des proches ou par des codétenus. Ce panorama des personnes susceptibles d'apporter un soutien émotionnel entre les murs demeure incomplet si l'on occulte le travail de *care* que peuvent exercer certains agents pénitentiaires (Bessin, Lechien, 2000). À cet égard, du fait de leurs missions dédiées à la réinsertion et à l'accompagnement, on pourrait raisonnablement émettre l'hypothèse que les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation soient mentionnés comme des interlocuteurs permettant la confiance ou l'expression de ses souffrances. Or, ce n'est le cas pour aucune des personnes interrogées. Ces dernières évoquent plutôt avec agacement le manque d'investissement, d'empathie et de temps qui leur est accordé par les CPIP rencontrés. Sans doute ce résultat témoigne-t-il à sa manière des conflits de rationalité qui traversent la probation, dans un contexte où ces agents doivent jongler avec des objectifs discordants, voire contradictoires (Bouagga, 2012 ; Razac, Gouriou, Salle, 2014).

La CPIP d'ici, l'autre coup, je voulais parler avec elle, elle a commencé à être droite... Elle voulait me poser des questions sur certains trucs, elle était droite, j'ai arrêté la conversation. Elle me donnait l'impression qu'elle n'avait pas le temps, ou qu'elle avait autre chose à faire. (Entretien Benjamin, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si, aux yeux des enquêtés, les CPIP ne figurent pas parmi la liste des personnes auprès de qu'il est possible de se confier en prison, c'est pourtant le cas des surveillants pénitentiaires. Ce constat n'a rien d'original : il a pu être corroboré par plusieurs enquêtes en sciences sociales qui relèvent que ces agents endossent, dans certaines situations, un rôle de soutien (Bessin, Lechien, 2000 ; Protais, 2019 ; Amsellem-Mainguy, Coquard, Vuattoux, 2023 ; Le Mer, 2023). Or, force est de constater que le soutien psychique exercé par les gardiens de prison s'exprime à bas bruit : l'organisation carcérale impose en effet une relation de face-à-face entre le groupe des détenus et celui des surveillants, ce qui nécessite des manifestations de distinction entre chacun de ces groupes (Vacheret, 2002). Pourtant, il est possible de remarquer qu'au-delà des discours à visée générale, les témoignages recueillis en entretien se font souvent plus nuancés : ils distinguent avec une grande régularité les « bons » des « mauvais » surveillants, et témoignent à leur façon d'un ordre carcéral fondé sur une division des tâches entre la sanction, la répression voire l'humiliation, d'un côté ; et le soutien, la négociation et la recherche d'adhésion, de l'autre. Ces discours attestent à leur échelle de la pluralité des rôles que sont conduits à endosser les surveillants. Corinne Rostaing en distingue deux : la logique statutaire, qui privilégie les dimensions de sécurité et de surveillance ; et la logique missionnaire, davantage portée sur le dialogue, la négociation et la relation personnalisée (Rostaing, 1997).

S'intéresser aux discours tenus sur les « bons surveillants » permet de déceler les manifestations de soutien psychique susceptibles de s'exprimer en prison. Dans un contexte marqué par une vigilance accrue à l'égard des suicides, certains détenus dont le personnel craint un passage à l'acte font l'objet d'attentions particulières visant à apaiser leur quotidien (Bouagga, 2013, pp. 144-145). À Verne, tout le monde sait que Kevin souffre particulièrement de son incarcération – du reste, il ne cache pas ses idées suicidaires. Chaque jour, les gradés s'enquière de son état de santé et lui glissent quelques mots de soutien auxquels il se montre particulièrement sensible. Ces derniers lui expliquent que, compte tenu du fait qu'il n'a « pas la tête de l'emploi », il devrait être libéré à l'issue de son procès.

La responsable d'ici, tous les jours, elle me demande si ça va... Franchement, elle, elle a un cœur. Et le responsable d'ici aussi, hein. Il m'a fait la leçon, mais il m'a remonté le moral pour une journée. Non, franchement, c'est deux personnes en or, ici. Le responsable et la responsable. (Entretien Kevin, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Emma aussi est sensible aux témoignages de soutien et d'intérêt que lui manifeste le personnel pénitentiaire, et jusqu'au chef de bâtiment qui lui assure qu'elle n'est « pas une criminelle ».

Il y a des surveillantes, elles sont vraiment chouettes. Franchement, elles sont super sympas. On parle avec elles, on est dans la salle d'activité, on discute... « Ouais, toi, pourquoi t'es là ? T'inquiètes, je ne te juge pas, c'est juste pour savoir ». Il y en a certaines, elles me font : « Oh, t'inquiètes pas, tu seras là je pense max tant de temps ». Parce qu'elles ont l'habitude. Elles me disent : « Ouais, toi t'es pas une criminelle, tu ne vas pas rester longtemps ici, t'inquiètes pas ». Puis même le chef de détention il me fait : « Mais Madame, vous n'êtes pas une criminelle, de toute façon. Je le sais bien ». J'avoue, ça m'a un peu rassurée, quand il m'a dit ça. (Entretien Emma, première incarcération, en prison depuis trois mois.)

Emma et Kevin ont tous deux des caractéristiques sociales qui les distinguent de la plupart de leurs codétenus. Réputés calmes et respectueux de l'ordre carcéral, ils font montre de déférence à l'égard du personnel pénitentiaire, vis-à-vis duquel ils se sentent plus proches que de certains prisonniers. Tous deux sont incarcérés pour la première fois de manière préventive, ce qui bouleverse l'image qu'ils se font d'eux-mêmes. C'est sans doute ce qui explique les témoignages de soutien dont ils bénéficient qui, pour une part, consistent à leur rappeler que du fait de leurs gages de légitimité sociale, ils sont effectivement des « erreurs de casting » en prison et qu'ils devraient en sortir prochainement.

La proximité avec les surveillants est d'autant plus forte concernant les détenus issus des fractions stabilisées des classes populaires réputés calmes et respectueux. Pourtant, certains détenus jugés rétifs à l'ordre carcéral peuvent témoigner de formes d'attachement et de gratitude à l'égard de membres du personnel pénitentiaire qui ont su leur apporter un soutien émotionnel lorsqu'ils en éprouvaient le besoin. Avant d'être transféré à l'unité pour détenus violents de Melville, Anas entretenait des relations médiocres avec le personnel de surveillance. S'il s'enorgueillit de parvenir à susciter la peur chez certains agents, il se montre aussi sensible aux manifestations de bienveillance paternaliste qu'il reçoit de la part de surveillants qu'il décrit comme « humains ». Interrogé sur ce qui distingue selon lui un « bon » surveillant d'un « mauvais », il explique :

Bah c'est un surveillant humain. C'est juste un surveillant qui peut venir, il se met à la porte de la cellule, il ouvre la porte, il nous regarde, il parle avec nous. C'est juste ça. Il parle avec nous. Ne serait-ce que ça. Il ne nous regarde pas comme si on était des animaux, ou... des gens pas normaux, entre guillemets. Il y en a un, il me regardait, il me disait : « Ouais, c'est dommage, je t'aurais bien pris chez moi, t'aurais fait ta peine chez moi, t'aurais fait le ménage, on aurait mangé des frites ». Voilà c'est des trucs bateau, mais lui, il me regardait comme... Il me disait : « T'as l'âge de mon fils, c'est comme si t'étais mon fils ». Et je veux dire voilà, ça c'est des surveillants, ça ne peut que bien se passer. C'est du dialogue. C'est juste ça. C'est juste du dialogue. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Lorsque Youcef doit faire face au deuil de son père, il bénéficie des discrètes manifestations d'empathie de la part de certains surveillants. Ces témoignages de soutien lui sont d'autant plus précieux qu'ils lui semblent désintéressés – contrairement aux discours des psychologues, aux yeux desquels il estime être avant tout un patient.

Je m'entendais mieux avec certains surveillants que certains gens du psychologue. Il y avait deux, trois surveillants, c'était des gens bien. Ils me demandaient si j'allais bien, voilà. Il y avait une petite affinité. On parlait bien. On parlait en tant qu'humains. On ne parlait pas en tant que détenu ou en tant que surveillant. On parlait, en mode... comme dehors. Comme des gens normaux. Les psychologues, ils posent des questions. Ils ont l'habitude de poser ces questions-là. C'est leur boulot. Le surveillant, c'est pas un psychologue. Le surveillant, il dit ce qu'il pense, ce qu'il ressent. Le psychologue, c'est son boulot. Ses questions, il va les poser quinze millions de fois dans la journée. Le surveillant, il ne parle pas avec n'importe qui comme ça, il ne demande pas si ça va bien à n'importe qui. (Entretien Youcef, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Ces verbatims témoignent d'abord du recours récurrent à la notion d'humanité, transversale aux discours d'Anas et de Youcef qui rappellent ici avec force leur identité personnelle dans une configuration où ils éprouvent le sentiment qu'elle leur est niée. Tous deux évoquent également une recherche de relation horizontale et égalitaire fortement entravée par le poids des rôles sociaux que se doivent d'endosser les surveillants comme les détenus. Cette recherche d'horizontalité, rendue d'autant plus précieuse dans le contexte d'assujettissement imposé par la prison, permet, même pour quelques instants, de s'extraire d'une mise en scène de soi éreintante à performer. Or, comme l'explique Youcef, le rapport de soin qui s'exprime dans un cabinet de consultation ne permet pas toujours de briser ce sentiment d'assujettissement dans la mesure où l'identité de détenu cède la place à celle de patient.

Les relations qu'entretiennent Youcef et Anas vis-à-vis de certains surveillants sont facilitées par des dispositions sociales proches. C'est notamment le cas de la démonstration d'une masculinité taiseuse passant par l'expression discrète de ses émotions. Si cette dernière est largement répandue parmi les prisonniers, comme nous avons pu le relever précédemment, elle s'exprime également chez certains agents, qui partagent, pour nombre d'entre eux, une origine populaire. Anas se montre sensible au paternalisme dont fait preuve un surveillant. De son côté, Youcef apprécie d'autant plus les témoignages de soutien dont il bénéficie qu'il a le sentiment qu'ils sont désintéressés. Dans un cas comme dans l'autre, la relation semble facilitée par un bagage culturel similaire et des origines sociales proches. À l'inverse, à l'unité sanitaire, le fossé social est béant. Cette dissymétrie des positions, porteuse en elle-même de violence symbolique, peut compliquer la confiance et entraver la relation d'aide.

Notons pour conclure que ces relations d'aide et de soutien ne sont pas unilatérales. Un jour, Nabil est témoin d'une altercation qui éclate entre un détenu et un surveillant à la suite d'une grave insulte proférée par ce dernier. Le jeune homme attribue ce comportement aux difficultés personnelles que traverse cet agent, d'autant qu'il s'agit d'un surveillant apprécié et réputé coulant. À la suite de cette altercation, il échange avec le détenu pour tenter d'apaiser la situation, puis il est convoqué dans le bureau des gradés, où il prend la défense de l'agent fautif. « Le surveillant m'a remercié, il m'a dit : "Merci. T'as dit la vérité, mais t'aurais pu m'enfoncer. T'aurais pu dire n'importe quoi". "Bah surveillant, t'es un mec en or, et puis je ne suis pas comme ça, moi. Si je dois dire quelque chose, je dis la vérité" ». Un tel exemple vient rappeler là encore la complexité des relations interpersonnelles qui peuvent se nouer entre gardiens et prisonniers, qui dépassent la seule rivalité mimétique.

3. Débuter, poursuivre ou arrêter les consommations en prison

Nous avons relevé précédemment que l'entrée en prison implique souvent un arrêt, ou à tout le moins une réduction significative de la plupart des substances psychoactives que les personnes avaient l'habitude de consommer hors les murs. C'est notamment le cas de l'alcool, de la cocaïne, de l'héroïne, etc. Cela ne signifie pas pour autant que l'incarcération entrave dans la durée toutes ces consommations. Si certaines s'arrêtent, d'autres peuvent reprendre ; se poursuivre ; s'intensifier ou s'orienter vers de nouveaux produits – à l'instar des traitements médicamenteux qui se substituent parfois aux substances les plus difficiles à se procurer entre les murs. Dans cette section, nous nous intéresserons à ces trajectoires de consommation, en même temps que nous nous attacherons à analyser les discours mobilisés pour les expliquer.

1. La dépendance au tabac : « Le tabac, c'est important, ici. Sinon, on pète des câbles. »

Dans les prisons françaises, la part de consommateurs de tabac est évaluée, selon les études, entre 73 % (Spilka, Morel d'Arleux, Simioni, 2024) et 80 % (Picot-Ngo *et al.*, 2023). Parmi les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, 25 sur un total de 26 se déclaraient fumeurs au moment des premiers entretiens – deux avaient arrêté au moment de la seconde rencontre. Ces chiffres sont particulièrement élevés : en comparaison, la part des fumeurs en population générale s'élève à environ 25 %. Un tel taux s'explique pour une part par le recrutement social de la population carcérale : la consommation de tabac est nettement plus élevée parmi les classes populaires, et s'accroît avec la précarité (Constance, Peretti-Watel, 2010). Mais cette dynamique est

encore renforcée par la prison et l'oisiveté qu'elle impose : « chez les personnes en situation de précarité, la vie de tous les jours, quand on ne travaille pas, quand on vit à la rue ou en foyer, est fortement marquée de rituels tournant autour de la cigarette. Celle-ci serait un objet par lequel des personnes socialement exclues maintiennent des règles d'échange et une sociabilité résiduelle » (*ibid.*, p. 538). De fait, si les personnes interrogées évoquent une consommation de tabac antérieure à l'incarcération, presque toutes font état d'une intensification de leur pratique.

Le tabac structure le quotidien carcéral : il est acheté, donné, troqué, cédé, ou échangé ; il sert de prétexte à des discussions ordinaires ; il permet de tuer le temps et d'évacuer le stress... « Le tabac, c'est important, ici. Sinon, on pète des câbles », résume Joris. Sofiane décrit par le menu ses journées dédiées à la recherche de cigarettes et à leur consommation rationnée :

À 17 heures, il n'y a personne en promenade, personne ne va t'appeler, rien. Ça veut dire je fais le ménage, tout ça. Après, il y a la gamelle du soir. Tu manges, pareil, tu fais le ménage, tu renettoies, tu poses ta vaisselle, il va être 19 heures. Là, tu peux te permettre de fumer une cigarette. T'as mangé, t'es bien. Tout est propre. Tu peux fumer une petite cigarette. Tu fumes une cigarette. Ça veut dire, sur cinq cigarettes, il va t'en rester trois. Parce qu'en t'en as fumé une direct en promenade quand ils t'en donnent. Direct, t'es là comme un tox. Après, le soir, il t'en reste trois... Si tu te dis : « Vas-y, je ne peux plus tenir », tu peux en fumer une autre. Mais si tu sens que tu peux tenir, laisses-en trois pour demain en journée. Comme ça, le lendemain, tu te réveilles, tu fumes ta clope, après tu manges, tu fumes ta clope, après tu remanges, tu fumes ta clope, tout ça. T'es content. Ça t'a fait ta journée. (Entretien Sofiane, première incarcération, en prison depuis deux semaines.)

Philippe témoigne également d'un quotidien structuré par la répartition du tabac. « C'est la loi de la jungle, avec moi », affirme-t-il pour justifier de son inflexibilité quant au mode de répartition, alors qu'il se montre au contraire soucieux du respect de règles très codifiées et élaborées collectivement.

Le matin, c'est chacun une clope. Voilà, avec le café. Le midi, après manger, et le soir après manger. Mais entre les deux, j'en fais une pour moi et le collègue d'à côté, et une pour les deux détenus en haut. C'est soit ça, ou soit ils ne fument pas, c'est clair. C'est la loi de la jungle, avec moi. C'est comme ça. (Entretien Philippe, troisième incarcération, en prison depuis trois mois.)

La prison induit la consommation de tabac, mais elle impose aussi son manque et la vulnérabilité qu'il implique. Alors qu'ils permettraient d'apaiser les périodes de manque intense, les substituts nicotiques sont rarement proposés lorsque l'arrêt durable du tabac n'est pas jugé sincère. Du reste, les prisonniers préfèrent souvent les décliner, affirmant ne pas apprécier leur goût ou leurs effets. Ce constat rappelle une nouvelle fois la permanence d'un discours insistant sur la seule volonté individuelle. « Niant ou minimisant le phénomène de dépendance physique (et plus

généralement le mécanisme d'addiction), les détenus et les surveillants s'accordent à considérer que le succès ou l'échec du processus d'arrêt du tabac dépend uniquement de la volonté de la personne » (Picot-Ngo *et al.*, 2023, p. 4).

Au quotidien, les prisonniers ne peuvent que constater leur dépendance et les sommes d'argent élevées qu'ils consacrent à cette ressource, qui vient systématiquement à manquer et qui les conduit à endosser le rôle peu valorisant de « mendiant ». En outre, la possession de tabac peut les conduire à faire face à des vols, des demandes insistantes ou des rackets. C'est pour toutes ces raisons que Michel a investi dans une cigarette électronique qu'il porte autour du cou grâce à un cordon qu'il s'est fabriqué à l'aide d'un élastique de sac poubelle et de deux morceaux de scotch. « Parce que le tabac coûte cher, en prison. On regarde ses sous, hein ». Jordan a pris la même décision :

La cigarette électronique, je l'ai prise pour essayer de moins fumer de tabac, ou du moins le conserver. Au moins, quand je vais aller en promenade, ça va être la cigarette électronique. Personne ne va la vouloir... Parce que si vous prenez ne serait-ce qu'une petite boule de tabac, ça va venir : « Ouais, t'as pas du tabac ? T'as pas du tabac ? » Enfin bref, ici, il faut vraiment être discret, quoi. (Entretien Jordan, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

Le constat selon lequel la prison impose à la fois la consommation et le manque de tabac est largement partagé. Reste que nombre de prisonniers, qui connaissent par ailleurs les conséquences du tabagisme sur leur santé, font part de leur impuissance à arrêter. « Ça fait deux ans que je tourne, et ça fait deux ans que je fume, je fume, je fume... Ça, sur la santé, j'ai l'impression que vraiment ça impacte. Je m'empoisonne [*rire nerveux*]. Ça devient un empoisonnement », conclut Gwen.

2. *Les usages du cannabis : « Une fois que t'es ici, t'es obligé d'en avoir. »*

Parmi tous les produits stupéfiants qui circulent en prison, le cannabis est le plus répandu. Ce constat reflète pour une part la banalité de cette substance hors les murs : « il s'agit de la drogue illicite la plus diffusée dans la population, avec 18 millions de personnes qui en ont déjà consommé au cours de leur vie » (Le Nézet, Spilka, Lahaie, 2022, p. 2). Reste que les usagers de cette substance sont particulièrement nombreux en détention : les études récentes relèvent que la part de consommateurs de cannabis parmi la population carcérale s'élève à près de 50 %, contre 13,9 % en population générale (Fovet *et al.*, 2022 ; Spilka, Morel d'Arleux, Simioni, 2024). Ces résultats élevés témoignent là encore des caractéristiques de la population carcérale : la consommation de

cannabis est plus répandue parmi les moins de 35 ans (Le Nézet, Spilka, Lahaie, 2022), qui constituent une large part des personnes incarcérées. En outre, non seulement le fait de consommer ou de vendre du cannabis est passible de prison, mais le délit d'infraction à la législation sur les stupéfiants constitue même l'un des principaux motifs d'incarcération dans un pays caractérisé par sa politique fermement prohibitionniste. Fort logiquement, le fait d'enfermer massivement des consommateurs et des vendeurs de stupéfiants contribue à expliquer cette surreprésentation.

Parmi l'échantillon de personnes interrogées, la part de consommateurs de cannabis est difficile à quantifier, car l'illégalité de cette pratique peut imposer une certaine discrétion. De plus, les enquêtes évoquent dans l'ensemble des parcours intermittents, faits d'arrêts et de reprises au gré des allers-retours en prison ou des règles de détention qui compliquent ou facilitent l'obtention de cannabis. Reste que, sur les 26 personnes interrogées, 9 évoquent leur consommation entre les murs, 10 font part de leur consommation à l'extérieur sans mentionner la persistance de ces pratiques en détention, et 7 déclarent ne pas fumer de cannabis. La facilité avec laquelle certains enquêtés évoquent leur consommation en détention témoigne de la banalité de cette pratique, qui contraste avec son interdiction formelle (Caro, Carpezat, Laubressac, Launet, 2024, p. 7).

L'incarcération n'est pas sans conséquences sur ces pratiques. Les personnes interrogées évoquent, pour la plupart, une consommation antérieure à leur arrivée (et parfois intermittente), mais estiment que le moment de l'incarcération est favorable à sa reprise ou à son intensification. « Avant, je fumais », explique Lucas. « Mais j'ai arrêté quand j'ai eu le permis. Et là, j'ai repris ici, depuis que je suis aux arrivants. Mais après, une fois que t'es ici, t'es obligé d'en avoir ». De son côté, Anas débute le cannabis à l'occasion de sa première peine de prison. Sa pratique s'intensifie lors de sa seconde incarcération, au cours de laquelle il estime être devenu « accro » :

J'ai commencé à fumer du cannabis en détention. Après, en sortant, j'ai continué le cannabis et le tabac, du coup. La deuxième peine, là j'ai vraiment fumé beaucoup, beaucoup de cannabis. Ça veut dire que je suis devenu entre guillemets « accro » au cannabis, donc là j'ai commencé à devenir un fumeur régulier en détention. Et en sortant de détention, j'ai continué jusque-là. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Les consommateurs réguliers savent que l'incarcération constitue un moment critique qui nécessite de trouver les moyens de s'en procurer. Ils s'organisent en conséquence.

C'était une peine à laquelle je m'attendais, parce qu'ils m'ont mis une convocation, donc j'ai pu me préparer. Ce n'est pas comme s'ils étaient venus me chercher et que je n'avais rien pu prévoir. La police nous amène ici, du coup, t'as le temps de préparer tes affaires et de prendre tout ce que tu veux prendre avec toi. Au moins, tu peux t'y attendre.

Et par exemple, c'est quoi ce que vous avez pris avec vous ? C'est quoi, ce qui était indispensable ?

Oh, stupéfiant. Ouais, c'est important. C'est important. Sinon tu t'ennuies, tu fumes que des cigarettes, au bout d'un moment ça fait mal à la tête. Au moins ça passe le temps, ça te fait dormir. Ça fait du bien. Ça soulage. (Entretien Florian, première incarcération, en prison depuis une semaine.)

La consommation de cannabis en prison est parfois présentée comme récréative : elle facilite certaines sociabilités et peut être associée à des « bons souvenirs » partagés collectivement. C'est ce que raconte Baptiste lorsqu'il évoque une « soirée » mémorable qui s'évertue à rejouer entre les murs les contextes festifs ordinaires qui se tiennent à l'extérieur :

Un bon souvenir ici ? Bah plusieurs, ouais. Par exemple... Ouais, des soirées où on a déconné... Un exemple tout con : j'ai ma chaîne hi-fi, l'autre il a sa chaîne hi-fi, moi j'écoute un peu ce qu'il se passe sur la nocturne de Skyrock, l'autre il est là, il est sur les années disco... Il part dans un délire, il met le son à fond, moi je le rejoins, je pars dans son délire, je mets le son à fond, l'autre il déchire la housse de son matelas, il se fait une baignoire dans la douche avec son matelas... Toute la nuit ça fume des joints, ça déconne, ça déconne, jusqu'au moment où on se rend compte que le maton il est derrière la porte en train de nous regarder, quoi. Il ouvre la porte, avec sa barbe sur le côté – parce qu'il était couché, il a une chambre derrière notre cellule, c'était son service de nuit. Il a encore la gueule dans le cul, et il est là [*l'imite*] : « Les gars... Une fois pas deux ! Éteignez-moi cette merde ! Et toi, qu'est-ce que tu fous dans ton bain ?! » (Entretien Baptiste, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Toutefois, c'est principalement en mobilisant un registre thérapeutique et relevant de l'automédication que le cannabis est mentionné. Il permet de trouver le sommeil ; d'éviter les cauchemars ; de mettre à distance le stress, les angoisses et les « pétages de plomb » ; de tuer le temps ; voire, dans certains cas, d'échapper à la prison en se réfugiant durablement dans un état léthargique. Ces consommations intensives qui permettent de lutter contre l'ennui, le désœuvrement et l'absence de perspectives durables ne sont pas propres au contexte carcéral : des pratiques comparables se donnent à voir hors les murs (Aquatias, 1999). Cette conception thérapeutique du cannabis est évoquée par Gwen, qui estime que c'est cette substance, plus que les traitements médicamenteux qui lui ont été prescrits, qui lui a permis de rester hors de prison durant plus d'un an, lui qui se dit sujet à de fréquents « pétages de câbles ».

Après, moi, j'ai l'impression que c'est ça qui m'a fait tenir pendant un an et demi dehors. Là, j'ai réussi à faire un an et demi dehors... Franchement, je le mets sur le dos de la conso, clairement. Aucun pétage de câble, rien du tout. Et clairement, je crois que c'est le seul truc qui a marché. On m'a donné des traitements, si je devais péter mon câble, je pétais mon câble. (Entretien Gwen, plus de quatre incarcérations, en prison depuis plus d'un an.)

À cet égard, les usages du cannabis en détention ne sont pas très éloignés des fonctions attribuées aux anxiolytiques ou aux somnifères proposés dans l'unité sanitaire. Ils sont toutefois préférés, car il s'agit d'une substance plus familière dont les conséquences et les effets sont jugés mieux maîtrisés. De tels éléments méritent d'être soulignés, car la gestion strictement prohibitionniste du cannabis telle qu'elle prévaut officiellement entre les murs comme à l'extérieur ne tient pas compte des besoins que cette substance permet de combler.

Notons pour conclure que ni les consommateurs de tabac (qui constituent l'immense majorité des personnes incarcérées) ni les usagers de cannabis (qui en composent environ la moitié) ne font l'objet de stigmatisation ou de marginalisation particulière en prison (Charbit, 2023, p. 37). Ce n'est pas le cas des consommateurs d'autres substances telles que l'héroïne, le crack ou l'alcool, et qui leur substituent parfois des traitements distribués par l'équipe soignante ou achetés en contrebande. Qualifiés péjorativement de « tox » ou de « shlags » (Amsellem-Mainguy, Coquard, Vuattoux, 2017, p. 92), ces derniers peuvent tenter de masquer avec plus ou moins de succès leurs addictions pour éviter d'apparaître vulnérables (Filipe *et al.*, 2023).

3. *Stigmatisation et marginalisation des « shlags » : « J'évite ces gens-là. Ils sont sales, ils ont des maladies... »*

Joris est un jeune homme d'une vingtaine d'années à l'allure frêle, au regard triste et au visage juvénile. Il passe son enfance ballotté d'un foyer à l'autre avant d'être pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse puis d'arriver en prison. À l'issue de sa première peine, il commence à consommer du crack, résumant laconiquement l'engrenage qui se met en place : « Mauvaises fréquentations, on m'a fait essayer... Moi, comme je suis jeune et bête, j'ai essayé... Et voilà. L'addiction. Ça va vite, vous savez. » Depuis, il évoque un quotidien rythmé par sa dépendance. « Dès le matin, je pense à ça. Tous les jours je pense à ça. Là, je me dis qu'il ne faut pas que je pense à ça, parce que je suis enfermé ». Arrivé en prison, Joris est soumis à un sevrage sec. Contrairement à l'alcool ou à l'héroïne, il n'existe pas véritablement de traitement de substitution ou de sevrage proposé aux consommateurs réguliers de cocaïne. Les soignants de l'unité sanitaire lui proposent bien des médicaments visant à apaiser les symptômes du manque, mais Joris les refuse de crainte d'être « assommé ».

J'ai une addiction, une dépendance à la cocaïne, mais sauf que moi, je n'ai pas envie d'être... Ici, souvent, tu vois un addictologue, après t'es... Bon, je ne vais pas dire cachetonné, mais... T'as des médicaments. Et ça, ça t'assomme. En gros, ça te fait dormir toute la journée, ça ne te met pas bien. Je préfère arrêter comme ça. Pendant quelques mois, tenir comme ça, sans rien.

Parce que c'est des traitements que je connais un peu. J'ai vu des gens, aux arrivants, prendre ces traitements. Ils sont là, les yeux retournés, ils dorment à moitié sur eux-mêmes ! Moi, je n'ai pas envie de ça. Je préfère être vivant. Et puis je suis jeune, je ne vais pas me mettre dans des traitements à cet âge-là... Je ne veux pas être assommé par les médicaments. Je préfère prendre sur moi-même. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Quelques semaines plus tard, Joris est repéré par des surveillants en train de ramasser un colis qui contient quelques dizaines de grammes de cannabis et un téléphone portable. Il passe en commission de discipline, où il écope d'une sanction de « vingt jours de mitard en sursis ». Plusieurs jours après cet événement, il est appelé par le greffe : la police l'attend devant les portes de la prison pour l'amener en garde à vue. Il est auditionné au commissariat et retourne dans sa cellule, dans l'attente de son jugement. Les policiers qui se sont entretenus avec Joris ont vraisemblablement supposé que ce jeune homme chétif, consommateur de crack âgé d'à peine vingt ans, a subi des pressions pour récupérer ce colis. Ils lui posent des questions en ce sens. Dans un sourire qui oscille entre la fierté et la tristesse, Joris explique n'avoir « rien balancé ». À ses yeux, les représailles auxquelles il s'expose en détention sont pires que la perspective d'être condamné une nouvelle fois à quelques mois supplémentaires de prison ferme.

Le parcours de Joris est particulièrement emblématique à plusieurs égards : il témoigne d'une trajectoire de consommation de stupéfiants provisoirement interrompue par la prison et d'un sevrage débuté sans recours à un traitement médicamenteux. Cet exemple illustre également les formes de violences, de prédatations ou de rackets auxquels peuvent être exposés certains détenus qui multiplient les signes de vulnérabilité, et tout particulièrement ceux qui sont désignés comme des « tox » ou des « shlags ».

À l'exception du cannabis, dont on a vu à quel point il était banal en prison, la plupart des produits stupéfiants y sont plutôt rares. La part des détenus ayant consommé de l'alcool au moins une fois au cours de leur détention s'élève à 16 % – de tels chiffres sont à mettre en relation avec les 85 % de consommateurs d'alcool annuels parmi la population majeure. Ils sont 13 % à avoir consommé de la cocaïne, tandis que les usagers de crack, d'ecstasy ou d'héroïne s'élèvent à un peu plus de 5 % (Spilka, Morel d'Arleux, Simioni, 2024). C'est la rareté de ces substances stupéfiantes qui explique le fait que certains détenus orientent leur consommation vers de médicaments psychotropes consommés hors d'un cadre thérapeutique. Pierrick explique avoir développé une addiction au Subutex alors qu'il était en prison :

J'ai commencé ici. Des gens, ils m'ont fait fumer du Subutex. Je ne savais pas que ça se fumait, ça m'a mis un petit coup, et ils m'ont dit : « Prends-le. Comme ça, au moins, tu sauras l'échanger

contre du tabac ». Sauf que maintenant, je suis dedans. Maintenant, pour l'arrêter, c'est la merde. » (Entretien Pierrick, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

Sami arrive à l'unité sanitaire très agité et ressent des symptômes de manque intenses. Après une garde à vue éprouvante et une première nuit à Melville, il a des tremblements, une « envie de chier » et ne « sent plus ses doigts ». Même s'il s'évertue à se montrer poli, Sami a du mal à cacher son impatience de voir un psychiatre afin d'obtenir son traitement le plus rapidement possible. Il déclare avoir arrêté l'héroïne quelques années plus tôt ; se voit prescrire de la méthadone pendant dix ans ; estime être un « gros fumeur de cannabis » ; boit d'importantes quantités d'alcool, auxquels s'ajoute une forte consommation d'antidépresseurs. Sami craint d'autant plus son entrée en prison qu'il multiplie les facteurs de vulnérabilité. Avec son look *skinhead* et ses tatouages des pieds à la tête, il s'inquiète d'être assimilé à un « facho », alors qu'il affirme n'être « pas du tout de cette branche-là ». Incarcéré pour un motif « difficile à assumer », il est contraint de suivre un traitement de substitution, ce qui lui fait courir le risque d'être considéré comme un « tox ». Pour toutes ces raisons, il redouble d'efforts pour se faire transférer vers une autre prison.

L'état de manque de Sami est tel qu'il n'envisage pas sérieusement de se passer d'un traitement médicamenteux. Aux yeux du personnel pénitentiaire et soignant, Sami coche tous les critères d'une consommation jugée problématique, qui se manifeste lorsque l'on craint que le « sevrage contraint par la détention donne lieu à des comportements violents envers les professionnels, les autres détenus ou le [détenu] lui-même (automutilations, tentatives de suicide) » (Caro, Carpezat, Laubressac, Launet, 2024, p. 14). Pour autant, certains consommateurs dont les symptômes de manque sont moins visibles assurent refuser les traitements qui leur sont proposés de crainte de la stigmatisation dont ils pourraient être victimes. C'est notamment le cas de certains enquêtés mentionnant une consommation d'alcool particulièrement importante hors les murs.

Au total, huit enquêtés déclarent avoir connu des périodes dans leur vie où leur consommation d'alcool était devenue un problème – ces chiffres ne tiennent pas compte de ceux qui évoquent des consommations parfois intenses sans qu'ils la jugent problématique. Pour ces derniers, l'entrée en prison s'accompagne le plus souvent d'un sevrage brutal : même s'il est possible de se procurer ou de fabriquer de l'alcool en détention, celui-ci demeure rare. Alain estime avoir été un temps alcoolique. Il attribue à sa consommation d'alcool une série de délits qui l'envoie régulièrement devant les tribunaux. « Bon, j'étais alcoolique, dans le temps. Je m'emboucanais souvent avec les forces de l'ordre, avec la police ou quoi. Donc bagarres, rébellions... Je prenais des quatre mois, des trois mois... des merdes, quoi. » À cette époque, il évalue sa consommation à « vingt-cinq ou trente 8-6 par jour ». C'est lorsque commencent ses problèmes de santé qu'Alain

réduit sa consommation et s'oriente vers des bières à moins forte teneur en alcool. Lorsqu'il entre en prison, il consommait « quatre ou cinq bières par jour ».

Dans tout ce qui est bières fortes, il y a du sucre. Donc dès que je buvais une 8-6 [sifflement], mon diabète il montait en blinde, et puis hop, je pensais qu'il m'en suffisait d'une pour être bourré, quoi. Mais je n'étais pas bourré, en fait. C'était ma santé qui ne l'acceptait pas. Du coup je suis passé à la 4°. Kronenbourg, et encore... Parce que moi je prends les bières les moins chères, hein. Cinquante centimes la canette de cinquante centilitres. C'est les marques de merde : Kingsbräu, les trucs comme ça. Mais c'est des 4°, ou 4,2°. Et là, actuellement, j'en suis à quatre, cinq bières par jour. Mais des 4°, donc c'est comme si je buvais de l'eau, quoi. (Entretien Alain, plus de quatre incarcérations, en prison depuis une semaine.)

À son entrée en prison, on propose à Alain un traitement de sevrage qu'il refuse. « Quatre ou cinq bières, ce n'est pas non plus comme si j'en buvais vingt... Ils m'ont demandé : "Vous voulez un traitement pour l'alcool?", j'ai dit non ». De son côté, Philippe évalue sa consommation à « une dizaine de bières par jour, quand même. Des cinquante centilitres. J'ai quand même été jusqu'à vingt bières, des fois. Sans compter le whisky. » Dès sa garde à vue et à chacune des étapes qui le conduisent en prison, les personnes qu'il rencontre se montrent préoccupées par les effets sur sa santé d'un sevrage forcé. Lui refuse systématiquement les traitements qui lui sont proposés, car il estime ne ressentir aucun des symptômes de manque. « Je n'avais pas de manque. Je n'étais pas malade, rien. Il y a des corps comme ça », conclut-il.

Même quand j'ai été en garde à vue, ils étaient étonnés. Parce que quand je suis rentré, j'étais alcoolisé. Ils croyaient que j'allais trembler et tout, mais non. Rien. Même la juge, quand je suis passé après ma garde à vue, elle m'a regardé, elle m'a dit : « Ouais, vous allez avoir un manque, il y a des médecins, là-bas ». « J'ai pas de manque », que j'ai dit. À part un peu, là, la cigarette. Mais sinon... Non, je n'avais pas de manque. Au médical, ils m'ont demandé si je voulais des médicaments, du fait que j'allais être en manque d'alcool. Bah j'ai dit non. Je n'ai rien. (Entretien Philippe, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Si Philippe refuse le traitement qui lui est proposé, c'est aussi parce qu'il s'inquiète des conséquences sur sa santé de l'absorption régulière de médicaments. « Je ne vais pas aller me bousiller l'estomac alors que je sais le faire volontairement. Parce qu'une fois, j'ai vu un reportage, quand tu gobes des cachets, ce que l'estomac prend... Et les reins, et tout. Et le foie. »

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ces réticences à l'égard des traitements de substitution et de sevrage. Ils tiennent d'abord à la valorisation de la volonté individuelle et de la capacité à parvenir seul à mettre un terme à ces consommations. Ils témoignent également de l'inquiétude que suscitent ces traitements quant à leurs effets sur la santé. On peut enfin y voir une

volonté de ne pas être assimilé à un « tox » en révélant au grand jour une addiction. Constatant un *hiatus* entre les représentations associées à la maladie et les pratiques déployées par les malades pour y faire face, l'anthropologue Sylvie Fainzang qualifie de « stratégies paradoxales » les « conduites adoptées à des fins thérapeutiques mais qui génèrent des conditions pathologiques susceptibles de renforcer le mal contre lequel le sujet cherche à lutter » (à l'instar de l'abstinence brutale à laquelle cherche à s'astreindre Philippe) et les « conduites identifiables à des recours thérapeutiques mais dont la finalité est de répondre à d'autres enjeux et à d'autres buts que ceux de guérison » (comme la relation de séduction que Baptiste tente d'initier auprès de son addictologue) (Fainzang, 1997, p. 20). La seule rationalité thérapeutique ne permet pas de comprendre un ensemble de comportements qui, envisagés selon une perspective strictement médicale, peuvent sembler illogiques ou contre-productifs. Ils prennent sens dès lors qu'on les rapporte aux injonctions multiples avec lesquelles doivent jongler les prisonniers : la logique de soin n'est ni la seule, ni toujours la plus importante.

Par exemple, c'est parce qu'il sait qu'il pourrait être stigmatisé en tant que « tox » que Pierrick déploie des efforts pour s'en démarquer et qu'il insiste sur le mépris qu'il éprouve vis-à-vis de « ces gens-là » : « J'évite ces gens-là. Ils sont sales, ils ont des maladies... Je n'ai pas confiance, ils ont des hépatites, le sida... » En même temps, Pierrick sait qu'il ne peut pas complètement s'en tenir à distance. « J'ai un traitement, pourtant. J'ai un traitement de substitution », concède-t-il. Comme l'illustre de manière emblématique Pierrick, les « shlags », désignent avant tout les autres dont on s'évertue à se démarquer. Lorsque je demande à Adama, gros consommateur de cannabis, s'il suit un traitement, il s'énerve soudainement et hausse le ton : « Respectez-moi ! » Je lui rétorque, pour calmer le jeu, qu'il existe différents types de traitements médicaux, et il se montre rassuré. « Ah ! J'ai cru que vous parliez des traitements pour les shlags ! » Ces logiques d'évitements témoignent de la crainte de la contagion, structurante en prison, qu'il s'agisse de se tenir à distance de maladies liées à la précarité, comme le sida ou la tuberculose, ou de supposées déviances morales dont seraient porteurs certains détenus (Salle, 2011). Dans ce contexte, il est possible de remarquer des modes de distinctions parfois subtiles qui visent à concéder certaines addictions pour mieux en condamner d'autres. Alain a beau consommer beaucoup d'alcool, il affirme fièrement ne jamais avoir « touché à la coke, à l'héro, toutes ces merdes-là ». Consommateur de crack qui se définit lui-même comme « accro », Joris s'évertue à se distinguer des usagers d'autres produits :

Protoxyde d'azote, je n'ai jamais touché à ça. Parce que c'est un truc qui me débecte. Je ne pourrais pas toucher à ça. Parce que ça te nique tout ! Ça te nique tes trachées, ça te congèle le cerveau... J'ai vu une fille, elle n'arrivait plus à marcher ! Elle a perdu la fonction de ses jambes à cause de ce bordel ! Elle ne peut plus marcher, elle est en fauteuil roulant ! Juste pour avoir

soufflé dans un ballon... Non, je ne pourrais pas toucher à ça. Par contre j'ai pris plein d'autres drogues. Speed, ecstasy, kétamine... J'ai touché à tout, à peu près. Sauf à l'héroïne. Ça, c'est une drogue, je n'y toucherais pas non plus. Parce que ça, c'est une drogue, c'est encore pire que la cocaïne. Bah c'est la pire des drogues. Ça ne coûte pas cher, mais c'est le truc qui va t'enfoncer le plus possible. Ça, je n'y toucherais pas non plus. (Entretien Joris, troisième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Un fumeur de cannabis se distingue d'un alcoolique ; un consommateur d'alcool se distancie d'un « cracker » ; un usager de cocaïne se place à bonne distance de la figure honnie de l'héroïnomane... Telles sont quelques-unes des formes de classements ordinaires qui se donnent à voir entre usagers de drogues en détention. Dans son ouvrage classique *La Distinction*, Pierre Bourdieu rappelle que les goûts personnels sont avant tout des dégoûts des goûts des autres (Bourdieu, 1982). Loin d'être des caractéristiques individuelles, ces formes de distinction constituent un moyen de se positionner dans l'espace social et, par-là, de se distancier d'autres groupes sociaux. À une échelle fine et au sein d'une population particulièrement précaire, il est possible de constater des stratégies similaires de différenciations qui visent à légitimer sa pratique tout en tentant de se positionner à bonne distance des personnes les plus vulnérables, érigées en « minorité du pire » (Elias, Muel-Dreyfus, 1985).

Certaines conduites peuvent sembler surprenantes sur le strict plan médical : c'est notamment le cas lorsque des détenus refusent les traitements qui leur sont proposés, préférant risquer la crise de manque, ou bien devenir nerveux, irascibles, irrités, impulsifs ou, au contraire, déprimés. Ces conduites prennent sens dès lors qu'elles sont rapportées à l'économie morale de la prison et au régime intense de stigmatisation dont sont victimes ceux qui sont qualifiés de « tox ». Dans cette configuration, la souffrance causée par un sevrage brutal peut être jugée moins douloureuse ou moins dangereuse que les formes de prédatons, de violences ou de marginalisations auxquels s'exposent ceux qui sont désignés comme tels.

4. *Arrêter : « Ça faisait très longtemps que j'avais la volonté d'arrêter, mais je n'y arrivais pas. »*

Les arrêts de consommations imposés par la prison sont parfois considérés comme temporaires. Si Joris n'est pas en mesure de fumer du crack en détention, il envisage par contre de reprendre à la sortie, d'autant qu'il sait qu'il retrouvera « des fréquentations qui ne sont pas vraiment bonnes », ce qui rend d'autant plus improbable son arrêt définitif. Reste que, sans qu'il soit possible de présager de la suite de leur parcours, certaines personnes interrogées considèrent que le sevrage forcé imposé par la prison s'avère bénéfique lorsqu'elles ne parvenaient pas à mettre un terme à des consommations perçues comme néfastes. La prison peut alors apparaître comme un espace de

restructuration de soi permettant de se « refaire une santé », de « faire une pause » ou de « repartir de zéro » (Hagège, 2017).

Nous avons relevé que la sociabilité autour du tabac ou du cannabis est structurante en détention. Cependant, certaines configurations peuvent faciliter ou imposer l'arrêt de ces substances. Anas et Wassim, tous deux rencontrés au sein de l'unité pour détenus violents de Melville, ont en commun d'avoir profité de l'état de privation et d'isolement intense dans lequel ils se trouvaient pour mettre un terme à ces consommations. C'est ce que raconte Wassim :

À la base, moi, j'ai toujours été un fumeur de cannabis. Donc quand je suis arrivé, c'était hyper compliqué de se procurer du cannabis, il n'y en a presque pas. Donc je compensais en fumant des cigarettes. Et après, voilà, je ne reçois pas trop de mandats, c'est cher les cigarettes... Et puis je fumais des cigarettes comme si je fumais des joints, je les enchaînais pour avoir un effet, mais en fait, ça n'a aucun effet sur moi. Vas-y, je fumais une cigarette en deux secondes, ça ne me faisait aucun effet, ça veut dire que j'en refumais une autre... Donc ça m'a rendu fou, quoi. Je me suis dit : « Vas-y, faut que j'arrête ça, c'est de la merde, ça ne me sert à rien, ça coûte cher, donc je vais essayer d'arrêter de fumer la cigarette. » Comme j'ai arrêté de fumer le cannabis, en vrai la cigarette c'est rien. On va dire c'était entre les deux. C'est une chose qui m'a permis de diminuer le cannabis, et ça m'a permis aussi de me dire qu'en fait, la cigarette, ça ne sert à rien. Je peux ne pas fumer. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Le régime de contrainte imposé par l'UDV permet à Wassim de se départir d'une addiction dont il n'arrivait pas à mettre un terme. Cet arrêt est également facilité par le ramadan, qui lui fournit un cadre temporel et spirituel auquel il se rattache. Le jeune homme se remémore rétrospectivement un quotidien carcéral marqué par une consommation intense de cannabis qui visait à l'anesthésier durablement :

Ça faisait très longtemps que j'avais la volonté d'arrêter de fumer. Mais je n'y arrivais pas. Parce que pour moi, c'était la seule chose qui m'aidait. Il y avait des jours où je fumais quarante joints par jour, normal... Eh, je me tuais la tête au shit. Et en fait, je ne pouvais pas dire que j'étais bien. En fait, t'es tellement défoncé que tu ne ressens plus rien. Je me dis : « Putain, j'ai fait huit ans, c'est passé trop vite ». En fait, ces huit ans, j'étais défoncé. J'étais sous l'effet de la drogue tout le temps, tout le temps... Et puis ouais, quand je fumais du cannabis, je ne faisais pas de cauchemars. Là en ce moment je fais grave des cauchemars. Des rêves bizarres, je me lève, je suis en sueur et tout. Bon, je me dis que ça va passer. Après, le sevrage du cannabis, ça va, il est passé, je pense. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Si l'arrêt du cannabis lui est particulièrement difficile les premiers jours, Wassim fait état d'une amélioration de sa santé après quelques mois passés à l'UDV. Outre cet arrêt, il se met au sport et constate une prise de poids. « C'est pour ça que d'un côté, je suis fier de moi », conclut-il.

Le jeune homme estime que cet arrêt aurait été difficilement envisageable s'il n'avait pas été incarcéré à l'UDV, au point qu'il estime tirer de cette expérience « un peu plus de positif que de négatif ».

Moi, je me suis toujours dit : « Jamais je ne réussirai à arrêter de fumer en prison. Jamais ». Et là, j'ai réussi à arrêter de fumer carrément tout ! Le cannabis, la cigarette... Je fais beaucoup de sport, ouais j'ai repris le sport... Là, le fait que je sois seul, je me remets beaucoup en question. Je prends beaucoup de recul, je me remets en question... Je réfléchis mieux, avant de faire une chose, j'y réfléchis à deux fois... C'est plus positif. Surtout le fait que j'ai arrêté de fumer. C'est une très bonne chose. C'est un truc de ouf que jamais je n'aurais pu imaginer, et puis voilà, j'ai réussi. J'ai repris du poids... Avant j'étais tout maigre. Mais vraiment tout maigre. Je ne fumais que des joints, tout ça... Là je reprends du poids petit à petit. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

L'affirmation de Wassim selon laquelle la solitude et l'isolement lui ont permis de se remettre en question est d'autant plus intéressante qu'il existe une forte injonction, formulée par des magistrats ou des agents de l'application des peines, à mettre à profit la durée de la peine en entamant un travail introspectif (Lancelevée, Fovet, 2024, pp. 138-146). Or, à rebours de cette conception thérapeutique de la prison comme d'un lieu de prise de conscience de soi et de ses erreurs passées, nombre de détenus évoquent le fait qu'ils sont assaillis de pensées qui les happent, qu'ils ne parviennent pas à contrôler et qui génèrent du stress, de l'angoisse et de la paranoïa. C'est, entre autres exemples, ce qu'exprime Nabil :

La personne qui a créé la prison – c'est une théorie à moi, voilà, chacun ses théories dans la vie – elle s'est dit : « Eh bah le mec, il va penser. Il va être enfermé, il va penser, et il va ne faire que cogiter, cogiter, cogiter. » Moi, il y a des juges qui m'ont dit ça : « La prison, c'est fait pour réfléchir ». Forcément, que vous réfléchissez ! Vous êtes enfermé dans une pièce de 9m²... Vous ne pouvez faire que ça, réfléchir ! Mais c'est inimaginable, vous pouvez penser à des choses en prison que jamais de la vie vous vous seriez dit que vous penseriez ! Et je ne vous parle même pas de vous foutre en l'air ou quoique ce soit ! (Entretien Nabil, deuxième incarcération, en prison depuis une semaine.)

Il ne s'agit pas ici de conclure que l'UDV produit mécaniquement ce travail introspectif pour Wassim comme pour les autres détenus qui sont conduits à y séjourner. Au contraire, il faut lire ce résultat comme le fruit de la rencontre entre la trajectoire carcérale de Wassim, marquée par des violences retirées, une consommation intense de substances psychoactives et un état de vigilance permanent, d'une part ; et, d'autre part, les caractéristiques de ce dispositif qui lui donnent le sentiment de pouvoir souffler pour la première fois depuis de longues années.

Avant d'entrer à l'UDV, Anas témoignait lui aussi d'un quotidien carcéral caractérisé par une consommation intense de cannabis qui visait essentiellement à tuer le temps et à atténuer la douleur en se réfugiant dans un état léthargique. Depuis qu'il a arrêté, il fait état du sentiment de « récupérer [ses] capacités cérébrales » et de redevenir « plus lucide ».

Là ça fait longtemps, maintenant ! Le cannabis, ça fait quatre mois que j'ai arrêté. Et le tabac, j'ai fumé la première semaine, et après j'ai arrêté. Ça fait trois mois. Du coup ça va. Mais justement, c'est ça qui fait aussi que ça va mieux. Surtout le cannabis. D'avoir arrêté le cannabis, ça change la façon de raisonner, en fait. Je récupère mes capacités cérébrales, on va dire. Du coup je redeviens plus lucide. Parce qu'avant, quand j'étais sous cannabis, mes journées elles se résumaient à fumer du shit toute la journée. Je ne pensais pas à sortir, j'étais bien dans ma cellule... Queneau, c'était ça, hein. Quand j'étais à Queneau, c'était les doigts de pieds en éventail, j'étais dans mon lit, je fumais toute la journée genre rien à faire... Franchement, on me disait tu sors, tu ne sors pas, rien à faire ! [rires] Limite, je ne pensais pas, je disais à mes parents : « Ouais, je ne vais pas demander d'aménagement, je vais faire ma peine pleine ». Je n'en avais rien à faire. (Entretien Anas, troisième incarcération, en prison depuis plus d'un an.)

Ce résultat paradoxal éclaire le fait que l'un des espaces parmi les plus contraignants de la détention puisse être vu, par certains aspects, comme un espace de restructuration de soi, à la manière d'un havre, d'un monastère ou d'un asile. Il témoigne surtout de l'impossibilité, mentionnée par les personnes interrogées, de parvenir à mettre un terme à ces consommations en détention ordinaire, malgré leurs efforts entrepris en ce sens. Il illustre enfin les fonctions sociales des substances psychoactives en prison, qui les rendent d'autant plus difficiles à arrêter lorsqu'il s'agit de se réfugier durablement dans un état léthargique afin de parvenir à oublier la prison. Ces dynamiques d'arrêt, imposées ici par la contrainte et le sevrage sec, demeurent pourtant fragiles et incertaines.

*

Comme Steven ne se soigne pas, il arrive en prison « assez amoché », selon l'expression qu'il utilise lui-même. Le jeune homme fait l'inventaire de ses différents problèmes de santé : une infection de la bouche ; des dents très abîmées ; un nez cassé devenu difforme ; plusieurs fractures mal ressoudées... « Ça, c'est mon oncle quand j'étais jeune, ça c'est un accident de voiture, plus des coups par la suite... », égrène-t-il avec nonchalance, allant jusqu'à enlever sa chaussure pour montrer ses orteils mal ressoudés. À peine installé dans le fourgon de police qui le conduit en prison, on lui indique qu'il pourra y débiter des soins, ce qu'on lui confirme passée la porte de la maison d'arrêt. « Aux arrivants, ils m'ont dit qu'ici on pouvait me refaire le nez et tout... Je verrai

bien», explique le jeune homme, visiblement sceptique. S'il se montre méfiant à l'égard des psychologues et des psychiatres qu'il refuse de rencontrer, Steven profite de ces quelques mois passés en détention pour se rendre chez le dentiste. L'expérience lui est particulièrement désagréable : ce dernier lui arrache deux dents, et il refuse de s'y rendre de nouveau, estimant que le dentiste de la maison d'arrêt est un incompetent. Il demande toutefois à l'amie qui lui rend régulièrement visite au parloir de prendre rendez-vous pour lui dans un cabinet dentaire où il devrait se rendre à l'issue de sa libération.

Pour Steven, l'unité sanitaire de la prison constitue le premier guichet d'un accès au soin qu'il pourra poursuivre à l'extérieur. Lorsque je lui soumets cette hypothèse, il la réfute avec véhémence, préférant voir dans cette décision une conséquence de son arrêt de l'alcool – en omettant de préciser que cet arrêt est également lié à son incarcération. On comprend Steven : comment accepter qu'une institution qui génère tant de peines, de douleurs et de privations puisse avoir des aspects bénéfiques ? Qu'est-ce que ce constat, s'il le faisait, dirait de lui, de son parcours et de sa vie à l'extérieur ? Apparaît ici de manière exacerbée un paradoxe présent en filigrane tout au long de cette enquête : dans de rares cas, la prison, malgré le lot de souffrances qu'elle ne manque pas d'apporter, peut permettre d'accéder à des soins ; contribuer à réparer des trajectoires brisées ; fournir un espace de restructuration de soi ; enclencher des dynamiques d'arrêt d'addictions ; protéger d'un monde extérieur perçu comme plus hostile encore que l'univers carcéral. *In fine*, ce dont témoigne ce constat, c'est du délitement de l'État social (Wacquant, 2009) et du rejet, par la société tout entière, de franges de la population soumises à la précarité la plus extrême, à des formes de violences et à des souffrances qui ne peuvent parfois être apaisées qu'en prison, précisément parce qu'il s'agit de l'ultime issue accessible à ceux qui n'en ont guère d'autres (Lancelevée, Fovet, 2024).

Dans la salle d'entretien lugubre de l'unité pour détenus violents de Melville, je retrouve Wassim pour la dernière fois. Lorsque notre échange touche à sa fin, j'éteins le dictaphone. « Ça m'a fait du bien de parler avec toi », confie-t-il. « Je peux te poser une question ? Tu vas faire quoi de tout ça ? » La question me déstabilise un peu ; j'improvise une réponse qui ne semble pas tout à fait le satisfaire. Wassim souhaite savoir si l'enquête « fera le buzz ».

Je peux te donner un conseil ? Tu devrais aller chez Hanouna. Tu viens avec ton enquête, c'est sérieux, tout le monde va t'écouter.

Je prends ton conseil – je ne te dis pas que je vais le faire, mais je le prends. Mais par contre, ce n'est peut-être pas à moi d'y aller. Pourquoi tu n'irais pas, toi ?

Bah on ira ensemble [*nous rions*]. (Entretien Wassim, deuxième incarcération, en prison depuis plus de cinq ans.)

Nous nous apprêtons à nous quitter sur cette plaisanterie, et je tape à la porte en attendant que les surveillants viennent la déverrouiller. Comme la coursive est déserte, nous patientons un bon quart d'heure enfermés dans l'étroite salle d'activité de l'UDV. Alors que cet espace m'avait paru particulièrement anxigène la première fois que je m'y étais rendu, je suis désormais ravi d'avoir l'occasion de prolonger un peu la discussion, et nous profitons de cette attente imposée pour amorcer un débat concernant nos goûts musicaux respectifs. Lorsqu'un claquement de clef retentit de l'autre côté de la porte, nous nous saluons une dernière fois.

Ce dont témoigne cette anecdote de terrain, c'est de la volonté, partagée par nombre d'enquêtés, que leur participation à cette enquête ne reste pas sans effets ; qu'elle contribue, modestement, à l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues. Revenir sur les principaux enseignements de cette étude conduira notamment à relever que ces derniers sont largement absents de décisions qui sont pourtant actées, pour une part, en leur nom et pour leur bien. Réaliser le bilan des limites et des angles morts de cette recherche permettra, pour finir, d'esquisser des pistes de prolongements possibles pour de futures enquêtes que ne demandent qu'à être menées.

1. Synthèse

La peine de prison est discriminante : il s'agit d'une sanction pénale qui touche, pour l'essentiel, les populations parmi les plus précarisées. Nombre d'entrants partagent des parcours de

précarité qui les exposent à des formes d'abandons, de privations, de violences, de traumatismes et d'addictions. À ceux-là s'ajoutent les personnes souffrant de troubles psychiques sévères qui font l'objet d'une répression pénale accrue, conférant *de facto* aux prisons une fonction de dernier asile (Lancelevée, Fovet, 2024). La santé mentale dégradée des personnes incarcérées témoigne donc, pour une part, du recrutement social de la population pénale et de la précarité de son quotidien hors les murs.

Or, non seulement les personnes détenues arrivent en prison avec une santé mentale précaire, mais l'expérience carcérale vient renforcer, dans de nombreux cas, les souffrances expérimentées par les individus. Tout au long de cette enquête, nous avons relevé les multiples moyens et les diverses manières par lesquels la prison suscite la douleur. Conçu comme un sas permettant d'apaiser l'entrée en détention, le quartier arrivant est souvent décrit comme l'un des espaces les plus éprouvants de la prison parce qu'il prive les détenus de l'accès à un ensemble de ressources et de capitaux. Si ceux-ci s'avèrent indispensables par la suite, ils sont très inégalement répartis en détention, tant et si bien que les prisonniers qui parviennent à s'aménager un quotidien supportable figurent souvent parmi les plus insérés et les moins désaffiliés. C'est également en agissant sur le temps que le milieu carcéral institue son caractère profondément mortifère ; qu'il obstrue les horizons en imposant un contrôle social resserré qui s'exerce hors les murs ou qu'il impose, dans la durée, un temps long, mort et dénué de sens. C'est enfin le caractère proprement spatial de l'institution qui génère des souffrances spécifiques, selon que les individus vivent des situations de promiscuité intense ou d'isolement total. Quant aux soignants des unités sanitaires, ils ne sont pas toujours en mesure de lutter contre ces multiples situations générant des douleurs parfois intenses, ne serait-ce que parce que nombre d'entre elles sont suscitées par des conditions d'incarcérations sur lesquels ils n'ont qu'une faible prise. À cela s'ajoute des possibilités d'accès à l'unité sanitaire qui s'avèrent extrêmement variables, et des rapports souvent distanciés, voire méfiants, qu'entretiennent nombre de personnes détenues à l'égard des professionnels du soin.

Reste ce résultat *a priori* paradoxal : la plupart des enquêtés évoquent un quotidien en prison moins pénible passés quelques mois derrière les barreaux qu'au moment de leur arrivée. Ce résultat témoigne surtout, on l'a vu, d'une entrée en détention particulièrement éprouvante. Quelques semaines ou quelques mois sont en effet nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de ressources qui apaisent le quotidien (des parloirs, des mandats, des activités voire un travail) et, pour les détenus les moins familiers de la détention, pour apprendre et découvrir les règles qui régissent l'espace carcéral ainsi que les moyens de les contourner à la marge. Mais ce constat témoigne également de la précarité de certaines personnes lorsque le quotidien hors les murs devient un horizon plus anxiogène et plus dangereux que la prison. Au-delà du seul milieu carcéral,

il révèle, *in fine*, l'échec de l'ensemble des structures et des dispositifs dédiés à l'aide sociale, au soin et à l'insertion.

Au fond, que révèle cette enquête ? Finalement rien de renversant : que les personnes détenues aspirent, comme tout un chacun, à manger à leur faim et à dormir correctement ; à ne souffrir ni d'un froid glacial ni d'une chaleur étouffante ; à nouer des relations riches ; à obtenir un travail rémunérateur et utile ; à la mobilité, à la sécurité et à l'épanouissement. Or, ce n'est pas tant que ces aspirations sont contrecarrées par les problèmes structurels que rencontrent les maisons d'arrêt (la surpopulation, l'insalubrité, le manque de travail ou de moyens). C'est bien plutôt qu'elles entrent en contradiction avec le projet carcéral. Ce constat n'a rien de nouveau ; il apparaît avec une grande régularité dans l'espace et dans le temps. Dès les années 1950 et dans le contexte états-unien, le sociologue Gresham Sykes relevait que la prison repose sur cinq privations majeures : la perte de liberté ; la perte de biens et de services ; la privation d'une vie sexuelle épanouissante (à son époque, Sykes évoque les seuls rapports hétérosexuels) ; la perte d'autonomie et la perte de sécurité (Sykes, 2019). Par nature, ces privations, intrinsèques à la prison, entravent la capacité des personnes détenues à se sentir bien, à avoir une vie épanouie et à se projeter dans l'avenir.

Ce n'est pas seulement que ces privations imposées par le projet carcéral sont inconciliables avec le développement d'un équilibre psychique satisfaisant. C'est aussi que la prison est une institution en crise. Cette crise n'est pas uniquement conjoncturelle, liée à une augmentation du nombre de personnes détenues ou à la vétusté d'un parc carcéral ancien. Plus fondamentalement, il s'agit d'une crise structurelle qui tient aux paradoxes sur lesquels elle repose en termes de fonctions, de rationalités et de finalités. C'est d'ailleurs ce qui conduit Michel Foucault à affirmer que « la "réforme" de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même » (Foucault, 1993, p. 271). Au fond, ce constat renouvelle le vieux paradoxe relevé par le célèbre psychiatre François Tosquelles à propos des asiles psychiatriques : est-il seulement possible de soigner lorsque c'est l'institution, elle-même malade, qui génère la souffrance (Tosquelles, 2021) ?

Au-delà de ces éléments intrinsèques à la prison, nombre de détenus évoquent l'ensemble des réformes et des dispositifs qui pourraient être mis en place pour améliorer à peu de frais et à la marge leur quotidien. Ces propositions sont rarement radicales : elles font le plus souvent preuve d'ambitions réformatrices et s'appuient, pour l'essentiel, sur des considérations pragmatiques visant à améliorer les conditions de détention (par exemple, l'affectation des détenus non-fumeurs dans des ailes dédiées, l'autorisation des téléphones portables dans certains secteurs spécifiques, la création d'horaires de parloirs aménagés aux impératifs des familles, etc.). De telles propositions – et le fait qu'un chercheur extérieur figure parmi les seules personnes auprès de qui il est possible de les faire parvenir – témoignent du fait que les personnes détenues ne sont jamais sondées lorsque

sont instaurés en leur nom et pour leur bien de nouveaux dispositifs reposant sur des ambitions humanistes. Or, non seulement ceux-ci sont mis en place sans en avoir concerté préalablement les principaux concernés (comme le quartier arrivant ou la tentative de généralisation de cellules individuelles dans des prisons « modernes », par exemple), mais du reste, dans bien des cas, ces dispositifs se retournent contre eux en ce qu'ils apparaissent plus contraignants encore. Il existe pourtant une histoire longue de la participation et de la revendication politique en prison (Artières, Lascoumes, Salle, 2004), allant des éphémères syndicats de prisonniers (Charbit, Ricordeau, 2018) aux comités de détenus (Charbit, 2021) en passant par les États généraux de la condition pénitentiaire lancés par l'OIP en 2006¹⁸. Toutes ces initiatives constituent autant de jalons sur lesquels pourraient prendre appui des politiques de promotion de la santé mentale en milieu carcéral.

Le « despotisme ordinaire de la prison » (Chauvenet, 2006), caractérisé par l'absence des procédures démocratiques et participatives ordinaires qui régissent la vie civile, n'offre que peu de prises aux personnes détenues dès lors qu'elles souhaitent contester leur situation ou réclamer le respect de leurs droits. Dans ce contexte, le recours à la violence – envers autrui ou contre soi-même – constitue l'un des seuls leviers dont elles disposent. En ce sens, la prison génère les tensions, les débordements, les violences et les suicides qu'elle s'évertue à empêcher.

2. Limites et perspectives

Comme tout travail de recherche, cette enquête est le fruit d'un certain nombre de décisions et d'arbitrages effectués pour partie en raison de contraintes matérielles et temporelles. De ce fait, elle comporte nécessairement des angles morts. Revenir sur quelques-unes des limites de cette étude offre autant de prolongements possibles et de pistes de recherches qui pourraient être approfondies par de futures enquêtes.

1. Des biais de recrutement liés au protocole d'enquête : « Vous devriez voir mon codétenu ! »

Cette étude a opté pour un recrutement aléatoire des participants en proposant des entretiens à la totalité des personnes entrantes au cours de séquences données. Il est arrivé par deux fois que je sois dissuadé de suggérer une rencontre lorsque les personnes témoignaient d'un état visiblement incompatible avec la réalisation d'un entretien. En revanche, je n'ai pas dérogé à cette règle afin de manipuler le hasard et de multiplier les rencontres auprès de certains profils de détenus,

¹⁸ Jean Bérard, « États généraux de la condition pénitentiaire : tirer les leçons du passé » [en ligne], oip.org, janvier 2007.

y compris lorsque des personnes croisées en bâtiment faisaient part de leur souhait d'être interrogées, ou que des enquêtés mentionnaient leurs connaissances qu'il serait utile de rencontrer. D'autres choix méthodologiques auraient pu être envisagés : il aurait été possible, par exemple, de privilégier les entretiens conduits auprès de sous-groupes de la population carcérale particulièrement vulnérables, à l'instar de femmes détenues, d'étrangers ou de personnes ayant un suivi psychiatrique hors les murs. De futures enquêtes pourraient être conduites en ciblant prioritairement ces profils.

L'échantillon des personnes interrogées ne repose sur aucun objectif de représentativité statistique : ce protocole d'enquête s'est au contraire attelé à multiplier les rencontres auprès d'une diversité d'hommes et de femmes de tous âges afin d'éclairer la diversité de leurs profils, de leurs parcours et de leurs rapports au soin. Cette diversité est source de richesse pour l'analyse, mais elle n'est pas sans défauts. Assurément, le faible nombre de femmes interrogées au cours de cette enquête constitue une importante limite au regard de la spécificité des parcours de femmes incarcérées, de leurs expériences de la détention et de leur marginalité au sein d'un espace essentiellement masculin. Si le volet quantitatif de l'enquête Epsilon pourra partiellement pallier cette lacune, d'autres recherches qualitatives mériteraient d'être conduites au sein d'établissements pour femmes. Il en va de même concernant les personnes bénéficiant d'une prise en charge psychiatrique : de futures études pourraient notamment s'intéresser à leurs parcours institutionnels et aux mécanismes d'allers-retours entre des institutions médicales et pénales.

Le protocole de recherche adopté dans cette enquête tend à exclure une partie des personnes auprès de qu'il n'a pas été possible d'entrer en contact, soit qu'elles aient quitté le quartier arrivant au moment des entretiens, soit qu'elles aient refusé de se présenter à leur consultation psychologique « arrivant », soit, bien sûr, qu'elles aient refusé d'être interrogées. Il est possible d'émettre l'hypothèse qu'une partie non négligeable de ces dernières souffrent de handicaps ou de troubles psychiques. Les refus de participation à l'enquête constituent bien sûr des limites inhérentes à toute recherche, qui se doit de respecter scrupuleusement le consentement libre et éclairé des participants. Pour y remédier, il n'est pas certain que la mise en place d'une compensation (qu'elle soit financière ou se matérialise, par exemple, par une attestation susceptible d'être transformée en remise de peine) constitue une piste à suivre. Dans un univers où tout se troque ou se monnaie, l'absence de contrepartie vient rappeler le caractère extérieur de l'enquêteur qui tente de se tenir à distance, dans la mesure du possible, du jeu des récompenses et des sanctions carcérales. Cette extériorité s'avère précieuse, en ce qu'elle constitue l'un des seuls gages de confiance que l'enquêteur peut faire valoir.

Enfin, la réalisation d'entretiens en français et en anglais a limité les possibilités de rencontres aux seuls locuteurs de ces deux langues. Cette limite mérite d'être soulignée, au regard du nombre important de détenus étrangers en prison et des difficultés spécifiques qu'ils rencontrent. Le recrutement d'enquêteurs arabophones, hispanophones, néerlandophones ou lusophones notamment, pourrait permettre dans une certaine mesure de surmonter ce biais, sans pour autant qu'il ne soit possible d'interroger les nombreux détenus parlant une grande diversité de langues. À cet égard, il n'est pas certain que le recours à des services de traduction simultanés constitue une alternative. En plus d'être onéreuse et chronophage, cette solution pourrait, du fait de l'introduction d'un tiers, fragiliser le lien de confiance indispensable à la conduite d'un entretien.

2. *Des contraintes dans le choix des établissements : « Vous êtes allé à Duras ou pas ? »*

Une autre limite tient au choix des établissements dans lesquels l'enquête a été réalisée, qui ont été sélectionnés afin de témoigner de la diversité des espaces carcéraux et de la façon dont ils peuvent affecter différemment les personnes détenues. Assurément, cette étude ne peut parvenir tout à fait à attester de cette hétérogénéité. Tout comme Francis Bailleau et Philip Milburn qui, lors d'une enquête conduite en EPM, faisaient le constat qu'il existe autant de fonctionnements différents que d'établissements pénitentiaires pour mineurs (Bailleau, Milburn, 2014), il n'est sans doute pas excessif d'affirmer qu'il existe autant de règles, de particularités et d'arrangements locaux qu'il existe de prisons. En outre, si le choix de conduire cette étude en maison d'arrêt s'explique au regard des conditions de détention qui y sont particulièrement dégradées, la réalisation d'une recherche dans ce type d'établissement, dédié à de courtes peines et caractérisé par un fort *turn-over*, ne permet de documenter qu'à la marge les effets de l'incarcération sur le temps long. Une enquête conduite en centre de détention ou en maison centrale permettrait de prolonger ces analyses.

Enfin, si les établissements étudiés ont été sélectionnés en raison de leurs nettes disparités, un critère d'accessibilité a également contribué à orienter l'étude. Bien sûr, la seule proximité d'une ville, d'une gare ou d'un arrêt de bus aux abords d'une prison ne signifie pas que celle-ci soit effectivement accessible aux proches des personnes détenues : d'une part, parce que ceux-ci ne résident pas nécessairement à proximité de la prison, et d'autre part parce que le prix d'un titre de transport ou d'un plein d'essence, couplés aux horaires contraignants des parloirs, peuvent s'avérer prohibitifs. Néanmoins, l'enquête n'a pas pu documenter les effets, sur les personnes détenues, des prisons les plus éloignées des grandes villes et des réseaux de transports en commun. Or, comme nous l'avons vu, les établissements situés en centre-ville, pourtant réputés exigus et vétustes, sont souvent préférés aux prisons modernes qui sont souvent situées à bonne distance des métropoles.

Une prochaine enquête, menée sur une temporalité plus longue ou réalisée par une équipe plus fournie, pourrait ainsi diversifier les terrains et élargir le périmètre des départements enquêtés. Une telle étude devrait notamment inclure des établissements situés sur les territoires ultramarins, qui demeurent largement sous-étudiés alors qu'ils font face des situations spécifiques, comme le préconisait déjà l'enquête « Santé mentale en population carcérale sortante » (Fovet *et al.*, 2022).

Nous avons également relevé l'importance de tenir compte des « climats » singuliers des différents établissements pénitentiaires, qui, bien que difficiles à objectiver, font généralement l'objet d'appréciations partagées chez les détenus. Des prisons aux caractéristiques proches peuvent susciter des sensations et des émotions radicalement différentes : certaines imposent le stress, l'angoisse et la vigilance ; d'autres sont jugées plus apaisées et apaisantes. Un prolongement possible à cette enquête serait d'étudier cet « effet climat » des établissements sur la santé mentale des personnes détenues, y compris en effectuant pour cela une comparaison entre des prisons aux caractéristiques architecturales proches.

3. *Quels effets de la prison sur le long terme ? « Lui, il a pris une plus longue peine que moi ! »*

Pour des raisons de faisabilité, l'enquête couvre uniquement les trois premiers mois d'incarcération. Au cours de ce laps de temps, environ la moitié des personnes interrogées étaient sorties de prison ou avaient été transférées. De ce fait, cette étude ne permet d'appréhender qu'à la marge les effets de la prison passés les premiers mois d'incarcération. Elle documente prioritairement la brutalité de l'entrée en prison et l'instauration d'une progressive routine – c'est d'ailleurs ce protocole qui explique que la plupart des personnes rencontrées déclarent dans l'ensemble aller mieux à l'issue de la dernière rencontre que lors de la première. Du fait du large périmètre d'inclusion des participants à l'enquête, qui concernait également les personnes transférées d'un autre établissement et ceux ayant déjà été condamnés au préalable à de longues peines, il a été possible d'étudier à la marge quelques-uns des effets de la prison sur le long terme. Au regard de la spécificité des expériences décrites par ces derniers, des études complémentaires menées auprès de détenus incarcérés en établissement pour peine permettraient d'affiner l'analyse en étudiant les effets d'un isolement social prolongé. Cela apparaît d'autant plus nécessaire qu'à de rares exceptions (Le Caisne, 2000 ; Marchetti, 2001 ; Yang *et al.*, 2009), peu de travaux conduits en France se sont intéressés à la santé mentale des prisonniers condamnés à de très longues peines.

De la même façon, l'un des intérêts de cette recherche tient à la réitération d'observations et d'entretiens à différents moments au cours des premiers mois de l'incarcération. Cette démarche longitudinale demeure peu utilisée en sciences sociales alors qu'elle s'est avérée extrêmement

heuristique. Non seulement elle favorise la confiance dans un espace qui ne s'y prête guère, mais elle permet également de documenter finement les transformations qui affectent les individus. L'apprentissage des règles de la détention, de la fabrication d'un yoyo ou de la langue française que nous avons documenté au fil de ces pages en sont autant d'exemples. Enfin, elle permet de revenir *a posteriori* sur les éléments évoqués lors des précédentes rencontres et offre aux enquêtés la possibilité d'en tirer un bilan rétrospectif. Des études menées sur une temporalité plus longue et reposant sur davantage d'entretiens réitérés permettraient d'adopter une perspective plus fine, et d'enrichir encore l'analyse. Enfin, et dans le prolongement de l'enquête « Santé mentale en population carcérale sortante » (Fovet *et al.*, 2022) qui adopte une perspective essentiellement quantitative, il pourrait également être utile d'appréhender, à l'aide d'une méthode qualitative, les effets de la sortie sur la santé mentale des personnes détenues.

4. *La santé mentale des agents pénitentiaires : « Et les surveillants, alors ? »*

La présentation de l'enquête auprès des surveillants pénitentiaires suscite presque invariablement deux réactions, souvent formulées sur le ton de l'humour. Dans un premier temps, ces derniers concèdent que la santé mentale des personnes détenues est un enjeu majeur en détention, qui a de fortes répercussions sur leur quotidien – ce sont ces réactions, mentionnées en introduction, qui ont servi de point de départ à l'analyse. À ces premières remarques s'en ajoutent d'autres, tout aussi fréquentes et également relevées à l'occasion d'autres enquêtes sociologiques (Lancelevée, 2016a), qui tiennent à la santé mentale du personnel pénitentiaire, invariablement décrite comme préoccupante. Les surveillants rencontrés dans le cadre de cette recherche s'avéraient désireux de témoigner d'un quotidien professionnel décrit comme pénible, générant des comportements à risque et se soldant dans de nombreux cas par des suicides.

Souvent formulés sur un ton ironique ou blagueur, la grande régularité de ces témoignages, tout comme certaines manifestations visibles du mal-être des agents, incite à y voir plus que de simples plaisanteries. À quelques exceptions près, comme les récentes études portant sur la socialisation professionnelle des surveillants de prison (Malochet, 2007 ; Guilbaud, 2020) ou sur la (très relative) féminisation du personnel de surveillance (Malochet, 2005 ; Cardi, Henneguelle, Jennequin, Rostaing, 2024), les grandes enquêtes de référence consacrées au personnel pénitentiaire en France ont été conduites il y a plusieurs décennies (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994 ; Lhuilier, Aymard, 1997). S'il y a fort à parier que les analyses développées dans ces recherches s'avèrent aujourd'hui encore d'une grande pertinence, elles mériteraient d'être actualisées à l'aune des nombreuses mutations qu'ont connues les prisons.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDRIN, Philippe, FOURNIER, Pierre, GEISSER, Vincent, MIRMAN, Yves, 2022, *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Armand Colin, Paris.
- AMAD, Ali, FOVET, Thomas, GEOFFROY, Pierre Alexis, 2015, « Keep calm: Psychiatric disorders are organic! The power of words in medicine », *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*, 1, 50, pp. 100-101.
- AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, LACROIX, Isabelle, 2023, « La domination des mineur·es dans les prisons françaises : entre protection, infantilisation et abandon des institutions », *Mouvements*, 3, 115, pp. 50-59.
- AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, COQUARD, Benoît, VUATTOUX, Arthur, 2023, « Surveiller la sexualité des jeunes : le travail non prescrit des surveillant·es dans les prisons pour mineur·es », *Déviance et Société*, 1, 47, pp. 91-120.
- AMSELLEM-MAINGUY, Yaëlle, COQUARD, Benoît, VUATTOUX, Arthur, 2017, « Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement », rapport de recherche, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- ANCIAN, Julie, 2022, *Les violences inaudibles. Récits d'infanticides*, Le Seuil, Paris.
- AQUATIAS, Sylvain, 1999, « Cannabis : du produit aux usages. Fumeurs de haschich dans des cités de la banlieue parisienne », *Sociétés contemporaines*, 36, pp. 53-66.
- ARBORIO, Anne-Marie, LECHIEN, Marie-Hélène, 2019, « La bonne volonté sanitaire des classes populaires. Les ménages employés et ouvriers stables face aux médecins et aux normes de santé », *Sociologie*, 1, 10, pp. 91-110.
- ARTIERES, Philippe, LASCOUMES, Pierre, SALLE, Grégory, 2004, « Prison et résistances politiques. Le grondement de la bataille », *Cultures & Conflits*, 55, pp. 5-14.
- AUBUSSON DE CAVARLAY, Bruno, 1985, « Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité », *L'Année sociologique*, 35, pp. 275-309.
- AVRIL, Christelle, 2014, *Un autre monde populaire : les aides à domicile*, La Dispute, Paris.
- BAILLEAU, Francis, MILBURN, Philip, 2014, « Éduquer les mineurs en milieu carcéral en France. Innovations institutionnelles et tensions professionnelles », *Déviance et Société*, 2, 38, pp. 133-156.
- BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, 2018, « Le suicide, un fait social », in COUTANT, Isabelle, WANG, Simeng, *Santé mentale et souffrance psychique. Un objet pour les sciences sociales*, CNRS Éditions, Paris.
- BECKER, Howard, 1985, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris.
- BELLAHSEN, Mathieu, 2014, *La santé mentale. Vers un bonheur sous contrôle*, La Fabrique, Paris.
- BENGUIGUI, Georges, 2011, « La paranoïa pénitentiaire », in BENGUIGUI, Georges, GUILBAUD, Fabrice, MALOCHET, Guillaume, *Prisons sous tensions*, Champ social, Nîmes, pp. 57-87.

- BENGUIGUI, Georges, 2000, « L'observation des incidents et des crises », *Sociétés contemporaines*, 40, pp. 135-149.
- BERARD, Jean, 2016, « L'autre peine de mort. La perpétué incompressible et la lutte contre le terrorisme », *Mouvements*, 4, 88, pp. 85-93.
- BERARD, Jean, CHANTRAINE, Gilles, 2008a, « La carcéralisation du soin psychiatrique », *Vacarme*, 1, 42, pp. 91-94.
- BERARD, Jean, CHANTRAINE, Gilles, 2008b, *80 000 détenus en 2017 ? Réforme et dérive de l'institution pénitentiaire*, Amsterdam, Paris.
- BESSIN, Marc, 2003, « Conflits et ajustements professionnels dans la prise en charge sanitaire des détenus », in CRESSON, Geneviève, DRULHE, Marcel, SCHWEYER, François-Xavier (dir.) *Coopérations, conflits et concurrences dans le système de santé*, Presses de l'EHESP, Rennes, pp. 165-176.
- BESSIN, Marc, LECHIEN, Marie-Hélène, 2002, « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins en prison », *Ethnologie française*, 1, 32, pp. 69-80.
- BESSIN, Marc, LECHIEN, Marie-Hélène, 2000, « Soignants et malades incarcérés : conditions, pratiques et usages des soins en prison », rapport de recherche, École des hautes études en sciences sociales.
- BETHOUX, Élodie, 2000, « La prison : recherches actuelles en sociologie (note critique) », *Terrains & Travaux*, 1, 1, pp. 71-89.
- BLAIS, Louise, 2006, « Savoir expert, savoirs ordinaires : qui dit vrai ? Vérité et pouvoir chez Foucault », *Sociologie et sociétés*, 2, 38, pp. 151-163.
- BOLTANSKI, Luc, 1971, « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1, 26, pp. 205-233.
- BONY, Lucie, 2015a « La prison, une "cité avec des barreaux" ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, 2-3, 702-703, pp. 275-299.
- BONY, Lucie, 2015b, « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, 3, 162, pp. 13-30.
- BORGEAUD-GARCIANDIA, Natacha, 2022, « Nurseries pénitentiaires. Subtilités du travail des surveillantes en espaces singuliers », *Déviance et Société*, 4, 46, pp. 453-487.
- BOUAGGA, Yasmine, 2021, « Le temps de la peine : des vies incarcérées inégales face à la sanction », in FASSIN, Didier, *Vies invisibles, morts indicibles*, Collège de France, Paris, pp. 91-108.
- BOUAGGA, Yasmine, 2013, *Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt*, thèse de sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- BOUAGGA, Yasmine, 2012, « Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'État pénal ? » *Sociologie du travail*, 3, 54, pp. 317-337.
- BOURDIEU, Pierre, 2021, *Microcosmes. Théorie des champs*, Raisons d'agir, Paris.
- BOURDIEU, Pierre (dir.), 2015, *La misère du monde*, Points, Paris.

- BOURDIEU, Pierre, 1982, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- BOURDIEU, Pierre, 1980, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, pp. 2-3.
- BOURDIEU, Pierre, 1979, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, pp. 3-6.
- BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude, 1970, *La Reproduction. Éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- BOURGOIN, Nicolas, 2001, « Les automutilations et les grèves de la faim en prison », *Déviance et Société*, 2, 25, pp. 131-145.
- BOURGOIN, Nicolas, 1993, « Le suicide en milieu carcéral », *Population*, 3, 48, pp. 609-625.
- BRANDERS, Chloé, GAUTHIER, Lola, 2023, « Se faire draguer en taule : la relation d'enquête à l'épreuve de l'ordre carcéral genré », *Déviance et Société*, 2, 47, pp. 319-354.
- BROSSARD, Baptiste, CHANDLER, Amy, 2022, *Explaining Mental Illness. Sociological Perspectives*, Bristol University Press, Bristol.
- CARDI, Coline, HENNEGUELLE, Anaïs, JENNEQUIN, Anne, ROSTAING, Corinne, 2024, « La féminisation du personnel de surveillance pénitentiaire : la remise en cause d'une institution viriliste ? » *Droit et société*, 1, 116, pp. 53-69.
- CARDI, Coline, 2007, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et Société*, 1, 31, pp. 3-23.
- CARO, Mathilde, CARPEZAT, Morgane, LAUBRESSAC, Christian, LAUNET, Marie, 2024, « Les conduites addictives des mineurs incarcérés : mécanismes de relativisation, de relégation et d'invisibilisation en détention », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 30, pp. 1-25.
- CASTRA, Michel, 2020 « Comment expliquer les inégalités sociales de santé », in PAUGAM, Serge, *50 questions de sociologie*, Presses universitaires de France, Paris, pp. 177-185.
- CHANTRAINE, Gilles, SCHEER, David, 2022a, « Stratégies, ruses et dissimulations dans les “quartiers d'évaluation de la radicalisation” (QER) – France », *Déviance et Société*, 3, 46, pp. 375-407.
- CHANTRAINE, Gilles, SCHEER, David, 2022b, « Ce que la lutte contre la radicalisation fait au métier de surveillant de prison », 25, pp. 1-23.
- CHANTRAINE, Gilles, SCHEER, David, DEPUSET, Marie-Aude, 2018, « Enquête sociologique sur les “quartiers d'évaluation de la radicalisation” dans les prisons françaises », rapport de recherche, Université de Lille.
- CHANTRAINE, Gilles, SCHEER, David, MILHAUD, Olivier, 2012, « Espace et surveillances en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Politix*, 1, 97, pp. 125-148.
- CHANTRAINE, Gilles, CLIQUENNOIS, Gaëtan, FRANSSSEN, Abraham, SALLE, Grégory, SALLEE, Nicolas, SCHEER, David, 2011, « Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusions », rapport de recherche, Université de Lille.

- CHANTRAINE, Gilles, 2010, « Les récits de vie de mineurs incarcérés. Principes, embûches et fécondité de la méthode », in BERLIÈRE, Jean-Marc, LEVY, René (dir.), *L'historien, le sociologue et le témoin. Archives orales et récits de vie : usages et problèmes*, Nouveau Monde, Paris, pp. 371-388.
- CHANTRAINE, Gilles, 2009, « Mineurs incarcérés : récits de prison et prison des récits », *Questions pénales*, 2, 22, pp. 1-4.
- CHANTRAINE, Gilles, 2005, « Expériences carcérales et savoirs minoritaires. Pour un regard “d'en bas” sur la sanction pénale », *Informations sociales*, 7, 127, pp. 42-52.
- CHANTRAINE, Gilles, 2004a, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Presses Universitaires de France, Paris.
- CHANTRAINE, Gilles, 2004b, « Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique », *Champ pénal/ Penal field*, 1, pp. 2-11.
- CHANTRAINE, Gilles, 2003, « Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'“inutile au monde” contemporain », *Déviance et Société*, 4, 27, pp. 363-387.
- CHANTRAINE, Gilles, 2000, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et Société*, 24, 3, pp. 297-318.
- CHARBIT, Joël, FOVET, Thomas, WATHELET, Marielle, 2023, « Réduction des risques et des dommages en milieu pénitentiaire. Attentes et représentations », rapport de recherche, Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France.
- CHARBIT, Joël, 2021, *Participation et privation de liberté : un projet paradoxal ? Enquête sur le « droit d'expression collective des personnes détenues »*, Médecine & Hygiène, Chêne-Bourg.
- CHARBIT, Joël, RICORDEAU, Gwenola, 2018, « Au risque de la participation : comparaison des syndicats de prisonniers en France et aux États-Unis », *Participations*, 3, 22, pp. 185-211.
- CHASSAGNE, Aline, 2022, « Prisons de vieux, droit commun », *Délibérée*, 3, 17, pp. 29-34.
- CHASSAGNE, Aline, 2019, *Soins et prison. Enquête auprès de détenus gravement malades*, Érès, Toulouse.
- CHASSAGNE, Aline, GODARD-MARCEAU, Aurélie, AUBRY, Régis, 2017 « La fin de vie des patients détenus », *Anthropologie & Santé*, 15, pp. 1-20.
- CHASSAGNE, Aline, 2015, « Le soin enfermé. La porte comme frontière en maison d'arrêt », *Espaces et sociétés*, 3, 162, pp. 63-77.
- CHAUVENET, Antoinette, RAMBOURG, Cécile, 2010, *De quelques observations sur la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes*, ENAP, Agen.
- CHAUVENET, Antoinette, ROSTAING, Corinne, ORLIC, Françoise, 2008, *La violence carcérale en question*, Presses Universitaires de France, Paris.
- CHAUVENET, Antoinette, 2006, « Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et Société*, 3, 30, pp. 373-388.
- CHAUVENET, Antoinette, ORLIC, Françoise, BENGUIGUI, Georges, 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Presses Universitaires de France, Paris.

- CHAUVENET, Antoinette, 1998, « Guerre et paix en prison », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 1, 31, pp. 91-109.
- CHRISTIE, Nils, 2005, *Au bout de nos peines*, Larcier, Bruxelles.
- CHRISTIE, Nils, 2003, *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, Autrement, Paris.
- CLAIR, Isabelle, 2022, « Nos objets et nous-mêmes : connaissance biographique et réflexivité méthodologique », *Sociologie*, 3, 13, pp. 317-334.
- CLEMMER, Donald, 1958, *The Prison Community*, Rinehart & Company, New York.
- CLIQUEENNOIS, Gaëtan, CHANTRAINE, Gilles, 2009, « Empêcher le suicide en prison : origines et pratiques », *Sociétés contemporaines*, 3, 75, pp. 59-79.
- CLOWARD, Richard, OHLIN, Loyd, 2013, *Delinquency and Opportunity. A Study of Delinquent Gangs*, Routledge, Londres.
- COLIN, Patrick, KLINGER, Myriam, 2004, « Vécu carcéral et situation d'illettrisme », *Déviance et Société*, 1, 28, pp. 33-55.
- COLLECTIF CONTRAST, 2015, « La création des UHSA : une nouvelle régulation de l'enfermement ? » *Déviance et Société*, 4, 39, pp. 429-453.
- COLLECTIF ROSA BONHEUR, BORY, Anne, CALDERON, José-Angel, COHEN, Valérie, MORTAIN, Blandine, MULLER, Séverin, VERDIÈRE, Juliette, VIGNAL, Cécile, 2017, « Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1, 216-217, pp. 80-103.
- COMBESSIE, Philippe, 2004, *Sociologie de la prison*, La Découverte, Paris.
- COMBESSIE, Philippe, 1996, *Prisons des villes et des campagnes*, Les Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine.
- CONNELL, Raewyn, 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Amsterdam, Paris.
- CONSTANCE, Jean, PERETTI-WATEIL, Patrick, 2010, « La cigarette du pauvre », *Ethnologie française*, 3, 40, pp. 535-542.
- COULMONT, Baptiste, 2022, *Sociologie des prénoms*, La Découverte, Paris.
- COUTANT, Isabelle, 2012, *Troubles en psychiatrie. Enquête dans une unité pour adolescents*, La Dispute, Paris.
- CUNHA, Manuela Ivone, 1997, « Le temps suspendu. Rythmes et durées dans une prison portugaise », *Terrain. Anthropologie et sciences humaines*, 29, pp. 59-68.
- DARMON, Muriel, 2021, *Réparer les cerveaux. Sociologie des pertes et des récupérations post-AVC*, La Découverte, Paris.
- DARMON, Muriel, 2008, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, La Découverte, Paris.
- DARMON, Muriel, 2001, « La socialisation, entre famille et école. Observation d'une classe de première année de maternelle », *Sociétés & Représentations*, 1, 11, pp. 515-538.
- DELARUE, Jean-Marie, 2012, « Continuité et discontinuité de la condition pénitentiaire », *Revue du MAUSS*, 2, 40, pp. 73-102.

- DELCOURT, Laura, 2023, *Le confort derrière les barreaux ? Expériences de « carcéralité » et cheminement dans des dispositifs de prise en charge*, thèse de sociologie, Université de Lille, Lille.
- DELCOURT, Laura, 2020, « Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide sociale », *Sciences & Actions Sociales*, 1, 13, pp. 82-107.
- DEMAILLY, Lise, 2011, *Sociologie des troubles mentaux*, La Découverte, Paris.
- DEMAZIERE, Didier, 2008, « L'entretien biographique comme interaction. Négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et Société*, 123, pp. 15-35.
- DEVRESSE, Marie-Sophie, 2012, « Vers de nouvelles frontières de la pénalité. Le cas de la surveillance électronique des condamnés », *Politix*, 1, 97, pp. 47-74.
- DIRKZWAGER, Anja, NIEUWBEERTA, Paul, 2018, « Mental Health Symptoms During Imprisonment: A Longitudinal Study », *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 138, pp. 300-311.
- DOUGLAS, Mary, 2005, *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, Paris.
- D'OVIDIO, Kevin, 2018, « Quand nos voisins vident leurs prisons », *Revue projet*, 4, 365, pp. 35-39.
- DUBET, François, 1987, *La galère : jeunes en survie*, Fayard, Paris.
- DRONGITI, Angeliki, BROSSARD, Baptiste, 2024, « Sociologie du suicide : approches contemporaines », *Déviance et Société*, 1, 48, pp. 7-20.
- DUBOIS, Vincent, 2005, « L'écriture en sociologie : une question de méthode négligée », *Transversale. Histoire, architecture, paysage, urbain*, 1, pp. 1-12.
- DUBRET, Gérard, 2006, « La prison, ultime institution psychiatrique pour soigner et punir ? », *L'information psychiatrique*, 8, 82, pp. 663-668.
- DUCLoux, Thibault, 2023, *Illuminations carcérales. Comme la vie en prison produit du religieux*, Labor & Fides, Genève.
- DUFAUX, Florence, 2010, « L'emploi des personnes incarcérées en prison : pénurie, flexibilité et précarité. Une normalisation ? », *Déviance et Société*, 3, 34, pp. 299-324.
- DURAND, Corentin, 2023, « Une discipline du vide. Apprendre à attendre en prison », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, 250, pp. 20-37.
- DURAND, Corentin, ICARD, Valérie, VEAUDOR, Manon, 2022, « Enquêter sur le gouvernement de la prison. État des lieux et perspectives », *Champ pénal/ Penal field*, 25, pp. 1-17.
- DURAND, Corentin, 2014, « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Étude de doléances de prisonniers », *Droit et société*, 2, 87, pp. 329-348.
- DUVOUX, Nicolas, 2014, « La peur de l'ethnographe. Réflexions à partir d'une enquête sur la pauvreté urbaine à Boston », *Genèses*, 4, 97, pp. 126-139.
- ECK, Marion, DA COSTA, Julien, WATHELET, Marielle, BEUNAS, Clément, D'OVIDIO, Kevin, MONCANY, Anne-Hélène, THOMAS, Pierre, FOVET, Thomas, 2024, « Prévalence des troubles psychiatriques en population carcérale française : une revue systématique de la littérature », *L'Encéphale*, pp. 1-19.

- ECK, Marion, SCOUFLAIRE, Tatiana, DEBIEN, Christophe, AMAD, Ali, SANNIER, Olivier, CHAN CHEE, Christine, THOMAS, Pierre, VAIVA, Guillaume, FOVET, Thomas, 2019, «Le suicide en prison : épidémiologie et dispositifs de prévention», *La Presse Médicale*, 48, 1, pp. 46-54.
- EL FEKI, Iman, 2023, «“Vous êtes musulmane et vous travaillez sur la radicalisation ? Il n’y a pas un problème ?” : quand la religiosité visible interroge la radicalisation», *Marronages*, 1, 2, pp. 53-72.
- ELIAS, Norbert, MUEL-DREYFUS, Francine, 1985, «Remarques sur le commérage», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 60, pp. 23-29.
- ENGLEBERT, Jérôme, SCHEER, David, 2023, «Radicalité de l’enfermement carcéral. Études des possibilités de territorialisation en quartier ultrasécurisé», *Criminologie*, 2, 56, pp. 43-65.
- EYRAUD, Benoît, VELPRY, Livia, 2014, «De la critique de l’asile à la gestion de l’offre en santé mentale : une désinstitutionnalisation à la française de la psychiatrie ?», *Revue française d’administration publique*, 1, 149, pp. 207-222.
- FAINZANG, Sylvie, 1997, «Les stratégies paradoxales. Réflexions sur la question de l’incohérence des conduites des malades», *Sciences sociales et santé*, 3, 15, pp. 5-23.
- FALISSARD, Bruno, LOZE, Jean-Yves, GASCQUET, Isabelle, DUBURC, Anne, BEAUREPAIRE, Christiane de, FAGNANI, Francis, ROUILLON, Frédéric, 2006, «Prevalence of mental disorders in French prisons for men», *BMC Psychiatrie*, 6, 33, pp. 1-6.
- FASSIN, Didier, 2022, «Morts physiques et morts sociales dans le monde carcéral», in FASSIN, Didier (dir.), *Vies invisibles, morts indicibles*, Collège de France, Paris, pp. 109-126.
- FASSIN, Didier, 2018, «La prison à l’épreuve de la vulnérabilité psychique», in COUTANT, Isabelle, WANG, Simeng, *Santé mentale & souffrance psychique. Un objet pour les sciences sociales*, CNRS Éditions, Paris, pp. 345-360.
- FASSIN, Didier, 2015, *L’Ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Le Seuil, Paris.
- FERNANDEZ, Fabrice, 2015, «Lorsque la prison (se) rend justice. Le traitement contemporain de l’indiscipline carcérale», *Déviance et Société*, 4, 39, pp. 379-404.
- FERNANDEZ, Fabrice, 2010, *Emprises. Drogues, errance, prison : figures d’une expérience totale*, Larcier, Bruxelles.
- FERNANDEZ, Fabrice, 2009, «Suicides et conduites auto-agressives en prison», *Bulletin Amades*, 76, pp. 1-12.
- FILIFE, Estelle, TROUILLER-GERFAUX, Philippe, ABEL, Sylvie, BAYET, Guillaume, JAUFFRET-ROUSTIDE, Marie, 2023, «Les représentations des prisonniers à l’égard des mesures de réduction des risques. Le cas du matériel d’injection et du préservatif», *Champ pénal/ Penal field*, 30, pp. 1-26.
- FOUCAULT, Michel, 2003, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France (1973-1974)*, Gallimard/Le Seuil, Paris.
- FOUCAULT, Michel, 1999, *Les Anormaux. Cours au Collège de France (1974-1975)*, Gallimard/Le Seuil, Paris.
- FOUCAULT, Michel, 1993, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Tel/Gallimard, Paris.

- FOUCAULT, Michel, 1976, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris.
- FOUCHARD, Isabelle, SIMON, Anne, DURAND, Corentin, LEVY, Benjamin, 2024, « La délinquance carcérale au prisme des peines internes », rapport de recherche, institut des études et de la recherche sur le droit et la justice.
- FOURNIER, Pierre, 2006, « Le sexe et l'âge de l'ethnologue : éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur », *ethnographiques.org. Revue en ligne de sciences humaines et sociales*, 11, pp. 1-36.
- FOVET, Thomas, LANCELEVEE, Camille, WATHELET, Marielle, EL QAOUBII, Oumaïma, THOMAS, Pierre, 2022, « La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale », rapport de recherche, Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France.
- FOVET, Thomas, WATHELET, Marielle, BENBOURICHE, Massil, BENRADIA, Imane, ROELANDT, Jean-Luc, THOMAS, Pierre, D'HONDT, Fabien, ROLLAND, Benjamin, 2022, « Substance Use, Substance Use Disorders, and Co-Occurring Psychiatric Disorders in Recently Incarcerated Men: A Comparison with the General Population », *European Addiction Research*, 5, 28, pp. 368-376.
- FOVET, Thomas, HORN, Mathilde, THOMAS, Pierre, AMAD, Ali, 2019, « Letter to the Editor. Is Prison Truly a Good Place to be Cared For? », *Acta Psychiatrica Scandinavia*, 139, pp. 206-207.
- GABRYSCH, Caroline, FRITSCH, Rosemarie, PRIEBE, Stefan, MUNDT, Andrian, 2019, « Mental disorders and mental health symptoms during imprisonment: A three-year follow-up study », *Plos One*, 3, 14, pp. 1-13.
- GALEMBERT, Claire de, 2020, *Islam et prison*, Amsterdam, Paris.
- GARFINKEL, Harold, 1956, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, 5, 61, pp. 420-424.
- GASPAR, Jean-François, 2019, « Salles d'attente : (faire) patienter dans l'univers du travail social », *Espaces et sociétés*, 1, 176-177, pp. 103-115.
- GAUTRON, Virginie, RETIERE, Jean-Noël, 2013, « Des destinées judiciaires pénalement et socialement marquées », in Danet, Jean, *La réponse pénale. Dix ans de traitement des délits*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 211-251.
- GOFFMAN, Erving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- GOFFMAN, Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- GOFFMAN, Erving, 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Les Éditions de Minuit, Paris.
- GONIN, Daniel, 1991, *La Santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, L'Archipel, Paris.
- GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude, 1989, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Gallimard/Le Seuil, Paris.
- GUIBET LAFAYE, Caroline, LANCELEVEE, Camille, PROTAIS, Caroline, 2016, « L'irresponsabilité pénale au prisme des représentations sociales de la folie et de la responsabilité des personnes souffrant de troubles mentaux », rapport de recherche, mission de recherche Droit et Justice.

- GUILBAUD, Fabrice, 2020, «La socialisation professionnelle des surveillants de prison 1993-2018. Une perspective longitudinale, quantitative et qualitative», rapport de recherche, mission de recherche Droit et Justice.
- GUILBAUD, Fabrice, 2008, «Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, 4, 49, pp. 763-791.
- HAGEGE, Meoïn, 2017, «L'hépatite C et la prison : une opportunité de soins ? », *Santé publique*, 4, 29, pp. 563-567.
- ICARD, Valérie, 2022, «La fabrique d'hommes respectables : les masculinités au prisme des reconfigurations du pouvoir disciplinaire en prison », in CHETCUTI-OSOROVITZ Natacha, SANOS, Sandrine (dir.), *Le genre carcéral. Pouvoir disciplinaire, agentivité et expériences de la prison du XIX^e au XXI^e siècle*, Édition des sciences de l'homme et associées, Gif-sur-Yvette.
- ICARD, Valérie, 2020, «“Ce n'est pas une prison, ici !” : Normalisation de l'espace carcéral et maintien de l'ordre au sein des nouvelles prisons en Espagne », *Champ pénal/ Penal field*, 19, pp. 1-35.
- ICARD, Valérie, 2019, «La fin du maton ? Transformation de la relation carcérale et rationalisation du maintien de l'ordre dans les modules de respect », *Criminocorpus*, 14, pp. 1-20.
- JOBARD, Fabien, 2010, «Le gibier de police immuable ou changeant ? », *Archives de la politique criminelle*, 1, 32, pp. 93-105.
- JOBARD, Fabien, NEVANEN, Sophie, 2007, «La couleur du jugement. Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, 2, 48, pp. 243-272.
- KAYSER, Lise, 2023, «Des coupables qui sont aussi des victimes ? Les violences masculines dans les trajectoires des femmes incarcérées : entre discours institutionnel et récit de soi », *Champ pénal/ Penal field*, 28, pp. 1-24.
- LAHIRE, Bernard (dir.), 2019, *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Le Seuil, Paris.
- LAHIRE, Bernard, 2018, *L'Interprétation sociologique des rêves*, La Découverte, Paris.
- LAHIRE, Bernard, 2013, *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, La Découverte, Paris.
- LAHIRE, Bernard, 2005, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Armand Colin, Paris.
- LAHIRE, Bernard, 1995, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Le Seuil, Paris.
- LANCELEVEE, Camille, FOVET, Thomas, 2024, *La prison pour asile ? Enquête sur la santé mentale en milieu carcéral*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
- LANCELEVEE, Camille, PROTAIS, Caroline, RENARD, Tristan, SAETTA, Sébastien, 2019, «Introduction : “Un renouveau des recherches francophones sur les relations entre la justice et la santé mentale” », *Champ pénal/ Penal field*, 17, pp. 1-26.

- LANCELEVEE, Camille, SCHEER, David, 2019, *La prison. Réalités et paradoxes*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.
- LANCELEVEE, Camille, 2020, « Hommes dangereux, femmes vulnérables ? Stéréotypes de genre et santé mentale en milieu carcéral », in CHETCUTI-OSOROVITZ, Natacha, PAPERMAN, Patricia (dir.), *Genre & monde carcéral. Perspectives éthiques et politiques*, MSH Paris-Saclay Éditions, Paris.
- LANCELEVEE, Camille, 2016a, *Quand la prison prend soin. Enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en milieu carcéral en France et en Allemagne*, thèse de sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- LANCELEVEE, Camille, 2016b, « Quand la prison prend soin ? Gérer les troubles mentaux dans un établissement pénitentiaire allemand pour femmes », *Sociétés contemporaines*, 3, 103, pp. 91-110.
- LANCELEVEE, Camille, 2014, « Soigner ou punir, dilemmes européens », *La Lettre du psychiatre*, 10, 6, pp. 152-155.
- LANCELEVEE, Camille, 2011, « Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime », *Sociétés contemporaines*, 3, 83, pp. 107-130.
- LE BIANIC, Thomas, MALOCHET, Guillaume, 2011, « Soigner, évaluer, contrôler. Les dilemmes des soignants en milieu carcéral », in BENGUIGUI, Georges, GUILBAUD, Fabrice, MALOCHET, Guillaume, *Prisons sous tensions*, Champ social, Nîmes, pp. 221-248.
- LE CAISNE, Léonore, 2009, « La prison, une annexe de la cité ? L'expérience collective de détenus mineurs », *Ethnologie française*, 3, 39, pp. 535-546.
- LE CAISNE, Léonore, 2008, *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Le Seuil, Paris.
- LE CAISNE, Léonore, PROTEAU, Laurence, 2008, « La volonté de savoir sociologique à l'épreuve du terrain. De l'enchantement du commissariat au désenchantement de la prison », *Sociétés contemporaines*, 4, 72, pp. 125-149.
- LE CAISNE, Léonore, 2000, *Prison. Une ethnologie en centrale*, Odile Jacob, Paris.
- LE MER, Hadrien, 2023, « Prendre soin, reprendre en main, ou lâcher prise : trois manières de surveiller la nuit carcérale », *Revue française de sociologie*, 4, 64, pp. 691-723.
- LE NEZET, Olivier, SPILKA, Stanislas, LAHAIE, Emmanuel, ANDLER, Raphaël, 2022, « Les usages de cannabis en population adulte en 2021 », *Tendances*, 153, pp. 1-4.
- LEPOUTRE, David, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris.
- LEROY, Aude, 2019, « Qui oserait passer au feu orange ? Le rôle de l'expertise psychiatrique dans l'ordinaire des demandes d'aménagement des longues peines », *Champ pénal/ Penal field*, 18, pp. 1-31.
- LHUILIER, Dominique, 2007, « Perspective psychosociale clinique sur la "carcéralité" », *Bulletin de psychologie*, 5, 491, pp. 447-453.
- LHUILIER, Dominique, LEMISWESKA, Adona, 2001, *Le choc carcéral : survivre en prison*, Bayard, Paris.

- LHUILIER, Dominique, Aymard, Nadia, 1997, *L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LITZLER, Alexandre, 2013, « Soigner et surveiller en unités d'hospitalisation spécialement aménagées (UHSA) », *Archives de politique criminelle*, 1, 35, pp. 277-296.
- LORETTI, Aurore, 2021, *La fabrique des inégalités sociales de santé. Enquête sur la prise en charge des malades du cancer*, Presses de l'EHESP, Rennes.
- MAHI, Lara, 2015, « De(s) patients détenus. Se soigner dans un environnement contraint », *Anthropologie & Santé*, 10, pp. 1-20.
- MAHI, Lara, FARCY-CALLON, Léo, RUBIO, Vincent, 2022, « Confinés en prison : l'expérience carcérale au temps de la COVID-19 », *Criminologie*, 2, 55, pp. 43-65.
- MALOCHET, Guillaume, 2007, *À l'école de la détention : la socialisation professionnelle des surveillants de prison, trajectoires et expériences dans l'institution carcérale*, thèse de sociologie, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.
- MALOCHET, Guillaume, 2005, « Dans l'ombre des hommes. La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, 3-4, 69-60, pp. 199-220.
- MARCHAND, Véronique, 2019, « Rire avec les clients, rire de soi, rire des placiers dans les marchés de Roubaix », *Sociétés contemporaines*, 1, 113, pp. 113-134.
- MARCHETTI, Anne-Marie, 2000, *Perpétuités : le temps infini des longues peines*, Plon, Paris.
- MARTIN, Tomas Max, CHANTRAINE, Gilles (dir.), 2018, *Prison Breaks. Towards a Sociology of Escape*, Palgrave Macmillan, Londres.
- MAUGER, Gérard, 2022, « Réflexivité et auto-socio-analyse », *Savoir/Agir*, 2, 61-62, pp. 175-184.
- MAUGER, Gérard, POLIAK, Claude, 1983, « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 50, pp. 49-68.
- MAUSS, Marcel, 2021, *Les techniques du corps, suivi de L'expression obligatoire des sentiments*, Payot, Paris.
- MERTON, Robert, 1938, « Social Structure and Anomie », *American Sociological Review*, 3, 5, pp. 672-682.
- METLZ, Jonathan, 2020, *Étouffer la révolte. La psychiatrie contre les Civils Rights, une histoire du contrôle social*, Autrement, Paris.
- MILHAUD, Olivier, SCHEER, David, 2020, « Plaidoyer pour une lecture critique de l'architecture carcérale », *Champ pénal/ Penal field*, 20, pp. 1-9.
- MILHAUD, Olivier, 2017, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, CNRS Éditions, Paris.
- MILLY, Bruno, 2004, « L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles », *Déviance et Société*, 1, 28, pp. 57-79.
- MILLY, Bruno, 2003, « L'accès aux soins des détenus en France : un droit bafoué », *Droit et société*, 3, 55, pp. 745-765.
- MILLY, Bruno, 2001, *Soigner en prison*, Presses Universitaires de France, Paris.

- MINCKE, Christophe, 2013, « Mobilité et justice pénale. L'idéologie mobilitaire comme soubassement du managérialisme », *Droit et société*, 2, 84, pp. 359-389.
- MOHAMMED, Marwan, 2023, « *Y a embrouille* ». *Sociologie des rivalités de quartier*, Stock, Paris.
- MOHAMMED, Marwan, 2022, « Peur de la violence et enquête de terrain. Appréhender les risques de violence dans une recherche sur la criminalité organisée », *Genèses*, 4, 129, pp. 47-65.
- MOHAMMED, Marwan, 2019, « Les sorties religieuses de la délinquance », in GAÏA, Alice, LARMINAT, Xavier de, BENAZETH, Valerian, 2019, *Comment sort-on de la délinquance ? Comprendre les processus de désistance*, Médecine & Hygiène, Chêne-Bourg.
- MUCCHIELLI, Laurent (dir.), 2008, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La Découverte, Paris.
- MUCCHIELLI, Laurent, 2007, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte, Paris.
- MUNDT, Adrian, CIFUENTES-GRAMAJO, Pablo, BARANYI, Gergő, FAZEL, Seena, 2024, « Worldwide incidence of suicides in prison: a systematic review with meta-regression analyses », *Lancet Psychiatry*, 11, pp. 536-544.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain », *Enquête*, 1, pp. 1-30.
- OLLIVON, Franck, 2023, « Enfermées à l'air libre. Approche géographique de l'expérience des personnes placées sous surveillance électronique », *Criminologie*, 2, 56, pp. 121-142.
- PAILLE, Pierre, MUCCHIELLI, Alex, 2012, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris.
- PAN KE SHON, Jean-Louis, 2013, « Suicides en situation d'enfermement au début du XXI^e siècle. Approche compréhensive à partir de la dernière lettre des suicidés en prison », *Sociologie*, 2, 4, pp. 139-162.
- PERRIN, Sarah, 2023, « Vulnérabilités et capacités d'agir liées au genre dans l'usage et la vente de drogues », *Champ pénal/ Penal field*, 28, pp. 1-25.
- PICOT-NGO, Clément, PROTAIS, Caroline, MICHEL, Morgane, MOREL D'ARLEUX, Julien, KIVITS, Joëlle, CHEVREUL, Karine, 2023, « Smoking in French Prisons: Factors Associated with Consumption and Cessation », *Qualitative Research in Health*, 4, pp. 1-9.
- PLANCKE, Laurent, SY, Aminata, FOVET, Thomas, CARTON, Fanny, ROELANDT, Jean-Luc, BENRADIO, Imane, BASTIEN, Axel, AMARIEI, Alina, DANIEL, Thierry, THOMAS, Pierre, 2017, « La santé mentale des personnes entrant en détention », rapport de recherche, Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France.
- PROTAIS, Caroline, 2019, « Prendre soin des détenus quand on est surveillant de prison ? Pratiques professionnelles dans un espace de collaboration institutionnalisée avec des professionnels psychosocio-sanitaires » *Champ pénal/ Penal field*, 18, pp. 1-30.
- PROTAIS, Caroline, 2017, *Sous l'emprise de la folie ? L'expertise judiciaire face à la maladie mentale (1950-2009)*, Éditions EHESS, Paris.

- PROTAIS, Caroline, 2016, « Les malades mentaux dans les prisons françaises : le rôle de l'expertise psychiatrique », *Mouvements*, 4, 88, pp. 27-33.
- QUENNEHEN, Marine, UNTERREINER, Anne, 2022, « Le stigmate de la paternité incarcérée en France. Les tensions normatives des professionnels et des pères en milieu carcéral », *Sociologie*, 1, 13, pp. 25-42.
- RAZAC, Olivier, GOURIOU, Fabien, SALLE, Grégory, 2014, « La “prévention de la récidive” ou les conflits de rationalités de la probation français », *Champ pénal/ Penal field*, 11, pp. 1-21.
- RAZAC, Olivier, 2013, « La matérialité de la surveillance électronique », *Déviance et Société*, 3, 37, pp. 389-403.
- RENOUARD, Jean-Marie, 2007, *Baigneurs et bagnards. Tourismes et prisons dans l'île de Ré*, L'Harmattan, Paris.
- REVEILLERE, Charles, 2023, « La fabrique temporelle du consentement. Les habitant·es des quartiers populaires dans l'attente du délogement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 5, 250, pp. 60-77.
- RHODES, Lorna, 2004, *Total Confinement. Madness and Reason in the Maximum Security Prison*, University of California Press, Berkeley.
- RHODES, Lorna, 1995, *Emptying Beds. The Work of an Emergency Psychiatric Unit*, University of California Press, Berkeley.
- RICORDEAU, Gwenola, 2019, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Lux, Montréal.
- RICORDEAU, Gwenola, 2012, « Entre dedans et dehors : les parloirs », *Politix*, 1, 97, pp. 101-123.
- RICORDEAU, Gwenola, 2008a, *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Autrement, Paris.
- RICORDEAU, Gwenola, 2008b, « Les prisonniers ont-ils (encore) une sexualité ? », *Le Sociographe*, 3, 27, pp. 32-42.
- ROSTAING, Corinne, 2021, *Une institution dégradante, la prison*, Gallimard, Paris.
- ROSTAING, Corinne, 2017, « Quelques ficelles de sociologie carcérale », *Criminocorpus*, 8, pp. 1-26.
- ROSTAING, Corinne, 2015, « Des détenus perturbés qui perturbent la prison », *Rhizome*, 2, 56, pp. 5-6.
- ROSTAING, Corinne, 2014, « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et société*, 2, 87, pp. 303-328.
- ROSTAING, Corinne, 2010, « On ne sort pas indemne de prison. Le malaise du chercheur en milieu carcéral », in PAYET, Jean-Paul, ROSTAING, Corinne, GIULIANI Frédéric (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, pp. 23-37.
- ROSTAING, Corinne, 2008, « À chacun son psy. La diffusion des pratiques psychologiques en prison », *Sociologies pratiques*, 2, 17, pp. 81-94.
- ROSTAING, Corinne, 2007, « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs ? », *Droit et société*, 3, 67, pp. 577-595.

- ROSTAING, 2006, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, 44, 135, pp. 29-43.
- ROSTAING, 2001, « Pertinence et actualité du concept d'institutions totales : à propos des prisons », in AMOUROUS, Charles, BLANC, Alain, *Erving Goffman et les institutions totales*, L'Harmattan, Paris, pp. 137-153.
- ROSTAING, Corinne, 1997, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Presses Universitaires de France, Paris.
- RUBIO, Vincent, FARCY-CALLON, Léo, MAHI, Lara, 2023, « L'expérience carcérale en régime pandémique. Vie quotidienne et économie interactionnelle dans les prisons françaises durant la crise sanitaire », *Journal des anthropologues*, 1, 172-173, pp. 111-129.
- SALLE, Grégory, 2016, *L'utopie carcérale. Petite histoire des « prisons modèles »*, Amsterdam, Paris.
- SALLE, Grégory, 2012, « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, 1, 97, pp. 75-98.
- SALLE, Grégory, 2011, « La maladie, le vice, la rébellion. Trois figures de la contagion carcérale », *Tracés. Revue de sciences humaines*, 2, 21, pp. 61-76.
- SALLE, Grégory, CHANTRAINE, Gilles, 2009, « Le droit emprisonné ? Sociologie des usages sociaux du droit en prison », *Politix*, 3, 87, pp. 93-117.
- SANTORSO, Simone, 2015, « La perception de la peine d'emprisonnement entre privation et solidarité. Une analyse des conditions matérielles de vie des détenues », *Déviance et Société*, 2, 39, pp. 171-188.
- SAUVADET, Thomas, 2006, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin.
- SCHEER, David, 2016, *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison : de l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*, thèse de doctorat de criminologie, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.
- SCHEER, David, 2013, « Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges », *Cultures & Conflits*, 90, pp. 95-116.
- SCHNAPPER, Dominique, 2012, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- SCHWARTZ, Olivier, 2012, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Presses Universitaires de France, Paris.
- SCOTT, James, 2019, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Amsterdam, Paris.
- SPIILKA, Stanislas, MOREL D'ARLEUX, Julien, SIMIONI, Melchior, 2024, « Les consommations de drogues en prison – résultats de l'enquête ESSPRI 2023 », *Tendances*, 163, pp. 1-6.
- SYKES, Gresham, 2019, *La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale*, Larcier, Bruxelles.

- TOSQUELLES, François, 2021, *Soigner les institutions*, L'arachnéen, Paris.
- TOURAUT, Caroline, 2019a, « L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible » *Criminologie*, 1, 52, pp. 19-36.
- TOURAUT, Caroline, 2019b, *Vieillir en prison. Punition et compassion*, Champ social, Nîmes.
- TOURAUT, Caroline, 2014, « Les proches de détenus et leurs rapports ordinaires au droit pénitentiaire », *Droit et société*, 2, 87, pp. 375-392.
- TOURAUT, Caroline, 2013, « Aux frontières des prisons : les familles de détenus », *Cultures & Conflits*, 90, pp. 77-94.
- TOURAUT, Caroline, 2012, *La famille à l'épreuve de la prison*, Presses Universitaires de France, Paris.
- TOURAUT, Caroline, 2009, « Entre détenu figé et proches en mouvement. "L'expérience carcérale élargie" : une épreuve de mobilité », *Recherches familiales*, 1, 6, pp. 81-88.
- TOURNIER, Pierre, 1998, « Démographie carcérale en trois dimensions : le temps, l'espace et l'individu », *Déviance et société*, 2, 22, pp. 215-229.
- TSCHANZ, Anaïs, LEHALLE, Sandra, 2023, « Introduction. Les géographies carcérales : quand la criminologie rencontre la géographie », *Criminologie*, 2, 56, pp. 5-14.
- TSCHANZ, Anaïs, 2020, « L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire », *Champ pénal/ Penal field*, 20, pp. 1-25.
- VACHERET, Marion, LAFORTUNE, Denis, 2011, « Prisons et santé mentale, les oubliés du système », *Déviance et Société*, 4, 35, pp. 485-501.
- VACHERET, Marion, 2002, « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, 1, 26, pp. 83-104.
- VANHAESEBROUCK, Alexis, FOVET, Thomas, MELCHIOR, Maria, LEFEVRE, Thomas, 2024a, « Risk factors of suicide in prisons: a comprehensive retrospective cohort study in France, 2017-2020 », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, pp. 1-19.
- VANHAESEBROUCK, Alexis, FOVET, Thomas, MELCHIOR, Maria, LEFEVRE, Thomas, 2024b, « Suicide following a conviction, solitary confinement, or transfer in people incarcerated: A comprehensive retrospective cohort study in France, 2017-2020 », *Suicide Life-Threatening Behavior*, pp. 1-10.
- VANHAESEBROUCK, Alexis, TOSTIVINT, Amélie, LEFÈVRE, Thomas, MELCHIOR, Maria, KHIREDINE-MEDOUNI, Imane, CHAN CHEE, Christine, 2022, « Characteristics of persons who died by suicide in prison in France: 2017-2018 », *BMC Psychiatry*, 11, 22, pp. 1-12.
- VEAUDOR, Manon, 2020a, *Les « frontières » de l'ordre carcéral. Affectation, négociation des identités et surveillance en maison d'arrêt*, thèse de science politique, Université Paris-Saclay, Paris.
- VEAUDOR, Manon, 2020b, « Catégorisations et pratiques d'affectation en maison d'arrêt », *Champ pénal/ Penal field*, 20, pp. 1-23.
- WACQUANT, Loïc, 2023, *Misère de l'ethnographie de la misère*, Raisons d'agir, Paris.
- WACQUANT, Loïc, 2015, *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir, Paris.

WACQUANT, Loïc, 2009, *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Duke University Press, Durham.

WEBER, Florence, 2009, *Manuel de l'ethnographe*, Presses Universitaires de France, Paris.

YANG, Suzanne, KADOURI, Alane, RÉVAH-LÉVY, Anne, MULVEY Edward, FALISSARD, Bruno, 2009, « Doing time: A qualitative study of long-term incarceration and the impact of mental illness », *International Journal of Law and Psychiatry*, 32, pp. 294-303.

YEGHICHEYAN, Jennifer, 2020, « “Une fourmilière !” Des usages d’un rond-point en maison d’arrêt », *Champ pénal/ Penal field*, 20, pp. 1-19.